

DISSERTATIONES PHILOLOGIAE ROMANICAE
UNIVERSITATIS TARTUENSIS

4

REET ALAS

Les valeurs du conditionnel
français et estonien

Une étude contrastive
basée sur les textes traduits et comparables



Väitekirj on lubatud kaitsmisele filosoofiadoktori kraadi taotlemiseks Tartu Ülikooli germaani, romaani ja slaavi filoloogia instituudi nõukogu otsusega 29. augustil 2012.

Juhendaja: PhD Anu Treikelder, Tartu Ülikooli germaani, romaani ja slaavi filoloogia instituudi romanistika osakonna lektor

Oponendid: Eva Havu, Helsingi Ülikool
Heete Sahkai, Eesti Keele Instituut

Kaitsmise koht: Tartu Ülikooli senati saal

Kaitsmise aeg: 9. november 2012 kell 14.00

Keeletoimetaja: Julie Quillien



Euroopa Liit
Euroopa Sotsiaalfond



Eesti tuleviku heaks

ISSN 1736–4922

ISBN 978–9949–32–131–5 (trükis)

ISBN 978–9949–32–132–2 (pdf)

Autoriõigus: Reet Alas, 2012

Tartu Ülikooli Kirjastus

www.tyk.ee

Tellimus nr 471

PRÉFACE

Si nous n'avions point de
défauts,
nous ne prendrions pas tant de plaisir à en remarquer
dans les autres.
(La Rochefoucauld)

Les catégories linguistiques se définissent en s'opposant les unes aux autres. Le conditionnel n'y fait pas exception. Et ce n'est pas seulement au sein d'un même système langagier qu'il faut chercher les oppositions : la comparaison d'une même catégorie linguistique dans plusieurs langues peut nous faire remarquer quelques nuances auxquelles l'étude d'une seule langue n'aurait jamais mené.

Je remercie ici vivement ma directrice de recherche, Anu Treikelder, lectrice de français au département des études romanes à l'Université de Tartu, de m'avoir proposé un champ de recherche aussi passionnant et un sujet tellement inspirant. Elle m'a toujours encouragée à aller plus loin, et m'a guidée quand je m'étais trompée de route. Elle m'a permis de concrétiser ma passion pour la grammaire grâce à la présente thèse.

Plusieurs chapitres de mon travail sont liés aux thèses des conférences. Pendant mes études doctorales, j'ai eu le plaisir de participer à deux congrès des romanistes scandinaves (à Tampere en 2008 et à Göteborg en 2011) et à une conférence annuelle de *Societas Linguistica Europaea* (à Lisbonne en 2009). Les débats avec et entre les linguistes m'ont largement inspirée.

Ils m'ont fait penser, entre autres, à inclure dans mon étude quelques aspects contrastifs avec le finnois (la thèse de Rea Peltola m'y a beaucoup aidée). Les discussions avec Helle Metslang, professeure de recherche d'estonien contemporain à l'Université de Tartu, m'ont dirigée vers de possibles pistes du côté estonien. Je remercie également Renate Pajusalu, professeure de recherche de linguistique générale à l'Université de Tartu, dont les conseils m'ont orientée pendant l'étape initiale de la rédaction.

J'exprime aussi ma reconnaissance à Julie Quillien, à Hans-Bertrand Mugnier et à Benjamin Clauzel pour avoir réfléchi avec moi, à maintes prises, sur le fonctionnement du français.

Je remercie également mes deux pré-rapporteurs, Eva Havu, maître de conférences de philologie française à l'Université de Helsinki, et Heete Sahkai, chercheuse à l'Institut de la Langue Estonienne. Leurs commentaires constructifs sur la première version de ma thèse ont remarquablement contribué à la qualité de la version définitive.

Enfin, je suis énormément reconnaissante à mon mari Reimo de m'avoir soutenue tout au long de mes études doctorales, ainsi qu'à ma fille Maria et à ma grand-mère Hilja pour la patience dont elles ont fait preuve pendant la période intense de la rédaction.

Je dédie cette thèse à mon père qui a toujours eu plus de confiance en moi que je n'en ai jamais eu moi-même.

À Tartu, le 31 août 2012
Reet Alas

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
TABLE DES MATIÈRES	7
LISTE D'ABRÉVIATIONS	11
1. INTRODUCTION	13
1.1. Méthodologie et corpus	16
1.2. Temps et modes personnels en estonien et en français	20
1.3. Points de départ pour la comparaison	23
1.4. Equivalence générale du conditionnel dans les traductions littéraires	24
1.4.1. « Le Grand Meaulnes » : le conditionnel français et ses équivalents estoniens	25
1.4.2. « Põlev lipp » : le conditionnel estonien et ses équivalents français	30
1.4.3. Les équivalences temporelles, modales, et lexicales des conditionnels	34
2. VUE DIACHRONIQUE SUR LES CONDITIONNELS FRANÇAIS ET ESTONIEN : LIENS AVEC LE SUBJONCTIF ET LE POTENTIEL	36
2.1. Origines du conditionnel français	36
2.1.1. L'évolution de la forme du conditionnel français	36
2.1.2. Les valeurs du conditionnel français dans les premiers textes	38
2.2. Origines du conditionnel estonien	41
2.2.1. L'évolution de la forme du conditionnel estonien et son rapport avec d'autres modes	41
2.2.2. Le conditionnel estonien dans les premières grammaires	44
2.3. Deux conditionnels d'un point de vue diachronique	46
3. CONDITIONNEL COMME OBJET D'ÉTUDE	47
3.1. Statut et paradigme du conditionnel	47
3.1.1. La caractérisation sémantique et formelle du conditionnel estonien	47
3.1.2. La caractérisation sémantique et formelle du conditionnel français	53
3.2. Tingiv kõneviis vs conditionnel : fonctions et usages	58
3.2.1. Les fonctions principales et les contextes d'usage du conditionnel estonien	59
3.2.2. Les fonctions principales et les contextes d'usage du conditionnel français	65
3.3. Conditionnel et modalité	72
3.4. Quelques particularités du conditionnel médiatif	80
3.5. Juxtaposition des conditionnels d'après les études linguistiques : conclusion	82

4. CONSTRUCTIONS HYPOTHÉTIQUES ET CONDITIONNEL D'HYPOTHÈSE	85
4.1. Etude détaillée des constructions hypothétiques	85
4.1.1. Les descriptions grammaticales des constructions en si	85
4.1.2. Les descriptions grammaticales des constructions en kui	87
4.1.3. Les entrecroisements entre les constructions en si/kui	91
4.2. Point commun dans la traduction : le conditionnel d'hypothèse	92
4.2.1. Le conditionnel d'hypothèse dans le corpus littéraire	93
4.2.2. La fonction ludique du conditionnel français et les propositions complétives avec des conjonctions de comparaison en estonien	98
4.2.3. Les remarques conclusives sur le conditionnel d'hypothèse en estonien	101
4.3. Conditionnel d'atténuation et hypocoristique	102
4.3.1. La comparaison provisoire des effets de sens atténuants	103
4.3.2. Les correspondances dans le corpus	114
4.3.3. La conclusion sur la juxtaposition des formes conditionnelles atténuantes	121
4.4. Condition exprimée à l'aide de si : variations au conditionnel et la valeur des temps de l'indicatif	122
4.5. Systèmes hypothétiques à cadre explicite et implicite : les variations et le fonctionnement	130
5. FONCTIONS DU CONDITIONNEL FRANÇAIS ABSENTES EN ESTONIEN	132
5.1. Evidentialité rapportée du conditionnel journalistique	132
5.1.1. Le conditionnel journalistique et contextes médiatiques comparables en français et en estonien	132
5.1.1.1. Le corpus du conditionnel journalistique	133
5.1.1.2. Une vue d'ensemble de l'utilisation du conditionnel journalistique	134
5.1.1.3. L'information provenant d'une source anonyme	138
5.1.1.4. L'information provenant d'une autre source médiatique	139
5.1.1.5. L'information incertaine ou non vérifiée	143
5.1.1.6. Les conclusions de la part du journaliste et l'enjeu des sous-titres	147
5.1.1.7. La conclusion de l'étude du conditionnel journalistique	149
5.1.2. Les corrélations entre le conditionnel journalistique français et le quotatif estonien	151
5.1.2.1. Le statut, les correspondances sémantiques et les types de discours différents du conditionnel français et du quotatif estonien	152
5.1.2.2. Les équivalents du quotatif estonien en français selon un corpus parallèle	154

5.1.2.2.1. Les résultats généraux de la recherche	154
5.1.2.2.2. Les équivalents du quotatif estonien en français au sein du corpus.....	158
5.1.2.3. La discussion des exemples.....	161
5.1.2.4. La conclusion à l'étude sur le quotatif estonien	165
5.1.3. Les remarques conclusives sur le conditionnel journalistique.	166
5.2. Ultériorité dans le passé : l'expression de la valeur temporelle du conditionnel français en estonien	167
5.2.1. L'expression de l'ultériorité en estonien en contraste avec l'expression de l'ultériorité en français	168
5.2.2. La distinction entre les valeurs temporelles et hypothétiques du conditionnel.....	172
5.2.3. L'analyse des corpus du futur et du conditionnel temporel.....	174
5.2.3.1. Les constructions hypothétiques	174
5.2.3.2. Les verbes modaux et d'autres emplois	177
5.2.4. La conclusion de l'étude de la possible valeur temporelle du conditionnel estonien.....	179
5.3. Vue d'ensemble des fonctions du conditionnel français absentes en estonien et de leur équivalence.....	180
6. EQUIVALENTS ESTONIENS DU SUBJONCTIF FRANÇAIS : LA VALEUR DU CONDITIONNEL	182
6.1. Introduction à la problématique du subjonctif français et de l'interprétation d'intention.....	182
6.2. Résultats et interprétation de la recherche.....	186
6.2.1. Les équivalents estoniens du subjonctif présent.....	187
6.2.2. Les équivalents estoniens du subjonctif imparfait.....	193
6.3. Conclusion de l'étude du subjonctif comme équivalent du conditionnel estonien.....	198
7. CONCLUSION	201
8. BIBLIOGRAPHIE	209
8.1. Références bibliographiques des corpus	209
8.2. Références du corpus de presse.....	210
8.3. Ouvrages cités	212
8.4. Références en ligne	216
9. RESÜMEE	217
ANNEXE 1 (§ 1.2.)	225
ANNEXE 2 (§ 1.4.1.)	226
ANNEXE 3 (§ 1.4.2.)	227
ANNEXE 4 (§ 1.2., 3.1.1.)	228
ANNEXE 5 (§ 2.1.)	229

ANNEXE 6 (§ 2.2.)	230
ANNEXE 7 (§ 2.1.)	231
ANNEXE 8 (§ 2.2.)	232
ANNEXE 9 (§ 5.1.2.)	234
ELULOOKIRJELDUS	236
CURRICULUM VITAE	237
CURRICULUM VITAE	238

LISTE D'ABRÉVIATIONS

Abréviation	Signification
ABE	abessif
ABL	ablatif
ADE	adessif
ADJ	adjectif
ADV	adverbe
ALL	allatif
AUX	auxiliaire
COM	comitatif
COMP	comparatif
COND	conditionnel présent
CONDPS	conditionnel passé
CONDPS-C	forme courte du conditionnel passé
CONJ	conjonction
dINF	infinitif en <i>-da</i>
ELA	élatif
EST	estonien
ESS	essif
FS	futur simple
FRA	français
GEN	génitif
GER	gérondif
ILL	illatif
IMP	imparfait
IMPR	impératif
INDPR	indicatif présent
INE	inessif
INT	forme interrogative
ips	impersonnel
JUSS	jussif
LEX	moyens lexicaux
m	masculin
mINF	infinitif en <i>-ma</i>
mataINF	infinitif en <i>-mata</i>
masINF	infinitif en <i>-mas</i>
mastINF	infinitif en <i>-mast</i>
NEG	forme négative
PART	partitif
PASS	voix passive
PC	passé composé
pl	pluriel
POST	postposition
POT	potentiel
PPN	participe passé en <i>-nud</i>
PPR	participe présent

Abréviation	Signification
PPT	participe passé en <i>-tud</i>
PQP	plus-que-parfait
PREP	préposition
PRET	prétérit
PRF	parfait
prop.pr	proposition principale
prop.sub	proposition subordonnée
PRT	particule
PS	passé
PV	participe <i>en -v</i>
QUOT	quotatif
QUOTPS	quotatif passé
sg	singulier
SUB	subjonctif
SUP	superlatif
TEMP	temporel
TERM	terminatif
TRNSL	translatif
vatINF	infinitif en <i>-vat</i>
1	1 ^{ère} personne
2	2 [°] personne
3	3 [°] personne

I. INTRODUCTION

Le présent travail se concentre sur le conditionnel dans deux langues, le français et l'estonien, qui sont assez lointaines l'une de l'autre d'un point de vue génétique et qui sont parlées par un nombre très différent de personnes, mais qui se sont rencontrées bien avant l'adhésion de l'Estonie à l'Union Européenne. Avant la réelle nécessité de traduire la législation européenne et d'interpréter les discours, la littérature française a été traduite vers l'estonien et vice versa.

C'est surtout sur ce type de discours que notre analyse s'appuiera : nous étudierons principalement les fonctions et les usages du conditionnel dans des textes fictionnels, mais aussi dans des textes médiatiques et non-fictionnels¹. En laissant de côté l'oral et les textes quotidiens moins travaillés, nos hypothèses et nos conclusions ne s'étendront pas à l'usage langagier général, mais resteront dans un discours bien déterminé.

Malgré cette restriction, nous espérons, en nous appuyant sur l'objectif de la linguistique contrastive² que nos résultats pourront donner quelques explications aux apprenants du français³ (et pourquoi pas aux professeurs), inspirer les traducteurs, et – ce qui nous semble ici le plus important – nuancer la connaissance du fonctionnement du français et de l'estonien. Il est également à espérer que les travaux contrastifs sur la morphosyntaxe en estonien et en français se multiplieront dans les années à venir et que la présente thèse trouvera sa place légitime parmi eux, pour ainsi créer, peu à peu, une description cohérente des différents aspects morphologiques du verbe entre les deux langues.

Au sein du département des études romanes de l'Université de Tartu, dans le cadre des mémoires de licence, les sujets suivants ont entre autres été étudiés récemment : le présent historique, l'aspect perfectif et imperfectif, les relations temporelles dans les complétives et les interrogatives indirectes, le futur, le subjonctif, le plus-que-parfait, les temps verbaux dans les propositions temporelles, et la voix passive. Les études contrastives d'Anu Treikelder⁴ et de Triin

¹ La spécificité de l'étude des traductions sera expliquée dans le sous-chapitre 1.1.

² La linguistique contrastive est une branche de la linguistique appliquée dont l'objectif est la comparaison des systèmes linguistiques de deux ou de plusieurs langues afin de faciliter leur enseignement et leur apprentissage ainsi que la traduction. (Sörös 2008 : 18).

³ Nous n'avons pas réalisé d'étude spécifique ou de tests construits qui pourraient nous renseigner précisément sur les difficultés des apprenants, mais ce sont des remarques personnelles de l'auteure, rassemblées pendant une dizaine d'années de carrière pédagogique, qui nous ont guidée sur ce chemin pragmatique.

⁴ Voir par exemple :

Treikelder, A. (2001). Le passé composé français et le täisminevik ('parfait') estonien : quelques remarques sur leur correspondance sémantique. Tamm, M., Toulouze, E. (éds.). *Contrastes et Dialogues* (pp. 39–47). Tartu : Tartu Ülikooli Kirjastus

Treikelder, A. (2005). L'emploi anaphorique des déictiques temporels : le cas du passé composé 'historique' et ses équivalents estoniens. Monticelli, D., Pajusalu, R., Treikelder, A. (éds.). *De l'énoncé à l'énonciation et vice-versa. Regards multidisciplinaires sur la deixis* (pp. 347–362). Tartu : Tartu Ülikooli Kirjastus

Lõbus⁵ relèvent de différentes nuances des temps dans des langues romanes et en estonien, les travaux de maîtrise de l'Université de Tallinn⁶ tendent plutôt à étudier les particularités des traductions.

L'approche contrastive nous semble un moyen assez efficace pour atteindre les objectifs de la présente thèse puisque, comme le dit très bien Jacqueline Guillemin-Flescher⁷ : « La comparaison des deux langues met à jour des phénomènes qui concernent le langage en général. Elle permet à la fois de discerner ce qui a une portée commune et d'en établir les limites. » Selon Celle (2006 : 4), « l'analyse contrastive contribue [...] à faire apparaître des particularités propres à chacune des langues considérées qui ne ressortiraient pas nécessairement d'une analyse unilingue ». Nous essaierons donc de détailler, à l'aide des outils contrastifs, les rapports sémantiques entre les conditionnels en question, et d'avoir aussi une nouvelle vue sur les conditionnels de chaque langue.

Quant à l'objectif le plus général, les approches typologique et contrastive visent toutes les deux à déterminer les spécificités du fonctionnement des langues. Typologiquement, les langues se divisent entre les groupes dans lesquels elles fonctionnent d'une manière comparable. D'un point de vue typologique, les conditionnels français et estonien appartiennent à différents groupes formels (voir ci-dessous). L'approche contrastive nous aidera, d'une part, à détailler les mécanismes de cette différence, et, d'autre part, à préciser les points communs qui existent malgré le fait que les langues ne fassent pas partie d'un même groupe typologique.

Les formes en question peuvent se comporter d'une manière assez différente dans les mêmes contextes ou bien apparaître dans différents contextes. L'étude des traductions nous permettra de dégager et de décrire ces divergences. L'objectif principal de la présente thèse est donc de dresser les grands axes des rapports entre les conditionnels estonien et français, mais de décrire aussi quelques nuances sémantiques qui ont tendance à éloigner ces deux formes l'une de l'autre. Les traits divergents et convergents seront d'abord introduits à l'aide des grammaires et des études linguistiques concernées, avant d'être décrits, généralement en termes de théorie polyphonique, à l'aide des données tirées de plusieurs corpus parallèles et d'un corpus comparable.

Le conditionnel français est souvent étudié à la lumière de la théorie polyphonique (cf. les sous-chapitres 3.3. et 3.4.), étant conçu comme un phénomène

⁵ Lõbus, Triin ; Tenjes, Silvi (2010). Narratiivi aeg ja tõlkeae: diskursiivne käsitus. Eesti Rakenduslingvistika Ühingu Aastaraamat, 6, 157–174. [Le temps du narratif et le temps de la traduction : l'approche discursive.]

⁶ Leit, Kadri (2005) Ekvivalentsusest erinevates tekstitüüpides ja ilukirjandusliku tõlke poetikast Isabel Allende romaani „Armastusest ja varjust“ tõlke näitel. [De l'équivalence dans différents types de textes et de la poétique de la traduction de fiction sur l'exemple de la traduction du roman par Isabel Allende, „D'amour et d'ombre“.]

Tiro, Annika (2011) Hispaania kuldajastu draamakirjanduse tõlkimine eesti keelde Pedro Calderón de la Barca teoste näitel [La traduction de la dramaturgie espagnole du Siècle d'or vers l'estonien sur l'exemple des oeuvres de Pedro Calderón de la Barca].

⁷ La préface du premier tome de « La linguistique contrastive et traduction » (1992).

polyphonique, c'est-à-dire contenant plusieurs « voix » (cf. le sous-chapitre 1.1.). D'après Hans Kronning (2009 : 97), les constructions conditionnelles sont même le lieu privilégié de la plurivocité sémantique. Nous essaierons d'appliquer le même cadre au conditionnel estonien et de trouver comment ces voix s'y comportent. Nous nous poserons la question de savoir quelle est la nature de ces différentes voix et sous quelles formes elles apparaissent (en français, le caractère de l'énonciateur⁸, la « deuxième voix », dépend, par exemple, de la valeur du conditionnel qui prédomine dans le contexte étudié).

Nous sommes partie de l'hypothèse que la plurivocité est présente dans les deux conditionnels, mais la nature des voix peut dépendre non seulement de la fonction du conditionnel concernée, mais aussi de la langue étudiée, français ou estonien.

Bien qu'il existe de nombreux travaux contrastifs sur le conditionnel français et que le conditionnel estonien ait également été plus étudié pendant ces dernières décennies, ces deux formes n'ont pas encore été comparées l'une à l'autre. Il s'agit donc d'un premier pas prudent sur ce chemin, sur lequel on devrait rencontrer plus de divergences que de ressemblances entre les objets d'étude.

L'architecture de la thèse repose sur deux axes principaux : d'abord, pour le conditionnel français, nous nous appuyerons essentiellement sur la tripartition polyphonique des fonctions du conditionnel de Haillet (2002). Ensuite, en ce qui concerne l'estonien, nous essaierons de suivre la description duale de Metslang/Kauppinen (1999). Le lecteur remarquera peut-être la prévalence du côté français, mais elle s'explique par la logique de notre recherche : partir d'abord des fonctions du conditionnel français et trouver ensuite des équivalences françaises aux usages du conditionnel estonien qui ne sont pas communs aux deux langues.

Après une brève comparaison des systèmes temporels et modaux des deux langues, une vue d'ensemble de l'évolution diachronique des conditionnels français et estonien sera introduite dans le chapitre 2. Nous donnerons un aperçu de l'étendue de la problématique en rassemblant quelques travaux et approches linguistiques concernant les deux conditionnels (le chapitre 3). La comparaison des systèmes hypothétiques se trouvera dans le chapitre 4, tout comme l'extension de l'interprétation des premiers résultats dont l'aperçu est donné dans le sous-chapitre 1.4. Le même chapitre traitera le conditionnel d'atténuation et hypocoristique et les valeurs des temps indicatifs dans la protase française en comparaison avec le conditionnel dans celle de l'estonien.

Le chapitre 5 traitera des usages du conditionnel français dont l'estonien est privé : on y évoquera le conditionnel d'altérité énonciative dans un corpus comparable de textes de type médiatique, et son équivalent évidentiel estonien, le quotatif, dans un corpus parallèle non-médiatique, ainsi que la possible valeur temporelle du conditionnel estonien. Dans le chapitre 6 sera observé un usage du conditionnel estonien absent de la langue française, dont nous étudierons le

⁸ Selon la terminologie de Ducrot (1984).

degré de coïncidence avec le subjonctif français. Les conclusions seront exposées dans le chapitre 7.

I.1. METHODOLOGIE ET CORPUS

Notre travail ne suit pas une méthode exclusive, mais se laisse diriger par différentes méthodologies introduites dans la section 3 et rappelées au fur et à la mesure de leur utilisation lors de la recherche. Ceci s'explique par la pluralité de la problématique étudiée. Il est tout de même possible de constater la domination des approches polyphoniques et énonciatives.

Afin d'homogénéiser les résultats des analyses, nous proposons ainsi de partir, là où cela s'avère possible, des termes de la théorie polyphonique. Selon les termes de Henning Nølke qui travaille actuellement sur la ScaPoLine⁹, « l'étude de la polyphonie linguistique concerne avant tout les "voix" qui créent cette polyphonie à travers les énoncés et les textes » (2009 : 81), l'énoncé étant conçu comme une image de l'énonciation et son sens étant ainsi susceptible de renvoyer à tous les éléments présents lors de l'acte de parole (*ibid.* : 82). Nous partons ici d'une description de l'énonciation formulée par Ducrot (1984 : 193), auteur qui a d'ailleurs inspiré Nølke, selon laquelle elle est « constitutive de ce que l'énoncé veut dire » et « comporte, ou peut comporter, l'attribution à l'énonciation d'un ou de plusieurs sujets qui seraient son origine ». D'après la thèse de Ducrot (*id.*), il faut distinguer parmi ces sujets au moins deux types de personnages, les énonciateurs et les locuteurs¹⁰.

Par définition, j'entends par **locuteur** un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire **comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé**. C'est à lui que réfèrent le pronom *je* et les autres marques de la première personne. Même si l'on ne tient pas compte, pour l'instant, du discours rapporté direct, on remarquera que le locuteur, désigné par *je*, peut être distinct de l'auteur empirique de l'énoncé, de son producteur – même si les deux personnages coïncident habituellement dans le discours oral. Il est en effet des cas où, d'une façon presque évidente, l'auteur réel a peu de rapport avec le locuteur, c'est-à-dire avec l'être présenté dans l'énoncé, comme celui à qui l'on doit s'en prendre de l'occurrence de l'énoncé. (Ducrot 1984 : 193–194)

Je dirais que l'énonciateur est au locuteur ce que le personnage est à l'auteur. [...] **Le locuteur**, responsable de l'énoncé, **donne existence**, au moyen de celui-ci, **à des énonciateurs** dont il organise les points de vue et les attitudes. Et sa position propre

⁹ Il est à préciser que nous ne nous appuyons pas ultérieurement sur la théorie ScaPoLine (la théorie scandinave de la polyphonie linguistique) dont la terminologie diffère dans certains aspects de celle d'Anscombe et de Ducrot (1997), mais essaierons de rester dans les termes des derniers.

¹⁰ À la lumière de la théorie du récit, Ducrot (1984 : 207–208) met son *énonciateur* en parallèle avec le *narrateur* tel que le conçoit Genette (1972) et son *locuteur* avec le *centre de perspective*, la personne du point de vue de laquelle les événements sont présentés, le premier étant celui qui raconte et le deuxième celui qui voit. Pour la théorie du récit voir aussi : Genette, Gérard (1972). *Figures III*. Paris : Seuil.

peut se manifester soit parce qu'il s'assimile à tel ou tel des énonciateurs, en le prenant pour représentant (l'énonciateur est alors actualisé), soit simplement parce qu'il a choisi de les faire apparaître et que leur apparition reste significative, même s'il ne s'assimile pas à eux [...]. (Ducrot 1984 : 205)

Le locuteur peut, selon Anscombe&Ducrot (1997 : 175), ou bien s'identifier à ces énonciateurs et prendre ainsi en charge leur(s) acte(s) illocutoire(s) ; ou bien s'en distancier et les assimiler à une personne distincte de lui, personne qui peut être ou non déterminée. Penchons-nous sur les relations du locuteur et des possibles énonciateurs dans chacune des trois catégories fondamentales du conditionnel, nommées par Haillet (2002 : 9) : le conditionnel temporel, le conditionnel d'hypothèse et le conditionnel d'altérité énonciative.

Selon Haillet (*ibid.* : 10), l'assertion au conditionnel temporel¹¹ de type : « *Ils me disaient que la fête aurait lieu dans le parc municipal* », qui représente le procès comme ultérieur à un repère passé (mais ne le situe pas automatiquement par rapport au moment de l'énonciation, et donc ne le relie pas forcément avec la réalité du locuteur), met en scène deux énonciateurs, l'un correspondant à « moi-maintenant » et l'autre à « eux-alors ». Le locuteur de l'énoncé s'identifie au premier énonciateur, et le second est assimilé à un locuteur distinct, représenté comme origine d'une énonciation antérieure¹².

Selon Korzen&Nølke (2001 : 132), le conditionnel hypothétique établit une distanciation par rapport au monde actuel¹³. Les assertions au conditionnel d'hypothèse représentent, d'après Haillet (*ibid.* : 12), « le procès comme imaginé en corrélation avec un cadre hypothétique ». Ce type peut être facilement et clairement identifié en remplaçant le conditionnel présent par le présent ou le conditionnel passé par le passé composé, ayant pour corollaire la polarité opposée à celle de l'énoncé au conditionnel : « S'il n'était pas intervenu, nous n'aurions pas obtenu satisfaction » > « Nous avons obtenu satisfaction ». Selon Haillet (*ibid.* : 13), le point de vue qui correspond à une telle paraphrase au passé composé – portant sur le procès dissocié de son cadre hypothétique – s'ajoute alors au point de vue sur le procès imaginé en corrélation avec ce cadre, et le locuteur assume ces deux points de vue, distincts et non contradictoires.

Selon Haillet (2002 : 9), le conditionnel d'altérité énonciative, utilisé dans une phrase comme : « Le père de Max aurait milité au PCF » met en scène deux énonciateurs. Haillet (*id.*) estime que « la dissociation entre les points de vue correspondants a pour corollaire la représentation du procès "Le-père-de-Max-militer-au-PCF" comme non intégré à la réalité du locuteur, qui se distancie du point de vue paraphrasable par "Le père de Max a milité au PCF" ». D'après

¹¹ Ce type admet la paraphrase de même polarité en « allait + infinitif » (Haillet 2002 : 10).

¹² Selon les termes de Vuillaume (2001 : 105), l'acte de parole de l'Énonciateur (localisé en R), « La fête aura lieu dans le parc municipal », est antérieur à celui du Locuteur (localisé en S) auquel réfère le pronom personnel *me*.

¹³ Selon Korzen&Nølke (2001 : 128) seuls les emplois temporels marquent une distanciation par rapport au paramètre temporel, tandis que le conditionnel hypothétique correspond à un paramètre appelé « monde ».

Haillet (*ibid.* : 14), « les assertions au conditionnel d’altérité énonciative expriment deux points de vue distincts sur le procès ; ces deux points de vue peuvent, par ailleurs, être – ou non – représentés comme attribués à deux locuteurs distincts ». Haillet (*ibid.* : 14–16) divise ces types d’assertion en deux sous-catégories, l’allusion à un locuteur distinct (= les deux énonciateurs mis en scène correspondent à deux locuteurs distincts)¹⁴ et le dédoublement du locuteur qui s’opère entre le « locuteur-en-tant-que-tel » et le « locuteur-en-tant-qu’être-du-monde »¹⁵.

Plus généralement, selon Nølke (2009 : 82), « le point de départ de toute théorie de la polyphonie linguistique est l’hypothèse selon laquelle la polyphonie des énoncés laisse des traces au niveau de la langue ». Ce sont ces traces que nous allons chercher et étudier lors de nos analyses, en essayant d’explorer la polyphonie dans les conditionnels estonien et français.

Étant donné le caractère particulier de notre objet d’étude, il est difficile d’évaluer en termes quantitatifs les résultats tirés de l’étude du corpus : la quantité et la fréquence des occurrences des différents types du conditionnel sont certes des indications intéressantes, mais elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des résultats exploitables en tant que tels.

Les chapitres 2 et 3 se basent essentiellement sur les descriptions et les exemples présentés dans les grammaires et les études linguistiques. Les chapitres suivants s’appuieront principalement sur des données issues de plusieurs corpus parallèles et d’un corpus comparable. Les corpus choisis nous semblent être de bons outils¹⁶ pour mener à bien notre étude contrastive. Dans le cas du conditionnel, les deux langues ont un marqueur verbal bien repérable, et la recherche peut donc être effectuée dans les deux directions. Précisons cependant que lorsque nous analysons des équivalences et non des traductions, la direction de la transposition du texte n’a aucune importance. Le nombre des exemples analysés diffère d’un chapitre à l’autre, mais nous sommes convaincue qu’il est toujours suffisant, étant déterminé en fonction du sujet d’étude concerné.

Le premier corpus est un corpus littéraire dans lequel deux romans et leurs traductions sont comparés afin de détecter les possibles équivalences des

¹⁴ Cette sous-catégorie s’identifie par la paraphrase avec *paraît-il* : « Mise en difficulté par les autorités en Belgique, la mafia des hormones serait florissante en Espagne. » > « (...) la mafia des hormones est, paraît-il, florissante (...) ». (Haillet 2002 : 15)

¹⁵ L’assertion « je serais enclin à ne pas lui trouver d’avenir » n’est pas paraphrasable à l’aide de *paraît-il*, mais elle constitue une version mise en distance de l’assertion correspondante au présent « je suis enclin à ... ». Les deux points de vue ne peuvent pas être attribués à deux locuteurs distincts : le « locuteur-en-tant-que-tel », l’auteur de l’énoncé, s’identifie à l’énonciateur qui met à distance l’assertion au présent ; l’énonciateur représenté comme responsable du point de vue paraphrasable par « Je suis enclin à ... » est assimilé au locuteur-en-tant-qu’être-du-monde, l’objet de l’énoncé. (Haillet 2002 : 16)

¹⁶ Il existe tout de même un danger dans l’emploi des corpus bilingues – ils risquent de façonner la compréhension de la langue cible d’après les caractéristiques de la langue source. Nous essaierons, bien sûr, ne pas trop mettre d’estonien dans le cadre du français et vice versa, même si dans certains cas, cela s’avère indispensable.

conditionnels des deux langues : *Le Grand Meaulnes* d'Alain-Fournier et *Põlev lipp* de Karl Ristikivi (voir les détails dans la bibliographie). Les exemples du conditionnel sont, un par un, repérés et marqués morphologiquement.

Ensuite nous avons étudié un corpus numérique estonien-français de textes traduits, CoPEF¹⁷, qui nous a fourni la plupart des données pour l'analyse. Actuellement, il contient 32,8 millions de mots¹⁸ et inclut cinq catégories textuelles : littérature estonienne et française, textes non littéraires estoniens et français, législation européenne. Le corpus semblait convenable pour nos recherches puisqu'il s'efforce de suivre trois grands principes : les textes sont censés être contemporains, bilingues et divers/représentatifs, *i.e.* il contient différents auteurs et genres.

Vu que le CoPEF ne contient malheureusement pas de textes médiatiques, un corpus comparable¹⁹ a été créé sur la base des articles de presse dans le but d'étudier une fonction spécifique du conditionnel français, celle d'altérité énonciative.

Afin d'avoir un meilleur aperçu des données sur lesquelles nos analyses et interprétations se basent, voici les corpus utilisés, l'objet d'étude en question, le chapitre concerné, la direction de traduction, le nombre d'exemples, ainsi que de phrases.

La morphologie des exemples estoniens sera (partiellement) marquée en adaptant les règles pour les gloses de Leipzig²⁰. La personne identifiable à l'aide du contexte est toujours mise en avant, même s'il s'agit parfois de formes verbales aux désinences zéro, comme par exemple la forme négative de l'indicatif présent de l'estonien. Les exemples français ne seront pas marqués morphologiquement, mais les formes concernées seront mises en gras ou soulignées d'une façon que le cotexte explique. Les abréviations seront explicitées plus en détail dans la liste d'abréviations.

¹⁷ Corpus de l'Association franco-estonienne de lexicographie, accessible sur <http://corpus.estfra.ee/ee>.

¹⁸ Ce chiffre date du 17 août 2012 et s'est multiplié pendant les années où les différentes parties de la présente étude ont été effectuées (en 2009, lors de l'analyse des équivalents du quotatif 2140872 mots ont été comptés ; pendant l'étude du subjonctif et la fonction temporelle en 2011, le chiffre correspondant a atteint jusqu'à 4116627). Le corpus dont le moteur de recherche se base sur l'analyseur morphologique ESTMORF, a été créé afin de faciliter un immense projet en cours, la composition du Grand Dictionnaire Estonien-Français (GDEF) qui contient actuellement 11498 mots clés.

¹⁹ Il faut préciser que Celle (2006 : 8) oppose les termes *corpus parallèle* et *corpus comparable* au *corpus de traduction*, tandis que nous mettons sur le même plan les termes de *corpus parallèle* et de *corpus de traduction* pour éviter la confusion terminologique au sein de la thèse, vu l'appellation de notre corpus principale CoPEF = Corpus Parallèle Estonien-Français. Notre *corpus comparable* correspond aux critères suivants cités dans Celle (*id.*) : des textes originaux dans plusieurs langues regroupés en fonction de critères communs (le même type de texte, écrit à la même époque par des locuteurs natifs).

²⁰ La version anglaise des règles est consultable par exemple sur grammar.ucsd.edu/courses/lign120/leipziggloss.pdf.

Tableau 1. Une vue d'ensemble des corpus utilisés.

Corpus	Objet d'étude	§	Direction	Exemples	Phrases
Corpus littéraire	Equivalences généraux des conditionnels	1.4. 4.2.	FRA>EST	179	153
			EST>FRA	475	377
CoPEF	Conditionnel en général	5.2.	FRA>EST	48	34
			EST>FRA	176	140
	<i>conditionnel temporel</i>	5.2.	FRA>EST	35	29
			EST>FRA	35	27
	<i>conditionnel de politesse</i>	4.3.	EST>FRA FRA>EST	40	26
	Conditionnel>futur	5.2.	EST>FRA	79	77
	Quotatif	5.1.2.	EST>FRA	82	62
Subjonctif	6.1.	FRA>EST	204	174	
Corpus de presse	Conditionnel journalistique	5.1.1.	FRA	61	53
	Moyens évidentiels	5.1.1.	EST	81	79
Au total				1385	1145

Dans l'analyse de nos résultats sur les textes traduits, nous essaierons, entre autres, de dégager les transformations obligatoires qui sont issues des différences grammaticales entre la langue source et la langue cible²¹, et les transformations optionnelles résultant des différences des stratégies constructionnelles et des préférences stylistiques entre les langues en question. Nous nous poserons aussi la question de savoir si l'utilisation d'une forme spécifique peut parfois dépendre des choix de l'auteur du texte source, et des préférences personnelles du traducteur, et si cela semble occasionnel ou systématique.

I.2. TEMPS ET MODES PERSONNELS EN ESTONIEN ET EN FRANÇAIS

Pour introduire la complexité de la comparaison de la forme conditionnelle dans les deux langues étudiées, il convient d'exposer d'abord, d'une façon assez schématique, leurs (non)-correspondances temporelles et modales. Dans le tableau suivant (esquissé à l'origine par Anu Treikelder²²), est présentée la

²¹ Ces définitions sont inspirées par la classification de Klaudy (2008 : 82–83), reprise par Becher (2010 : 2–3) qui propose une vue critique sur l'hypothèse d'explicitation. Puisque dans notre cas, il ne s'agit pas toujours d'explicitations, mais de transformations en général, nous utiliserons les termes de Klaudy en fonction du caractère de notre étude.

²² Treikelder, Anu (à paraître) « Les équivalents estoniens du futur simple français : y a-t-il un futur en estonien ? »

correspondance des temps verbaux de l'indicatif en français²³ et en estonien, qui s'appuie sur leurs valeurs aspectuo-temporelles de base. Les quatre temps verbaux de l'estonien recouvrent les emplois des huit temps verbaux français.

Tableau 2. Correspondance générale entre les formes de l'indicatif.

Français	Estonien
Présent	Présent (<i>olevik</i>) forme simple
Futur simple	
Futur antérieur	Parfait (<i>täisminevik</i>) forme composée
Passé composé	
Passé simple	Prétérit (<i>lihtminevik</i>) forme simple
Imparfait	
Plus-que-parfait	Plus-que-parfait (<i>enneminevik</i>) forme composée
Passé antérieur	

Vu la généalogie des langues en question (voir le chapitre 2 et les annexes 5 et 6), il n'est pas étonnant que les dénominations et les valeurs des modes français et estoniens puissent poser des problèmes du point de vue contrastif. Quant aux conditionnels, leurs valeurs paraissent également assez différentes. Il s'agit donc plutôt de trouver des points comparables que des équivalences complètes. Dans le tableau 3 les catégories modales personnelles des deux langues sont mises en opposition, en partant des dénominations et non des fonctions.

Tableau 3. Modes personnels français et estoniens.

Français	Estonien	
Subjonctif		
Indicatif	Indicatif	= <i>Kindel kõneviis</i>
Impératif	Impératif	= <i>Käskiv kõneviis</i>
	Conditionnel	= <i>Tingiv kõneviis</i>
	Quotatif	= <i>Kaudne kõneviis</i>
	Jussif	= <i>Möönev kõneviis</i>

²³ Le tableau résumant les temps verbaux de l'indicatif en français part de la classification traditionnelle selon laquelle le conditionnel est conçu comme un mode à part. Le conditionnel ne s'y insère pas facilement vu la logique structurelle du tableau qui s'appuie sur les valeurs aspectuo-temporelles. Les correspondances manquantes seront éclaircies lors de l'étude de la présente thèse.

L'expression de la modalité verbale personnelle est partagée entre trois modes en français : indicatif (y compris la « forme en *-rais* », le conditionnel²⁴), le subjonctif et l'impératif (GMF 1994 : 287–288) ; et entre cinq²⁵ modes en estonien : l'indicatif, le conditionnel, l'impératif, le quotatif et le jussif (EKG II : 34–37), ce qui rend la quête des correspondances modales assez compliquée.

En outre, pour la formation morphologique des deux conditionnels que le tableau suivant juxtapose schématiquement, il y a plus de différences que de similitudes (la logique de composer la forme du passé est cependant similaire) :

Tableau 4. La formation du conditionnel en français et en estonien.

	Français	Estonien
Conditionnel présent	verbe infinitif + marque de personne	radical de verbe + <i>marque de COND</i> + (marque de personne)
	Exemple : je VIVR-AIS	Exemple : ma ELA-KS(I-N)
Conditionnel passé	verbe auxiliaire (être ou avoir) au conditionnel présent + participe passé	verbe auxiliaire (être) au conditionnel présent + participe passé
	Exemple : j' AUR-AIS VÉCU	Exemple : ma OLE-KS(I-N) ELANUD

Le verbe français part de la forme infinitive à laquelle la marque de personne dérivée de l'imparfait du verbe *avoir* est ajoutée ; l'estonien s'appuie sur le radical du verbe, y accolant la marque du conditionnel dont la forme dépend de la présence (*-ksi*) ou de l'omission (*-ks*) de la marque de personne qui est en fait facultative²⁶.

D'un point de vue typologique, les deux conditionnels appartiennent, selon Thieroff (2010 : 11–13), à deux catégories opposées au sein des langues européennes²⁷ : morphologiquement, le conditionnel français fait partie du groupe occidental (avec les langues germaniques et romanes, le celtique, l'albanais, le basque, l'arménien et le géorgien), alors que le conditionnel estonien se trouve dans le groupe oriental (avec les langues slaves, le letton, le lituanien, le finnois et le hongrois)²⁸.

²⁴ Ici nous partons déjà de la classification acceptée par la plupart des linguistes contemporains selon lesquels le conditionnel français est un temps, et non pas un mode (voir l'argumentation dans le chapitre 3).

²⁵ Sur la figure de l'annexe 4, Peegel (1957) propose toutefois une distinction sémantique entre 4 modes estoniens (direct/indirect, certain/incertain). La différence numérique n'est que formelle : la 3^e personne de l'impératif notée par Peegel égale, de nos jours, au mode jussif dont toutes les désinences sont issues de cette forme.

²⁶ Voir l'effet atteint avec la suppression de marque de personne par exemple dans l'article de Pajusalu&Pajusalu (2004).

²⁷ Voir la carte typologique des conditionnels des langues européennes dans l'annexe 1.

²⁸ Deux langues européennes, le bulgare et le macédonien, ont les deux types de conditionnel, occidental et oriental (Thieroff 2010 : 13).

Aucun conditionnel issu du groupe de langues de l'Est ne contient de morphème du futur, et la plupart d'entre eux n'ont pas de morphème du passé (cela ne vaut pas pour l'estonien). Dans toutes ces langues, le marqueur du conditionnel est plutôt considéré comme celui d'un mode non-indicatif.

Dans le groupe de l'Ouest, en revanche, le conditionnel se construit à l'aide des morphèmes du futur et du passé, donc il s'agit des formes temporelles. Le fait que, dans quelques contextes, les formes passé+futur s'utilisent en tant que modes non-indicatifs n'est pas, selon Thieroff (2010 : 11), suffisant pour les rattacher aux modes non-indicatifs. Cette différence typologique nous paraît assez significative pour aider, potentiellement, à expliquer l'existence ou l'absence d'une fonction ou d'une autre dans les conditionnels en question.

Malgré les différences formelles et même si en estonien le conditionnel est considéré comme un mode distinct et qu'en français il est intégré à l'indicatif, les deux formes semblent avoir assez de fonctions communes pour être mis en contraste.

1.3. POINTS DE DEPART POUR LA COMPARAISON

Plusieurs études ont été consacrées au conditionnel français, visant à déterminer une valeur unique pour ses différents emplois contextuels. Par exemple, selon l'approche polyphonique de Haillet (2002), le trait sémantique commun à tous les emplois du conditionnel français est la représentation du procès comme « non intégré à la réalité du locuteur ». Cette formulation est assez générale pour pouvoir être appliquée aussi au conditionnel estonien d'après les descriptions de ses emplois dans les grammaires (cf. par exemple Erelt et al. 1993).

La forme synthétique du conditionnel estonien a très peu évolué depuis ses racines dans la langue proto-finnoise (Laanest, 1975 : 154–155), mais ses valeurs et ses dénominations ont été mises en question par plusieurs linguistes : dépendant des autres modes concurrents (comme le potentiel, totalement disparu de l'estonien standard) et des modèles étrangers (par exemple, les tentatives de décrire l'estonien selon les modèles allemands ou latins), il a aussi été appelé le mode *optatif*, *d'hésitation*, *de souhait*, *d'incertitude*, etc. (Kilgi, 2005). Ces appellations archaïques se montrent assez révélatrices en ce qui concerne les fonctions et les usages de *tingiv kõneviis* contemporain.

À la différence du français, le conditionnel estonien n'a pas fait l'objet de descriptions unifiées dans le cadre d'un modèle théorique. Par contre, il a été suggéré qu'il a deux valeurs fondamentales correspondant à une « interprétation d'encadrement » et à une « interprétation d'intention »²⁹ (cf. Kauppinen 1998 et Metslang 1999). Dans le premier cas, le procès au conditionnel se situe dans un cadre hypothétique, dans le deuxième cas le conditionnel sert à exprimer le souhait, l'intention ou l'ordre. Notons que la première valeur est considérée comme principale par Erelt et al. (1993). Nous ne trouvons cependant aucune

²⁹ Soit la « fonction intentionnelle » et la « fonction d'encadrement » ; nous utiliserons dans notre étude parallèlement les deux variations notionnelles, le contenu restant identique.

explication concernant la dérivation de la deuxième valeur à partir de la première ou concernant leur évolution historique.

Comme le groupe des valeurs réunies sous la dénomination d'« interprétation d'intention » semble correspondre généralement aux valeurs du subjonctif français, nous nous baserons dans la revue des (non)-équivalences entre les conditionnels français et estonien sur les valeurs de base relevées pour le conditionnel français. Celui-ci est réputé avoir des valeurs temporelles et modales. Il y a cependant une valeur, connue sous différents noms (conditionnel journalistique, de l'information d'emprunt, évidentiel, etc.), qui est tantôt rattachée aux valeurs modales, tantôt considérée comme une valeur de base à part³⁰. La tripartition, présentée par exemple par Haillet (2002 : 9), qui distingue le « conditionnel temporel », le « conditionnel d'hypothèse » et le « conditionnel d'altérité énonciative », semble le mieux s'adapter à la comparaison des valeurs du conditionnel français et estonien. Nous ne nous écarterons de cette distinction fondamentale que brièvement dans le sous-chapitre 4.3. dans lequel les conditionnels d'atténuation et hypocoristique seront plus précisément observés.

Contrairement à la plupart des linguistes français, notre objectif n'est pas de trouver un invariant derrière tous les usages du conditionnel, mais nous essaierons de repérer plutôt leurs différences. Ces dernières peuvent elles-mêmes nous instruire au sujet de cet invariant théorique, et mener à une caractéristique fondamentale des conditionnels estonien et français. Il faut enfin préciser que notre étude se limitera aux formes verbales concernées, d'autres éléments linguistiques seront observés dans les contextes où ils s'avèrent nécessaires pour expliquer les différences entre les conditionnels.

I.4. EQUIVALENCE GENERALE DU CONDITIONNEL DANS LES TRADUCTIONS LITTERAIRES

Commençons par observer les équivalents temporels, modaux (et lexicaux) des deux conditionnels dans un corpus littéraire, pour ainsi définir les grands axes problématiques de notre travail. Le corpus de départ est constitué de deux romans du XX^e siècle et de leurs traductions :

- (A) « Le Grand Meaulnes » d'Alain-Fournier, traduit par Nora et Jaan Kaplinski (« Minu sõber suur Meaulnes »)³¹;
- (B) « Põlev lipp » de Karl Ristikivi, traduit par Jean-Pascal Ollivry (« L'étendard en flammes »)³².

³⁰ Cf. Dendale (2001 : 14) pour une synthèse des rattachements différents chez différents auteurs.

³¹ Un roman d'amour tragique mêlé de fantastique ; son volume approximatif : 465000 caractères.

³² Un roman historique dont le récit est inspiré d'événements réels ; son volume approximatif : 386000 caractères.

Toutes les phrases contenant les formes du conditionnel présent et passé ont été relevées et juxtaposées avec les phrases correspondantes dans la traduction. Cela permet de garder le contexte précis et de voir comment chaque langue y fonctionne. La nature différente des romans peut nous permettre de déterminer si l'emploi du conditionnel dépend du genre.

1.4.1. « Le Grand Meulnes » : le conditionnel français et ses équivalents estoniens

Les résultats « bruts » de l'étude portant sur la traduction du français vers l'estonien sont présentés dans le tableau sommatif de l'annexe 2 où seuls les exemples clairs du conditionnel temporel³³ sont distingués des autres fonctions du conditionnel, et où les formes du présent et du passé sont séparées les unes des autres. Ces mêmes résultats sont également catégorisés dans le tableau 5 selon les possibles explications de leur apparition dans la traduction : les équivalences formelles totales sont provisoirement séparées des transformations obligatoires et, si possible, des transformations optionnelles.

Tableau 5. La distribution des équivalents estoniens du conditionnel français dans le corpus littéraire.

Le Grand Meulnes	<i>Minu sõber suur Meulnes</i>	Exemples	% partial	% total
Conditionnel présent (+ y compris à valeur temporelle)		141	100	78,7
	Equivalence formelle totale (forme : conditionnel présent)	48	34	26,8
	Transformation obligatoire/optionnelle (forme : indicatif présent)	74	52	41,3
	Transformation optionnelle (formes : prétérit, conditionnel passé, infinitif en –da, plus-que-parfait, non traduit)	19	14	10,6

³³ Ces formes sont, dans la plupart des cas, reconnaissables à l'aide de la proposition principale au passé et de leur contexte du passé. D'après Merle (2001 : 7), comme d'ailleurs selon plusieurs linguistes, cette forme temporelle doit être comprise au conditionnel (« aux formes en –rais ») puisqu'une des principales caractéristiques identifiantes que l'on devrait pouvoir retrouver derrière tout énoncé au conditionnel – une condition – est d'une manière implicite présente : « “Futur dans le passé” : *il m'a dit qu'il viendrait* (=> ? condition implicite = si tout se passe / ? passait comme prévu) ».

Le Grand Meaulnes	<i>Minu sõber suur Meaulnes</i>	Exemples	% partial	% total
Conditionnel passé (y compris à valeur temporelle)		38	100	21,3
Equivalence formelle totale (forme : conditionnel passé)		20	53	11,2
Transformation obligatoire/optionnelle (forme : indicatif présent)		3	8	1,7
Transformation optionnelle (formes : prétérit, conditionnel présent, parfait)		15	39	8,4
		179		100

Un tiers des formes au conditionnel présent, la forme la plus fréquente dans notre corpus littéraire, est traduit par une forme équivalente en estonien, un peu plus que la moitié est traduit par un indicatif présent et le reste se divise entre les différentes formes résultant des différences des stratégies constructionnelles et des préférences stylistiques entre les langues, *i.e.* il s'agit des transformations optionnelles. (Les 141 exemples comprennent aussi les formes « futur du passé »³⁴, identiques d'un point de vue morphologique, mais différentes en ce qui concerne leurs valeurs, modale et temporelle³⁵.)

Les équivalents au conditionnel seront étudiés de façon particulièrement attentive dans le chapitre 4 où le conditionnel d'hypothèse sera examiné. Donnons tout de même un exemple illustratif de ce type de traduction³⁶ :

- (1) « Y **aurait-il** une fête dans cette solitude ? » se demanda-t-il. [Alain-Fournier, *Le Grand Meaulnes*]³⁷

³⁴ Voir la différence fonctionnelle des deux dans les exemples du « Grand Meaulnes » (les formes conditionnelles sont en gras et la proposition principale au passé en italique) :

- 1) conditionnel présent à valeur modale : « On dirait que quelqu'un joue du piano quelque part ? » pensa-t-il.
- 2) conditionnel présent à valeur temporelle : *Il fut entendu* que Moucheboeuf **conduirait** M. Seurel et lui **servirait** d'appeau.

³⁵ La plupart des linguistes et grammairiens contemporains classent le conditionnel français, à cause de sa fonction principale – temporelle – et de son évolution parallèle avec des formes de futur, parmi les temps de l'indicatif (voir l'argumentation dans le chapitre 3). Merle (2000 : 11) admet, par exemple, que le futur simple placé dans un contexte passé, par exemple le verbe 'venir' dans la phrase « Je savais bien que tu reviendrais », a été considéré comme « l'équivalent d'un temps de l'indicatif ».

³⁶ La désinence zéro du nominatif n'est pas en principe explicitée dans nos gloses, il faudrait par exemple comprendre [il] comme [il-NOM].

³⁷ Dans ce sous-chapitre, les exemples sont tirées d'une seule source (et de sa traduction vers l'estonien mentionnée avant) et ne sont par conséquent plus notés sous les exemples. Tous ces exemples sont ajoutés avec plus de détails sur le cédérom des corpus.

VERSION ESTONIENNE :

« Kas siin üksilduses **peaks** tõesti
[Est-ce-que] [ici] [solitude-INE] [**devoir-COND.3sg**] [vraiment]
mingit pidu peetama ? » mõtles ta
[quelque-PART] [fête-PART] [tenir-mINF.ips] [penser-PRET.3sg] [il]
endamisi.
[à_soi-même].

En ce qui concerne les traductions à l'indicatif présent, il est souvent difficile de cerner s'il s'agit d'une transformation obligatoire (le conditionnel temporel se traduit régulièrement à l'indicatif présent en estonien), comme dans l'exemple (2), ou optionnelle, comme dans l'exemple 3 où le conditionnel à valeur modale est traduit à l'indicatif présent sans que cela ne soit justifié par une contrainte linguistique :

- (2) « Ce n'est rien, dit M. de Galais, le médecin *a dit* que tout cela **s'arrangerait** de soi-même. (...) ».

VERSION ESTONIENNE :

« See pole midagi, » ütles härra de Galais,
[Ce] [être-NEG.INDPR.3sg] [rien] [dire-PRET.3sg] [monsieur_de_Galais]
« arst ütles et see kõik **paraneb**
[docteur] [*dire-PRET.3sg*] [que] [cela] [tout] [**s'arranger-INDPR.3sg**]
iseendast... (...) »
[de_soi-même].

- (3) « (...) Tais-toi, **tu me ferais** mettre en colère », répondait l'autre d'un ton le plus tranquille.

VERSION ESTONIENNE :

« Ole vait, **sa ajad** mind vihale »,
[Etre-IMP.2sg] [silencieux] [**tu**] [**faire-INDPR.2sg**] [moi-PART] [colère-ALL]
vastas teine suurima rahuga.
[répondre-PRET.3sg] [autre] [grand-SUP-GEN] [paix-COM].

Dans quelques rares cas, le choix du traducteur peut prendre la forme d'une équivalence plus inattendue : dans l'exemple (4), le conditionnel à valeur temporelle se traduit au conditionnel, le verbe modal *pidama* 'devoir' est inséré dans la phrase, suivi d'un infinitif en *-ma* impersonnel³⁸.

³⁸ Ce dernier ne se rencontre en estonien qu'avec le verbe *pidama* (EKG I 1995 : 65). La construction périphrastique *pidama* 'devoir' + mINF.ips peut porter soit une modalité déontique, soit être une forme quotative périphrastique (EKG II 1994 : 259). Il nous semble qu'ici il s'agit plutôt du deuxième cas, et que la modalité déontique n'est pas introduite. En outre, la forme indicative *kantakse* 'on porte' pourrait être envisagée à la place de la tournure choisie par le traducteur.

- (4) Parfois, dans un coin de salon où *l'on dansait, il engageait* conversation avec quelque dandy, et *se renseignait* hâtivement sur les costumes qu'on **porterait** les jours suivants...

VERSION ESTONIENNE :

Vahel *alustas* ta mõnes salongi nurgas,
 [Parfois] [*commencer-PRET.3sg*] [il] [quelque-INE] [salon-GEN] [coin-INE]
 kus *tantsiti*, juttu dändidega
 [où] [*danser-PRET.ips*] [conversation-PART] [dandy.pl-COM]
 ja *päris* ruttu *järele* missuguseid kostüüme
 [et] [*demander-PRET.3sg*] [vite] [*PRT*] [quel.pl-PART] [costume.pl-PART]
 järgmisel päeval **peaks** **kantama**.
 [suivant-ADE] [jour-ADE] [**devoir-COND.ips**] [**porter-mINF.ips**].

L'exemple (5) relève lui aussi d'une transformation optionnelle : le conditionnel du premier verbe ('déciderait' > *peame*) est converti en indicatif présent et le deuxième verbe ('faudrait') est absent de la version estonienne :

- (5) Ensuite, on **déciderait** de ce qu'il **faudrait** raconter aux gens du pays et écrire à la mère de Meaulnes...

VERSION ESTONIENNE :

Hiljem **peame** siis **nõu**, mida ümbruskonna
 [Tard-COMP] [**discuter-INDPR.1pl+PRT**] [ce_que] [environs-GEN]
 inimestele ütelda ja Meaulnes'i emale kirjutada...
 [gens-ALL] [dire-dINF] [et] [Meaulnes-GEN] [mère-ALL] [écrire-dINF]...

Le conditionnel passé est remarquablement moins employé dans « le Grand Meaulnes » que le conditionnel présent (38 exemples). Ce type peut être traduit par une forme identique en estonien (6) ou, ayant une valeur temporelle, comme dans l'exemple (7) où la forme est motivée par le prédicat au passé simple de la proposition principale³⁹, avoir obligatoirement⁴⁰ une traduction indicative :

³⁹ Dans la phrase au présent le temps verbal aurait été le futur antérieur.

⁴⁰ Selon EKG I (1995 : 77–78), la valeur principale du parfait estonien est bidimensionnelle : c'est la combinaison du verbe *olema* 'être' dans une forme relative au présent et d'un participe passé indiquant un événement antérieur au moment d'énonciation exprimé par le verbe 'être'. Puisqu'en estonien, toutes les formes du présent ne portent que des valeurs du non-passé, les formes du parfait peuvent se rapporter aussi à un événement ultérieur au moment d'énonciation. Dans la traduction de l'exemple (7), il s'agit donc d'un emploi usuel du parfait qui correspond, malgré les formes temporelles différentes, parfaitement à la version originelle d'un point de vue aspectuel : dans les deux versions le moment d'énonciation et celui du procès (quand Meaulnes n'est plus en ville) sont repérables dans un contexte de passé, le premier étant antérieur à l'autre.

- (6) Elle sentit doucement peser auprès de son cou cette caresse à laquelle **il aurait fallu** savoir répondre.

VERSION ESTONIENNE :

Neiu tundis kaelal seda hellitlust, millele
[Fille] [sentir-PRET.3sg] [cou-ADE] [ce-PART] [caresse-PART] [que-ALL]

ta **oleks pidanud** oskama vastata.
[elle] [**devoir-CONDPS.3sg**] [savoir-mINF] [répondre-dINF].

- (7) *Il ne dit pas* non, sachant qu'à cette heure, **il aurait** depuis longtemps **quitté** la ville.

VERSION ESTONIENNE :

Meaulnes ei öelnud ära, teades, et seks
[Meaulnes] [refuser-NEG-PRET.3sg] [savoir-GER] [que] [ce-TRNSL]

ajaks **on** ta ammu linnast
[temps-TRNSL] [**être-AUX-INDPR.3sg**] [il] [il_y_a_longtemps] [ville-ELA]

läinud.

[**quitter-PPN**]⁴¹.

Un bel exemple de la transformation optionnelle⁴² avec le choix personnel du traducteur⁴³ se manifeste dans l'exemple (8) où le conditionnel passé à valeur hypothétique (*je n'aurais pas cru*) se transforme en prétérit (*ma ei uskunud*) et le conditionnel passé à valeur temporelle (*elle se serait rentrée*) est traduit par l'indicatif présent (*tagasi tuleb*) :

- (8) « Je **n'aurais pas cru** qu'elle **serait rentrée** si tôt », dit Jasmin tout bas.

VERSION ESTONIENNE :

« Ma **ei uskunud**, et ta nii vara **tagasi tuleb**, »
[Je] [**croire-NEG-PRET.1sg**] [que] [il] [si] [tôt] [**rentrer-INDPR.3sg**]

ütles Jasmin sosinal.
[dire-PRET.3sg] [Jasmin] [chuchotement-ADE].

Sans nous plonger davantage dans les détails, il apparaît clairement que la problématique du conditionnel temporel est assez complexe et mérite une étude à part. Il sera donc plus précisément observé dans le chapitre 5.2.

⁴¹ La forme du parfait (PRF) se compose de l'auxiliaire au présent et de l'infinitif en *-nud*.

⁴² Le présent de l'indicatif dans la subordonnée complétive (*tagasi tuleb*) est révélateur de la façon qu'a l'estonien d'exprimer le futur dans le contexte passé : rien ne change par rapport aux formes indicatives au présent car l'estonien ne possède pas de futur morphologique ni de phénomène de concordance des temps.

⁴³ Rien n'empêche de traduire *je n'aurais pas cru* par une forme estonienne *ma ei oleks uskunud* [*croire-NEG.CONDPS.1sg*], mais le traducteur se contente d'une forme indicative, probablement à cause de l'équivalence sémantique créée par la négation : ne pas croire en quelque chose semble porter le même degré d'irréel à l'indicatif qu'au conditionnel.

I.4.2. « Põlev lipp » : le conditionnel estonien et ses équivalents français

Dans le roman estonien, « Põlev lipp », 475 formes conditionnelles ont été relevées⁴⁴. Observons dans le tableau 6 leurs équivalents français dans « L'étendard en flammes », répartis dans les mêmes catégories que celles déjà utilisées pour classer les résultats de l'étude du « Grand Meaulnes » (cf. l'annexe 3 pour la distribution temporelle et modale des équivalents français du conditionnel estonien).

Tableau 6. La distribution des équivalents français du conditionnel estonien dans « Põlev Lipp ».

<i>Põlev lipp</i>	L'étendard en flammes	Exemples	% partial	% total
Conditionnel présent		328	100	69,1
	Equivalence formelle totale (forme : conditionnel présent)	113	35	23,8
	Transformation obligatoire/optionnelle (formes : subjonctif présent, subjonctif imparfait, imparfait, infinitif présent)	175	53	36,9
	Transformation optionnelle (formes : indicatif présent, plus-que-parfait, conditionnel passé, futur simple, substantif, participe présent, participe passé, non traduit)	40	12	8,4
Conditionnel passé		147	100	30,9
	Equivalence formelle totale (forme : conditionnel passé)	61	42	12,8
	Transformation obligatoire/optionnelle (formes : plus-que-parfait, infinitif présent, subjonctif passé, subjonctif plus-que-parfait, subjonctif imparfait, infinitif passé)	68	46	14,3
	Transformation optionnelle (formes : imparfait, conditionnel présent, substantif, passé composé, passé simple, non traduit)	18	12	3,8
		475		100

⁴⁴ Malgré le fait que le nombre de caractères de « Põlev lipp » soit inférieur à celui du « Grand Meaulnes », il contient remarquablement plus de verbes au conditionnel. Ce décalage ne semble pas être dû à la différence des genres littéraires, et d'ailleurs, si c'était le cas, on s'attendrait à trouver plus de conditionnel dans un roman fantastique que dans un récit historique, et non l'inverse. Nous avons donc tout lieu de croire que l'inégalité de nombre des formes conditionnelles provient plutôt des différences fonctionnelles, probablement de l'emploi en français de l'indicatif dans la protase et du subjonctif dans les propositions finales.

Seulement un peu plus d'un tiers des formes du conditionnel présent estonien est traduit en français par une forme analogue. Ce faible pourcentage s'explique par un grand nombre de transformation obligatoire dans la traduction. D'une part le français offre la possibilité d'utiliser en français le mode subjonctif⁴⁵, qui n'existe pas en estonien (9), et d'autre part la formation de la protase dans la construction conditionnelle canonique est différente : le conditionnel en estonien et l'imparfait ou plus-que parfait en français (10).

(9)

« (...) Mu usaldus teie vastu takistab
 [Mon-GEN] [confiance] [vous-GEN] [envers] [empêcher-INDPR.3sg]
 mind küsimusi esitamast ja ma olen
 [moi-PART] [question.pl-PART] [poser-mastINF] [et] [je] [être-INDPR.1sg]
 valmis jutulesoovija vastu võtma ükskõik kes ta
 [prêt] [demandeur_d'audience] [accueillir-mINF] [n'importe] [qui] [il]

oleks. »

[être-COND.3sg].

VERSION FRANÇAISE :

« (...) Ma confiance envers vous me dissuade de vous questionner et je suis prêt à accueillir votre demandeur d'audience, quel qu'**il soit.** »

(10)

« Kui ma **ei teaks,** et kuninglik kõrgus ainult
 [Si] [je] [**savoir-NEG-COND.1sg**] [que] [royal] [Altesse] [seulement]
 puhast vett joo, **hakkaksin**
 [propre-PART] [eau-PART] [boire-INDPR.3sg] [**commencer-COND.1sg**]
 arvama, et selles on süüdi tuline Chianti
 [croire] [que] [cela-INE] [être-INDPR.3sg] [coupable] [brûlant] [Chianti-GEN]
 viin, » ütles Pietro Prece pead raputades.
 [vodka] [dire-PRET.3sg] [Pietro Prece] [tête-PART] [hocher-GER]

⁴⁵ La fréquence de l'infinitif est étroitement liée à ce même phénomène, l'indicatif présent étant une possibilité alternative à l'utilisation du subjonctif :

Friedrich oli alguses sõnatuks kohkunud,
 [Friedrich] [être-AUX-PRET.3sg] [début-INE] [sans_mot-TRNSL] [effrayer-PPN]

aga siis püüdis ta seda suurema
 [mais] [alors] [tenter-PRET.3sg] [il] [ce-PART] [grand-COMP-GEN]

kõneoskusega noort hertsogit mõjutada, et see
 [éloquence-COM] [jeune-PART] [duc-PART] [influencer-dINF] [que] [celui]

oma pöörasest plaanist **loobuks.**

[son-GEN] [absurde-ELA] [plan-ELA] [**abandonner-COND.3sg**].

VERSION FRANÇAISE :

La stupeur laissa tout d'abord Friedrich sans voix, après quoi il mit d'autant plus d'éloquence à tenter de raisonner le jeune duc, pour lui **faire abandonner** son plan absurde.

VERSION FRANÇAISE :

« Si je **ne savais pas** que Votre Altesse ne boit que de l'eau pure, je **commencerais** à soupçonner les feux du vin de Chianti », conclut Pietro Prece en hochant la tête.

L'indicatif présent comme équivalent du conditionnel présent supprime (au moins partiellement) la modalité originale de la phrase (11) :

(11)

« Ma näen, et sa oma südames
[Je] [voir-INDPR.1sg] [que] [tu] [ton-GEN] [cœur-INE]
ei ole nii halb, kui su sõnade
[être-NEG-INDPR.3sg] [si] [mauvais] [que] [ton-GEN] [mot.pl-GEN]
järgi **võiks** arvata. (...) »
[d'après] [**pouvoir-COND.ips**] [*croire-dINF*].

VERSION FRANÇAISE :

« (...) Je vois bien que ton cœur n'est pas aussi endurci que tes paroles ne le **font croire**. (...) »

L'utilisation du futur simple est assez étonnante et peut soulever quelques questions concernant le possible caractère temporel du conditionnel estonien ou la valeur d'hypothèse du futur français.

Les grands principes de traduction mentionnés ci-dessus se répètent pour le conditionnel passé : 42% de ces formes en estonien équivalent au conditionnel passé en français. Le plus-que-parfait, qui a le même rôle dans la construction hypothétique *si* PQP + CONDPS que celui de l'imparfait au sein de la construction *si* IMP + COND, occupe une place tout à fait légitime dans la traduction (12)⁴⁶.

(12)

Ja *nagu* **oleks** torm järsku
[Et] [*comme*] [**être-AUX-COND.3sg**] [tempête] [Brusquement]
puhkenud, kõlasid elaguhüüded tuhandest suust,
[**éclater-PPN**] [sonner-PRET.3pl] [vivat.pl] [mille-ELA] [bouche.ELA]
otsekui **oleks** noort vangi
[*comme_si*] [**être-AUX-COND.3sg**] [jeune-PART] [prisonnier-PART]
kroonimisele ja mitte hukkamisele **viidud**.
[couronnement-ALL] [et] [non] [exécution-ALL] [**amener-PPT**].

⁴⁶ C'est la conjonction *nagu/otsekui*, 'comme (si)' qui implique l'emploi du plus-que-parfait dans un contexte hypothétique du passé.

VERSION FRANÇAISE :

Ce fut alors *comme si* une tempête **avait** brusquement **éclaté**, et des milliers de bouches lancèrent des vivats, *comme si* le jeune prisonnier **s'était rendu** à son couronnement et non à son exécution.

La catégorie de la transformation obligatoire comprend également les exemples au subjonctif (13) et les transpositions dans une forme infinitive (14) qui répondent, dans la plupart des cas, à la nécessité d'effacer le sujet dans les deux propositions d'une phrase subjonctive.

(13)

Suur õunapuu lossi aias oli samal
 [Grand] [pommier] [château-GEN] [jardin-INE] [être-PRET.3sg] [même-ADE]
 päeval oma esimesed õied avanud ja ka
 [jour-ADE] [son.pl-GEN] [premier.pl] [fleur.pl] [ouvrir-PPN] [et] [aussi]
 kõige vanemad inimesed *ei mäletanud*, et see kunagi
 [âgé.pl-SUP] [gens] [*se_rappeler-NEG-PRET.3pl*] [que] [cela] [jamais]
 nii vara **oleks** **sündinud**.
 [si] [tôt] [**être-AUX-COND.3sg**] [**se_produire-PPN**].

VERSION FRANÇAISE :

Le grand pommier dans le verger du château avait vu éclore ses premières fleurs le jour même de cette naissance, et les anciens *ne se rappelaient pas que* **cela fût** jamais **arrivé** aussi tôt.

(14)

Pärast Anjou vägede Toskaanast lahkumist
 [Après] [Anjou-GEN] [armée.pl-GEN] [Toscane-ELA] [départ-PART]
ei olnud paavstimeelsetel lihtsalt enam
 [*avoir-NEG-PRET.3pl*] [partisan_du_pape.pl-ADE] [simplement] [plus]
 nii suuri vägesid, et nad **oleksid**
 [si] [grand.pl-PART] [armée.pl-PART] [que] [ils] [**être-AUX-COND.3pl**]

julgenud Konradini väehulkadele kallale tungida.
 [**oser-PPN**] [Konradin-GEN] [troupe.pl-ALL] [attaquer-dINF].

VERSION FRANÇAISE :

Après le départ de Toscane des armées du duc d'Anjou, les partisans du pape *n'avaient* simplement *plus* assez d'hommes pour **oser** s'attaquer aux troupes de Konradin.

Parmi les transformations optionnelles, celle du conditionnel passé en conditionnel présent semble assez significative. Dans l'exemple suivant, le conditionnel présent employé dans la traduction française ('serait du même avis') offre une lecture inattendue puisque le degré hypothétique n'est pas seulement affaibli, mais neutralisé : dans la version française, il s'agit d'un conditionnel temporel (la forme du passé du verbe 'être' dans la proposition principale évoquant la transposition du futur). La notion de « non réalisation » du texte d'origine semble disparaître dans la traduction.

(15)

Aga oli tühine lootus arvata, et rahvas, kes
[Mais] [être-PRET.3sg] [vain] [espoir] [croire-dINF] [que] [peuple] [qui]
hommikul oli teinud ettevalmistusi kuningas Konradi
[matin-ADE] [faire-PQP.3sg] [préparatif.pl-PART] [roi] [Konrad-GEN]
pidulikuks vastuvõtmiseks, õhtul oleks olnud
[solennel-TRNSL] [accueil-TRNSL] [soir-ADE] [être-AUX-COND.3sg] [être-PPN]
veel samas meeles.
[encore] [même-INE] [avis-INE].

VERSION FRANÇAISE :

Mais il était vain d'espérer que le peuple qui, le matin même, faisait des préparatifs pour accueillir solennellement le roi Konrad, **serait** du même avis le soir.

I.4.3. Les équivalences temporelles, modales, et lexicales des conditionnels

Après l'analyse du premier corpus exclusivement littéraire dans lequel nous sommes partie des formes conditionnelles dans la langue d'origine, il s'avère qu'il existe presque trois fois plus de formes conditionnelles (présent ou passé) dans le roman estonien que dans le roman français. Cette différence est principalement due à la formation différente des phrases conditionnelles hypothétiques, complétives et finales dans les deux langues.

Sans surprise, on note le conditionnel d'une langue ne se traduit pas toujours par le conditionnel de l'autre langue. Il existe quelques substitutions régulières :

- (A) le conditionnel français est assez souvent traduit à l'indicatif en estonien (surtout dans le contexte du passé) ;
- (B) en ce qui concerne le conditionnel estonien, son équivalent dans les phrases finales et complétives est fréquemment le subjonctif⁴⁷ ; dans les constructions hypothétiques en 'si'/kui, c'est l'indicatif du passé qui remplace le mode d'origine dans la protase.

Les alternances mentionnées étaient plus ou moins prévisibles et s'expliquent assez bien par les contraintes linguistiques des deux langues, mais d'autres changements de mode, de temps ou de catégorie dépourvus de motivateurs objectifs ont été également relevés.

Les transformations optionnelles et obligatoires méritent d'être observées plus en détail. Les données et les descriptions ci-dessus nous dirigent en effet

⁴⁷ Du côté français, c'est plutôt le conditionnel à valeur temporelle qui apparaît souvent dans les complétives. Puisque le conditionnel estonien ne possède pas, apparemment, cette valeur, les équivalents français des formes conditionnelles du corpus estonien ne peuvent pas refléter cette tendance.

vers de possibles explications et des découvertes prospectives quant aux convergences et divergences des deux langues, estonien et français.

Abordons la vaste problématique présentée ci-dessus par une vue diachronique sur les deux formes (§ 2) et présentons ensuite les définitions de base et plusieurs travaux linguistiques sur des sujets proches de notre étude contrastive (§ 3).

2. VUE DIACHRONIQUE SUR LES CONDITIONNELS FRANÇAIS ET ESTONIEN : LIENS AVEC LE SUBJONCTIF ET LE POTENTIEL

Pour mieux expliquer les différences et les similitudes entre les conditionnels de langues aussi distantes que le français et l'estonien, observons les deux formes d'un point de vue diachronique. Nous présenterons d'abord quelques généralités sur les origines de ces deux langues, puis nous nous arrêterons sur des aspects clés de l'évolution des systèmes temporels et modaux, et nous en arriverons finalement à l'étude plus précise des origines du conditionnel. Ceci nous permettra de dégager les principales divergences et ressemblances des conditionnels telles qu'elles ont existé lors de l'émergence de ces modes/temps. Le regard porté sur l'origine et l'évolution des deux langues aide à comprendre les raisons pour lesquelles les conditionnels étudiés sont classés dans les différentes catégories d'un point de vue typologique (cf. Thieroff 2010 : 10).

2.1. ORIGINES DU CONDITIONNEL FRANÇAIS

2.1.1. L'évolution de la forme du conditionnel français

Les langues romanes sont toutes issues du latin vulgaire. Ce dernier s'est diversifié à mesure que l'empire romain s'est étendu, et de nouvelles langues sont apparues. Selon Knud Togeby (1974 : 19), l'évolution du français⁴⁸ a été la plus radicale : c'est la langue qui s'est le plus éloignée du latin⁴⁹.

En ce qui concerne notre objet d'étude, le verbe, notons avec Picoche et Marchello-Nizia (1989 : 247), que l'époque pré littéraire a connu une réorganisation complète de la conjugaison. Dans le système grammatical le plus ancien du français écrit, qui diffère complètement de celui du latin classique, l'aspect de la conjugaison moderne est déjà identifiable dans ses grands traits. Le système verbal des langues romanes est nettement moins développé que celui du latin. Selon Togeby (1974 : 137), « le conditionnel est une innovation des langues romanes, et est la clé de la réorganisation du système verbal ».

Ce qui nous paraît assez important, c'est que le point de départ de l'apparition d'un nouveau futur, basé sur la périphrase *cantare habeo* 'j'ai à chanter' > *chanterai*, semble être, selon Togeby (1974 : 142) la création d'une nouvelle forme verbale, le conditionnel : *cantare habebam* 'j'avais à chanter' >

⁴⁸ Le français dont le nom dérive de celui des Francs, n'était parlé à l'origine seulement qu'au nord de la Loire, territoire dominé et occupé par les Francs à la fin du V^e siècle. Le dialecte de l'Ile-de-France s'appelle *le francien*, les autres dialectes importants sont *l'anglo-normand* et *le picard*. (Togeby 1974 : 19)

⁴⁹ Afin d'avoir un aperçu diachronique sur la naissance et l'évolution de la langue française, nous résumons les étapes principales du latin et du français dans l'annexe 5, en nous appuyant sur les données de Togeby (1974 : 17–21).

chanterais.⁵⁰ Puisque des constructions infinitives se sont transformées en propositions complétives⁵¹, le français avait besoin d'une forme verbale qui pouvait transposer le futur au style direct.

Cette nouvelle forme repose sur l'utilisation d'un nouvel auxiliaire, *avoir*, à l'aide duquel sont composés non seulement le nouveau futur et le conditionnel, « formation strictement romane », mais aussi les temps composés (et ultérieurement surcomposés) de la conjugaison active aussi bien que de toute la conjugaison passive (Picoche et Marchello-Nizia 1989 : 248).

Quant au conditionnel, il s'est formé avec des désinences empruntées à l'imparfait de *habēre*. Cette transformation (voir l'annexe 7) est, de fait, la source des discussions contemporaines sur le statut du conditionnel français (cf. le chapitre 3).

Quant aux désinences du conditionnel, selon Picoche et Marchello-Nizia (1989 : 248), elles ont toujours fait partie des paradigmes de type faible⁵², avec l'imparfait de l'indicatif, le futur, le participe présent et l'imparfait du subjonctif.

La prononciation du morphème *oi*, qui s'est substitué à la désinence *-e(b)a(m)* du verbe *habebam* latin – *habebam* étant l'ancêtre du verbe *avoir* –, et qui s'est étendue à tous les verbes à l'époque pré-littéraire, évoluera vers /wɛ/ puis /ɛ/ entre le XIII^e et XVI^e siècle. Mais la graphie traditionnelle sera conservée jusqu'au XIX^e siècle, et plus précisément jusqu'à l'édition de 1835 du dictionnaire de l'Académie qui opte pour *-ai*.⁵³

Pour Picoche et Marchello-Nizia (1989 : 259), la prononciation /ɛ/ a probablement contribué à l'effacement du /ə/ final de la conjugaison à la première et à la deuxième personne. Une forme en *-ois-* apparaît dès le XIV^e siècle à la première personne et se répand plus vite au conditionnel qu'à l'imparfait. Au XVI^e siècle on peut encore choisir entre les désinences *-oie*, *-oi*, *-ois*, mais cette dernière qui est la préférée de Ronsard pour des raisons d'euphonie, se généralise finalement à la fin du XVI^e siècle.

Dans l'ancien français, le morphème *-r-*, éventuellement précédé de *-e-* est déjà en place ainsi que la majorité des bases irrégulières connues aujourd'hui, comme *il verra*, *il pourra*, etc. (*ibid.* : 249)

⁵⁰ Jean-Marie Merle (2001 : 28) note également qu'en suivant la logique diachronique, le conditionnel et le futur se sont probablement formés parallèlement selon un seul modèle.

⁵¹ L'emploi étendu de la construction 'accusativus cum infinitivo' distingue bien la langue latine classique de l'ancienne langue latine de Plaute et du latin vulgaire (Togeby 1974 : 132). Il est toutefois à noter qu'en français moderne, l'infinitif est, de nouveau, plus employé qu'en ancien français, parce que la Renaissance, en imitant le latin, a introduit beaucoup de propositions infinitives (*ibid.* : 196).

⁵² « Le français a toujours connu une opposition entre paradigmes forts comportant un balancement de l'accent entre la base (ou radical) et la désinence et paradigmes faibles ne comportant pas ce balancement, accentués sur la désinence à toutes les personnes. » (Picoche et Marchello-Nizia 1989 : 248)

⁵³ Quoique des formes à graphie *-ai-* soient attestées au XIV^e siècle, l'orthographe officielle n'est pas suivie avant le XIX^e siècle (*ibid.* : 259).

Pour ce qui est de l'appellation, d'après Henri Yvon⁵⁴ (cité dans Wilmet 2001 : 25), la paternité du mot « conditionnel » revient à Palsgrave (1530)⁵⁵. Wilmet ajoute que « d'autres grammairiens ont proposé "optatif", "désidératif", "suppositif", "incertain"... , mais les taxinomistes du XIX^e siècle [...] emporteront le morceau et recevront la caution officielle de la nomenclature scolaire (1910). La quête d'une « condition » sous le conditionnel représente dès ce moment "le fléau de l'ancienne pédagogie grammaticale"» (Clédat⁵⁶ 1927 : 29 cité *id.*).

Selon Wilmet (*id.*), les premiers descripteurs, privés de modèle latin, ont privilégié la comparaison avec « l'optatif » grec en trouvant dans son prétendu équivalent français « une belle occasion de plaider la filiation vernaculaire (en quête de légitimité) et d'une langue noble ». Mais très vite, au XVIII^e siècle, il est recommandé par les grammairiens d'inclure les « formes en -RAIT » dans le mode indicatif.

2.1.2. Les valeurs du conditionnel français dans les premiers textes

D'après Picoche et Marchello-Nizia (1989 : 265–266), « les formes en *-rait*, outre leurs emplois virtuels ou irréels en particulier dans les systèmes hypothétiques⁵⁷ [...], servent également à indiquer que le locuteur ne donne pas son énoncé comme vérité qu'il assumerait : procès passé ou présent mais présenté comme conjectural, en particulier dans les formules de "politesse"⁵⁸ [...], mais aussi pour rapporter une information non vérifiée [...], ou, dans une exclamative, pour rejeter une assertion [...] ». Donc, le conditionnel est la forme verbale du discours indirect libre⁵⁹ dès l'ancien français. Ajoutons à cela que, selon Moignet (1988 : 261), en ancien français toujours, la forme en *-roie* figure aussi dans des propositions qui n'évoquent pas du tout l'idée d'une condition. Enfin, notons que c'est la forme verbale que l'on utilise communément depuis XIX^e siècle.

⁵⁴ Yvon, H. (1946). Étude sur notre vocabulaire grammatical. Le mot « conditionnel », in : Études romanes dédiées à Mario Roques par ses amis, collègues et élèves de France. Paris : Droz, pp.149–168.

⁵⁵ Palsgrave, John (1530). *Lesclarcissement de la langue francoyse*. [L'éclaircissement de la langue française]

⁵⁶ Clédat, L. (1927). Futur dans le passé, ses valeurs modales in : Revue de Philologie Française et de Littérature 39, pp. 17–41.

⁵⁷ Ici et ultérieurement, ce sont nous qui avons fait expansé les caractères pour souligner les différentes valeurs mentionnées par les auteurs.

⁵⁸ Le conditionnel de politesse existe dès l'ancien français (Togebly 1974 : 144).

⁵⁹ Le style indirect libre se rencontre dès le moyen âge, après les verbes de déclaration. Les impressionnistes du XIX^e siècle ont eu l'idée de s'en servir même sans la présence d'un verbe de déclaration dans le voisinage (Togebly 1974 : 144).

L'emploi premier du conditionnel, est, selon Togeby (1974 : 144), celui du futur du passé (son exemple que nous ne citons pas ici date de 765). L'emploi historique⁶⁰ du conditionnel est, selon lui, une innovation des historiens du XX^e siècle.

Les constructions hypothétiques méritent un peu plus d'attention parce qu'elles se sont construites par le remplacement des formes subjonctives par des conditionnels – ce qui peut se révéler assez important du point de vue de notre comparaison franco-estonienne, étant donné que le conditionnel estonien porte aussi des valeurs comparables à celles du subjonctif français.

Selon Togeby (1974 : 174), pour exprimer des hypothèses au présent, le latin recourt à *sī* + imparfait du subjonctif + imparfait du subjonctif : *si haberet, daret* 's'il avait, il donnerait'. En français, la construction la plus fréquente est dès le début *se*⁶¹ + l'imparfait de l'indicatif + le conditionnel, le plus ancien exemple étant issu de *Gormond et Isembart* (vers 1080). D'après Picoche et Marchello-Nizia (1989 : 292) cette construction existe dès le début du XII^e siècle et est utilisée quand la réalisation du premier procès (condition du second) est davantage de l'ordre de l'imaginaire⁶².

Togeby (1974 : 174–176) ajoute que l'ancienne construction latine avec deux imparfaits du subjonctif⁶³ se rencontre toutefois jusqu'au XVI^e siècle. Il est aussi possible d'avoir un mélange des deux constructions avec *se* + l'imparfait du subjonctif + un conditionnel dans la principale (également jusqu'au XVI^e siècle) ou même la construction inverse. Dans le cas de deux conditions

⁶⁰ « L'effet de sens historique est analysable comme produit par l'interaction, dans le temps d'actualisation, des instructions [+ PASSÉ], [+ ultériorité] par lesquelles peut être définie la valeur temporelle en langue du conditionnel, avec trois éléments cotextuels : l'absence d'un actant qui puisse fonctionner comme possible source énonciative, la présence d'éléments qui positionnent le procès au conditionnel à la fois comme ultérieur au procès précédemment mentionné et comme relevant référentiellement de la seule époque passée. » (Bres 2009)

Bres, Jacques (2009). *Arthur, où t'as mis ton corps ? Conditionnel et actualisation de l'effet de sens historique*, Bruxelles : Belgique, l'abstract valable : <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00438455/fr/>

⁶¹ En ce qui concerne l'évolution de *si* des systèmes hypothétiques, Claude Buridant note que « la forme héréditaire de la conjonction pivot de l'hypothèse, héritée du *si* latin, apparaît sous la forme de *si* dans les premiers textes, pour passer à la forme dominante *se* à partir du milieu du XII^e siècle et au XIII^e siècle, non sans que la forme *si* reste majoritaire dans l'aire anglo-normande en particulier [...], la forme *si* se généralisant entre le XIV^e et le XVI^e siècle. » (2000 : 627).

⁶² Moignet (1988 : 261) note également que la vraisemblance n'est pas un critère déterminant ; on peut voir la conséquence d'une hypothèse parfaitement improbable traduite par une forme en *-roie*.

⁶³ Cette construction est utilisée lorsqu'il s'agit d'évoquer une hypothèse exclue (irréel du présent) (Picoche et Marchello-Nizia 1989 : 292).

coordonnées, la seconde s'exprime parfois au subjonctif⁶⁴. Dès l'ancien français on peut aussi rencontrer la coordination de deux imparfaits de l'indicatif.

Pour exprimer les hypothèses au passé, en latin on emploie *sī* + le plus-que-parfait du subjonctif + le plus-que-parfait du subjonctif (ou de l'indicatif), en ancien français, on a commencé par se calquer sur l'étymologique de cette construction (*se* + l'imparfait du subjonctif + l'imparfait du subjonctif), qui se traduit en français moderne par des temps composés. Il est à remarquer que cette construction a deux valeurs puisque c'est le même que celle utilisée pour exprimer une hypothèse au présent.

Le plus-que-parfait du subjonctif s'est d'abord apparu dans la proposition principale, mais à partir du XII^e siècle⁶⁵ on le trouve aussi dans la construction *se* + le plus-que-parfait du subjonctif + le plus-que-parfait du subjonctif. Cette construction a prédominé jusqu'en 1750 environs, et existe toujours⁶⁶.

La construction moderne, *si* + plus-que-parfait de l'indicatif + le conditionnel passé apparaît pour la première fois vers 1300, mais ne remplacera la construction subjonctive qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle (Togebly 1974 : 176). Buridant (2000 : 632) note que « le remplacement du subjonctif par le conditionnel substitue à une chronologie modale une chronologie spécifiquement temporelle, avec une forme en *-ait* signifiant la décadence, et engageant l'hypothèse dans le champ de probable plutôt que du possible ».

L'apparition du conditionnel a fait glisser les valeurs du subjonctif : selon Perrot (1993 : 107), c'est surtout à cause de l'existence du conditionnel que le subjonctif français ne s'oppose pas à l'indicatif comme en latin⁶⁷ – le conditionnel assumant une partie des fonctions du subjonctif latin. Il est intéressant de noter avec Perrot (*ibid.* : 45) que « l'indo-européen avait, en face de l'indicatif, à la fois un subjonctif, exprimant la volonté et l'éventualité, un optatif, exprimant le souhait et la possibilité, et un désidératif marquant le désir ou l'intention ».

⁶⁴ D'après Picoche et Marchello-Nizia (1989 : 293), *que si...* continue à s'employer au XVIII^e siècle. « Aux XIX^e et XX^e siècles se rencontre un tour hypothétique destiné à emphatiser une caractérisation : *s'il en est/fut* [...], avec une hésitation au XIX^e siècle sur le mode du verbe [...]. En ancien français, lorsque deux subordonnées hypothétiques étaient coordonnées, le *se* n'était répété ni repris : la seconde commençait par *et* et était en général au subjonctif ; la reprise en *et que* + subjonctif [...] apparaît au XII^e siècle, elle est rare au XIII^e siècle, et devient plus courante au XIV^e siècle, mais elle reste encore longtemps minoritaire par rapport à la simple coordination. »

⁶⁵ XIII^e siècle selon Picoche et Marchello-Nizia (1989 : 292).

⁶⁶ Les constructions de type « S'il l'eût épousée, il eût été riche » apparaissent de nos jours, selon Kronning (2009 : 98), dans le registre littéraire et sont marquées d'une régression modale qui renforce la distanciation épistémique, le subjonctif dénotant en soi une distanciation modale.

⁶⁷ « En latin, il ne subsiste qu'un subjonctif en face de l'indicatif : le glissement des valeurs (des formes de subjonctif ayant fourni un futur à l'indicatif, des formes d'optatif ayant reçu des emplois du subjonctif) s'y traduit par une simplification des oppositions. » (Perrot 1993 : 45)

Selon Picoche et Marchello-Nizia (1989 : 293), au XVIII^e siècle, on rencontre parfois dans la subordonnée en *si* une forme en *-rait*⁶⁸, configuration que l'on a ensuite rejetée. L'hypothèse a été avancée selon laquelle ce phénomène peut être mis en rapport avec la présence possible du futur après *si* en ancien français et en français moyen.

En résumant en quelques mots l'évolution du conditionnel français décrite ci-dessus, il faut souligner que le système verbal du français a fondamentalement changé, s'éloignant considérablement de ses racines latines. Le futur latin, notamment, a disparu, et une nouvelle périphrase avec le verbe *avoir* et l'infinitif a donné naissance aux formes contemporaines du futur et du conditionnel. Ce dernier, innovation des langues romanes, a repris quelques fonctions du subjonctif latin et l'a également remplacé peu à peu dans les systèmes hypothétiques.

Essayons d'observer prochainement les aspects diachroniques et étymologiques du conditionnel estonien.

2.2. ORIGINES DU CONDITIONNEL ESTONIEN

2.2.1. L'évolution de la forme du conditionnel estonien et son rapport avec d'autres modes

La langue estonienne⁶⁹, quant à elle, est née pendant la première moitié du millénaire passé⁷⁰. Elle se base sur d'anciens dialectes locaux qui ont connu de grandes évolutions dans plusieurs domaines du système langagier. Ces modifications unificatrices⁷¹ ont contribué à gommer différentes variantes régionales. D'après Huno Rätsep (2002 : 26), le centre de ces changements a probablement été la région dialectale du Sud.

La structure des dialectes estoniens a beaucoup changé durant la première moitié du dernier millénaire. Les changements phonétiques ont contribué à homogénéiser, à l'échelle du pays, une langue « unique » qui devait remplacer la multitude des dialectes existants. Ces changements ont éloigné les dialectes estoniens des autres dialectes qui conservaient, dans la plupart des cas, l'état d'origine de ses phénomènes.

⁶⁸ Selon Buridant (2000 : 634), c'est surtout une caractéristique de l'anglo-normand.

⁶⁹ Afin de présenter le berceau de l'estonien, la chronologie de l'arbre généalogique des langues ouraliennes est présentée dans l'annexe 6 (en suivant la description d'Erkki Itkonen, linguiste finlandais, cité dans Uibopuu 1984 : 31).

⁷⁰ Selon Erelt et al. (2000 : 5), la langue estonienne s'est créée plus précisément pendant une période allant du XIII^e au XVI^e siècle, en se basant en particulier sur les dialectes rural du Nord et d'Ugala du Sud.

⁷¹ Ces modifications sont probablement partiellement dues aux contacts avec des langues indo-européennes. Plus tard, ce sont surtout l'allemand et le russe dont l'influence a créé des différences typologiques avec des langues apparentées, comme par exemple le finnois (Erelt et al. 2000 : 6).

Cependant, plusieurs mutations ne se sont pas étendues jusqu'au dialecte littoral du Nord-Est qui a conservé une structure proche de celles des dialectes finnois. Les changements réformateurs de la phonétique ont causé des changements importants dans la morphologie (*ibid.* : 20).

Durant cette époque, les désinences commencent doucement à disparaître des dialectes estoniens, ce qui n'est pas un cas de figure commun dans les dialectes finno-ougriens. L'apparition du mot spécial de la négation supprime la marque de personne dans le verbe : la personne s'exprime désormais à l'aide du pronom. L'élision efface les marques de personne de l'impératif. La même tendance émerge dans tous les dialectes estoniens, pour lesquels on assiste à la disparition du système des suffixes possessifs. Le mode quotatif dont la fonction est d'exprimer le caractère indirect d'un message naît déjà sans le marquage personnel. Plus tard, c'est le tour du conditionnel : les marques de personne tendent à être progressivement supprimées (Rätsep 2002 : 22).

D'un point de vue chronologique, il est à noter que, outre l'indicatif qui est un mode universel sans marquage morphologique avec deux temps simples, les sources du conditionnel et de l'impératif remontent aussi au proto-finnois (Erelt 2007 : 219), probablement au début de l'ère chrétienne (voir l'annexe 6). Le quotatif et le jussif (qui sert à exprimer le caractère indirect d'un ordre) sont plus récents. Le mode potentiel dont on peut encore voir quelques traces dans le langage écrit du Sud, a disparu de l'estonien standard.

Un autre mode périphérique, l'optatif, qui se forme à l'aide du suffixe *-kest* et porte une valeur affectueuse, apparaît dans les dialectes continentaux du Sud-Ouest parlés près de la frontière de la Lettonie. Ce clitique contient le suffixe diminutif régulier *-ke*. Lembit Vaba a démontré (1992 : 161) que le mode dénommé « optatif diminutif » par Karl Pajusalu (1989 : 142–149) suit le modèle du langage enfantin letton.

D'après les descriptions des grammaires du XVII^e siècle⁷², l'estonien, qui suit le modèle allemand, possède cinq temps (y compris le futur). D'autre part, cinq modes sont mentionnés : indicatif, impératif, infinitif, optatif et conjonctif (Ehala et al. 2003 : 38).

Il est indiqué dans Ehala et al. (*id.*) que J. Hornung⁷³ a décrit au XVII^e siècle toutes les formes finies sauf celles du quotatif, et a laissé de côté les modes étrangers et le futur. Au XIX^e siècle, le parfait et le plus-que-parfait sont rejetés par les grammairiens. Si l'indicatif et l'impératif sont souvent décrits d'une manière comparable, les dénominations et les limites des autres modes varient remarquablement dans la littérature spécialisée.

⁷² Pour les noms des grammairiens et les dates précises de leurs principales grammaires, voir l'annexe 8 (Kilgi 2005 : 188–189).

⁷³ Hornung, J. (1693). *Grammatica Esthonica*. Riga. [La grammaire de l'estonien]

En ce qui concerne plus précisément le conditionnel, deux marqueurs du conditionnel finnois⁷⁴ se retrouvent, selon Erelt (2007 : 219) dans des régions estoniennes :

*-*ksi* (les dialectes du Nord, du Sud oriental et le livonien) ;

*-*isi* (les dialectes littoraux de Kuusalu et de Haljala de l'Ouest, le vote, l'ingrien, le finnois, le vepse, le carélien).

Il est assez significatif que la marque actuelle du conditionnel finnois *-isi*, un morphème à l'aspect continuatif, soit associée, d'après Lehtinen (2007 : 133), à l'affixe *-j-* du prétérit. Le même est noté par Peegel (1957 : 65) pour l'affixe *-i-* dans la marque *-ksi*.

D'après Arvo Laanest (1975 : 154–155), les marqueurs *-*ksi* et *-*isi* pourraient avoir une origine commune : le *k* aurait disparu ou, au contraire, serait apparu plus tard. Mikko Korhonen⁷⁵ met cependant en doute la forme originelle commune de ces marqueurs et défend l'idée que chacun a son propre équivalent en proto-lapon : *-*isi* correspondrait à *-*ń D'Ž* du potentiel proto-lapon, et *-*ksi* à *-*ktš* du conditionnel proto-lapon. En fait, il est probable que les deux marqueurs ont été simultanément utilisés dans différents dialectes depuis les premières périodes du proto-balto-finnois.

Le parfait du conditionnel est un temps composé, formé à l'aide du conditionnel de l'auxiliaire *olla* (= *olema* en estonien contemporain, 'être') et du participe passé⁷⁶.

Quant à la stabilité des formes grammaticales, Annika Kilgi (2005 : 179–180) suggère que les formes les plus aptes à changer sont celles qui se différencient du modèle indo-européen et qui varient selon les contextes d'utilisation : les formes déclinées, celles qui expriment l'indirect, le futur ou le passif. Les descriptions des sous-paradigmes plus simples du verbe (le présent, les passés, l'indicatif, le conditionnel et l'impératif) n'ont par contre guère changé depuis leur apparition, excepté quelques détails. Ainsi, l'indicatif et le conditionnel du XVII^e siècle ressemblent beaucoup aux formes d'aujourd'hui. Il est pourtant intéressant de noter que depuis J.F. Wiedemann (1875), il a été conseillé d'utiliser la marque de la troisième personne du pluriel (*-vad*) dans les formes du prétérit et du conditionnel : *walasiwad [verser-PRET.3pl]* et *walaksivad [verser-COND.PR.3pl]*.

⁷⁴ Ces deux marqueurs peuvent également apparaître sous la forme transformée dans les dialectes orientaux et littoraux. Dans les dialectes du Sud, de l'Est austral et du Sud-Est de la région de Pärnu, l'affixe *-*ks* s'est assimilé au clitique *ss* et s'est enfin dé-géminé en *s*. Sous l'influence des régions australes et centrales de l'Estonie, les marques de personne sont souvent supprimées (Erelt 2007 : 219). Si ce n'est pas le cas, elles correspondent aux marques de personne du prétérit indicatif.

⁷⁵ Korhonen, Mikko (1967). *Die Konjugation im Lapischen, I. Die finiten Formkategorien*. (1974). *II. Die nominalen Formkategorien*. Helsinki. [La conjugation en lapon. I. Les catégories des formes finies. / II. Les catégories des formes nominales.]

⁷⁶ Le vepse, le carélien d'Aunus et le lude font figures d'exceptions en formant leur conditionnel passé avec la désinence *-nu* (Laanest 1975 : 155).

Selon Eeva Ahven (1958 : 111), ces terminaisons ont dominé jusqu'à l'année 1911 où les formes en *-[s]id* apparaissent à côté de celles en *-[s]ivad*. Pendant les années 1912–1913, les deux formes ont été utilisées en proportions égales. Désormais, l'ancienne forme, plus longue, commence à disparaître, et en 1917, la nouvelle forme, plus brève, l'élimine enfin de l'usage.

A la différence des marqueurs du conditionnel, celui du potentiel (*-ne*), le mode indiquant la possibilité, est commun aux dialectes finno-ougriens. Dans les langues apparentées lointaines, l'affixe *-ne* marque le conditionnel (Laanest 1975 : 155). D'après les observations de Juhan Peegel (1957 : 66) qui s'appuie principalement sur les exemples de poésie folklorique, le potentiel estonien a été employé pour exprimer la possibilité, l'hésitation, le doute et le vacillement. De nos jours, ces usages sont propres au conditionnel.

Selon Laanest (1975 : 155), l'utilisation du potentiel est en voie de disparition dans les langues balto-finnoises. Le potentiel existe toutefois encore dans le finnois, dans quelques dialectes du carélien et dans celui de võro. Il est toujours faiblement présent dans le vepse, mais totalement absent dans les dialectes du Nord de l'estonien et dans le live. L'usage du potentiel vote et ingrien s'est remarquablement amoindri pendant les derniers siècles (*id.*). Rätsep explique (2002 : 21) que la disparition du potentiel peut être partiellement due à la naissance du mode quotatif.

Les bornes imprécises et surtout la concurrence entre les modes quotatif, potentiel et conditionnel ont sans doute influencé la gamme contemporaine des valeurs du conditionnel estonien et peuvent expliquer quelques différences avec celles du conditionnel français.

2.2.2. Le conditionnel estonien dans les premières grammaires

Les valeurs du conditionnel⁷⁷ ne sont malheureusement pas explicitées en détails dans les premières descriptions grammaticales, mais les différentes dénominations peuvent cependant donner quelques indications sur la nature de ce mode.

D'après les recherches de Juhan Peegel (1957 : 49–52), les premiers grammairiens décrivent le conditionnel comme *modus optativus*⁷⁸ dont le trait principal est l'expression du souhait.

Selon Peegel (*id.*), c'est depuis la grammaire de J. Gutsclaff (1648)⁷⁹, que le conditionnel est présenté comme équivalent du conjonctif indo-européen : Gutsclaff divise les formes conditionnelles, sur le modèle latin, entre les valeurs

⁷⁷ Dans la description suivante, nous utiliserons la dénomination « le conditionnel » correspondant à *tingiv kõneviis*, même si ce radical apparaît plus tard dans la terminologie estonienne.

⁷⁸ Pour une vue d'ensemble des autres dénominations au cours des siècles (selon les grammaires de 1637 à 1843), voir la section du conditionnel dans l'annexe 8.

⁷⁹ Gutsclaff, J. (1843). *Grammatik der Ehstnischen Sprache Revalschen Dialektes*. Erster Theil. Formenlehre. Reval (=Tallinn). [La grammaire des dialectes estoniens de Reval. I. Morphologie]

de l'optatif et du conjonctif. J. Hornung (1693) ne différencie pas les formes optatives et conjonctives mais englobe les deux formes dans le conditionnel.

Peegel (*id.*) relève que la dénomination latine du « conditionnel » est utilisée pour la première fois (avec *l'optatif* entre parenthèses) par F.J. Wiedemann (1875)⁸⁰ qui s'intéresse aux valeurs sémantiques ainsi qu'à l'usage syntaxique de ce mode. Au niveau syntaxique, le conditionnel est utilisé dans la proposition principale, dans la subordonnée (à la place de l'imparfait conjonctif de l'allemand), et dans la proposition indépendante. La valeur principale du conditionnel est toujours optative exprimant le souhait avec une nuance de politesse.

Selon Peegel (*id.*), K.A. Hermann (1884)⁸¹ part, contrairement à Wiedemann, de la valeur de doute dans sa description du conditionnel estonien qu'il appelle, d'ailleurs, *modus conjunctivus*. D'après Hermann, l'optatif est un mode à part ayant le paradigme formel de la troisième personne de l'impératif.

Comme on le voit dans le tableau de Kilgi (cf. l'annexe 8), c'est à la fin du XIX^e siècle que le terme estonien *tingiv kõneviis*⁸² a été enfin introduit par H. Einer⁸³. Selon lui, la seule fonction de ce mode est d'exprimer une action que le locuteur ne ferait que sous certaines conditions (Peegel 1957 : 51).

Les valeurs du conditionnel sont un peu plus profondément analysées par J. Jõgever (1904)⁸⁴ qui part des idées d'Hermann, en appelant le conditionnel « le mode de doute », *kahtlev kõneviis (modus conjunctivus, соcлагательное наклонение)*. Jõgever (1904 : 108 cité dans Peegel 1957 : 51–52) conçoit la dualité de ce mode comme suit :

- 1) *tingiv kõneviis (modus conditionalis, условное наклонение)* dit que quelque chose se produirait si les conditions préalables étaient remplies ;
- 2) *potentsial-kõneviis (modus potentialis)* dit que quelque chose pourrait se produire.

En s'appuyant sur le résumé de Peegel (1957 : 52), on peut conclure que les valeurs du conditionnel listées dans les premières grammaires expriment le souhait, la condition, la politesse, le doute et la possibilité. Il est comparé au conjonctif par Hermann et Jõgever à cause de sa capacité à exprimer le doute et la possibilité. Les auteurs antérieurs partaient plutôt des principes syntaxiques que des principes sémasiologiques en juxtaposant le conditionnel estonien et le conjonctif latino-allemand.

⁸⁰ Wiedemann, F.J. (1875). *Grammatik des ehstnischen Sprache*. St. Pétersbourg. [La grammaire de l'estonien]

⁸¹ Hermann, K.A. (1884). *Eesti keele grammatik*. Tartu. [La grammaire de l'estonien]

⁸² L'équivalent latin : *modus conditionalis*, l'équivalent russe : *соcлагательное наклонение* (Peegel 1957 : 51).

⁸³ Einer, Hans (1894). *Lühikene eesti keele õpetus rahvakoolidele*. Teine trükk. Jurjev (= Tartu). [Un bref enseignement de l'estonien pour les écoles populaires, 2^e éd.]

⁸⁴ Jõgever, J. (1904). *Eesti keele õpetus koolidele ja iseõppijatele*. Tartu [L'enseignement de l'estonien pour les écoles et les autodidactes]

Notre étude comparative peut nous amener à ces conclusions similaires : le subjonctif français, relatif au conjonctif/subjonctif latin⁸⁵, assume une partie des fonctions du conditionnel estonien. Le dernier ne couvre toutefois pas toutes les fonctions du subjonctif français, mais recourt parallèlement à d'autres modes.

2.3. DEUX CONDITIONNELS D'UN POINT DE VUE DIACHRONIQUE

En juxtaposant l'origine, la naissance et l'évolution du conditionnel français et estonien, nous pouvons conclure que :

- le mode/temps conditionnel français se crée comme une nouvelle forme à partir de l'ancien français, tandis que le conditionnel estonien a ses sources déjà chez ses ancêtres ;
- la forme française a plus évolué phonétiquement : de la forme périphrastique à la forme synthétique, alors que de son côté le *-ks(i)* estonien a toujours été un affixe facilement reconnaissable ;
- les deux formes ont longtemps hésité entre plusieurs dénominations, mais pour des raisons différentes : le français a tenté de trouver un terme qui exprime le mieux la dualité temporel/modal du conditionnel, tandis que l'estonien s'est laissé guider par différentes langues modèles ayant un mode comparable ;
- les valeurs des deux conditionnels ne coïncident, historiquement, qu'en partie : l'expression de la politesse et de l'hypothèse (même dans la protase) leur est commune.

⁸⁵ Le subjonctif a supplanté conjonctif et optatif (Meigret 1550 : 133).

3. CONDITIONNEL COMME OBJET D'ÉTUDE

Le présent chapitre vise à construire une base théorique pour l'étude contrastive du conditionnel français et estonien, tout en présentant, d'une part, quelques définitions essentielles sur lesquelles se fondera notre analyse ultérieure, et d'autre part, de récentes⁸⁶ recherches linguistiques (contrastives) qui peuvent potentiellement contribuer à l'interprétation des données rassemblées. Nous observerons le classement et les formes, les fonctions et les usages, la modalité et les spécificités du conditionnel des deux langues.

3.1. STATUT ET PARADIGME DU CONDITIONNEL

Avant de nous plonger dans des discussions linguistiques plus approfondies, il convient de déterminer quelques points de départ théoriques en observant les descriptions réalisées par les grammairiens⁸⁷, et de lister quelques (ir)régularités formelles. Nous commençons cette fois par nous pencher sur la langue estonienne pour pouvoir déjà indiquer de possibles analogies ou écarts au cours de la présentation des caractéristiques du conditionnel français.

3.1.1. La caractérisation sémantique et formelle du conditionnel estonien

En estonien, le conditionnel est un mode à part. Le *mode*⁸⁸ se définit selon EKG I (1995 : 80) comme suit⁸⁹ : le mode (*kõneviis, moodus*) est en estonien une catégorie morphologique exprimant

- (A) la position de l'énonciateur (*teate allikas* 'source de message') relativement au rapport entre la situation de l'événement et la réalité ;
- (B) la place du locuteur⁹⁰ et de son interlocuteur (*kuulaja* 'écouteur') dans la situation de communication (ou le caractère du message) ;
- (C) la modalité communicative.

Dans ce cadre théorique, le mode conditionnel marque, selon EKG I (1995 : 81), le fait que l'énonciateur conçoit la situation de l'événement comme irréaliste.

⁸⁶ La plupart des études linguistiques dont nous faisons mention, datent des deux dernières décennies ; nous citons cependant quelques travaux de grande importance antérieurs à cette date.

⁸⁷ Les exemples concernés sont issus de ces descriptions et non de notre corpus.

⁸⁸ Comme nous l'avons mentionné avant, ce sont les modes indicatif, conditionnel, impératif, quotatif et jussif qui font partie de la catégorie modale morphologique en estonien.

⁸⁹ C'est nous qui traduisons.

⁹⁰ Ici nous recourons dans la traduction aux termes de Ducrot (1984) d'après qui l'acte de parole de l'énonciateur est antérieur à celui du locuteur.

La modalité communicative est plutôt déclarative qu'impérative⁹¹. Le conditionnel est neutre par rapport à l'énonciateur, il est employé :

- soit quand le locuteur est lui-même la source du message (= il s'identifie à l'énonciateur) et quand l'énoncé est adressé à l'interlocuteur :

(16) **Oleksin** Parema meelega koju
 [Etre-AUX-COND.1sg] [bon-SUP-GEN] [humeur-COM] [maison-ILL]
jäänud.
[rester-PPN].
 (~ Je serais plutôt resté à la maison.)

- soit quand le locuteur transmet à l'interlocuteur un message reçu d'une autre source (= de l'énonciateur) :

(17) Ta ütles, et ta **oleks** parema
 [il] [dire-PRET.3sg] [que] [il] [être-AUX-COND.3sg] [bon-SUP-GEN]
 meelega koju **jäänud.**
 [humeur-COM] [maison-ILL] [rester-PPN].
 (~ Il a dit qu'il serait plutôt resté à la maison.)

- soit quand le locuteur s'identifie à l'énonciateur, mais que l'énoncé est adressé à une tierce personne :

(18) Ütle talle edasi, et ma **jääksin**
 [Dire-IMPR.2sg] [il-ALL] [PRT] [que] [je] [rester-COND.1sg]
 parema meelega koju.
 [bon-SUP-GEN] [humeur-COM] [maison-ILL].
 (~ Dis-lui que je resterais plutôt à la maison.)

Antérieurement, une caractérisation duale⁹² a été donnée par Peegel (1957 : 68). Selon lui, le conditionnel estonien est un mode direct (il existe un rapport immédiat entre l'énonciateur et le procès) et incertain (l'énonciateur conçoit le procès comme un phénomène dont il met en doute la factualité).

D'après EKG I (1995 : 81), quand le conditionnel est combiné au passé, l'irréalité de la situation de l'événement équivaut à une négation (dans

⁹¹ Pour la modalité impérative, voir les valeurs supplémentaires du conditionnel présent ci-dessous.

⁹² Voir dans l'annexe 4 le système modal estonien proposé par Peegel (1957 : 69), qui part de deux principes : l'attitude de l'énonciateur envers l'événement (certain/incertain) et le rapport entre l'énonciateur et l'événement (direct/indirect).

l'exemple suivant, c'est le fait de ne pas s'être rencontrés qui a causé la situation déplorable du présent) :

- (19)
Kui ma temaga varem **oleksin** kohtunud,
[Si] [je] [il-COM] [plus tôt] [**être-AUX-COND.1sg**] [**se_rencontrer-PPN**]
võinuks kõik hoopis teisiti minna.
[**pouvoir-CONDPS-C.3sg**] [tout] [PRT] [différemment] [aller-dINF].
(~ Si je l'avais rencontré plus tôt, tout aurait pu se passer différemment.)

Le conditionnel présent exprime, en général, une action qui pourrait se produire sous certaines conditions, mais ne se produira probablement pas de l'avis de l'énonciateur :

- (20)
Kui tal raha **oleks,** läheks ta
[Si] [il-ADE] [argent-PART] [**avoir-COND.3sg**] [**aller-COND.3sg**] [il]
puhkuse ajal reisima.
[vacances] [pendant-POST] [voyager-mINF].
(~ S'il avait de l'argent, il irait voyager pendant les vacances.)

Dans la forme du présent, le conditionnel peut avoir des valeurs secondaires. Les deuxième et troisième personnes du conditionnel présent peuvent évoquer une modalité communicative impérative en exprimant un ordre atténué par un ton modeste :

- (21)
See töö **tuleks** ruttu ära teha.
[Ce] [travail] [**devoir-COND.3sg**] [vite] [PRT] [faire-dINF].
(~ Ce travail devrait être rapidement fini.)

La première personne du conditionnel présent exprime aussi un désir ou une envie probablement irréalisable :

- (22)
Tahaksin jäädagi nooreks !
[**Vouloir-COND.1sg**] [rester-dINF+clitique] [jeune-TRNSL].
(~ Je voudrais rester jeune !)

Quant à la morphologie, la marque du conditionnel a deux formes distinctes : *ksi* (suivi d'une marque de personne : *ela/ksi/n*) et *ks* (à la fin d'un mot sans marque de personne : *ela/ks*).

Les désinences ont été étudiées par Renate et Karl Pajusalu (2004) dans le corpus de l'estonien oral à l'université de Tartu. Ils concluent que les formes courtes du conditionnel (sans marque de personne) créent un certain flou pragmatique (leur terme anglais : *pragmatic fuzziness*), parce que la personne en

question se place seulement dans l'interaction entre le contexte et l'interlocuteur. Les formes courtes sont par exemple davantage utilisées dans les propositions dans lesquelles on veut éviter une référence explicite à la personne qui devrait exécuter une action donnée (2004 : 268). Dans l'exemple (23)⁹³, le locuteur propose une idée pour le bizutage sans désigner celui qui devrait la réaliser :

(23)

Rebased **võiks** ise panna seda
[Bizut.pl] [**pouvoir-COND.ips**] [lui-même.pl] [faire-dINF] [ce-PART]
« Elu allikad » ette lugema ja siis **võiks**
[vie-GEN] [source.pl] [PRT] [lire-mINF] [et] [alors] [**pouvoir-COND.ips**]
rebaste seast valida Arvedit või Tuuli ja
[bizut.pl-GEN] [parmi-POST] [choisir-dINF] [Arved-PART] [ou] [Tuuli] [et]
Poliitsia.
[Poliitsia].
(~ On pourrait faire les bizuts déclamer eux-mêmes ce « Elu allikad » et alors on
pourrait choisir Arved ou Tuuli et Poliitsia parmi eux.)
(*ibid.* : 265)

Des recherches antérieures (Erelt 1990, Keevallik 1999) ont mis en évidence le même phénomène : la marque de personne est omise quand le locuteur ne veut pas concrètement désigner quelqu'un, par exemple dans le cas où le locuteur ne sait pas avec certitude, s'il doit tutoyer ou vouvoyer son interlocuteur.

Selon Keevallik (1999 : 130), l'estonien a, pour exprimer l'hésitation, plusieurs moyens grammaticaux qui lui évitent d'avoir à choisir entre *sina* ('tu') et *teie* ('vous'). L'un parmi eux est en effet l'emploi du conditionnel à la place de l'indicatif ou de l'impératif : *võtaks istet* [s_asseoir-COND.ips] au lieu de *võta istet* [s_asseoir-IMPR.2sg] ou *võtke istet* [s_asseoir-IMPR.2pl]. Cette transformation conditionnelle que Keevallik appelle *conditionalization* en anglais, s'opère avec des ordres, des souhaits et des questions, qui sont, parmi les actes de langage, ceux qui demandent le plus souvent d'adresser à l'interlocuteur de façon directe. A l'aide du conditionnel, leur contenu, ferme par nature, est adouci, et ils donnent ainsi plutôt l'impression d'un souhait de convaincre que d'une volonté de donner un ordre.

Selon Erelt (1990 : 39) la naissance de la forme courte a été probablement motivée par la stratégie négative de politesse. Cette tendance de neutralisation-grammaticalisation des formes de politesse a été relevée dans plusieurs langues, entre autres dans la voix passive du finnois.

Les francophones, quant à eux, ne peuvent pas se permettre un tel flou formel : si ce n'est pas la marque de personne (qui est par exemple identique pour les première et deuxième personnes du singulier, à savoir -AIS), c'est le

⁹³ Dans le but de simplifier la lecture, les signes de transcription du texte oral sont enlevés et l'exemple accourci par l'auteur.

pronom, obligatoire avant le prédicat, qui désigne la personne concernée d'une façon marquée : courtoise ou familière. Ce qui ne veut pas dire que le français ne dispose d'aucun moyen pour éviter ce marquage : le pronom (im)personnel *on* (voir le dernier exemple ci-dessus), par exemple, peut, surtout à l'oral, remplacer la première personne du pluriel.

En ce qui concerne la fréquence, il est noté dans l'article de Pajusalu & Pajusalu que la marque de personne est, selon leur corpus oral, explicitée le plus dans le cas des deuxièmes personnes du singulier (-*d*) et du pluriel (-*te*). La marque (-*d*) de la troisième personne du pluriel est moins employée. Les premières personnes du singulier (-*n*) et du pluriel (-*me*) sont assez souvent absentes⁹⁴.

Dans le corpus oral, les formes « longues » avec les marques de personne sont toujours précédées des pronoms personnels, ce qui implique la création d'un double-marquage (Pajusalu & Pajusalu 2004 : 260). Ceci est assez étonnant à l'égard de la stratégie de flou pragmatique mentionné ci-dessus : un seul moyen (soit le pronom, soit la désinence de personne) serait suffisant pour éviter une interprétation ambiguë, mais l'estonien n'en utilise parfois aucun, ou par contre, recourt aux deux moyens.

Une autre stratégie pour ne pas faire une référence trop explicite au sujet, qui consiste à donner au verbe de la proposition conditionnelle la forme de l'infinitif en -*da*, est analysée plus profondément par Helen Plado (2010). Le sujet sémantique de cette construction est un humain indéfini, qui participe probablement, dans les subordonnées conditionnelles conversationnelles (et c'est dans ce type de subordonnée que l'infinitif en -*da* prend le plus souvent la place du prédicat), à la situation de communication (2010 : 269). Dans des conditionnelles à une condition réelle, le prédicat en infinitif en -*da* rend toute la phrase générique :

(24)

Kui kunstlik sülem raamile paigutada, siis
 [/Si/ [artificiel] [essaim] [charpente-ALL] [poser-DINF] [alors]
 tagab loomulik töö kärje ehitamisel
 [garantir-INDPR.3sg] [naturel] [travail] [rayon_de_miel.GEN] [construction-ADE]
 ja paljunemine pere edasise elujõulisuse.
 [et] [reproduction] [famille-GEN] [ultérieur-GEN] [vitalité-GEN].
 (~ En posant l'essaim artificiel sur la charpente, la viabilité de la famille est
 garantie par le travail naturel de la construction du rayon de miel et par la
 reproduction.)
 (Exemple du corpus de Plado 2010 : 268)

Dans des conditionnelles conversationnelles, seule la subordonnée est conçue comme générique, la phrase entière étant interprétée comme non-générique :

⁹⁴ Notons que dans nos gloses, les personnes sont, s'il est possible de les déterminer grâce au contexte, toujours marquées, même s'il s'agit d'une forme courte sans désinence personnelle.

(25)

Kui võrrelda meeste ja naiste
[Si] [comparer-dINF] [homme.pl-GEN] [et] [femme.pl-GEN]
võidutulemusi, siis tunduvad tugevama
[meilleur_résultat.pl-PART] [alors] [sembler-INDPR.3pl] [fort-COMP-GEN]
poole näitajad suhteliselt tagasihoidlikuna; kaugus 8.30,
[côté-GEN] [résultat.pl] [relativement] [modeste-ESS] [longueur] [8.30]
kõrgus 2.31, kolmik 17.26, 100 m 10.24.
[hauteur] [2.31] [triple] [17.26] [100_mètres] [10.24].
(~ En comparant les résultats des gagnants parmi les hommes et les femmes, ceux
des hommes paraissent assez modestes : saut en longueur 8.30, saut en hauteur
2.31, triple saut 17.26, 100 m 10.24.)
(Exemple du corpus de Plado 2010 : 268)

Il est toutefois à noter que dans les exemples présentés les conditionnelles en infinitif en *-da* ne concurrencent pas le mode conditionnel puisque la modalité exprimée n'est pas la même. C'est seulement un même type de phrase, celui de la subordonnée conditionnelle commençant par *si*, qui est mis en parallèle.

Plado (2010 : 268–269) signale que la subordonnée conditionnelle avec le prédicat en infinitif en *-da* diffère de celles dont le prédicat est à l'indicatif ou au conditionnel de plusieurs points de vue. Comme l'infinitif en *-da* ne porte pas la valeur modale, le degré hypothétique doit être principalement interprété à partir de la forme du prédicat de la proposition principale. S'il est à l'indicatif, le degré modal hypothétique est modeste, s'il est au conditionnel, ce degré est plus élevé. Il existe cependant des phrases dont le degré hypothétique est remarquablement élevé malgré le verbe à l'indicatif dans la proposition principale⁹⁵ :

(26)

Iga laps ju teab, et kui sõita
[Chaque] [enfant] [PRT] [savoir-INDPR.3sg] [que] [si] [rouler-dINF]
valguse kiirusel, siis saab ajas
[lumière-GEN] [vitesse-ADE] [alors] [pouvoir-INDPR.3sg] [temps-INE]
tagasi minna.
[de_retour] [aller-dINF].
(~ Chaque enfant sait qu'en dépassant la vitesse de la lumière, il est possible de
remonter dans le temps.)
(Exemple du corpus de Plado 2010 : 260)

Plado (2010 : 269) précise cependant que même l'usage du conditionnel dans la principale n'introduit pas toujours de modalité hypothétique, mais peut exprimer tout simplement la prudence ou la politesse. En parallèle du mode

⁹⁵ C'est à partir de cette « contradiction » que Daniele Monticelli (2003) développe son argumentation pour les nouveaux critères sémantiques du conditionnel estonien (voir plus précisément le sous-chapitre 3.3.).

verbal de la proposition principale, d'autres moyens grammaticaux et lexicaux peuvent influencer le degré hypothétique de la phrase : ce sont quelques adverbes (par exemple *alati* 'toujours') et le temps du passé utilisé dans la principale.

Quant à la syntaxe, Juhan Peegel (1957 : 67) explique dans son article qui rassemble les possibles usages du conditionnel estonien⁹⁶, que le conditionnel estonien se rencontre :

- dans la principale (pour exprimer le souhait, l'intention, la potentialité, la supposition, la conclusion d'une condition etc.) ;
- dans les propositions circonstancielles de comparaison, de but et de manière ;
- dans les subordonnées relatives, et dans complétives qui se comportent comme sujet ou complément d'objet de la phrase⁹⁷.

3.1.2. La caractérisation sémantique et formelle du conditionnel français

En français, les modes révèlent, selon la définition traditionnelle présentée dans la *Grammaire méthodique du français* (= GMF 1994 : 287–288), l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé ; ils manifestent différentes manières d'envisager le procès. La comparaison entre les modes et les modalités ne permet pas de caractériser chacun d'eux par des propriétés vraiment distinctives, entre autres parce que les modes du verbe et les modalités ne coïncident pas : une même modalité peut s'exprimer de différentes façons, et inversement, un mode peut exprimer diverses modalités. C'est la confusion entre *mode* et *modalité* qui explique l'introduction en français d'un mode conditionnel, qui envisage le procès comme « soumis à une condition ».

En effet, le français ne compte que trois modes personnels (l'indicatif et le subjonctif distinguant toutes les personnes au moyen de désinences spécifiques, et l'impératif qui le fait partiellement). Les deux modes impersonnels et intemporels sont l'infinitif et le participe avec le gérondif. Le conditionnel n'est pas, contrairement à l'estonien, attaché à ce système modal.

Il faut tout de même souligner le fait que ce n'a pas toujours été le cas, et les grammaires traditionnelles ont longtemps traité le conditionnel comme un mode⁹⁸. Le *Grand Dictionnaire Universel* du XIX^{ème} siècle (Larousse, 1869 : 875–876) présente, par exemple, la définition du conditionnel suivante : le *mode* dans lequel l'affirmation est soumise à une condition. Jean-Marie Merle (2001 :

⁹⁶ Notons ici préalablement que le conditionnel français se rencontre dans tous les types de phrases : dans les propositions principales, circonstancielles, relatives et complétives, ainsi que dans les interrogatives indirectes.

⁹⁷ Ce qui correspond à une *proposition conjonctive pure* dans la terminologie de Gardes-Tamine (1998 : 49).

⁹⁸ Merle cite un sondage réalisé auprès de 312 non-grammairiens de 18 à 50 ans, selon lequel 92,3% des personnes interrogées considèrent que le conditionnel est un mode (2001 : 7).

10) affirme que la position des linguistes a beau être à peu près unanime quant à l'appartenance du conditionnel à l'indicatif, les grammaires scolaires n'en continueront pas moins de les présenter comme un mode à part⁹⁹.

Effectivement, nous trouvons dans la *Grammaire du Français* (= GDF 1991 : 65), une introduction au conditionnel rédigée comme suit : « le conditionnel est un *mode* qui exprime essentiellement l'éventuel ; il a aussi la valeur d'un futur dans le passé ». Non seulement le conditionnel n'est pas classé parmi les modes, mais sa fonction principale est présentée comme l'expression de l'éventualité, et son essence temporelle, tellement cruciale pour tant de linguistes, ne vient que secondairement.

C'est la morphologie étymologique du conditionnel qui met en doute son statut modal. Comme cela est montré dans l'introduction, les désinences de l'imparfait (*ais, -ais, ait, -ions, iez, -aient*) du verbe avoir, sont ajoutés au morphème -R- de l'infinitif, qui est aussi la base pour la formation du futur.¹⁰⁰ Merle s'appuie sur une démonstration incontestable de Christian Touratier (1996 : 38) :

[...] Au point de vue morphologique, le conditionnel dit présent a tout l'air d'être un futur imparfait et donc appartenir aux temps de l'indicatif. Si le futur est un temps de l'indicatif et l'imparfait un autre temps de l'indicatif, on ne voit pas comment la combinaison de ces deux temps de l'indicatif pourrait ne pas appartenir aussi au mode indicatif ?

Il est expliqué dans la GMF (1993 : 288) que si l'on voulait traiter le conditionnel comme un mode, il faudrait en faire de même du futur, qui lui est parallèle : le futur serait alors le mode du probable, de l'éventuel, par opposition au conditionnel, qui serait le mode de l'hypothèse de l'irréel. Le conditionnel est donc intégré à l'indicatif en raison de ses caractéristiques formelles et sémantiques.

Mais il est précisé dans Merle (2001 : 28–29), que la similitude apparente des formes du futur et du conditionnel n'est pas non plus suffisante pour classer ce dernier parmi les formes indicatives. Il note qu'en suivant la logique diachronique, on a toute raison de croire que le conditionnel et le futur se sont formés parallèlement sur les bases d'un modèle commun.

Merle propose ses propres termes pour désigner le morphème -R- (*virtuel*), et les désinences de l'imparfait (*toncal*), créant ainsi une nouvelle désignation pour le conditionnel, celle de *virtuel toncal* qui décrit, selon lui (*ibid.* : 43), la

⁹⁹ En citant plusieurs manuels qui le font toujours, Merle (2001 : 13) n'oublie pas de nommer ceux qui suivent déjà la « nouvelle » approche, à savoir entre autres *Grammaire et communication* (1997), *Grammaire pour lire et écrire* (1997), *La conjugaison. Dictionnaire de douze mille verbes* (1997).

¹⁰⁰ Ce qui ne signifie pas, selon Merle (2001 : 12, 28) que le conditionnel ait emprunté son -R- au futur. L'un et l'autre sont des constructions verbales du même type, mais le conditionnel n'est pas dérivé du futur, car futur = [V infinitif + avoir présent] et conditionnel = [V infinitif + avoir imparfait].

localisation d'un virtuel dans un plan toncal (autre que celui des coordonnées énonciatives principales).

En ce qui concerne la présente thèse, nous partons du conditionnel estonien comme d'un mode et du conditionnel français comme d'un temps à des traits interprétatifs modaux (cf. par exemple la figure 1 dans le sous-chapitre 3.2.2).

Tout comme le conditionnel estonien, celui du français n'est pas propre à un type de phrase : selon *Le bon usage* (= BU, 1993 : 1259), il apparaît dans les phrases énonciatives, interrogatives et exclamatives. Dans les propositions il est toujours autorisé quand l'indicatif futur est admis, et il est exclu quand le futur est exclu, c'est-à-dire dans les propositions de condition (malgré le nom de conditionnel)¹⁰¹. Les futurs simple et antérieur peuvent aussi marquer une probabilité plutôt qu'un fait à venir. Du point de vue des formes, le conditionnel et le futur présentent de grandes analogies, tant aujourd'hui que dans son histoire passée. Du moment qu'un verbe possède l'un de ces temps, il possède automatiquement l'autre.

D'après le BU, le conditionnel a deux valeurs principales (1993 : 1260) :

- (1) il marque un fait futur par rapport à un moment passé dans le discours indirect (27) et en dehors de ce dernier¹⁰² (28) :

(27) *Il m'a dit* qu'il **reviendrait** ce soir.

(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1260)

(28) Mais *il existait* bien une rue du Cèdre, je le **vérifierais** lorsque l'idée me **viendrait** de retrouver la tombe d'Elena.

(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1260, Rinaldi, *Rose de Pline*)

- (2) il marque un fait conjectural ou imaginaire projeté dans le futur (parfois dans le présent ou un futur si proche qu'il est difficile de le distinguer du présent).

Au sein de cette dernière valeur, il est possible de distinguer encore quelques usages :

– le fait conjectural peut dépendre de la réalisation d'une condition :

(29) Elles [= les maisons] nous **diraient** des choses à pleurer et à rire, si les pierres parlaient.

(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1260, France, *Pierre Nozière*)

(30) Un geste un peu douteux et ils **recevraient** une balle dans la tête.

(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1260, P. Mille, *Sous leur dictée*)

¹⁰¹ L'incompatibilité de la conjonction *si* et de la forme conditionnelle sera observée dans le sous-chapitre 4.4.

¹⁰² Il est noté dans le BU (1993 : 1260) que pour certains grammairiens, qui privilégient la deuxième valeur décrite, il serait préférable, en dehors du discours indirect, de recourir à la périphrase *devoir* + infinitif.

- les conventions à observer dans un jeu dans la langue des enfants :
 - (31) Ça, ce **serait** la montagne, dit le gamin blond. Alors vous **seriez** les Indiens et Ian **arriverait** par-derrrière en rampant avec Basil.
(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1260, H. Bazin, *Bienheureux de la Désolation*)
- d’autres cas sans condition explicite, dont l’un est le conditionnel « journalistique »¹⁰³ :
 - (32) Une expédition **partirait** bientôt pour le pôle sud.
(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1260)

Les emplois particuliers du conditionnel français sont les suivants (*ibid.* : 1261) :

- les verbes exprimant la nécessité, la possibilité, la volonté se mettent au conditionnel présent quand on considère comme douteuse la réalisation du fait jugé nécessaire, possible, souhaitable, etc.¹⁰⁴ :
 - (33) Je **souhaiterais** passer mes vacances en Suisse.
(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1261)
 - (34) Je **devrais** travailler davantage.
(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1261)
- le langage soutenu emploie *savoir* au conditionnel présent avec le sens de *pouvoir* au présent ; cela se fait normalement dans des phrases négatives, avec la négation simple *ne* (sans *pas*), et *je ne saurais* équivaut ainsi à *je ne peux*¹⁰⁵ :
 - (35) Les hommes ne **sauraient** se passer de religion.
(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1261, Duhamel, *Biographie de mes fantômes*)

Le conditionnel passé exprime dans le passé les mêmes valeurs que le conditionnel présent exprime dans le présent ou le futur (*ibid.* : 1262) :

- 1) Soit il marque un fait qui est à la fois futur par rapport à un moment du passé, mais antérieur à un autre fait exprimé par un conditionnel présent ou à un autre moment explicité par une indication de temps :
 - (36) Hier à l’aube, je savais qu’à dix heures, le bateau **aurait sombré**.
(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1262)

¹⁰³ Le BU ne fait pas d’abstraction « d’autres cas », c’est nous qui désignons cet usage en nous appuyant sur d’autres sources dont nous ferons mention plus tard.

¹⁰⁴ Le BU note cependant que les classiques employaient l’indicatif présent là où le français de nos jours mettrait plutôt le conditionnel (1993 : 1261).

¹⁰⁵ Outre l’usage régulier, on trouve aussi *saurait* dans le sens de *peut* sans négation, ou avec la négation complète, ou encore *saurait* = *pourrait*. (BU 1993 : 1261)

- 2) Soit il marque un fait imaginaire (et donc irréel) ou conjectural concernant le passé (ordinairement, un fait futur par rapport à un moment du passé) ; le fait conjectural dépend alors d'une condition (37) qui peut être exprimée par des tournures diverses (38) ou être même absente (39) :

(37) Si tu avais mené la moindre enquête à Paris, tu en **aurais appris** de belles.

(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1262, Mauriac, *Ce qui était perdu*, IV)

(38) Un siècle plus tôt, on l'**aurait mis** à la Bastille.

(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1262)

(39) Nos cœurs d'enfants étaient trop tendres [...]. Ils **se seraient brisés**.

(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1262, M. Prévost, *M^{lle} Jaufre*, II)

Le Bon usage place dans la catégorie « autres cas » un exemple du conditionnel évidentiel :

(40) Le tremblement de terre du Pérou. La catastrophe **aurait fait** trente mille morts.

(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1262, *Le Monde*, 03/06/1970)

Les verbes *devoir*, *falloir*, *pouvoir*, *vouloir*, *etc.* se mettent au conditionnel passé même si, malgré le fait que l'obligation, la possibilité et la volonté étaient réelles, le fait sur lequel elles portaient ne s'est pas réalisé :

(41) Il **aurait fallu**, pour écrire un tel livre, que l'auteur fût un véritable expert.

(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1262)

Au lieu du conditionnel passé, on trouve encore, mais beaucoup moins souvent qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'imparfait, le passé composé, le plus-que-parfait (42) :

(42) Nous remarquons que les auteurs de dictionnaires, consultant plutôt leurs devanciers que les sources mêmes, perpétuaient des erreurs ou des doutes qui **avaient dû** cesser.

(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1262, Quicherat et Daveluy, *Dictionnaire latin-français*)

Mais ce ne sont pas seuls les temps de l'indicatif passés qui peuvent remplacer le conditionnel passé. Selon la GMF (1994 : 316), la tradition associe au conditionnel passé « première forme » (*il aurait chanté*) un « conditionnel passé deuxième¹⁰⁶ forme » (*il eût chanté*). Celui-ci est en fait le plus-que-parfait du subjonctif employé dans la langue classique, avec la valeur du conditionnel

¹⁰⁶ La *seconde* forme du conditionnel passé d'après le BU (1993 : 1262).

passé, pour exprimer une supposition portant sur le passé. Dans un système hypothétique avec *si*, il peut figurer dans la principale et dans la subordonnée (43), ou, le plus souvent, dans une seule de ces propositions (44), pour exprimer l'irréel du passé (*ibid.* : 330) :

- (43) S'il **fût venu**, elle eût été heureuse.
(Exemple de la GMF 1994 : 330)
- (44) S'il ne venait pas d'inventer ce beau projet à l'instant même, il en **eût déjà parlé** à Laura.
(Exemple de la GMF 1994 : 330, Gide)

Le conditionnel surcomposé¹⁰⁷ ajoute à la valeur propre du conditionnel passé une insistance sur l'idée d'accomplissement (BU 1993 : 1263) :

- (45) Elle n'**aurait pas été** plutôt **arrivée** qu'elle s'en serait aperçue.
(Exemple du *Bon usage* 1993 : 1262, Proust, *A la recherche du temps perdu II*)

3.2. TINGIV KÕNEVIIS VS CONDITIONNEL : FONCTIONS ET USAGES

D'un point de vue typologique, le français et l'estonien sont des langues assez éloignées. Certes, selon la typologie syntaxique, elles font toutes les deux partie des langues SVO, et il existe beaucoup d'autres ressemblances, mais on ne peut nier que des divergences prennent leurs sources au niveau même de la famille linguistique. Le français appartient, comme la plupart des langues européennes, à la famille indo-européenne tandis que l'estonien est issu des langues ouraliennes¹⁰⁸ (voir l'évolution plus en détail dans le chapitre 2). D'un point de vue typologique, le conditionnel estonien fait partie du groupe de l'Est, et le conditionnel français du groupe de l'Ouest parmi les langues européennes (Thieroff 2010)¹⁰⁹.

Le conditionnel du celui-ci est, par conséquent, comparé plutôt avec ceux des langues germaniques¹¹⁰, surtout avec celui de l'anglais¹¹¹ (mais aussi le

¹⁰⁷ Malgré l'exemple littéraire de cette forme, il est noté dans le *Bon usage* (1993 : 1263) que les formes surcomposées du futur dont le conditionnel surcomposé fait partie, sont surtout usitées dans la langue parlée.

¹⁰⁸ Il est toutefois à noter qu'il s'agit d'une langue fortement « germanisée » parmi les langues finno-ougriennes. Ce qui donne encore plus de raisons pour la comparaison.

¹⁰⁹ Voir la description de ces groupes dans l'introduction (§ 1.2.).

¹¹⁰ Celle, A. (2004), (2006) ; Guillemin-Flescher, J. (1981) ; Merle, J.-M. (2001).

¹¹¹ Anna Sörös (2008 : 22) note également que la plupart des analyses contrastives [de la revue *Contrastes* et de la collection *Linguistique contrastive et traduction*] portent sur l'anglais et le français.

slave¹¹² et d'autres¹¹³), et le conditionnel de l'estonien avec son voisin proche, le finnois¹¹⁴, mais aussi avec le conditionnel d'un autre voisin un peu plus lointain, le hongrois¹¹⁵. Cette dernière remarque nous incite à faire de temps en temps référence à des travaux linguistiques comparatifs finnois-français¹¹⁶, qui donnent de la matière pour l'interprétation.

Comme le dit Emile Benveniste (1966 : 222) dans son œuvre *Problèmes de linguistique générale*, en comparant les propositions relatives des langues indo-européennes et des langues choisies délibérément pour leurs différences, comme par exemple l'ewe (Togo), le tunica (Louisiane) et l'arabe, « ce qu'il y a de comparable dans des systèmes linguistiques complètement différents entre eux, ce sont des fonctions, ainsi que des relations entre ces fonctions, indiquées par des marques formelles ».

Nous ne nous laissons donc pas décourager par le fait que ces formes soient différemment conçues par les locuteurs des langues concernées, et nous partons de la juxtaposition des fonctions et des usages des conditionnels en question.

3.2.1. Les fonctions principales et les contextes d'usage du conditionnel estonien

Les recherches antérieures¹¹⁷ du conditionnel estonien établissent une catégorisation de nombreuses fonctions sémantiques et des types de phrases où le conditionnel apparaît. Juhan Peegel (1957 : 49–64) décrit 9 différentes fonctions :

- 1) le marquage de l'événement présenté comme la condition et de l'événement qui suit la réalisation de la condition (la condition et son résultat) ;
- 2) l'expression du souhait (le conditionnel ajoute une nuance de modestie et d'incertitude) ;
- 3) l'expression de la politesse (le conditionnel est utilisé pour s'adresser à quelqu'un) ;
- 4) la potentialité (une possibilité réelle ou irréaliste) ;

¹¹² Kuzmider, Barbara (1999). *Aspect, temporalité et modalité en polonais et en français*. Numéro spécial de la « Linguistique contrastive et traduction ». Paris : Ophrys.

¹¹³ Dans le numéro spécial de la revue linguistique *Faits de langues*, dédié au conditionnel (à paraître fin 2012), les articles préalables, plus ou moins comparatifs, concernent, par exemple, persan, tchéchène, vietnamien, thaï, gbaya, turc, chinois, etc.

¹¹⁴ Metslang, H. (1999a), (1999b).

¹¹⁵ Rütmaa, Tiina (2010). Imperatiiv ja konditsionaal ungari ja võrdlevalt eesti kõrvallausetes in : *Lähivertailuja/Lähivõrdlusi 20*. Tallinn : Eesti Rakenduslingvistika Ühing. [L'impératif et le conditionnel dans les propositions subordonnées en hongrois et d'un point de vue contrastif en estonien]

¹¹⁶ Peltola, R. (2011) ; Inkeröinen, Riitta (2001). « Le conditionnel dans *Les Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas et ses équivalents dans deux traductions finnoises » (*mémoire de maîtrise*), Université de Jyväskylä.

¹¹⁷ Peegel, J. (1957); Peebo, Jaak (1956). « Tingiv kõneviis Anton Hansen Tammsaare teostes ». Manuscrit du mémoire accessible dans le département estonien de l'Université de Tartu. [Le mode conditionnel dans les œuvres d'Anton Hansen Tammsaare]

- 5) le doute, l'hésitation ;
- 6) l'hypothèse, la supposition ;
- 7) la ressemblance apparente de deux actions (conjonctions *kui*, *nagu*, *otsekui*, *justkui* 'comme si' etc.)
- 8) le but et l'objectif
- 9) l'ordre (une nuance atténuante).

Les études contemporaines conservatrices¹¹⁸ (en contraste à l'approche de Daniele Monticelli, présentée en 2003, qui met en question d'une manière critique les classifications antérieures et propose de partir des critères sémantiques) se basent en majorité sur la classification des fonctions du conditionnel finnois établie par Anneli Kauppinen (1998), qui distingue dans le cadre du conditionnel la fonction intentionnelle de celle d'encadrement.

Selon Metslang (1999a : 49), l'interprétation d'encadrement suppose que la situation exprimée par l'énoncé se situe dans un encadrement hypothétique (la relation irréaliste *kui-siis* 'si-alors'), et l'interprétation d'intention comprend le souhait, l'intention et l'ordre référé. Ce classement est entre autres suivi par Pajusalu & Pajusalu (2004), dans un article dont l'objet d'étude est le langage oral. En ce qui concerne l'interprétation d'encadrement, il est conclu (2004 : 261) que l'expression complète de la relation *kui-siis* est assez rare dans les situations communicatives quotidiennes, la condition est plutôt implicite et dérivable du contexte. Dans l'écrit, ce système hypothétique canonique est sans doute plus explicite avec la protase en *kui* et l'apodose en *siis*, ce dernier étant facultatif.¹¹⁹

Il est à noter que dans l'analyse des propositions subordonnées, les Pajusalu (2004 : 263) proposent de classer le conditionnel marquant le but et l'objectif dans une proposition finale, sous la catégorie de l'interprétation d'encadrement (l'événement irréel se produira sous certaines conditions). Selon Metslang (1999b : 111) l'expression d'un objectif part de la fonction intentionnelle. Rappelons ici qu'en français, la proposition finale avec *que* suppose généralement l'emploi du subjonctif dont une des caractéristiques principales est l'expression de l'évaluation ou de l'interprétation. Par conséquent, en partant du parallélisme avec le français, ce type de conditionnel porterait, selon nous, plus facilement la fonction intentionnelle. Lors d'une discussion¹²⁰ avec Renate Pajusalu, celle-ci a admis que les deux approches n'excluent pas l'une l'autre.

Observons un exemple tiré du corpus littéraire pour voir si les deux interprétations peuvent s'appliquer :

¹¹⁸ Metslang, H. (1999b) ; Pajusalu, R. & Pajusalu, K. (2004).

¹¹⁹ Pour les systèmes hypothétiques, voir plus précisément le chapitre 4.1.

¹²⁰ La discussion au sujet des études linguistiques sur le conditionnel, à Tartu, le 20/06/2008.

(46)

« **Tahaksin** nii väga, et meie poeg, kui ta juba
[**Vouloir-COND.1sg**] [si] [beaucoup] [que] [notre] [fils] [quand] [il] [déjà]
mõistma ja kõnelema hakkab, oma
[comprendre-mINF] [et] [parler-mINF] [commencer-INDPR.3sg] [son-GEN]
esimese sõna **võiks** õelda oma
[premier-GEN] [mot-GEN] [**pouvoir-COND-.3sg**] [dire-dINF] [son-GEN]
isale. »
[père-ALL]

VERSION FRANÇAISE :

« J'**aimerais** tant, lorsque notre enfant commencera à penser et à parler, qu'il
puisse adresser son premier mot à son père ! »
(Ristikivi–Ollivry, *Põlev lipp*)

Nous n'étudierons pas ici la forme conditionnelle du verbe dans la principale (*tahaksin* 'voudrais') : il s'agit d'un usage atténuatif, commun aux deux langues. Ce qui nous intéresse davantage, c'est la sémantique que ce verbe implique, et les formes verbales dans la complétive.

Pour pouvoir concevoir le conditionnel estonien de la subordonnée comme lié lui-même à une condition, il faut trouver cet événement irréel sous-entendu auquel les Pajusalu font allusion. Il faut aussi laisser de côté la subordonnée temporelle introduite par *kui* 'lorsque' parce que le fait que l'enfant commence à penser et parler n'est pas exprimé comme irréel, mais comme un événement irrévocable. Nous partons donc du principe que la subordonnée de la phrase *Tahaksin, et meie poeg oma esimese sõna võiks õelda oma isale* ('J'aimerais tant que notre enfant puisse adresser son premier mot à son père') suppose une condition implicite « si le fils et le père étaient ensemble au moment où le premier prononce son premier mot ». Cette interprétation ne semble pas impossible, et se justifierait bien par le trait principal du conditionnel estonien, l'expression de l'irréel. Nous préférons tout de même ne pas amalgamer les deux fonctions décrites par Kauppinen et Metslang, et nous positionnerons donc l'expression du but et de l'objectif dans le groupe intentionnel.

Dans les usages du conditionnel listés par Peegel, parallèlement au but et à l'objectif, on trouve l'expression du souhait au conditionnel optatif qui devrait d'après nous émaner de la fonction intentionnelle. Quelques exemples plus détaillés figurent dans le corpus oral de Pajusalu&Pajusalu (2004 : 263–266)¹²¹ : un exemple de souhait (47), un exemple de proposition (48), un exemple d'ordre sous la forme d'un souhait (49), un exemple de prise de position atténuée (50), un exemple de regret (51) et un exemple de reproche (52) :

¹²¹ Les signes de transcription sont omis.

- (47) Ma **tahaks** kohe vanaemaks saada.
 [Je] [vouloir-COND.1sg] [tout_de_suite] [grand-mère-TRSNL] [devenir-dINF].
 (~ Je voudrais tout de suite devenir grand-mère.)
- (48) **Peaks** helistama tädi Juulile.
 [Devoir-COND.ips] [téléphoner-mINF] [tante] [Juuli-ALL].
 (~ On devrait appeler la tante Juuli.)
- (49) **Tahaks** tegelikult mingit raviteed.
 [Vouloir-COND.1sg] [en_fait] [quelque-PART] [tisane-PART].
 (~ Je voudrais en fait une tisane.)
- (50) **Piisaks,** kui nad kord kuus vaatavad.
 [Suffire-COND.ips] [si] [ils] [fois] [mois-INE] [regarder-INDPR.3pl].
 (~ Ce serait suffisant, s'ils regardaient une fois par mois.)
- (51) **Oleks** pidanud veel midagi
 [Etre-AUX-COND.ips] [devoir-PPN] [encore] [quelque_chose.PART]
 head ostma.
 [bon-PART] [acheter-mINF].
 (~ On aurait dû s'acheter encore quelque chose de bon.)
- (52) (Sa) **oleks** muidugi pidanud...
 [Tu] [être-AUX-COND.2sg] [bien_sûr] [devoir-PPN].
 (~Tu aurais bien sûr dû ...)

Lorsque le verbe au conditionnel est à la première personne et qu'une condition implicite de type « si je pouvais me permettre » est sous-entendue, ce qui peut être le cas pour l'exemple (49), il s'agit potentiellement du conditionnel de politesse. Même si l'interprétation d'intention paraît être largement liée au code de politesse, c'est grâce à cette condition sous-entendue que ce type de conditionnel se penche vers la fonction d'encadrement, et que l'expression du souhait se classe dans la catégorie intentionnelle.

Il est également à noter que dans les cas mentionnés, il s'agit souvent de verbes modaux. Nous traiterons cette problématique plus profondément ci-dessous et dans le sous-chapitre 4.3.

Les Pajusalu (2010) ont aussi étudié la fonction du conditionnel dans les phrases relatives afin de déterminer quel est son rôle par rapport à la spécification de son corrélat¹²². Ils concluent que le fait que l'antécédent perde sa spécification est influencé par l'emploi du conditionnel à cause de son composant sémantique négatif. Ce dernier se déplace de l'espace mental de la relative dans celui de l'antécédent (2010 : 243). Le contexte le plus fréquent dans lequel le conditionnel apparaît dans la relative est celui dans lequel le

¹²² Pajusalu&Pajusalu « Konditsionaal relatiivlaused » (2010 : 243–254) [Le conditionnel dans la proposition relative]

verbe au conditionnel se rapporte à un groupe nominal avec un antécédent non-spécifié¹²³ (*ibid.* : 247). Il est expliqué (*ibid.* : 248) que quand l'antécédent auquel la relative se rapporte est précédé d'un prédicat à la forme négative, le prédicat de la relative ne peut pas être au mode indicatif (53) :

(53)

... ega ole ühtegi inimest, kellele
 [et-NEG] [être-NEG-INDPR] [aucun-PART] [personne-PART] [qui-ALL]
võiks südame tühjaks rääkida.
 [**pouvoir-COND.ips**] [cœur-GEN] [vide-TRNSL] [parler-dINF].
 (~ ... et il n'y a personne à qui on **puisse** ouvrir son cœur.)
 (Exemple du corpus de Pajusalu&Pajusalu 2010 : 249)

Si cet antécédent est clairement spécifié¹²⁴, le rôle du conditionnel est de pointer sur d'autres éléments indéterminés dans le contexte. Dans l'exemple (54), l'emploi du conditionnel indique, selon Pajusalu&Pajusalu (*ibid.* : 252), qu'il y a probablement encore quelque chose qui pourrait sauver la réputation du personnage ou bien cette feuille de papier toute seule n'est pas suffisante pour la sauver :

(54)

Ta keerutab sõrmede vahel paberilehte,
 [II] [rouler-INDPR.3sg] [doigt.pl-GEN] [entre-POST] [feuille_de_papier-PART]
 mis **võiks** ta hea nime päästa.
 [qui] [**pouvoir-COND.3sg**] [son] [bon-GEN] [nom-GEN] [sauver-dINF].
 (~ Il fait rouler entre les doigts la feuille de papier qui pourrait sauver sa réputation.)
 (Exemple construit de Pajusalu&Pajusalu 2010 : 252)

Afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des fonctions, significations et usages du conditionnel estonien, résumons ses diverses descriptions dans un tableau récapitulatif, basé sur la classification de Kauppinen/Metslang :

¹²³ Ce sont des relatives restrictives (EKG II 1993 : 312–313).

¹²⁴ Quand l'antécédent dans la principale est spécifié, il s'agit des relatives non-restrictives ou appositionnelles (EKG II 1993 : 313).

Tableau 7. Les relations entre les descriptions du conditionnel estonien.

	Fonction d'encadrement	Fonction intentionnelle
Définitions Kaappinen (1998) Metslang (1999)	La situation exprimée par l'énoncé se situe dans un encadrement hypothétique [relation irréaliste de la protase en <i>kui</i> ('si') et de l'apodose].	La fonction comprend le souhait, l'intention et l'ordre rapporté.
Significations EKG (1993)	La signification principale du conditionnel est de marquer la nature irréaliste de l'événement au moment d'observation. Le contenu de l'énoncé se montre valide dans un monde irréaliste (imaginaire, hypothétique, souhaitable, prévu, possible sous certaines conditions) et non dans un monde réel.	La fonction secondaire du conditionnel est de former l'ordre (dans un énoncé dérivé de la proposition subordonnée ou principale de la conditionnelle et exprimant lui-même une suggestion ou dans un énoncé impératif) et le souhait. L'usage du conditionnel atténue les expressions de nature catégorique, il introduit la prudence et la politesse ¹²⁵ .
Usages Peegel (1957)	1) Le marquage de l'événement présenté comme la condition et de l'événement qui suit la réalisation de la condition 2) La ressemblance apparente de deux actions (conjonctions 'comme si' etc.) 3) La potentialité 4) Le doute, l'hésitation 5) L'hypothèse 6) L'expression de la politesse	7) L'expression du souhait (le conditionnel ajoute une nuance de modestie et d'incertitude) 8) Le but et l'objectif 9) L'ordre (une nuance atténuante impérative)

Il est à noter que la plupart des contextes d'usage du conditionnel communs à l'estonien et au finnois¹²⁶ supposent l'emploi de l'indicatif ou du subjonctif en français. Cette remarque nous ramène aux propos de Metslang (1999b : 127),

¹²⁵ « Le conditionnel de politesse » est cependant rangé sous la fonction d'encadrement (vu l'argumentation ci-dessus).

¹²⁶ A savoir : des phrases optatives, des phrases exprimant une proposition, des propositions subordonnées à l'adverbial de condition et des propositions subordonnées conditionnelles, des phrases finales, des phrases interrogatives hésitantes, des subordonnées comparatives (avec des conjonctions *nagu*, *justkui*, *otsekui* 'comme si'), des phrases complétives après les verbes *näima*, *paistuma*, *tunduma* (~ 'sembler', 'paraître'), des concessives (avec la conjonction *kuigi*, 'même si', 'quoique'), et des complétives après les verbes de volonté comme *käskima* 'ordonner', *soovima* 'souhaiter', *paluma* 'prier', *nõudma* 'demander', *ette panema* 'proposer', *soovitama* 'conseiller', *lootma* 'espérer', *ootama* 'attendre'. (Metslang 1999a : 54–55)

qui remet en question le terme « conditionnel »¹²⁷. Selon elle, vu les contextes d'usage syntaxiques, textuels et pragmatiques, les conditionnels estonien et finnois pourrait être nommés plutôt comme des modes subjonctif ou conjonctif. Elle admet toutefois qu'en prenant en considération les relations logiques implicites, la dénomination *conditionnel* est justifié d'un point de vue fonctionnel (surtout pour l'estonien où il est possible de voir une relation d'inférence¹²⁸ derrière tous les usages).

3.2.2. Les fonctions principales et les contextes d'usage du conditionnel français

Merle (2001 : 45) distingue, *grosso modo*, deux emplois fondamentaux du conditionnel français : le repérage hypothétique (repérage par rapport à une hypothèse, donc en rupture par rapport aux coordonnées de l'énonciation principale : valeur « modale ») et la translation (décalage temporel). Il est cependant précisé (Merle 2001 : 52–53) que la distinction entre anticipation temporelle et projection hypothétique n'est pas toujours pertinente « pour la bonne raison que le conditionnel fonctionne sur les deux tableaux, à la charnière entre emploi "temporel" et emploi "modal" ». C'est par exemple le cas dans l'exemple suivant :

- (55) Dans la croix du 9 octobre, M. Robert Badinter [...] avait expliqué la nécessité dans laquelle serait la France de dénoncer la convention si elle souhaitait rétablir la peine de mort. (*Le Monde*, exemple de Merle 2001 : 53)

Le conditionnel *serait* répond ici aux exigences de deux repérages successifs : un décalage temporel correspondant à une situation d'énonciation rapportée, et un repérage par rapport à un marqueur fictif, la protase en *si*.

Merle (2001 : 7–8) décrit 7 types d'usage du conditionnel¹²⁹ qui seront expliqués et illustrés, ainsi que confrontés ci-dessous à l'estonien (et si cela est pertinent, à l'anglais et au finnois).

- (1) Futur dans le passé : les suffixes de l'imparfait sont ajoutés à la forme du futur morphologique (-R- + AIS, etc.) à cause de la translation temporelle.

- (56) *Il avait voulu* que la maison où sa fiancée **entrerait** ressemblât à un palais en fête.

¹²⁷ Il est intéressant d'ajouter que selon les données de Peegel (1957 : 64), tirées du mémoire de Peebo (1956 : 45), seulement 20% des usages du conditionnel estonien expriment vraiment une condition. Malgré ce faible taux, Peegel ne propose pas de changer la dénomination traditionnelle du *conditionnel*, mais il suggère de détailler la description sémasiologie de ce mode.

¹²⁸ Ce qui n'est pas toujours le cas en français (voir par exemple Merle 2001 : 8).

¹²⁹ Il faut toutefois préciser que Merle n'approuve pas complètement la terminologie utilisée dans la classification suivante (2001 : 7).

VERSION ESTONIENNE :

Ta tahtis, et maja kuhu ta oma
[Il] [vouloir-PRET.3sg] [que] [maison] [où-ILL] [il] [son-GEN]
mõrsja **toob,** sarnaneks
[fiancée-GEN] [apporter-INDPR.3sg], [ressembler-COND.3sg]
piduliku paleega, (...).
[solennel-GEN] [palais-COM].
(Alain-Fournier – les Kaplinski, *Le Grand Meaulnes*)

Le futur morphologique¹³⁰ et le phénomène de concordance des temps étant absents en estonien, les traducteurs estoniens recourent à l'indicatif présent (*toob* 'apporte'). Les relations entre le conditionnel et le futur seront observés plus en détail dans le sous-chapitre 5.2.

(2) Conditionnel journalistique (de précaution, de reprise, d'altérité énonciative, etc.) : la dénomination provient du discours qui lui est le plus propre, le discours médiatique, mais il se rencontre aussi dans les textes scientifiques et historiques (Kronning 2002 : 563). Voici un exemple de cet emploi, avec plusieurs formes successives du passé, présenté dans la traduction française d'un passage d'un roman historique de Jaan Kross :

(57)

Sealt **olevat** ta mingi konflikti
[Là-ABL] [être-AUX-QUOT.3sg] [il] [quelque-GEN] [conflit-GEN]
tõttu **tulema tulnud** ja ka
[à_cause-POST] [venir-mINF] [quitter-PPN] [et] [aussi]
vennastekogudusest **välja astunud** ning Jena ülikooli
[confrérie-ELA] [sortir-PPN] [et] [Jena] [université-ILL]
läinud leivateenistuseametiks arstiteadust õppima.
[aller-PPN] [gagne-pain-TRNSL] [médecine-PART] [apprendre-mINF].
Jenas **olevat** ta **liikunud** mitmesuguste
[Jena-INE] [être-AUX-QUOT.3sg] [il] [fréquenter-PPN] [divers-GEN]
Hufelandide ja teiste prominentide
[Hufeland.pl-GEN] [et] [autre.pl-GEN] [sommité.pl-GEN]
seltskonnas ja Goethe ise **olevat**
[compagnie-INE] [et] [Goethe] [lui-même] [être-AUX-QUOT.3sg]
temast vägagi hästi **arvanud.** Aga noh...
[il-ELA] [très+clitique] [bien] [estimer-PPN]. [Mais] [bon].

¹³⁰ Afin d'avoir une vue d'ensemble des possibilités de l'expression des faits à l'avenir en estonien, voir par exemple EKK (2000 : 369).

VERSION FRANÇAISE :

Il en **serait parti** à cause d'un conflit, **aurait également quitté** la confrérie et, pour acquérir un gagne-pain, **serait allé** étudier la médecine à l'Université d'Iena. A Iena il **aurait fréquenté** toutes sortes de Hufeland et autres sommités, et Goethe lui-même l'**aurait tenu** en très haute estime.
(Kross-Moreau, *Keisri hull*)

On remarque, en observant la version d'origine de l'exemple (57), que l'un des équivalents du conditionnel journalistique, est, grâce au trait évidentiel comparable, le quotatif. Nous testerons la validité de cette équivalence dans le sous-chapitre 5.1.

- 3) Conditionnel ludique : il s'agit principalement d'une forme orale dont les usages sont assez restreints :

(58) Je **serais** le roi et toi mon écuyer.
(Exemple de Merle 2001 : 7)

Merle (2001 : 226) note que ce type de conditionnel n'est cependant pas réservé à la structuration d'un imaginaire ludique dans les jeux improvisés des enfants, mais s'utilise aussi pour la structuration d'un projet de scénario imaginaire (et c'est plutôt dans cette perspective que nous analyserons cet usage dans le chapitre suivant). L'estonien¹³¹ ne connaît pas cet emploi de conditionnel contrairement au finnois qui peut, quant à lui, recourir à la forme conditionnelle pour décrire un monde ludique :

(59)
Tämä **olisi** helikopteri.
[Cela] [**être-COND.3sg**] [hélicoptère].
(~ Ce serait un hélicoptère.)
(Exemple de Metslang 1999a : 58)

Metslang (1999a : 58) propose d'ajouter l'adverbial *mängult* ('en jouant', 'dans le jeu') pour transmettre l'idée de l'imaginaire. La version estonienne de l'exemple (59) deviendrait ainsi :

(60)
See **on** mängult helikopter.
[Cela] [**être-INDPR.3sg**] [dans_le_jeu] [hélicoptère].

- 4) Conditionnel conjectural : ce type entre dans le paradigme des modalités épistémiques¹³², à savoir dans les énoncés à modalité épistémique, où

¹³¹ La même remarque est à faire pour l'anglais : selon Merle (2001 : 228), il est difficile de traduire ce type de conditionnel en anglais, et cela s'avère certainement impossible avec la construction *would* + base verbale.

¹³² Les types de modalités seront plus précisément observés dans le sous-chapitre suivant.

l'énonciateur exprime clairement sa position personnelle sur la question de véridicité de la phrase (Uuspõld 1989 : 469).

- (61) Tiens, tiens, Paul **aurait** donc **oublié** de fermer la porte à clé.
(Exemple de Merle 2001 : 198)

Le conditionnel estonien ne possède pas cette valeur, et nous ne trouvons pas facilement d'autre forme verbale équivalente non plus. Par conséquent, nous pensons qu'il faut utiliser des moyens lexicaux exprimant la probabilité. C'est par exemple la fonction de *vist* 'peut-être', ajouté au verbe à l'indicatif dans notre traduction de ce dernier exemple¹³³ :

- (62)
Näe, Paul unustas vist ukse
[Voir-IMPR.2sg] [Paul] [oublier-PRET.3sg] [**peut-être**] [porte-GEN]
lukku keerata.
[serrure-ILL] [tourner-dINF].

- 5) Conditionnel hypocoristique : ce type correspond, selon Merle (2001 : 211) à un fonctionnement qui possède des points communs avec le conditionnel conjectural, notamment le fait qu'il n'est pas nécessaire¹³⁴ de construire un repérage explicite pour qu'il soit interprétable. La pertinence de son emploi, et son intelligibilité, dépendent ici entièrement de la relation énonciateur-coénonciateur. Le conditionnel hypocoristique entre en concurrence avec l'imparfait hypocoristique, mais ils sont tout de même distinguables grâce à l'aspect (sécant dans le cas de l'imparfait et global dans le cas du conditionnel).

Il nous semble, que le conditionnel hypocoristique correspond à la fonction de politesse exprimant un souhait ou une question indirecte (Peegel 1957 : 56) et qu'il peut être classé sous l'interprétation d'encadrement¹³⁵ dans le système de Kauppinen/Metslang parce qu'il implique une condition de type *si je pouvais me permettre* ou *si je n'empêtais pas trop sur votre temps* (la dernière étant hypothétiquement proposée par Merle 2001 : 8). Ce trait est également propre

¹³³ Merle (2001 : 200) utilise la même option pour traduire la modalité épistémique de l'exemple « On **aurait voulu** nous éloigner du château qu'on n'aurait pas agi autrement » > « **Perhaps** [peut-être] someone [quelqu'un] wanted [vouloir-PRET.3sg] to get us out of the house... »

¹³⁴ Mais ce n'est pas, selon nous, impossible non plus.

¹³⁵ Comme il s'agit aussi très souvent d'un souhait exprimé dans ce type de conditionnel, il pourrait être également classé parmi les fonctions d'intention.

au conditionnel finnois¹³⁶ et est utilisé, selon Metslang (1999a : 47) pour atténuer un énoncé qui paraîtrait autrement trop brusque.

(63) « Frantz ! Ne craignez rien. C'est moi, Seurel ; **je voudrais** vous parler... »

VERSION ESTONIENNE :

« Frantz! Frantz, ärge kartke! See olen mina,
[Frantz] [Frantz] [avoir_peur-IMPR-NEG.2pl]. [Cela] [être-INDPR.1sg] [moi]

Seurel; ma **tahaksin** teiega rääkida. »

[Seurel] [je] [**vouloir-COND.1sg**] [vous-COM] [parler-dIND].

(Alain-Fournier – les Kaplinski, *Le Grand Meaulnes*)

6) Conditionnel d'atténuation : ce type contient des traits propres aux conditionnels hypocoristique et conjectural et est donc rattaché à l'expression de politesse, mais aussi à la modalité épistémique, la condition implicite pouvant être, selon Merle (2001 : 8), *si mes observations étaient exactes*.

(64) **J'aurais** plutôt l'impression que...

(Exemple de Merle 2001 : 8)

L'estonien ne met pas cette fonction à part, et elle est probablement conçue comme l'une des variations du conditionnel de politesse, puisque selon la définition de Metslang (1999a : 57), les énoncés atténués à l'aide du conditionnel sont l'ordre, l'affirmation, l'intention, l'interrogation et l'appréciation modale.

Il nous semble possible de traduire l'exemple (64) soit en employant le conditionnel, soit en employant l'indicatif (le dernier étant un peu plus courant) :

(65)

Mulle **tunduks** pigem, et...
[Je-ALL] [**sembler-COND.ips**] [plutôt] [que].

(66)

Mulle **tundub** pigem, et...
[Je-ALL] [**sembler-INDPR.ips**] [plutôt] [que].

Les emplois hypocoristique et atténuatif du français seront comparés avec le conditionnel de politesse de l'estonien dans le sous-chapitre 4.3.

7) Conditionnel de prédestination : il est difficile de trouver une condition implicite sur laquelle reposerait ce type de conditionnel¹³⁷ et en estonien, il ne s'utilise pas dans un tel contexte :

¹³⁶ Selon Merle (2001 : 214), l'emploi de *would* (et même de *will*) est possible en anglais, lorsqu'il s'agit des énoncés à la deuxième personne structurés sur une modalité interrogative, ou à l'intérieur d'une protase, ou d'une apodose appréciative ; il est également possible dans des énoncés à la première personne.

¹³⁷ C'est pour cette raison que J.-M. Merle (2001 : 8) critique vivement la dénomination du *conditionnel* (dérivée de la *condition*) : même si pour les six premiers types il est possible de

- (67) Henri IV, qui **serait assassiné** en 1610, eut néanmoins le temps d'assainir les finances du pays.
(Exemple de Merle 2001 : 8)

L'estonien recourrait ici, selon nous, aux temps de l'indicatif, ou dans l'exemple (68) plus précisément au plus-que-parfait, et utiliserait des moyens lexicaux supplémentaires (le verbe *ette määrama* 'prédestiner' est ajouté pour transmettre un sens comparable avec l'emploi du conditionnel français) :

- (68)
 Henri IV, kellele **oli** **ette määratud**
 [Henri IV] [qui-ALL] [**être-AUX-PRET.ips**] [**prédestiner-PPT**]
 hukkuda 1610, jõudis sellegipoolest riigi
 [mourir-dINF] [1610] [arriver-PRET-3sg] [néanmoins] [pays-GEN]
 rahaasjades korda luua.
 [finance.pl-INE] [ranger-dINF].

Si le conditionnel français de la proposition relative était remplacé par le conditionnel estonien, le résultat *kes [qui] oleks [être-AUX-COND.ips] tapetud [tuer-PPT] 1610. aastal [année-ADE]* donnerait l'impression que le roi Henri IV n'a pas été assassiné en 1610. Le fait que le conditionnel estonien ne connaît pas l'emploi de prédestination résulte apparemment de l'absence de futur morphologique qui pourrait être transposé au passé et mis en corrélation avec le moment d'énonciation.

La problématique liée au conditionnel français ne se limite pas à ces sept usages décrits. Les difficultés terminologiques et les grands axes de l'étude contemporaine de cette forme sont évoquées par Patrick Dendale (2001) dans l'article de présentation du recueil *Le conditionnel en français*¹³⁸. Il rassemble (2001 : 8) la problématique du conditionnel traitée dans la littérature spécialisée et dans les articles du recueil mentionné en trois questions primordiales :

trouver une condition implicite, il est assez absurde d'en trouver une derrière le conditionnel de prédestination. Il propose donc, dans le but d'être correct d'un point de vue sémantique, le terme *les formes en -rais*.

¹³⁸ Ce volume de 15 études sur le conditionnel se divise en deux parties : 1) les études « dans lesquelles le conditionnel est étudié sans sa globalité et dans la pluralité d'emplois » consacrées pour la plupart des cas « à la recherche d'un invariant sémantique ou d'un sens unique et à la classification des emplois possibles en grands groupes d'emplois, dits "canoniques" » 2) les études spécifiques portant sur des emplois particuliers : le conditionnel d'éventualité et son emploi dans les phrases hypothétiques, le conditionnel de l'information empruntée et le conditionnel d'hypothèse (dans les phrases interrogatives), le conditionnel d'atténuation, le conditionnel de la forme *devrait*. (Dendale 2001 : 8) Les études publiées dans ce recueil ne seront pas décrites en détails dans la présente section, mais quelques-unes d'entre elles seront introduites au fur et à mesure de notre examen des propriétés ou des phénomènes du conditionnel traités dans ces articles.

- 1) Quelles sont les valeurs ou significations qu'il convient de retenir pour le conditionnel ?
 - 2) Est-ce que le conditionnel français possède une valeur unique en langue et si oui comment formuler celle-ci ?
 - 3) Le conditionnel, mode à part ou temps de l'indicatif ?
- Présentons ci-dessous son schéma rassemblant quelques classifications et appellations du conditionnel :

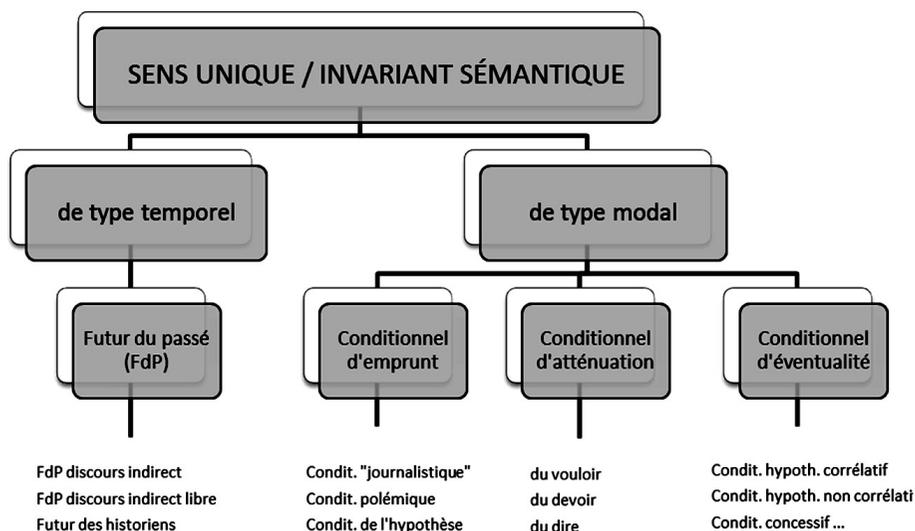


Figure 1. Les quatre niveaux possibles d'analyse du conditionnel (Dendale 2001 : 9)

Nous recourons à ces emplois tout au long de nos analyses, et principalement à ceux qui apparaissent au troisième niveau : le futur du passé et le conditionnel d'emprunt seront étudiés dans le chapitre 5, le conditionnel d'atténuation et le conditionnel d'éventualité dans le chapitre 4. Vu la diversité des classifications fonctionnelles du conditionnel français présentées dans ce sous-chapitre, il est à préciser que nous partons principalement de celle de Haillet et n'appliquons les autres que dans les cas où cela nous semble pertinent en fonction du caractère des phénomènes étudiés et du cadre théorique concerné.

La juxtaposition des usages des conditionnels estonien et français a révélé que malgré le fait qu'ils portent le même nom¹³⁹, ils sont deux formes assez différentes. D'un point de vue pragmatique, nous pouvons supposer que pour les apprenants estoniens, ce sont probablement les équivalents subjonctifs et l'indicatif de la protase qui peuvent potentiellement créer une certaine

¹³⁹ Rappelons ici que Metslang (1999a : 51) affirme clairement que d'un point de vue typologique, le mode qui est appelé *conditionnel* en finnois et en estonien, a des traits propres au conditionnel ainsi qu'au subjonctif (conjonctif). Ces traits sont malheureusement compris dans un seul terme, celui du *conditionnel*.

confusion, et vice versa pour les francophones. La fonction temporelle du conditionnel français, également inconnue à l'estonien, ne nous semble pas très problématique puisqu'il s'agit d'une transposition obligatoire et régulière, et par conséquent, nous n'allons analyser cette valeur dans les traductions estoniennes qu'à la lumière des équivalents au futur et au conditionnel (cf. le sous-chapitre 5.2.).

Les fonctions absentes dans une langue ou dans l'autre sont exprimées à l'aide des moyens lexicaux ou d'autres modes. Un des buts du présent travail est de déterminer les équivalents réguliers et d'observer aussi ceux qui sont occasionnels.

Dans le sous-chapitre suivant nous essaierons de définir le terme de *modalité* et de dégager les caractéristiques modales qui sont propres aux conditionnels de ces deux langues, estonien et français.

3.3. CONDITIONNEL ET MODALITE

Nous observerons dans ce chapitre diverses modalités qui sont attribuées aux conditionnels français et estonien par les linguistes des deux pays. Nous commencerons par des définitions plus larges et essaierons ensuite de juxtaposer quelques études sur le conditionnel, dans le but de repérer différentes lectures modales des deux conditionnels.

Brièvement introduite dans les sous-chapitres précédents, la notion de *modalité*¹⁴⁰, ainsi que les relations entre elle et l'emploi du conditionnel méritent selon nous, une explication un peu plus détaillée. D'après EKK (2000 : 371), les valeurs modales sont la modalité (la réalité ou l'irréalité de l'événement), l'objectif de l'acte de parole (l'assertion ou l'ordre) et le caractère du message (direct ou indirect). Une des spécificités de l'estonien est l'existence des modes à part pour exprimer le caractère indirect d'un message ou d'un ordre, à savoir le mode quotatif et le mode jussif.

La modalité se décline aussi en fonction des éléments par lesquels l'énonciateur marque sa position ou son opinion par rapport au contenu de l'énoncé. Elle peut s'exprimer par différents moyens, entre autres par un adverbial (*probablement, certainement*, etc.). Selon Frawley (1992 : 387–388), la signification basique de la modalité est l'opposition entre les mondes réel et irréel (*realis/irrealis*) : quand le monde de référence et celui dont il est question dans l'énoncé coïncident, nous aurons la modalité actuelle, *realis* ; quand ces mondes ne coïncident pas, nous aurons la modalité non-actuelle, *irrealis*.

¹⁴⁰ Les sources choisies pour la présentation de ce mot clé sont inspirées par les deux langues en question. Pour un aperçu interlinguistique, il est possible de trouver d'autres approches, comme par exemple celle de van der Auwera et Plungian qui proposent (1998 : 80) d'employer le terme *modalité* seulement pour les domaines sémantiques qui couvrent *la possibilité* et *la nécessité*.

D'après Frank Robert Palmer (2001 : 4)¹⁴¹, il y a principalement deux façons d'exprimer la modalité : les systèmes modaux et les modes. Au sein d'une même langue, les deux catégories peuvent fonctionner simultanément. En allemand, il y a par exemple le système modal des verbes modaux et les différents modes (indicatif et subjonctif). Palmer note cependant qu'en général une langue utilise une seule catégorie, ou s'il y en a deux, l'une domine d'une manière remarquable. Le subjonctif est en voie de disparition dans les langues européennes, l'anglais l'a par exemple remplacé par le système des verbes modaux.

Il est cependant à noter qu'en estonien, les deux catégories peuvent exister simultanément sans que l'une domine l'autre. Ce qui est, par exemple, le cas de la modalité d'évaluation en estonien. Ellen Uuspõld (1989 : 468) souligne dans son étude que l'estonien recourt aux moyens lexicaux et grammaticaux pour l'exprimer : **la probabilité** est, par exemple, formulée à l'aide des mots modaux et avec la forme du prédicat. Le français fonctionne d'une manière comparable.

Selon Uuspõld (*ibid.* : 469), il est possible de distinguer trois types¹⁴² de modalités liées à la potentialité :

- (A) la potentialité épistémique (l'expression de la probabilité, la possibilité selon quelqu'un) ;
- (B) la potentialité déontique (l'expression de l'obligation et de l'éligibilité) ;
- (C) la potentialité dynamique (l'expression de l'aptitude).

Chacun possède ses propres moyens d'expression, mais il y a des verbes modaux avec lesquels on peut exprimer les trois.

Nous devons cependant préciser que l'expression de la probabilité est l'un des emplois mineurs du conditionnel estonien. Uuspõld (*ibid.* : 473) décrit les rapports entre la modalité et le conditionnel dans son analyse des moyens d'expression de probabilité. Elle y admet, tout en s'appuyant sur les données de Jaak Peebo (1957)¹⁴³ que l'estonien possède également, en plus des lexèmes

¹⁴¹ Agnès Celle (2006 : 29–30) critique cependant l'approche de Palmer (2001) dont l'œuvre « propose une étude typologique de la modalité particulièrement fouillée », mais dans lequel « l'existence de divergences d'un système à l'autre dont la traduction serait le témoin, n'est pas envisagée, bien au contraire. Seule la notion *translational equivalence* est reconnue, et uniquement pour contribuer à la définition d'une catégorie inter-langues. [...] Cette non-prise en compte des cas de non-correspondance inter-langues conduit Palmer à fonder sa recherche typologique sur les catégories, en l'occurrence sur la catégorie de la modalité, ce qui constitue un recul par rapport aux travaux de Benveniste et de Lazard. En outre, les cas de non-correspondance d'une langue à l'autre, par exemple lorsqu'un modal dans une langue ne se traduit pas par un modal dans une autre, limitent la portée de l'analyse proposée. Or ces différences seraient systématisables à la lumière d'un corpus traduit, et donc susceptibles de déboucher sur une analyse plus complète du système modal des langues comparées. »

¹⁴² Selon la logique modale, il existe aussi une modalité aléthique (la véridicité de l'énoncé), mais d'après Uuspõld (1989 : 469), ce type ne se manifeste pas dans les langues naturelles.

¹⁴³ Peebo, Jaak (1957). « Tingiv kõneviis tänapäeva kirjakeeles » (Manuscrit du mémoire de licence accessible dans le département estonien de l'Université de Tartu. [Le mode conditionnel dans la langue écrite contemporaine]

modaux et des constructions syntaxiques, des options morphologiques. L'énonciateur peut inclure à son énoncé une valeur épistémique-modale en employant le prédicat au conditionnel (69) ou dans une forme qui marque le caractère indirect du message : le quotatif, l'infinitif en *-da* ou le participe présent en *-nud* employé d'une manière elliptique (70) :

(69)

Sellega **tuleks toime** iga koolijüts.
 [Cela-COM] [réussir-COND.3sg] [chaque] [écolier].
 (~ Tout écolier arriverait à le faire.)
 (Exemple d'Uuspõld 1989 : 473)

(70)

Peeter **olevat** / **olla** / **olnud** haige.
 [Peeter] [être-QUOT] [être-dINF] [être-PPN] [malade].
 (~ Peeter serait / aurait été malade.)
 (Exemple reconstruit sur l'exemple d'Uuspõld 1989 : 473)

La modalité **déontique** dans les textes médiatiques estoniens a été récemment étudiée par Katrin Mandra (2008). Son analyse qui part des moyens de la grammaire fonctionnelle révèle (*ibid.* : 178) que dans les articles d'opinion écrits par les politiciens, c'est la modalité déontique qui domine. Cette dernière se manifeste le plus souvent avec le verbe *pidama* 'devoir', et il n'est pas insignifiant qu'une grande partie de ces verbes (46 occurrences sur 107) est au conditionnel.

Si dans le conditionnel c'est surtout la modalité **épistémique** qui prévaut, la forme conditionnelle de *devoir* en tant que verbe modal déontique comporte deux types de modalité, étant simultanément directif et hypothétique. Cette remarque a été déjà faite par Helle Metslang (1999a : 55–56), qui affirme que grâce à l'emploi du verbe modal au conditionnel l'énoncé ou le texte acquiert les traits sémantiques suivants : désirabilité et indésirabilité, supposition, imagination, discussion sans encadrement et sans intention. Souvent, ce n'est pas seulement un verbe qui est au conditionnel, c'est toute une construction verbale modale. C'est le cas pour l'atténuation de l'ordre, l'affirmation, le souhait, la demande, l'interrogation et l'évaluation modale. Le conditionnel intensifie le caractère d'interrogation et contribue à créer des questions rhétoriques. Renate Pajusalu admet (2008) lors d'une discussion sur les possibles significations du conditionnel estonien que la valeur du conditionnel dépend principalement du radical auquel le morphème *-ksi* est accolé.

Tandis que l'étude de Mandra (2008) mentionnée ci-dessus part de la *modalité* comme telle et arrive au conditionnel au bout de son étude sur la détermination de la modalité déontique dans les articles d'opinion des politiciens, Kathy Sarapuu (2003), elle, s'est concentrée sur la forme conditionnelle elle-même et sur ses valeurs modales. Selon elle (*ibid.* : 137), le conditionnel estonien est l'un des moyens d'expression grammaticaux modaux les plus explicites. Dans son objet d'étude, l'éditorial, le conditionnel est

principalement utilisé pour exprimer la probabilité des événements à venir, donner des conseils et des instructions, montrer une attitude critique envers quelque chose ou quelqu'un (2003 : 148), et dans une moindre proportion, pour atténuer une affirmation, rapporter les paroles de quelqu'un¹⁴⁴ et exprimer un objectif.

Les quelques incohérences entre les conclusions de Sarapuu et d'Uuspõld s'expliquent par le fait qu'elles ont des objets d'étude un peu différents, mais Daniele Monticelli (2003) risque de bouleverser l'approche traditionnelle de la classification des phrases conditionnelles estoniennes, en s'appuyant non pas sur l'opposition *realis/irrealis*, mais en distinguant les phrases conditionnelles **épistémiques** et **contrefactuelles**.

Il critique le critère syntaxique utilisé d'une façon unanime par les linguistes estoniens. Selon Monticelli, il ne faudrait pas expliquer les différences entre les propositions conditionnelles que par le point de vue morphosyntaxique selon lequel le prédicat de la conditionnelle réelle est à l'indicatif, et celui des conditionnelles irréelles au mode conditionnel. Afin d'illustrer l'incohérence mentionnée, étudions les trois exemples présentés ci-dessous :

(71)

Kui ta täna õhtul tuleb, on
 [Si] [il] [aujourd'hui] [soir-ADE] [venir-INDPR.3sg] [être-INDPR.3sg]
 tal lõbus.
 [il-ADE] [amusant].
 (~ S'il vient ce soir, il s'amusera.)

¹⁴⁴ Il nous semble toutefois important de noter que les exemples concernés (Sarapuu 2003 : 147) n'introduisent pas, selon nous, une nouvelle fonction, mais que l'emploi du conditionnel est plutôt motivé par ce qui est dit par la source citée, et non par le fait que les paroles soient référées. Dans l'exemple ci-dessous, c'est la phrase finale qui implique l'emploi du conditionnel :

Kuid põllumajandustoetused on ELi
 [Mais] [subvention_agricole.pl] [être-INDPR.3pl] [UE-GEN]
 lisaeelarvele siiski suur koorem, samal ajal
 [budget_supplémentaire-ALL] [cependant] [grand] [fardeau] [même-ADE] [temps-ADE]
 nõuab arengumaailm, et EL
 [demander-INDPR.3sg] [monde_en_développement] [que] [UE]
teeks oma turud nende
[faire-COND.3sg] [son.pl] [marché.pl] [son.pl-GEN]
 põllumajandustoodangule lahti.
 [production_agricole-ALL] [ouvert].
 (~ Mais les subventions agricoles présentent un grand fardeau pour le budget supplémentaire de l'UE, alors que les pays en développement demandent que l'UE **ouvre** **[SUB.3sg]** ses marchés aux produits agricoles de ces pays.)
 (*Eesti Päevaleht*, exemple de Sarapuu 2003 : 147)

(72)

Kui ta täna õhtul tuleks, oleks
[Si] [il] [aujourd'hui] [soir-ADE] [venir-COND.3sg] [être-COND.3sg]
tal lõbus.
[il-ADE] [amusant].
(~ S'il venait ce soir, il s'amuserait.)

(73)

Kui ta oleks rikas, ostaks ta suure
[Si] [il] [être-COND.3sg] [riche] [acheter-COND.3sg] [il] [grand-GEN]
maja.
[maison-GEN].
(~ S'il était riche, il s'achèterait une grande maison.)
(Exemples de Monticelli 2003 : 354)

D'après Monticelli, l'exemple (71) à l'indicatif est aussi modal d'un point de vue sémantique que l'exemple (72) au conditionnel, et certainement moins modal que le (73). Il montre dans son analyse que le critère de classification syntaxique qui se base sur des phénomènes morphosyntaxiques ne suffit pas pour déterminer la différence sémantique entre les conditionnelles contre-factuelles et épistémiques. Selon Monticelli (2003 : 354–355), la modalité des propositions conditionnelles est un phénomène assez compliqué. Pour le comprendre, il faut prendre en considération non seulement le niveau morpho-syntaxique, mais aussi le contenu de la phrase et le contexte extralinguistique. Le nouveau critère sémantique qu'il propose se résume à trois aspects :

- (A) l'existence ou l'absence de la présupposition de fausseté dans le prédicat de la conditionnelle ;
- (B) la relation entre le moment d'énonciation et le procès exprimé par le prédicat de la conditionnelle ;
- (C) le caractère aspectuel du procès exprimé par la conditionnelle.

Pour conclure sur la problématique de la modalité des conditionnelles hypothétiques, reprenons Palmer (2001), tout en ignorant la critique de Celle (2006)¹⁴⁵, et essayons de dégager l'affiliation typologique de l'estonien et du français au niveau des constructions hypothétiques en *si* (*kui-siis* pour l'estonien). Selon Palmer (2001 : 207), c'est principalement dans la proposition conditionnelle qu'un temps du passé est susceptible d'exprimer l'irréel. Dans plusieurs langues, il est possible de distinguer clairement les conditions réelles et irréelles : la dernière est employée quand l'énonciateur adopte une position sceptique par rapport à la condition présentée dans la protase. Certaines langues l'expriment à l'aide d'une catégorie temporelle, d'autres combinent le mode et le temps.

¹⁴⁵ Ses remarques ont été déjà partiellement prises en compte dans le sous-chapitre précédant où les divergences des conditionnels estonien et français ont été analysées en se basant sur les exemples traduits, et cette méthode sera suivie dans plusieurs analyses de la présente thèse.

Nous ne pouvons malheureusement être plus précis que cela, puisque les exemples de Palmer ne sont pas suffisants pour trouver une bonne place typologique pour le français et pour l'estonien. Les propositions conditionnelles françaises en *si* sont formées, *grosso modo*, d'une manière similaires aux conditionnelles de l'anglais en *if*¹⁴⁶. L'exemple de Palmer pour l'emploi modal du verbe *If John came [venir-**PRET.3sg**], Bill would leave* est donc comparable à son équivalent français *Si John venait, Bill partirait*.

Du côté des conditionnelles estoniennes en *kui* ('si'), il est possible de trouver des traits comparables avec le subjonctif imparfait du latin qui est employé dans la protase et dans l'apodose des phrases exprimant des événements irréels du présent¹⁴⁷.

Les linguistes francophones, quant à eux, partent très souvent de la théorie d'énonciation. Il n'est donc pas surprenant que Jacqueline Guillemin-Flescher (1981 : 460) utilise la terminologie concernée pour résumer les moyens d'expression de la modalité. Selon elle, un énoncé suppose nécessairement une prise en charge par un énonciateur ; la modalisation étant « l'opération par laquelle l'énonciateur assigne une de ces valeurs [certitude, possibilité, probabilité, incertitude, doute, contingence, etc.] à la relation » établie entre les termes de son énoncé, la modalité signifiant « la catégorie d'évaluation qu'il assigne » à cette relation. Quand la relation entre les termes de son énoncé est envisagée comme non-certaine, on aura « une modalisation, qui selon la modalité choisie impliquera tel ou tel degré d'incertitude » : la possibilité, la probabilité, la nécessité, le doute (la modalité appréciative), et l'hypothèse (pour les propositions conditionnelles).

Observons ci-dessous les modalités qui peuvent être liées au conditionnel français. Selon Haillet (2002), le conditionnel a trois emplois principaux¹⁴⁸ qui correspondent à des lectures différentes. Reproduisons ici le tableau esquissé par Hans Kronning (2002 : 561) partant de ces trois emplois :

¹⁴⁶ Cette remarque est valable seulement pour la protase, dans l'apodose les formes sont différentes : le français utilise la forme synthétique en *-RAIS*, l'anglais recourt au verbe modal *will/would*. Les relations entre ces formes ont été étudiées plus en détails dans Merle (2001).

¹⁴⁷ Il s'agit ici seulement d'un parallélisme partiel, parce que l'estonien ne connaît pas le mode subjonctif. Ce qui est comparable, c'est la répétition d'une même forme morphologiquement marquée dans la proposition subordonnée ainsi que dans la proposition principale, ce qui n'est pas propre à beaucoup de langues, mais qui existe par exemple en estonien et en finnois.

¹⁴⁸ Il est assez clair qu'ici, il s'agit d'une généralisation vu que les types de conditionnel français décrits par Merle (2001 : 7-8) ne rentrent pas facilement dans la tripartition de Haillet. Il est aussi à noter qu'en revanche, l'emploi médiatif est exclu de la dichotomie (repérage hypothétique et translation) de Merle (2001 : 45).

Tableau 8. Les trois emplois principaux du conditionnel français.

1. (S'il épousait Marie,...)	<i>Pierre serait /HYP/ riche.</i>	≠ Pierre allait être riche. ≠ Selon Y, Pierre est riche.
2a. (Marie /se/ disait que...)	<i>Pierre serait /TEMP/ riche.</i>	≈ Pierre allait être riche. ≠ Selon Y, Pierre est riche.
2b. (Deux ans plus tard,...)	<i>Pierre serait /TEMP/ riche.</i>	≈ Pierre allait être riche. ≠ Selon Y, Pierre est riche.
3. (Selon Y,...)	<i>Pierre serait /EMPR/ riche.</i>	≈ Selon Y, Pierre est riche. ≠ Pierre allait être riche.

Kronning explique que hors contexte l'énoncé *Pierre serait riche* est ambigu. Il est possible de lui attribuer une lecture *modale* (« **hypothétique** », 1), une lecture *temporelle* (de « futur du passé subjectif ou objectif », 2a-2b) ou *médiative* (3). C'est le contexte (la première colonne en l'occurrence) qui favorise l'une ou l'autre de ces différentes lectures.

Le premier emploi ne garantit pas que Pierre deviendra riche ou qu'il l'est déjà. En ce qui concerne l'emploi temporel, c'est la proposition subordonnée qui détermine s'il s'agit d'une affirmation objective (*deux ans plus tard*) ou subjective (*Marie disait que...*). Ce que l'on comprend dans ce cas, c'est que la donnée présentée comme hypothétique à un moment donné, a fini par se concrétiser : on ne savait pas que cela arriverait, mais Pierre est devenu riche. Le troisième emploi est médiatif (évidentiel, épistémique, etc.), les paroles de quelqu'un sont transmises à l'aide du conditionnel. Il n'est pas évident que Pierre soit vraiment devenu riche, mais il y a au moins quelqu'un qui le prétend. Il s'agit d'un usage assez semblable au quotatif estonien dont la fonction principale est de marquer le caractère indirect d'un message¹⁴⁹.

La modalité **épistémique** du conditionnel français a été plus précisément étudiée en termes énonciatifs par Agnès Celle : son œuvre *Temps et modalité* (2006) met en contraste l'anglais, le français et l'allemand, l'objet d'analyse étant l'assertion et les opérations de la prise en charge et de la non-prise en charge. Dans différentes langues on rencontre diverses options (médiatif, subjonctif, conditionnel « journalistique » et d'autres formes de modalisation). En anglais, notamment, il n'existe pas d'équivalent verbal au conditionnel « journalistique » français (il y a cependant de nombreux adverbess comme *allegedly* 'prétendument', *reportedly* 'd'après certaines informations', etc.), mais l'allemand en possède deux : le subjonctif I et le verbe modal *sollen* (Celle 2006 : 3, 48). Il est à noter que le subjonctif I est, à l'heure actuelle, spécifique-

¹⁴⁹ Nous avons déjà signalé qu'à côté du paradigme du mode quotatif, l'estonien peut, pour exprimer un message indirect, recourir à l'infinitif en *-da* ou au participe passé en *-nud* utilisé d'une façon elliptique [revoir l'exemple (70)].

ment dédié au discours rapporté, alors que l'emploi du conditionnel de non-prise en charge est plus large que la référence à une source assertive distincte de l'énonciateur (*ibid.* : 74)¹⁵⁰.

Les linguistes s'accordent à dire que le médiatif « pur » (par exemple celui du tuyuca¹⁵¹) est un cas exceptionnel : l'examen des langues différentes d'un point de vue typologique démontre que, dans la plupart des cas, les valeurs médiatives s'articulent autour du système modal et aspectuel (Celle 2006 : 47–48). Guentchéva (1996 : 12 cité dans Celle 2006 : 48)¹⁵² décrit quatre types de procédés médiatifs¹⁵³ et rapproche les langues finno-ougriennes (et l'estonien par conséquent) des langues samoyèdes et de quelques langues amérindiennes, le trait commun entre elles étant le système des affixes intégrés au prédicat.

Il s'avère que le conditionnel estonien est toujours modal (et a donc à juste titre le statut d'un mode). C'est surtout la modalité épistémique qui lui est attribuée, mais il est susceptible d'exprimer également la probabilité, et la modalité déontique s'il figure en tant que conjugaison d'un verbe modal correspondant. Le conditionnel français peut aussi avoir une lecture temporelle, parallèlement à des lectures hypothétique et médiative. La modalité déontique est également envisageable pour les verbes modaux. L'emploi médiatif du conditionnel français présente différents traits modaux. Les linguistes français ne s'accordent cependant pas sur la caractérisation prépondérante de ces traits. Observons de plus près ce moyen médiatif du français (cette fonction sera analysée plus en détails dans le chapitre 5.1.).

¹⁵⁰ L'étude de l'expression de l'altérité énonciative en français, en allemand et en anglais est nuancée dans l'article de Celle (2004) *La traduction du conditionnel journalistique : mode de construction de l'altérité énonciative en français, en anglais et en allemand*.

¹⁵¹ Dans cette langue amérindienne, il est obligatoire d'indiquer la source de la connaissance, et cela est fait au moyen d'un affixe verbal. En tuyuca, la modalité épistémique se divise en cinq sous-catégories structurées d'une manière hiérarchique, le marqueur de perception visuelle étant prédominant (Palmer 1986 : 27 cité dans Celle 2006 : 47). [Palmer, Frank (1986) *Mood and modality* (1^{ère} édition). Cambridge : Cambridge University Press]

¹⁵² Guentchéva, Zlatka (1996). *L'énonciation médiatisée*. Louvain-Paris : Peeters.

¹⁵³ A savoir : les formes construites à partir

- a) du parfait (albanais, arménien, occidental, bulgare, géorgien, macédonien, persan, tadjik, turc, népali, etc.) ;
- b) des affixes (généralement des suffixes, et plus rarement des préfixes comme en pawnee, langue du groupe caddo) intégrés au prédicat comme dans les langues amérindiennes [...], finno-ougriennes [...], ou dans les langues samoyèdes [...], etc. ;
- c) des auxiliaires pouvant se combiner avec des suffixes et/ou des particules comme dans certaines langues amérindiennes [...], en tibétain, etc. ;
- d) des particules spécialisées comme en hixkaryana (caribe), en cora, en telehman, en hopi, en iroquois du Nord, etc. (Guentchéva 1996 : 12 citée dans Celle 2006 : 48)

3.4. QUELQUES PARTICULARITES DU CONDITIONNEL MEDIATIF

Hans Kronning (2002 : 563) note que le conditionnel médiatif¹⁵⁴ n'est pas fréquent dans la langue orale informelle spontanée, et qu'il se rencontre plus souvent dans le discours médiatique et dans l'oral formel. Il faut tout de même avouer que cette forme n'est pas fréquente même dans les textes de presse, le contexte qui pourrait lui être propre. Parmi les 2000 formes conditionnelles du corpus Kronning, seul 10% étaient interprétables comme étant des médiatifs. Son emploi est discursivement assez restreint : selon Kronning (*id.*), il ne peut apparaître dans les textes de fiction que quand le narrateur (ou le protagoniste de la fiction) est présenté comme un historien ou un savant.

Kronning (2002 : 563–564) émet l'hypothèse que le conditionnel épistémique est un marqueur grammatical mixte¹⁵⁵, médiatif et modal (la modalisation zéro), ou autrement dit : « en tant que marqueur grammatical médiatif, le conditionnel épistémique dénote la catégorie sémantique de l'information empruntée ».

Tandis que le côté sémantique s'accorde bien avec les travaux théoriques précédents, du côté grammatical, il y a des contradictions. Gilbert Lazard (2000 : 214 cité dans Kronning 2002 : 564)¹⁵⁶, notamment, spécialiste du médiatif, affirme entre autres que le français et les autres langues d'Europe occidentale ne grammaticalisent pas la médiation épistémique, mais emploient plutôt des moyens lexicaux pour utiliser cette catégorie conceptuelle.

Kronning pense, par contre, qu'il s'agit bien d'un marqueur grammatical. Pour des raisons morphologiques¹⁵⁷ d'abord (le conditionnel médiatif possède un paradigme de suffixes flexionnels) et également parce que le conditionnel épistémique s'oppose systématiquement aux formes non médiatives (le présent et le passé composé de l'indicatif).

Kronning souligne (*ibid.* : 572) que la médiation épistémique « ne s'assimile pas à la médiation énonciative (le discours rapporté) » vu que l'entité empruntée « n'est pas un acte d'énonciation (avec son contenu épistémique), mais une proposition assertée attribuée à autrui ».

¹⁵⁴ Chez les différents auteurs, ce type de conditionnel est aussi appelé *journalistique*, *évidentiel*, *épistémique*, *de l'information incertaine*, *d'information empruntée*, *de la rumeur*, *d'altérité énonciative*, *de précaution*, *de reprise*. Selon Kronning (2012 : 85), il est possible de repérer une bonne soixantaine de dénominations de conditionnel épistémique dans la littérature.

¹⁵⁵ En 2012, Kronning précise encore des propriétés et des fonctions du conditionnel épistémique, et propose des arguments en faveur de son analyse sémantique dans l'article « Le conditionnel épistémique : propriétés et fonctions discursives ».

¹⁵⁶ Lazard, Gilbert (2000). *Le médiatif : considération théoriques et application à l'iranien*. Johanson, L. et Utas, B. (éds), pp. 209–228.

¹⁵⁷ En effet, la morphologie médiative du français est facultative, contrairement au tuyuca dans lequel elle est obligatoire comme la catégorie temporelle du français. Dans la langue turque, les marqueurs médiatifs sont également facultatifs, mais complètement grammaticalisés. (Kronning 2002 : 565).

Les relations entre le discours rapporté et le conditionnel ont été étudiées par Françoise Sullet-Nylander (2006). Elle observe, dans des articles du *Monde*, l'origine énonciative de l'énoncé titré au conditionnel, son origine matérielle, sa répétition et sa réactualisation dans un nouveau contexte. Elle essaie d'abord de repérer les valeurs sémantiques du conditionnel « journalistique » et d'en étudier ensuite la (re)-distribution, proportionnellement au discours rapporté, dans les titres du *Monde* et dans les chapeaux et corps d'articles.

Lors de l'examen des exemples, elle réfléchit sur les propriétés de l'incertitude, de la non-prise en charge et de l'emprunt, et elle analyse l'effet pragmatique du conditionnel « journalistique » par rapport au discours indirect. La juxtaposition de ces deux types de médiation permet de mettre au clair les différentes interprétations et les effets de sens qu'entraînent l'une ou l'autre de ces deux modalités au sein de séquences textuelles formant une unité, l'article de journal.

Sullet-Nylander (2006 : 128) part des traits sémantiques attribués au conditionnel « journalistique » par Partrick Dendale (1993)¹⁵⁸ :

- (A) le caractère d'*incertitude* de l'information véhiculée au conditionnel = trait modal ;
- (B) l'indication de l'*emprunt* de l'information à autrui = trait évidentiel ;
- (C) l'expression de la *non-prise en charge* de l'information par le locuteur = trait aléthique.

Pour Dendale et Coltier (2003 : 173), le caractère essentiel du conditionnel « journalistique » est déterminé par le trait évidentiel, pour Abouda (2001 : 291) c'est le trait aléthique qui est primordial. Agnès Celle (2006 : 84) ajoute quant à elle que malgré l'expression de la non-prise en charge de la potentielle véracité des faits présentés dans la phrase, l'énonciateur garde sa place en tant que centre de la structuration de l'énoncé. Sullet-Nylander (2006 : 135), de son côté, tend, tout en s'appuyant sur les résultats de sa recherche sur les titres au conditionnel et sur leur origine énonciative dans le corps de l'article, à suivre Dendale : pour elle, l'emprunt évidentiel semble être plus important que la non-prise en charge aléthique.

Sullet-Nylander (2006 : 136) conclut que le conditionnel « journalistique » dans les titres du quotidien *Le Monde* indique au lecteur qu'il s'agit d'une information de seconde main « qu'il n'est pas allé chercher lui-même sur leur terrain ».

En ce qui concerne plus précisément son objet d'étude mentionné ci-dessus, on peut dire en résumé que :

¹⁵⁸ Laurent Gosselin (2005 : 175–176) ajoute encore deux propriétés typiques à cet effet de sens : on le rencontre dans des discours assertifs visant à transmettre de l'information ; et le caractère incertain de l'information est tenu pour provisoire (on en attend une confirmation). Cette dernière a été laissée de côté dans plusieurs analyses (Dendale 1993, Haillet 1995), mais elle lui semble « constitutive de la représentation que les journalistes se font eux-mêmes du conditionnel ».

[Haillet, P. P. (1995). *Le conditionnel dans le discours journalistique*. Neuville (Québec) : Bref]

- (A) le conditionnel « journalistique » dans un titre peut trouver son origine dans un énoncé comportant une forme verbale non médiative (comme le passé composé, le présent de l'indicatif ou le futur) ;
- (B) il peut se trouver déjà dans l'énonciation d'origine ;
- (C) la reformulation se fait davantage au niveau lexico-grammatical.

Une certaine prudence, voire une certaine distance, est affichée pour se donner « bonne conscience ». Le journaliste reste toujours crédible tant qu'il indique ses sources (des formes de discours rapporté variées sont utilisées : *selon X*, discours direct et indirect, etc.). Le conditionnel journalistique et le discours rapporté « participent ainsi tous les deux à mener à bien la *visée de crédibilité* du contrat de communication médiatique. »

Les façons de ne pas déroger à ce contrat seront observées, sur la base des exemples du corpus de presse, dans le sous-chapitre 5.1., dédié à cet effet de sens.

3.5. JUXTAPOSITION DES CONDITIONNELS D'APRES LES ETUDES LINGUISTIQUES : CONCLUSION

Hans Kronning (2002 : 561) admet dans son étude sur le conditionnel « journalistique » que « longtemps délaissées, les recherches sur le conditionnel français [...] sont depuis quelques années en pleine effervescence ; monographies et articles se multiplient¹⁵⁹ », alors que Mati Ereht (2002 : 72) dans son aperçu sur les études de la syntaxe de l'estonien écrit contemporain, ne cite que Juhan Peegel et Helle Metslang. Aujourd'hui, le conditionnel reçoit plus d'attention de la part des linguistes estoniens, et leurs homologues français s'y sont toujours intéressés. La preuve en est le volume à paraître sur le conditionnel dans la revue *Faits de langues*, provisoirement titré *L'ultériorité dans le passé et valeurs modales : en avoir ou pas*, auquel contribueront a priori 20 auteurs.

Le but du présent chapitre n'a pas été (et n'aurait pas pu être) de résumer et de mettre en relation tous les travaux linguistiques et tous les phénomènes concernés, mais quelques mots clés ont été dégagés et des questions terminologiques posées. Notre objectif était donc d'introduire plus généralement la problématique relative au conditionnel dans les deux langues et de juxtaposer préalablement les formes, leurs fonctions et la modalité évoquée.

Il est intéressant de noter qu'en estonien, ainsi qu'en français, même l'interprétation formelle du conditionnel pose des questions, plutôt différentes de nature, certes, mais caractérisées par l'ambiguïté. La dénomination du conditionnel estonien est parfois mise en doute et, de plus, il a deux formes de

¹⁵⁹ En se restreignant aux seules années 2001 et 2002, Kronning cite, entre autres, les études d'Abouda (2001), Borillo (2001), Caudal et Veters (à paraître), Dendale (2001), Dendale et Coltier (à paraître), Dendale et Tasmowski (2001), Gosselin (2001), Guentchéva (à paraître), Haillet (2002), Korzen et Nölke (2001), Kronning (2001), Merle (2001), Moeschler et Reboul (2001) et de Veters (2001). (Kronning 2002 : 561)

suffixe dont le choix dépend de la présence ou de la non-présence de la marque de personne qui est ou n'est pas employée, souvent selon les considérations pragmatiques ; le conditionnel français a un paradigme et une désignation assez stables, mais il hésite, de son côté, entre le statut de temps ou de mode.

Quant aux valeurs essentielles des deux conditionnels, nous avons souligné, entre autres, la dichotomie de Kauppinen (1998), appliquée par Metslang (1999), et la tripartition de Haillet (2002). C'est en nous basant sur ces modèles que nous construirons en majorité nos analyses (les écarts de ces modèles et les différences terminologiques seront explicitement signalés et argumentés en fonction de leur apparition).

Nous avons compté 9 usages du conditionnel estonien rassemblés par Juhan Peegel (1957) et repris par plusieurs linguistes estoniens, et 7 usages du conditionnel français d'après la description de Jean-Marie Merle (2001). Comme le montrent les exemples traduits ou construits, dans la plupart des cas, ces usages ne coïncident pas.

Différentes modalités et lectures (aussi non-modales) sont liées à l'emploi du conditionnel, mais il nous semble que c'est plutôt le trait épistémique qui prédomine dans les deux langues.

En mettant en contraste les descriptions ci-dessus, voici d'abord les fonctions du conditionnel français (selon Haillet 2002) et ses réalisations en estonien présentées d'une façon schématique sur la figure 2¹⁶⁰.

	Fonction temporelle		Fonction hypothétique		Fonction d'altérité énonciative	
<i>usage non-modal</i>	FRA/EST	EST		FRA		
	prop.pr.passé	prop.sub.		protase en 'si'		
	IND	IND		IND		
<i>usage modal</i>	FRA		EST	FRA/EST	FRA	EST
	prop.sub.		protase en 'kui'	apodose	COND	COND
	COND (FdP)		COND	COND	COND	QUOT + LEX

Figure 2. Les fonctions du conditionnel français et leur réalisation en estonien.

Dans le cas de la fonction temporelle, la proposition subordonnée, qui est précédée de la proposition principale au passé, reste en mode indicatif en estonien. Alors qu'en français, on utilise la forme du conditionnel / futur du passé. Cette divergence est due aux particularités de l'estonien, dans lequel il n'existe ni futur grammatical ni concordance des temps.

En ce qui concerne la fonction hypothétique, en estonien, la protase et l'apodose présentent les mêmes caractéristiques morphologiques (les verbes des

¹⁶⁰ Les termes abrégés sont explicités dans la liste d'abréviations ; les constructions estoniennes sont dans les cases rayées horizontalement, les constructions françaises dans les cases à rayure verticale, et le quadrillage marque l'entrecroisement des constructions.

deux sont au conditionnel), alors qu'en français, on n'utilise le conditionnel que dans l'apodose. C'est le seul usage du conditionnel commun aux deux langues, puisque dans le cas de la fonction d'altérité énonciative (le conditionnel « journalistique »), l'estonien n'utilise pas le conditionnel mais un mode spécialisé, le quotatif, ou bien exprime cette altérité par divers moyens lexicaux.

Deuxièmement, il est important de voir quels sont les équivalents français, si on part des fonctions du conditionnel estonien, *tingiv kõneviis* (Kauppinen 1998, Metslang 1999) :

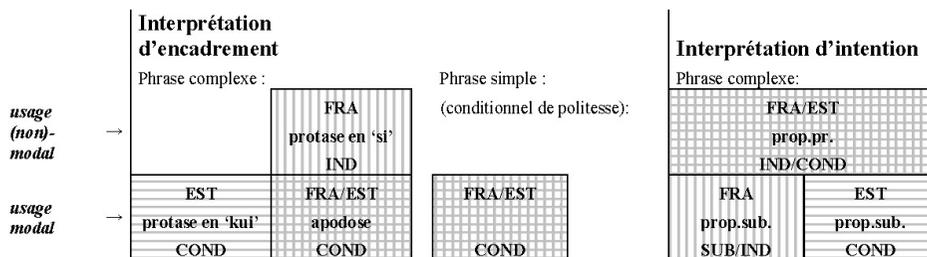


Figure 3. Les fonctions du conditionnel estonien et leur réalisation en français.

L'interprétation d'encadrement correspond à peu près à la fonction hypothétique de Haillet, puisque Kauppinen la définit ainsi : « la situation exprimée par l'énoncé se situe dans un encadrement hypothétique, c'est la relation irréalité de la protase en 'si' ('kui') et de l'apodose » (cité dans Metslang 1999b : 104). Sauf qu'en estonien, la subordonnée conditionnelle s'exprime également au mode conditionnel. Le conditionnel de politesse est rattaché à l'interprétation d'encadrement à cause d'une possible condition implicite créant un cadre hypothétique, mais il est à noter que d'un point de vue sémantique, il pourrait aussi appartenir à l'interprétation d'intention.

En ce qui concerne l'interprétation d'intention, les deux langues diffèrent remarquablement l'une de l'autre pour ce qui est de l'expression des souhaits, de l'intention, du but et de l'objectif puisque les propositions subordonnées françaises sont, dans ce cas, à l'indicatif ou au subjonctif (le conditionnel étant assez rare), alors qu'en estonien, le conditionnel semble être le mode de prédilection.

Les remarques et les suppositions soulevées dans le présent chapitre se basent principalement sur les définitions des grammaires, les descriptions et les résultats tirés de quelques travaux linguistiques, mais aussi sur l'intuition et l'expérience personnelle de l'auteur. Afin d'avoir la possibilité de repérer plus précisément les points communs et les divergences entre les conditionnels français et estonien, les moyens linguistiques comparables d'une langue à l'autre, et l'alternance des transformations obligatoires et optionnelles selon les situations de traduction, dirigeons-nous vers les problèmes plus concrets, tout en essayant de remettre en ordre les morceaux du puzzle décrit ci-dessus.

4. CONSTRUCTIONS HYPOTHÉTIQUES ET CONDITIONNEL D'HYPOTHÈSE

L'étude préliminaire des équivalents des conditionnels (cf. le sous-chapitre 1.4.) nous amène à commencer l'analyse par la comparaison des conditionnels d'hypothèse, qui semblent présenter une analogie dans les langues étudiées. Nous aborderons cette problématique par un aperçu plus général des constructions hypothétiques, nous étudierons ensuite les assertions au conditionnel d'hypothèse d'un point de vue sémantique, et nous finirons par la comparaison des valeurs des temps indicatifs et des formes conditionnelles dans l'expression de la condition à l'aide de *si/kui*.

4.1. ETUDE DÉTAILLÉE DES CONSTRUCTIONS HYPOTHÉTIQUES

4.1.1. Les descriptions grammaticales des constructions en *si*

Selon la GMF (1994 : 317), « la valeur fondamentale du conditionnel français se manifeste le plus nettement en corrélation avec l'expression d'une hypothèse, le plus souvent formulée dans une subordonnée introduite par *si* (ou dans une structure équivalente) », ce dernier étant de toutes les conjonctions circonstancielles celle dont la syntaxe est la plus singulière (*ibid.*: 508). La fonction commune à tous les emplois de *si* est « poser ou plutôt présupposer le cadre situationnel, sans l'asserter comme fait particulier ». Pour ne pas trop nous écarter de notre chemin principal, il nous faudrait d'abord isoler ses emplois hypothétiques (A) de ses emplois itératifs (B) et adversatifs (C)¹⁶¹ :

(A) S'il venait, il nous ferait plaisir.

(B) S'il venait, on lui faisait la fête.

(C) S'il était généreux avec les uns, il était bien mesquin avec les autres.

Dans la proposition introduite par *si*, on trouve toujours l'indicatif, et le conditionnel est exclu en français standard, sauf dans la phrase à valeur d'opposition, valeur souvent soulignée par un terme comme *pourtant* dans la principale (voir le dernier exemple du tableau 9 pour une construction comparable, mais formée à l'aide du passé simple). En outre, le conditionnel peut se trouver dans la protase en *si* dans l'usage familier ou populaire¹⁶².

Les différentes possibilités syntaxiques se construisant avec la conjonction circonstancielle *si* sont présentés dans le tableau 9 (les constructions hypothétiques improbables sont soulignées en gris)¹⁶³ :

¹⁶¹ Ce sont les exemples de GMF (1994 : 508).

¹⁶² Voir plus en détails dans le chapitre 4.3. concernant le conditionnel dans la protase.

¹⁶³ Nous avons rassemblé dans le tableau les constructions en *si* décrites dans la GMF (1994 : 509).

Tableau 9. La caractérisation générale des constructions en *si*.

	Temps de la protase	Temps de l'apodose	Emploi	Caractéristiques	Exemples
SI	INDPR	INDPR	B	Phrase générique	Si on chauffe l'eau à 100 degrés, elle bout.
	IMP	IMP	B	Répétition dans le passé	Si ma tente se sentait agitée, elle demandait sa tisane.
	INDPR	FS/INDPR	(A)	Hypothèse envisagée comme probable	S'il vient, nous irons nous promener.
	IMP	COND	A	Hypothèse envisagée comme contraire à l'état de choses actuel	S'il venait, nous irions nous promener.
	PC	PC/INDPR	C	Hypothèse portant sur un fait passé hors de toute vérification possible	S'il est venu, il est aussitôt reparti. S'il est passé ici hier, il est déjà loin.
	PQP	COND(PS)	A	Hypothèse portant sur un fait passé qui s'est révélé faux	Si Napoléon avait gagné la bataille de Waterloo, Louis XVIII ne serait pas remonté sur le trône. S'il était venu, nous serions bien ennuyés.
	Temps quelconque de l'indicatif	Temps quelconque de l'indicatif	C	Valeur d'opposition	S'il était réactionnaire, je ne le suis pas. S'il revint sur les lieux du crime, il ne laissa néanmoins aucune trace.

Selon GMF (1994 : 509), la construction *si* IMP + COND « représente l'irréel du présent des grammaires latine et grecque, mais aussi, quand la situation s'y prête, le potentiel (indication d'une possibilité) ». Le français permet de dériver pragmatiquement les deux catégories sémantiques l'une de l'autre : « ce qui n'est pas peut toujours advenir », c'est tout de même la valeur irréaliste qui reste dominante. L'interprétation potentielle ou irréaliste dépend du point de vue du locuteur (*ibid.* : 318) :

- Potentiel : au moment de l'énonciation, le locuteur considère le procès comme possible, bien que les conditions de sa réalisation ne soient pas encore remplies.
- Irréel : l'énoncé évoque un état du monde qui pourrait être ou aurait pu être possible, mais qui est ou a déjà été annihilé par le réel. L'irréel du présent concerne un procès situé à l'époque présente, alors que l'irréel du passé affecte un procès situé dans un passé révolu. Le locuteur sait, au moment de l'énonciation, que le procès n'est pas présentement réalisable dans le monde réel, ou qu'il ne s'est pas réalisé dans le passé.

« Le conditionnel présent exprime le potentiel ou l'irréel du présent, selon que le procès est situé dans l'avenir ou dans le présent. Cependant le contenu du conditionnel l'oriente *a priori* vers l'irréel ; l'interprétation potentielle est privilégiée si rien, dans le contexte, ne met en cause la réalisation du procès. » (*ibid.* : 319)

Le conditionnel passé, qui situe le procès dans le passé, exprime l'irréel du passé. Quant à la construction *si* PQP + CONDPS ou COND, « c'est l'irréel du passé des langues anciennes ; la principale est selon les cas à l'irréel du passé ou du présent » (GMF 1994 : 509).

4.1.2. Les descriptions grammaticales des constructions en *kui*

En ce qui concerne le conditionnel estonien, rappelons que sa valeur principale est d'indiquer l'irréalité de l'événement au moment de l'énonciation (« de l'observation » d'après d'EKG II 1993 : 34). Selon la description grammaticale, le contenu de l'énoncé au conditionnel n'est pas valable dans le monde réel, mais dans un monde irréel (imaginaire, hypothétique, souhaitable, intentionnel, possible sous certaines conditions). Le conditionnel passé montre qu'au moment de l'énonciation, l'événement ne s'est pas réellement produit, mais aurait pu se réaliser si tel ou tel critère l'avait permis :

(74)

Kui tuli **poleks** kõiigepealt uksekella juhtmeni
 [Si] [feu] [être-NEG-AUX-COND.3sg] [d'abord] [sonnette-GEN] [fil-TERM]

jõudnud, siis **oleks** küll maja maha
 [atteindre-PPN] [alors] [être-AUX-COND.3sg] [PRT] [maison] [PRT]

põlenud.

[brûler-PPN].

(~ Si le feu n'avait pas d'abord atteint le fil de sonnette, la maison aurait certainement brûlé.) (*ibid.* : 35)

Le conditionnel présent indique également que l'événement ne s'est pas réellement produit au moment de l'énonciation, mais cela n'exclut pas sa possible

réalisation sous certaines conditions. Observons encore trois exemples d'EKG II (1993 : 35) afin d'avoir un aperçu des usages tout en isolant la construction hypothétique en *kui* des autres emplois.

(75)

Ma ei tea, mis ma sulle **annaksin** või
 [Je] [savoir-NEG-INDPR.1sg] [que] [je] [tu-ALL] [**donner-COND.1sg**] [ou]
 sinu heaks **teeksin.**
 [tu-GEN] bon-TRNSL [**faire-COND.1sg**].
 (~ Je ne sais pas ce que je te donnerais ou ferais pour toi.)

(76)

Aga mina tahan, et teie minu käest midagi
 [Mais] [je] [vouloir-INDPR.1sg], [que] [vous] [moi-GEN] [main-ELA] [rien]
ei tahaks.
[vouloir-NEG-COND.2pl].
 (~ Mais je veux que vous ne vouliez rien de moi.)

(77)

Kui mul aega **oleks,** **läheksin**
 [Si] [je-ADE] [temps-PART] [**être-COND.3sg**] [**aller-COND.1sg**]
 kinno.
 [cinéma.ILL].
 (~ Si j'avais le temps, j'irais au cinéma.)

L'exemple (75) n'a pas de cadre hypothétique explicite, mais contient une condition implicite (de type *si seulement tu pouvais m'aimer*), la proposition principale du suivant (76) présente l'intention de l'énonciateur et l'emploi du conditionnel ne correspond donc pas au canon des constructions en *kui*. L'exemple (77) est un modèle du type d'encadrement hypothétique qui correspond plus ou moins à un énoncé français : *si j'avais le temps, j'irais au cinéma*. La condition peut se matérialiser dans une proposition circonstancielle de condition, dans un adverbial ou exister en dehors du contexte.

Les autres fonctions du conditionnel estonien (cf. les tableaux récapitulatifs dans le chapitre 3) se sont construites, selon EKG II (1993 : 35), à partir de sa valeur hypothétique.

Il est démontré dans EKG II (1993 : 308) que la proposition subordonnée circonstancielle de condition concrétise la condition de la réalisation de l'événement hypothétique évoqué dans la principale. La conditionnelle peut être soit une subordonnée en *kui*, soit une subordonnée sans conjonction.

Le corrélat de *kui* ('si') est d'habitude *siis* ('alors'), mais parfois aussi *niisugusel/sellisel juhul* ou *sel(lisel) puhul* ('dans tel cas', 'dans ce cas'). Il faut néanmoins préciser que le corrélat est facultatif et fait partie de la proposition principale (*juhul* peut s'ajouter à la conjonction). Dans le cas où le corrélat est absent, les compléments comme *eriti* ('surtout'), *liiatigi, pealegi* ('par ailleurs', 'en outre'), *isegi* ('même') fonctionnant généralement avec le corrélat, s'associent avec la conjonction. La subordonnée sans conjonction apparaît le plus souvent quand le prédicat est au conditionnel. Ces emplois sont illustrés par des exemples et schématisés dans le tableau 10.

Tableau 10. Les variations des constructions conditionnelles (en *kui*).

Constructions avec la conjonction <i>kui</i>				
CONJ	Verbe de la protase	Corrélat	Verbe de l'apodose	Exemples
<i>kui</i>	COND	<i>sits</i>	CONDPS	<i>Kui [si] ta [il] oleks [être-COND.3sg] targem [intelligent-COMP], siis [alors] poleks [être.NEG-AUX-COND.3sg] ta [il] sinna [là-ILL] läinud [aller-PPN].</i> (~ S'il était plus avisé, il n'y serait pas allé.)
<i>kui</i>	INDPR	-	INDPR	<i>Kui [si] ta [il] sind [toi-PART] märkab [apercevoir-INDPR.3sg], oled [être-INDPR.2sg] tehtud [faire-PPT] mees [homme].</i> (~ S'il t'aperçoit, tu es/seras un homme respecté.)
<i>sel juhul, kui</i>	INDPR	-	IMPR	<i>Sel juhul [dans ce cas], kui [si] sa [tu] asiast [chose-ELA] midagi [rien] ei taipa [comprendre-NEG-INDPR.2sg], ära [PRT] parem [bon-COMP] räägi [parler-NEG-IMPR.2sg].</i> (~ Si tu ne comprends rien à l'affaire, ne prends plutôt pas la parole !)
Corrélat	Verbe de l'apodose	CONJ	Verbe de la protase	Exemples
<i>juhul kui</i>	CONDPS	-	COND	<i>Opereti [opérette-GEN] vastu [contre] poleks [être-NEG.3sg] vähemarki [peu-COMP+clitique], juhul kui [au cas où] oleksime [être-AUX-COND.1pl] näinud [voir-PPN] mõnda [quelque-PART] särtsakat [enjoué-PART] tükki [pièce-PART].</i> (~ Nous n'aurions rien contre l'opérette, si nous avions déjà vu une pièce enjouée.)
<i>isegi siis, kui</i>	dINF	-	COND	<i>Isegi siis, kui [même dans le cas où] võtta [prendre-dINF] auto [voiture], ei jõuaks [arriver-NEG-COND.1pl] me [nous] õigeaks [juste-TRNSL] ajaks [temps-TRNSL].</i> (~ Même si nous prenions la voiture, nous n'arriverions pas à l'heure.)
Constructions sans la conjonction <i>kui</i>				
CONJ	Verbe de la protase	Corrélat	Verbe de l'apodose	Exemples
-	INDPR	-	INDPR	<i>Tuled [venir-INDPR.2sg], on [être-INDPR.3sg] tore [super], ei tule [venir-NEG-INDPR.2sg], toome [apporter-INDPR.1pl] ise [nous-mêmes].</i> (~ Si tu viens, c'est super, si tu ne viens pas, nous l'apporterons nous-mêmes.)
-	COND	-	COND	<i>Saaks [recevoir-COND.ips] linadest [blé-pl-ELA] hinda [prix-PART], ostaks [acheter-COND.ips] hobuse [cheval-GEN].</i> (~ Si les lins rapportaient de l'argent, on achèterait un cheval.)
-	COND	<i>sits</i>	CONDPS	<i>Oleks [être-COND.3sg] ta [il] veel [encore] mõne [quelque-GEN] aasta [an-GEN] vanem [âgé-COMP], siis [alors] poleks [être-NEG-AUX-COND.3sg] ta [il] meile [nous-ALL] seda [ce-PART] viitki [cinq-PART+clitique] rubla [rouble-PART] saanud [envoyer-PPN].</i> (~ S'il avait quelques ans de plus, il ne nous aurait pas envoyé même cinq roubles.)

Dans l'EKG II (1993 : 308) les modalités des propositions conditionnelles se divisent en deux : les conditionnelles réelles et irréelles.

Les premières expriment des conditions ayant existé ou existantes. Dans ce cas, le prédicat de la proposition subordonnée est à l'indicatif ou prend la forme de l'infinitif en *-da*¹⁶⁴. En voici un exemple dans lequel *siduda* [nouer-dINF] égale à l'impersonnel *seotakse* ('on noue') :

- (78)
- Kui sulle* lips ette **siduda,** näed sa päris
 [Si] [tu-ALL] [cravate] [devant] [nouer-dINF] [voir-INDPR.2sg] [tu] [assez]
 viisakas välja.
 [poli] [PRT].
 (~ Si tu te fais nouer une cravate, tu as l'air assez civilisé.)

Le mode du prédicat de la proposition principale ne dépend pas de celui de la proposition subordonnée. Nous pouvons donc facilement trouver une construction *kui* INDPR + COND (79) ou même *kui* INDPR + JUSS (80).

- (79)
- Kui* ta seda **teeb,** tuleks teda
 [Si] [il] [cela-PART] [faire-INDPR.3sg] [falloir-COND.ips] [il-PART]
 karistada.
 [punir-dINF].
 (~ S'il le fait, il faudrait le punir.)

- (80)
- Kui* ta seda **teeb,** mingi tal halvasti.
 [Si] [il] [cela-PART] [faire-INDPR.3sg] [aller-JUSS] [il-ADE] [mal].
 (~ S'il le fait, qu'il aille mal.)

Les conditionnelles irréelles expriment des conditions qui n'ont pas existé ou qui n'existent pas dans le monde réel. Le prédicat de la proposition subordonnée est au conditionnel et celui de la proposition principale l'est aussi dans la plupart des cas. Ci-dessous, nous présentons deux exemples types des constructions conditionnelles, le (81) au conditionnel présent et le (82) au passé :

- (81)
- Kui* ta seda **(ei) teeks,** läheks
 [Si] [il] [cela-PART] [faire-(NEG)-COND.3sg] [aller-COND.3sg]
 tal halvasti.
 [il-ADE] [mal].
 [~ S'il (ne) le faisait pas, il irait mal.]

- (82)
- Kui* ta seda **(ei) oleks** teinud,
 [Si] [il] [cela-PART] [être-(NEG)-AUX-COND.3sg] [faire-PPN]

¹⁶⁴ Ici, le sujet ne doit pas coïncider avec le sujet de la proposition principale, comme cela peut être le cas dans les propositions temporelles à conjonction *enne kui* ('avant que').

oleks tal halvasti **läinud**.
[être-AUX-COND.3sg] [il-ADE] [mal] **[aller-PPN]**.
 [~ S'il (ne) l'avait (pas) fait, il serait mal allé.]

Nous tenons à rappeler que l'estonien a possédé un mode à part pour exprimer la potentialité : le potentiel qui se formait à l'aide de l'affixe *-ne*. Selon Juhan Peegel (1957 : 66), ce mode a dû, au moins sous certaines conditions syntaxiques, exprimer la possibilité, l'hésitation, le doute et le vacillement (et parfois même la condition) – aujourd'hui, c'est le conditionnel qui couvre ces fonctions. Voici un exemple de ce mode :

(83)
 Küllap aga tütar **teenep** tööda, *kui* isal
 [Probablement] [PRT] [fille] **[faire-POT.3sg]** [travail-PART] [*si*] [père-ADE]
 head hobused.
 [bon.pl] [cheval.pl].
 (~ La fille travaillerait/travaille/travaillera probablement bien, si le père avait/a de bons chevaux.)
 (Exemple de Peegel 1957 : 66)¹⁶⁵

Le potentiel se rencontre toujours dans quelques dialectes, ainsi que dans des chansons folkloriques anciennes (mais il y est parfois aussi supprimé en faveur du conditionnel).

4.1.3. Les entrecroisements entre les constructions en *si/kui*

En juxtaposant les diverses possibilités des constructions hypothétiques qui sont en général introduites dans la proposition subordonnée par la conjonction *si/kui* dans la proposition subordonnée (et le corrélat facultatif *siis* dans la principale en estonien), il est possible de conclure que le mot clé en français et en estonien est *l'expression de l'irréel*. Les deux langues s'appuient sur différents temps de l'indicatif pour former des constructions conditionnelles, mais dès que la nature de la condition se situe sur un plan susceptible de dépasser le réel, le mode/temps conditionnel est employé.

Il faut toutefois préciser que, selon les descriptions, le conditionnel français se caractérise par la tripartition entre les valeurs potentielle (le procès situé à l'avenir), irréelle au présent (le procès est situé dans le présent) ou irréelle au passé (le procès est situé dans le passé), tandis que l'estonien part traditionnellement¹⁶⁶ de la dichotomie entre l'irréel dans le présent et l'irréel dans le passé. Mais il s'avère que, d'un point de vue sémantique, en estonien, le

¹⁶⁵ L'exemple provient de la collection manuscrite de poésie folklorique (1839–1907) rassemblée par Jakob Hurt, conservée au Musée de Littérature estonienne.

¹⁶⁶ Rappels ici que le critère morphosyntaxique utilisé pour la distinction des formes du conditionnel estonien, a été critiqué par Daniele Monticelli (2003), qui propose de partir des critères sémantiques, cf. le chapitre 3.

conditionnel présent couvre également, tout comme en français, la valeur potentielle (qui a été avant exprimée par un mode spécial, le potentiel) et la valeur irréaliste du procès au présent.

4.2. POINT COMMUN DANS LA TRADUCTION : LE CONDITIONNEL D'HYPOTHESE

Tout en gardant à l'esprit les similarités entre les constructions hypothétiques, étudions de plus près les exemples du corpus littéraire pour nous rendre compte du fonctionnement du conditionnel d'hypothèse dans les deux langues.

Rappelons ici l'approche polyphonique de Pierre-Patrick Haillet (2002) qui considère comme le trait sémantique commun de tous les emplois du conditionnel français la représentation du procès comme « non intégré à la réalité du locuteur » et qui les regroupe en trois catégories fondamentales : le conditionnel temporel, d'altérité énonciative et d'hypothèse. Le premier se traduisant régulièrement à l'indicatif et le deuxième étant absent de notre corpus littéraire¹⁶⁷ dont les premiers résultats sont présentés dans l'introduction (cf. le sous-chapitre 1.4), nous nous pencherons d'abord sur le conditionnel d'hypothèse¹⁶⁸ qui est, *grosso modo*, le seul type susceptible d'être traduit en estonien par une forme verbale au conditionnel.

Haillet le définit en termes d'approche polyphonique comme suit :

[...] L'interprétation d'un énoncé au conditionnel d'hypothèse – schématiquement, « (même) si A, B » – revient systématiquement à attribuer à son locuteur le point de vue qui correspond à la représentation du procès B comme imaginé dans le cadre hypothétique « (même) si A » (et le cas échéant, le point de vue paraphrasable par « B » ou « non-B », au présent ou au passé composé). Ce locuteur correspond à « moi-maintenant » – sauf mention explicite d'une instance distincte donnée à voir comme origine de l'hypothèse [...]. (2002 : 71)

Selon Korzen&Nølke (2001 : 126), le propre du conditionnel est d'effectuer une distanciation par rapport aux coordonnées énonciatives « standard », *i.e.* moi-ici-maintenant, et son emploi implique l'établissement d'un nouveau point de repère. Le conditionnel hypothétique établit, quant à lui, une distanciation par rapport au monde actuel (*ibid.* : 132).

¹⁶⁷ La rareté du conditionnel d'altérité énonciative dans un corpus littéraire a déjà été signalée, par exemple par Kronning (2002). Il est cependant à noter que, dans la classification de Haillet (2002), le conditionnel d'altérité énonciative comprend des emplois qui ne sont généralement pas considérés comme conditionnel dit « journalistique » (du type *je serais enclin à dire que...*). Il y a ainsi quelques exemples dans notre corpus pour lesquels on pourrait avoir des hésitations, mais comme nous traiterons ce type de conditionnel plus en détail dans le chapitre 5, et qu'ils représentent seulement quelques cas marginaux, nous les avons rattachés provisoirement au conditionnel d'hypothèse.

¹⁶⁸ Cette problématique a été également soulevée dans l'article d'Alas et Treikelder (2010a), « Remarques sur le conditionnel en français et en estonien : variations modales dans la traduction ».

Tableau 11. Les équivalents du conditionnel d'hypothèse français dans le corpus littéraire.

Le Grand Meaulnes	Minu sõber suur Meaulnes	Exemples	%
CONDITIONNEL D'HYPOTHÈSE	CONDITIONNEL (présent, passé)	72	58,5
	INDICATIF (présent, prétérit, parfait)	44	35,8
	Autre (infinitif en <i>-da</i> , non traduit)	7	5,7
	Au total	123	100

Notre corpus permet de dégager des différences dans l'usage du conditionnel d'hypothèse, qui, à première vue, semble avoir des emplois analogues, excepté bien sûr l'emploi du conditionnel estonien dans le cadre hypothétique introduit par la conjonction *kui* ('si'), que nous avons mentionné plus haut.

Parmi les exemples où le conditionnel n'est pas gardé dans la traduction, nous pouvons distinguer d'une part les cas dans lesquels l'emploi du conditionnel serait possible en estonien, voir l'exemple (85), mais où le traducteur a choisi de supprimer la modalité ou bien a utilisé d'autres moyens pour l'exprimer. Il s'agit donc, fondamentalement, de la préférence du traducteur.

(85) Il **vaudrait** mieux tout oublier.

VERSION ESTONIENNE :

Parem **on** kōik unustada.

[Bon-COMP] [être-INDPR.3sg] [tout] [oublier-DINF].

(Alain-Fournier – les Kaplinski, *Le Grand Meaulnes*)

D'autre part, et ce sont les cas les plus intéressants pour nous, il y a des exemples présentant un cadre discursif qui semble exclure l'emploi du conditionnel en estonien. Un groupe important semble se dessiner parmi ces exemples, constitué de cas caractérisés par le fait que le cadre hypothétique n'est pas explicitement présent dans le contexte. Voici un exemple qui contient 5 procès de ce type :

(86) Mais je n'étais plus avec eux. *J'imaginai* le roulement de voiture qui **s'arrêterait** soudain devant la porte. Meaulnes **sauterait** de la carriole et **entrerait** comme si rien ne s'était passé... Ou peut-être **irait**-il d'abord reconduire la jument à la Belle-Étoile ; et j'**entendrais** bientôt son pas sonner sur la route et la grille s'ouvrir... Mais rien.

VERSION ESTONIENNE :

Aga minu mõtted ei olnud enam nende juures.

[Mais] [je-GEN] [pensée.pl] [être-NEG-PRET.3pl] [plus] [ils-GEN] [chez-POST].

Kuulsin vaimus vankrimürinat, kuulsin,

[Entendre-PRET.1sg] [esprit-INE] [bruit_de_voiture-PART] [entendre.INDPR.1sg]

kuidas see meie ukse ees

[comment] [cela] [nous-GEN] [porte-GEN] [devant-POST]

peatub. Meaulnes **hüppab** kaarikult
 [s'arrêter-INDPR.3sg] [Meaulnes] [sauter-INDPR.3sg] [voiture-ABL]
 maha ja **astub sisse,** nagu poleks midagi
 [PRT] [et] [entrer-INDPR.3sg] [comme] [être-NEG-COND.3sg] [rien]
 juhtunud... Või **läheb** ta enne Belle-Étoile'i
 [se_passer-PPN]. [Ou] [aller-INDPR.3sg] [il] [avant] [Belle-Étoile-INE]
 hobust ära viima ja varsti **kuulen** ma
 [cheval-PART] [emporter-mINF] [et] [bientôt] [entendre-INDPR.1sg] [je]
 teel tema samme ning värava avanemist.
 [route-ADE] [il-GEN] [pas.pl-PART] [et] [grille-GEN] [ouverture-PART].
 Aga ei midagi.
 [Mais] [rien].
 (Alain-Fournier – les Kaplinski, *Le Grand Meaulnes*)

Tous les procès au conditionnel de l'exemple (86) sont traduits par l'indicatif présent en estonien. Le seul élément estonien qui réfère au fait que les procès présentés sont imaginés est le complément *vaimus* ('en esprit') qui accompagne le verbe *kuulsin* ('j'entendais'). Si l'exemple (86) peut paraître ambigu sur la question de la valeur d'hypothèse ou temporelle parce qu'il y a un repère passé fourni par le procès *j'imaginais* dans le contexte, l'exemple (87), qui est analogue, exclut cette hésitation :

- (87) Assis sur le banc, grelottant, misérable, *je me plais à imaginer* que quelqu'un va me *prendre* doucement par le bras... Je **me retournerais**. Ce **serait** elle. « Je me suis un peu attardée », **dirait**-elle simplement. Et toute peine et toute démence *s'évanouissent*. Nous *entrons* dans notre maison. Ses fourrures *sont* toutes glacées

...

VERSION ESTONIENNE :

Istun pingil, olen õnnetu,
 [Être_assis-INDPR.1sg] [banc-ADE] [être-INDPR.1sg] [malheureux]
 lõdisen külmast ja *kujutlen,* et keegi
 [grelotter-INDPR.1sg] [froid-ELA] [et] [*imaginer-INDPR.1sg*] [que] [quelqu'un]
tuleb kohe ja *võtab* tasa
 [*venir-INDPR.3sg*] [tout_de_suite] [et] [*prendre-INDPR.3sg*] [doucement]
 mu käsivarrest kinni... Ma **pöördun ümber...** See
 [je-GEN] [bras-ELA] [PRT]. [Je] [se_retourner-INDPR.1sg]. [Ce]
on tema. « Ma hilinesin veidi, » **ütleb**
 [**être-INDPR.3sg**] [elle] [Je] [attarder-PRET.1sg] [un_peu] [**dire-INDPR.3sg**]
 ta lihtsalt. Kogu valu ja meeletus *haihtuvad*
 [elle] [simplement]. [Tout] [peine] [et] [démence] [*disparaître-INDPR.3pl*]
 korraga. Me *läheme* oma majja. Ta
 [soudain]. [Nous] [*aller-INDPR.1pl*] [son-GEN] [maison-ILL]. [Son-GEN]
 karusnahkne krae ja mütsike *on* üleni härmas...
 [fourré] [col] [et] [bonnet] [*être-INDPR.3pl*] [complètement] [givré].
 (Alain-Fournier – les Kaplinski, *Le Grand Meaulnes*)

Le verbe qui introduit la scène imaginée est au présent en français (*je me plais à imaginer*), il n’y a donc pas de repère passé. En plus, le premier procès imaginé est au futur proche (*va me prendre par le bras*), mais le conditionnel est employé pour les procès suivants. Dans l’exemple estonien, tous les procès imaginés sont à l’indicatif présent et seul le verbe *kujutlen* (‘j’imagine’) indique que les procès sont imaginaires, ces derniers étant représentés comme intégrés à la réalité du locuteur. L’exemple (87) montre que le français peut également recourir au présent de l’indicatif dans ce contexte (cf. les procès *s’évanouissent, entrons, sont* qui suivent dans l’exemple). En estonien, le présent de l’indicatif est seul envisageable ici et ne pourrait vraisemblablement pas être remplacé par le conditionnel.

Il nous semble que, fondamentalement, il y a une analogie entre cet emploi du conditionnel et un effet de sens parfois relevé. C’est le conditionnel dit « ludique » :

(88) Je serais le roi et tu serais mon écuyer. (Merle 2001 : 226)

ou dénommé « imaginaire » :

(89) Je serais Robin des Bois. Je dépouillerais les riches pour nourrir les pauvres. Je lutterais contre l’injustice et je punirais les méchants. Je délivrerais la belle Marianne et je l’épouserais. (GMF 1994 : 319)

Haillet (2002), cependant, ne le mentionne pas dans sa classification. Jean-Marie Merle (2001) signale l’impossibilité de traduire ce type de conditionnel à l’aide de *will/would + base verbale* en anglais. Nous constatons la même impossibilité en estonien, qui recourt dans ce contexte à l’indicatif présent accompagné par un complément *mängult* (dont la traduction approximative serait ‘dans le jeu’, ‘en jouant’). La traduction de l’exemple (88) serait donc :

Mina olen *mängult* kuningas ja sina mu
 [Je] [être-INDPR.1sg] [en_jouant.ADV] [roi] [et] [toi] [je-GEN]
 kannupoiss.
 [écuyer].

Il est intéressant de noter que selon Metslang (1999a : 58), le finnois, une langue finno-ougrienne très proche de l’estonien, utiliserait comme le français une construction conditionnelle pour parler du monde ludique.

Même si dans les exemples (86) et (87), il ne s’agit pas d’une situation ludique, ils sont liés à ce type de conditionnel par le fait qu’ils représentent un monde imaginaire, qui ne dépend pas directement de la réalisation d’une condition hypothétique comme c’est le cas pour le conditionnel d’hypothèse prototypique. Il nous semble ainsi difficile de reconstruire pour ces exemples un cadre hypothétique en *si* IMP/PQP, que nécessite normalement le conditionnel d’hypothèse tel qu’il est décrit par Haillet (2002). Ce même phénomène se

manifeste à notre avis dans un autre type d'exemple dont Haillet fait mention dans son livre. Il s'agit d'un conditionnel d'hypothèse combiné avec une marque de comparaison :

- (90) Je ne reconnaissais plus la femme aux cheveux gris, que j'avais vue courbée devant la porte, une minute auparavant, avec cet air suppliant et hagard de poule qui **aurait perdu** l'oiseau sauvage de sa couvée.

VERSION ESTONIENNE :

Ma ei tundnud enam äragi
 [Je] [reconnaître-NEG-PRET.1sg] [plus] [PRT+clitique]
 hallipäist naist, keda ma mõni hetk
 [aux_cheveux_gris-PART] [femme-PART] qui-PART [je] [quelque] [instant]
 tagasi olin näinud ukse taga küürutavat,
 [auparavant] [voir-PQP.1sg] [porte-GEN] [derrière-POST] [se_courber-vatINF]
 mures ja hädas nagu kana, kes **on välja haudunud**
 [soucieux] [et] [en_détresse] [comme] [poule] qui [couver-PRF.3sg]
 pardipoja.
 [caneton-GEN].
 (Alain-Fournier – les Kaplinski, *Le Grand Meaulnes*)

Selon Haillet (2002 : 64), il s'agit d'un effet de sens secondaire du conditionnel d'hypothèse, qui apparaît surtout dans les relatives dans lesquelles il est question d'une entité imaginaire. Dans l'exemple (90) l'entité imaginaire à laquelle on compare l'*air de la femme aux cheveux gris* est *poule*.¹⁷¹ D'après Haillet, c'est justement le conditionnel qui attribue à cette entité un caractère imaginaire, l'emploi de l'indicatif étant aussi possible (*qui a perdu...*). En estonien, le seul équivalent possible du conditionnel passé français dans ce contexte est le parfait (*on haudunud* 'a couvé'). Et toujours dans cet exemple, la reconstruction d'un cadre hypothétique en *si* nous semble problématique (cf. le chapitre 4.1. pour les variations possibles dans les deux langues).

Pour conclure, nous pouvons dire que, du point de vue contrastif, il est indispensable de distinguer différents types d'emplois dans la catégorie du conditionnel d'hypothèse et de différencier l'hypothétique, qui ne peut se réaliser que sous certaines conditions, de l'imaginaire, qui ne demande pas de cadre hypothétique spécifique. Ainsi, selon nous, en estonien l'emploi du conditionnel d'hypothèse est beaucoup plus subordonné à l'explicitation du cadre hypothétique qu'en français. Sans cadre hypothétique explicite, l'estonien a plutôt tendance à représenter les procès comme intégrés à la réalité du locuteur et le cadre imaginaire est créé par d'autres moyens linguistiques. Nous devons cependant préciser que cette dernière conclusion vaut surtout pour la langue écrite, puisque, comme nous l'avons noté avec Pajusalu&Pajusalu

¹⁷¹ Dans l'exemple français, il n'y a pas de marque explicite de comparaison, mais il s'agit certainement de comparaison, comme le montre également la traduction estonienne contenant la marque *nagu* ('comme').

(2004 : 261) dans le sous-chapitre 3.2., l'expression complète de la relation *kui-siis* n'est pas fréquente dans les situations communicatives quotidiennes.

4.2.2. La fonction ludique du conditionnel français et les propositions complétives avec des conjonctions de comparaison en estonien

En laissant pour l'instant de côté les autres emplois français à condition implicite que nous analyserons plus tard (une demande ou conseil atténués, une opinion illusoire, une éventualité), il faudrait étudier le fait qu'il serve à exprimer l'imaginaire qui repose sur la valeur de base du conditionnel : ce dernier met en scène un monde possible, en suspendant la contradiction que lui oppose le monde réel (GMF 1994 : 319). Comme nous venons de le voir, cette fonction ludique n'est donc pas courante dans la langue estonienne¹⁷². Et pourtant, en estonien et dans un contexte sémantique comparable, l'usage du conditionnel, bien que différemment utilisé, n'est pas exclu.

En estonien, il existe un type de proposition riche en emploi du conditionnel : ce sont des propositions complétives avec des conjonctions de comparaison *nagu*, *justnagu*, *kui*, *justkui*, *otsekui* ('comme', 'comme si', 'tout comme', etc.)¹⁷³.

Quand ces conjonctions sont utilisées avec le conditionnel, le locuteur met en doute ou ne croit pas le contenu de la proposition subordonnée, ou encore, comme l'explique Vuillaume (2001 : 105), ce qu'envisage l'énonciateur est non réalisé ou incertain aux yeux du locuteur.

C'est pourquoi ces conjonctions ne peuvent pas coexister avec des verbes factifs (p.ex. *mõistma* 'comprendre') ou modaux (p.ex. *tahtma* 'vouloir'). Les propositions subordonnées en *kui* ou *nagu*, sont liées à certains verbes d'impression et de croyance ainsi qu'à quelques verbes non-factifs et non-modaux :

- complément de verbe : *tundma* 'sentir', *uskuma* 'croire', *kujutlema* 's'imaginer', *üttelema* 'dire', *rääkima* 'parler', *kinnitama* 'confirmer', etc. ;
- sujet de verbe : *näima*, *paistma*, *tunduma* ('sembler', 'paraître') ; *kuulduma* 'être entendu', *viirastuma* 's'halluciner', *järelduma*, *tulenema*, *välja tulema*, *nähtuma* 'résulter', etc. ;
- complément de nom : *jutt* 'histoire', *oletus* 'supposition', *mulje* 'impression', *tunne* 'sentiment', etc. (EKG II 1993 : 287–288)

¹⁷² Aucun des 475 exemples du roman estonien « Põlev lipp » n'est, en effet, interprétable comme un conditionnel exprimant un monde imaginaire.

¹⁷³ Il est à noter qu'en français, ces conjonctions n'introduisent pas une complétive, mais sont réservées aux propositions comparatives, tandis qu'en estonien les deux types de propositions sont possibles :

Complétive : Mulle [je-ALL] tundus [paraître-PRET.3sg], nagu [comme] muigaks [se_sourire-COND.3sg] ta [il] endamisi [à_lui_même]. (EKG II 1993 : 288)

Comparative : Ta [il] läks [aller-PRET.3sg] tasa [silencieusement], otsekui [comme si] oleks [être-AUX-COND.3sg] ta [il] kartnud [craindre-PPN] magajat [dormeur] äratada [réveiller-DINF]. (EKG II 1993 : 306)

Nous relevons par ailleurs, dans les textes estoniens de notre corpus, plusieurs occurrences de ces constructions de comparaison basées sur les formes du conditionnel. En voici un¹⁷⁴ avec le verbe *paistma* ‘apparaître’ :

(91)

Muidu võib *paista,* *nagu* **oleksime**
 [Sinon] [pouvoir-INDPR.ips] [*paraître-dINF*] [*comme*] [**être-AUX-COND.1pl**]
 meiegi koos argade ja äraandlike südametega
 [nous+clitique] [avec] [lâche.pl-GEN] [et] [traître.pl-GEN] [cœur.pl-COM]

laiali jooksnud ja unustuspimedusse **kadunud.**
[fuir-PPN] [et] [ténèbres_de_l’oubli-ILL] [**disparaître-PPN**].

VERSION FRANÇAISE :

Nous ne voulons pas donner l’impression d’avoir fui nous aussi avec les poltrons et les traîtres et disparu dans les ténèbres de l’oubli.

(Ristikivi–Ollivry, *Põlev lipp*)

C’est ici qu’il est important de rappeler les exemples (86), (87) et (90). En les reformulant à l’aide des conjonctions de comparaison décrites ci-dessus (mises en italique dans les exemples reformulés), le conditionnel est justifié et quasi obligatoire :

(92) (Mais je n’étais plus avec eux.) **J’imaginais** le roulement de voiture qui **s’arrêterait** soudain devant la porte. Meaulnes **sauterait** de la carriole et **entrerait** comme si rien ne s’était passé...

Ou peut-être **irait-il** d’abord reconduire la jument à la Belle-Étoile ; et j’**entendrais** bientôt son pas sonner sur la route et la grille s’ouvrir... Mais rien.

REFORMULATION ESTONIENNE :

(Aga minu mõtted ei olnud enam nende juures.)

Kujutlesin, *nagu* **kuuleksin**
[S’imaginer-PRET.1sg] [*comme_si*] [**entendre-COND.1sg**]

vankrimürinat, *nagu* see **peatuks** meie
 [bruit_de_voiture-PART] [*comme_si*] [cela] [**s’arrêter-COND.3sg**] [nous-GEN]

ukse ees, *nagu* **hüppaks** Meaulnes
 [porte-GEN] [devant-POST] [*comme_si*] [**sauter-COND.3sg**] [Meaulnes]

kaarikult maha ja **astuks sisse,** *nagu*
 [voiture-ABL] [PRT] [et] [**entrer-COND.3sg**] [comme]

poleks midagi juhtunud...
 [être-NEG-COND.3sg] [rien] [se_passer-PPN].

¹⁷⁴ L’accent est mis sur le fonctionnement du conditionnel estonien, la version française est présentée afin de faire comprendre le contenu de la phrase.

Või **läheks** ta enne Belle-Étoile'i hobust
 [Ou] [**aller-COND.3sg**] [il] [avant] [Belle-Étoile-INE] [cheval-PART]
 ära viima ning varsti **kuuleksin** ma teel
 [emporter-mINF] [et] [bientôt] [**entendre-COND.1sg**] [je] [route-ADE]
 tema samme ja värava avanemist. Aga ei midagi.
 [il-GEN] [pas.pl-PART] [et] [grille-GEN] [ouverture-PART]. [Mais] [rien].

L'exemple reformulé est délibérément divisé en deux car dans la seconde partie, il est difficile d'insérer encore une conjonction de comparaison qui impliquerait le conditionnel dans la proposition subordonnée. Dans cette seconde partie, le conditionnel semble changer de caractère : le contexte permet toujours de l'employer, mais la suite des événements imaginaires du début de l'exemple est rompue par la conjonction de coordination 'ou' (*või*). Le texte devient alors plutôt un monologue intérieur dans lequel le locuteur s'interroge lui-même sur le possible déroulement des événements imaginés. Le cadre hypothétique sous-entendu est en corrélation avec la première partie de l'exemple : nous pouvons ajouter une condition implicite *ou si ce n'était pas le cas*. L'image au conditionnel est enfin abruptement interrompue par le retour à la réalité dans l'énoncé 'mais rien' (*aga ei midagi*).

Le même remaniement est applicable à l'exemple (87) => (93) où le contexte est transposé au présent :

- (93) (Assis sur le banc, grelottant, misérable, *je me plais à imaginer* que quelqu'un va me *prendre* doucement par le bras...) Je **me retournerais**. Ce **serait** elle.
 « Je me suis un peu attardée », **dirait**-elle simplement. Et toute peine et toute démence *s'évanouissent*. Nous *entrons* dans notre maison. Ses fourrures *sont* toutes glacées ...

REFORMULATION ESTONIENNE :

(Istun pingil, olen õnnetu, lõdisen külmast ja kujutlen, et keegi tuleb kohe ja võtab tasa mu käsivarrest kinni.)

Kujutan ette, *justnagu* pöörduks ma ümber.
 [S'imaginer_INDPR.1sg] [*comme_si*] [se_retourner-COND.1sg] [je] [PRT].

Nagu **oleks** see tema.
 [*Comme*] [**être-COND.3sg**] [cela] [elle].

« Ma hilinesin veidi, » **ütleks** ta lihtsalt.
 [Je] [attarder-PRET.1sg] [un_peu] [**dire-COND.3sg**] [elle] [simplement].

Kogu valu ja meeletus **haihtuksid** korraga. Me
 [Tout] [peine] [et] [démence] [**disparaître-COND.3pl**] [soudain]. [Nous]

läheksime oma majja. Ta karusnahkne krae ja
 [**aller-COND.1pl**] [son-GEN] [maison-ILL]. [Son-GEN] [fourré] [col] [et]

mütsike **oleks** üleni härmas...
 [bonnet] [**être-COND.3pl**] [complètement] [givré].

Dans la deuxième partie de l'exemple (qui est toutefois en un seul morceau dans le texte original), le conditionnel est toujours grammaticalement envisageable, mais cette fois c'est grâce à la condition implicite *si c'était elle*.

Enfin, dans l'exemple (90) => (94), la reformulation est également possible, même si le résultat est un peu lourd :

(94) (Je ne reconnaissais plus la femme aux cheveux gris, que j'avais vue courbée devant la porte, une minute auparavant, avec cet air suppliant et hagard de poule) qui **aurait perdu** l'oiseau sauvage de sa couvée.

REFORMULATION ESTONIENNE :

(Ma ei tundnud enam äragi hallipäist naist, keda ma mõni hetk tagasi olin näinud ukse taga küürutavat, mures ja hädas *nagu kana*),

kes **oleks** *justkui* **välja haudunud**. pardipoja.

qui [être-AUX-COND.3sg] [*comme_si*] [couver-PPN] [caneton-GEN].

Il faut encore souligner que le conditionnel n'y serait pas envisageable sans ces verbes et conjonctions ajoutés. Les exemples (92) et (93) qui demandent des conditions implicites semblent représenter des cas plutôt exceptionnels que réguliers de fonctionnement du conditionnel d'hypothèse estonien (il est à rappeler que ce sont des reformulations et non pas de vrais exemples du corpus étudié).

4.2.3. Les remarques conclusives sur le conditionnel d'hypothèse en estonien

En général, le conditionnel d'hypothèse estonien semble avoir besoin d'un cadre hypothétique explicite, sauf quand il s'agit d'un conditionnel d'atténuation dont nous parlerons dans le sous-chapitre suivant, pour que les procès ne soient plus intégrés à la réalité du locuteur.

Il nous semble donc qu'en estonien, le locuteur correspondant à « moi-maintenant » et étant responsable de l'énoncé n'arrive pas facilement à se distancier de l'énonciateur, remettant en question ce que ce dernier envisage dans son énoncé au conditionnel.

La distanciation par rapport au monde actuel semble, pour l'estonien, passer pour la plupart des cas par la proposition conditionnelle en *si*, la forme conditionnelle dans l'apodose n'étant pas suffisante pour que le locuteur ne s'identifie pas aux énonciateurs et qu'il ne prenne pas ainsi en charge leur(s) acte(s) illocutoire(s). Ou encore, comme l'explique Haillet (2002), le conditionnel d'hypothèse estonien a obligatoirement besoin du cadre hypothétique « (même) si A » pour attribuer à son locuteur le point de vue qui correspond à la représentation du procès B comme imaginé dans ce cadre.

La valeur modale de ce cadre au conditionnel sera observée, en comparaison avec celle de la protase française à l'indicatif, dans le sous-chapitre 4.4. Le sous-chapitre 4.3. analysera, par contre, un effet de sens du conditionnel ou ce cadre reste plutôt implicite.

4.3. CONDITIONNEL D'ATTENUATION ET HYPOCORISTIQUE

Nous allons continuer notre étude par l'examen de l'emploi atténuant du conditionnel. Nous avons antérieurement mentionné (cf. chapitre 3) qu'il s'agit également d'un usage qui paraît commun aux deux langues. Il nous reste donc à suivre les descriptions et les exemples livrés par ces deux langues pour vérifier cette hypothèse.

Haillet (2002) ne traite pas le conditionnel d'atténuation comme l'un des trois effets de sens fondamentaux du conditionnel : selon lui (comme nous l'avons noté à maintes reprises), ce sont le *conditionnel temporel*, le *conditionnel d'hypothèse* et le *conditionnel d'altérité énonciative*, et ce « que l'on a coutume d'appeler "atténuation" » est, selon Haillet (2002 : 66), « un effet de sens secondaire susceptible de s'associer à l'emploi du conditionnel d'hypothèse ». Il s'agit des énoncés du type « si A, B » interprétés comme version atténuée d'une assertion représentant le procès B comme intégré à la réalité du locuteur. Dans le cas du conditionnel atténuant, le procès B n'est pas intégré à la réalité du locuteur et est comme imaginé en corrélation avec la condition « si A ». Selon Haillet (*ibid.* : 68), la corrélation hypothétique « si A, B » constitue ici une représentation moins directe de l'acte B que l'assertion « B » au présent¹⁷⁵. C'est donc conformément à la classification de Haillet que nous traiterons l'emploi du conditionnel avec les systèmes hypothétiques (et que nous le classons parmi l'interprétation d'encadrement du côté estonien), même si, pour ce type de conditionnel, la condition en *si/kui* reste très souvent implicite.

Selon Abouda (2001 : 291), « le locuteur, en énonçant "Je dirais p", ne prend pas en charge le contenu de p. [...], en refusant de prendre en charge p, le Locuteur en attribue automatiquement le contenu à un Autre Énonciateur (AE), [...]. Sauf que, dans l'emploi atténuatif, l'Autre Énonciateur (AE) et le Locuteur (L) renvoient tous les deux à la même personne physique, *i.e.* le producteur réel (P) de l'énoncé ».

Il faut noter que Dendale (2001) regroupe le *conditionnel d'atténuation* avec les *conditionnels d'emprunt* et *d'éventualité* sous le type modal du conditionnel français (cf. la figure 1 dans le chapitre 3), en lui attribuant ainsi un statut beaucoup plus marqué que ne le fait Haillet. Abouda (2001), dans son argumentation, part à juste titre de la question de savoir « s'il existe des caractéristiques linguistiques susceptibles de justifier que l'on isole dans les emplois du conditionnel une classe particulière qu'on appellerait "atténuative" ».

¹⁷⁵ Comparer les deux assertions proposées par Haillet (2001 : 68) :

- *Si j'avais à me prononcer personnellement, je qualifierais ce score de très honorable.* > L'assertion n'est pas intégrée à la réalité du locuteur.
- *Pour exprimer mon avis personnel, je qualifie ce score de très honorable.* > L'assertion est intégrée à la réalité du locuteur.

Mais rappelons d’abord la distinction entre les conditionnels d’atténuation et hypocoristique, deux emplois assez proches quant à l’effet de sens qu’ils créent. Selon Merle (2002 : 8), les conditions implicites derrière ces emplois pourraient être de type *si mes observations étaient exactes* pour le sens atténuant, et *si je n’empiétais pas trop sur votre temps* pour le sens hypocoristique¹⁷⁶. Dans le premier cas, il s’ajoute un degré de modalité épistémique.

4.3.1. La comparaison provisoire des effets de sens atténuants

Parmi les usages du conditionnel estonien décrits par Peegel (cf. le sous-chapitre 3.2.), nous en trouvons quelques-uns qui pourraient correspondre aux emplois atténuant et hypocoristique. Présentons les caractéristiques de ces emplois.

Le premier usage dans la liste de Peegel, qui paraît, à première vue, être rattachable à cette catégorie, est le conditionnel optatif qui exprime le souhait¹⁷⁷ avec une nuance de modestie et d’incertitude (en comparaison avec l’emploi de l’indicatif dans le même contexte) :

(95)

« Oh, et ka *minul* kord niisugune kraam oleks, »
 [Ah] [que] [aussi] [*je-ADE*] [fois] [tel] [chose] [être-COND.ips]

mõttes noormees.
 [penser-PRET.3sg] [jeune_homme].

(~ « Ah, que **je puisse** un jour avoir des choses pareilles, » pensa le jeune homme.)

(~ « Ah, si **je pouvais** un jour avoir des choses pareilles, » pensa le jeune homme.)

(Exemple de Peegel 1957 : 55 tiré de Särgava 1992 : 227¹⁷⁸)

¹⁷⁶ Il est à noter que l’imparfait peut avoir les mêmes valeurs, mais si l’emploi atténuant est bien comparable avec celui du conditionnel, les emplois hypocoristiques de l’imparfait et du conditionnel sont assez différents l’un de l’autre, étant donné la description de l’énoncé hypocoristique (y compris donc de celui à l’imparfait hypocoristique), et un exemple de cet effet de sens proposés dans Barceló&Bres (2006 : 62–63) : « Contextuellement, l’énoncé hypocoristique demande des situations d’interaction directe duelle. Le locuteur est plutôt un adulte (mais rien n’empêche que ce soit un enfant) ; et l’allocutaire es un jeune enfant qui ne parle pas encore (*infans*) (ou commence à parler) [...] ; un animal [...] ou ... l’être aimé, dans la relation amoureuse. Dans toutes les autres relations interpersonnelles, l’hypocoristique tend à être exclu, même s’il peut bien sûr apparaître dans le cadre de telle ou telle stratégie discursive tendant à poser l’interlocuteur comme un *infans*. »

Exemple : Ch’est un pauvre bébé cha... il **avait** le cœur brijé...

¹⁷⁷ Le conditionnel optatif du passé exprime, dans la plupart des cas, le regret (Peegel 1957 : 56).

¹⁷⁸ Särgava-Peterson, Ernst (1952). *Jutustused*. Tallinn. [Histoires]

(96)

« Kui seda metsa ees ei oleks... »
[Si] [ce-PART] [bois-PART] [devant] [être-COND-NEG.3sg].
(~Si ce bois **ne cachait pas** la vue ...)
(Exemple de Peegel 1957 : 55 tiré de Liiv 1954 : 165¹⁷⁹)

L'imparfait utilisé dans les traductions françaises de ces exemples estoniens est au final une valeur habituelle de ce temps (il est utilisé dans un énoncé exclamatif pour exprimer le souhait), comme dans l'exemple suivant :

(97) Ah ! Si vous **pouviez** lire au fond de mon cœur, et voir combien mes fautes passées sont loin de moi !
(Exemple de la GMF 1994 : 310, Diderot)

Cette fonction du conditionnel estonien a, selon Peegel (1957 : 56), un lien direct avec l'énonciateur à la première personne (le discours direct, l'intervention de la part de l'auteur, etc.). Pour les deuxième et troisième personnes, le souhait de l'énonciateur est paraphrasé par un locuteur :

(98)

Heameelega võtaks Toots Mõne pika
[Volontiers] [prendre-COND.3sg] [Toots] [quelque-GEN] [long-GEN]
ridva ja seaks asjad seal pea
[perche-GEN] [et] [mettre-COND.3sg] [chose.pl] [là] [tête-GEN]
kohal korda.
[au-dessus-POST] [ordre-ILL].
(~ Toots **prendrait** volontiers une longue perche et **rangerait** les choses au-dessus de sa tête.)
(Exemple de Peegel 1957 : 56 tiré de Luts 1954 : 92¹⁸⁰)

L'étude des exemples et de leurs possibles traductions en français dans lesquelles le conditionnel estonien répond au subjonctif, à l'imparfait, ainsi qu'au conditionnel français, nous montre que même si avec le conditionnel optatif le souhait est exprimé d'une manière plus modeste et atténuée qu'avec l'indicatif, il ne s'agit pas ici de l'emploi atténuatif dans son sens propre. Les exemples de Peegel (1957 : 55–56) semblent soit correspondre aux emplois exprimant l'intention¹⁸¹ (95), soit rentrer dans la catégorie du conditionnel hypothétique avec une conséquence implicite (96) ou une condition implicite (98).

Examinons ensuite la fonction du conditionnel de politesse estonien dont l'énonciateur se sert pour s'adresser à quelqu'un. Ce type est, selon Peegel (1957 : 56), très proche de la fonction de l'expression du souhait, puisque d'une

¹⁷⁹ Liiv, Juhan (1954). *Teosed*. Tallinn. [Œuvres]

¹⁸⁰ Luts, Oskar (1954). *Suvi I*. Tallinn [Été I]

¹⁸¹ Cf. le chapitre 6.1. concernant les corrélations entre le subjonctif français et le conditionnel estonien.

manière ou d'une autre, dans ce genre d'énoncés, il s'agit d'une question ou d'un souhait indirect.

Dans les exemples littéraires, cet emploi se rencontre seulement dans le discours direct. Il est surtout répandu dans le discours populaire, et il y a eu même des tentatives de le supprimer (Aavik 1936 : 148 cité dans Peegel 1957 : 56)¹⁸².

Nous admettons que les emplois mentionnés peuvent coïncider dans quelques contextes, mais il nous semble important de les distinguer nettement l'un de l'autre parce que dans le cas de l'expression d'un souhait modeste, l'effet d'atténuation ne nous semble qu'un effet secondaire, alors que pour le conditionnel de politesse, il s'agit d'un trait assez caractéristique :

(99)

« Aga mis ma nüüd veel oma koolivenda
 [Mais] [que] [je] [maintenant] [encore] [mon-GEN] [camarade_d'école-PART]
 paluda tahtsin: jah, kui koolivend
 [demander-DINF] [vouloir-PRET.1sg] [oui] [si] [camarade_d'école]
oleks nii hea ja kirjutaks mulle mõne
[être-COND-3sg] [si] [bon] [et] **[écrire-COND.3sg]** [je-ALL] [quelque-GEN]
 soovituskirja Venemaale. »
 [lettre_de_recommandation] [Russie-ALL].
 (~ Mais ce que je *voulais* encore demander à mon camarade d'école était : **aurait-il** la gentillesse de m'écrire une lettre de recommandation pour la Russie.)
 (Exemple de Peegel 1957 : 57 tiré de Luts 1954 : 172)

Dans l'exemple (99), l'usage modal de l'imparfait dans la proposition principale¹⁸³ (*tahtsin* 'je voulais') est suivi du conditionnel exprimant une suggestion atténuée. Il est à noter que l'imparfait français peut avoir la même valeur :

(100) Si nous **commencions** l'examen ?

(Exemple de la GMF 1994 : 310, Giraudoux)

Pourtant, puisqu'il s'agit d'un usage assez restreint, il paraît impossible de traduire l'exemple (101) à l'imparfait sans ajouter d'éléments supplémentaires,

¹⁸² Aavik, J. (1936). *Eesti õigekeelsuse õpik ja grammatika*. Tartu. [Le manuel de grammaire et d'orthographe de l'estonien]

¹⁸³ Selon GMF (1993 : 310), il s'agit d'un usage caractéristique de l'imparfait qui se rencontre dans les demandes polies dans une proposition principale, avec un verbe de volonté ou de mouvement à la première personne. Selon Merle (2001 : 211–212), ce qui distingue les emplois atténuatifs de l'imparfait et du conditionnel français, c'est « l'aspect, d'une part, et le morphème du *virtuel*, d'autre part, morphème présent dans le conditionnel, absent dans l'imparfait. Le toncal *je voulais* est donné comme observable en coupe, préconstruit, stabilisé. Tandis que le virtuel toncal *je voudrais* s'appréhende de façon globale. » Il est précisé dans Barcélo&Bres (2006 : 60) qu'il s'agit d'un usage très restreint : « il peut s'agir d'un tour de parole initiatif (qui souvent fait suite aux salutations) ; ou d'un tour de parole réactif, répondant à une demande.

même s'il s'agit d'une suggestion. L'estonien et le français recourent tous les deux au conditionnel.

- (101)
Kas te **võtaksite** selle ülesande
[Est-ce_que] [vous] [**prendre-COND.2pl**] [ce-GEN] [tâche-GEN]
enda peale ?
[vous-mêmes-GEN] [sur-POST-ALL].
(~ **Vous occuperiez**-vous de cette tâche ?)
(~ *Et si* vous **vous occupiez** de cette tâche ?)
(Exemple d'EKG II, 1993 : 35)

Par contre, la traduction à l'imparfait serait possible et interprétable comme un ordre atténué, avec les conjonctions *et* et *si*, qui ouvrent une nouvelle perspective.¹⁸⁴

Le conditionnel proposé dans la traduction de l'exemple (101) semble correspondre à l'exemple de Merle (2001) exprimant une suggestion à modalité interrogative :

- (102) Que **penseriez-vous** d'un petit rafraîchissement ?
(Exemple de Merle 2001 : 215 tiré d'Hergé 1968 : 1¹⁸⁵)

L'estonien n'a pas le choix entre le prétérit et le conditionnel (alors que cela pourrait être possible dans les questions polies commençant par *ma [je] tahaksin [vouloir-COND.1sg] teilt [vous-ABL] küsida [demander-dINF]* 'je voudrais vous demander' ou *ma [je] tahtsin [vouloir-PRET.1sg] teilt [vous-ABL] küsida [demander-dINF]* 'je voulais vous demander') : la paraphrase de l'exemple (101) reproposé sous le numéro (103) n'implique pas de prudence ni de politesse : c'est uniquement et simplement la question de savoir si l'interlocuteur a pris en charge la tâche en question qui est posée (ou, pour la version française à l'imparfait sans la conjonction *si*, qui a ainsi une valeur itérative, s'il la prenait toujours en charge au passé).

- (103)
Kas te **võtsite** selle ülesande
[Est-ce_que] [vous] [**prendre-PRET.2pl**] [ce-GEN] [tâche-GEN]
enda peale ?
[vous-mêmes-GEN] [sur-POST-ALL].
(~ Vous **occupiez-vous** de cette tâche ?)
(Reformulation de l'exemple d'EKG II, 1993 : 35)

¹⁸⁴ « *Si* peut être précédé de la conjonction *et* qui ouvre une perspective. » (GMF 1994 : 310)
– Et si la logique finissait par triompher ? – Et pourtant, si le pouvoir était pluriel, comme les démons ? (Exemple de GMF 1994 : 310, Barthes)

¹⁸⁵ Hergé (1968). *Vol 714 pour Sydney*, « Les aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman.

Dans le corpus de l'étude de Pajusalu&Pajusalu (2004 : 264), les suggestions au conditionnel sont très souvent impersonnelles, *i.e.* rien dans l'énoncé n'indique qui devrait accomplir la tâche (ceci étant interprétable à partir des données du contexte), comme dans l'exemple suivant¹⁸⁶ :

(104)

Ei tea, kuna Hille tuleb?
 [Savoir-NEG-INDPR.ips] [quand] [Hille] [venir-INDPR.3sg]
 - Ei tea, peaks helistama tädi
 [Savoir-NEG-INDPR.1sg] [devoir-COND.ips] [téléphoner-mINF] [tante]
 Juulile (...).
 [Juuli-ALL].
 (~ On ne sait pas quand Hille viendra ? Je ne sais pas, on **devrait** appeler la tante Juuli.)
 (Exemple de Pajusalu&Pajusalu 2004 : 264)

L'impérativité implicite des exemples précédents nous dirige vers un usage mineur du conditionnel estonien, décrit par Peegel (1957), qui se présente dans les ordres atténués et qui pourrait donc faire partie des emplois atténuant ou hypocoristique étudiés dans le présent chapitre. Selon Peegel (1957 : 63–64), cet usage est repérable surtout dans les dialectes littoraux :

(105)

Meneks tuoks sie pilt minule!
 [Aller-COND.ips] [apporter-COND.ips] [ce] [image] [je-ALL]
 [En estonien standard : Mine (aller-IMPR.2sg) ja (et) too (apporter-IMPR.2sg) see (ce) pilt (image) minule (je-ALL)!]
 (~ Va et apporte-moi cette image !)
 (Exemple de Peegel 1957 : 64 tiré de Korjus 1952 : 115–116¹⁸⁷)

Cet emploi n'étant pas propre à l'estonien standard, nous ne pourrions pas en trouver d'exemples dans notre corpus, et nous le laissons pour l'instant de côté.

Il ne nous reste par conséquent que le deuxième usage décrit ci-dessus, le conditionnel de politesse, qui puisse correspondre le mieux aux usages atténuant et hypocoristique du conditionnel français. Puisque selon les descriptions estoniennes, ces deux emplois sont fusionnés dans une seule catégorie que nous appelons le *conditionnel de politesse*, nous n'allons pas les distinguer dans notre analyse contrastive.

Nous nous appuyerons également sur la description et les exemples d'EKG II (1993 : 35)¹⁸⁸ selon lequel la fonction secondaire du conditionnel est de for-

¹⁸⁶ Les signes de transcriptions sont supprimés (ici et ultérieurement dans les exemples de Pajusalu&Pajusalu 2004).

¹⁸⁷ Korjus, I. (1952). « Tingiv kõneviisi eesti murretes », (*le mémoire de fin d'études*), Tartu. [Le mode conditionnel dans les dialectes estoniens]

¹⁸⁸ Cf. aussi le sous-chapitre 2.2.

muler une suggestion, un ordre dans la proposition subordonnée et un souhait. Nous écarterons l'ordre dans la proposition subordonnée et le souhait dont l'emploi exclamatif dans une proposition indépendante, comme dans l'exemple (95), ne correspond pas, selon nous, à l'effet de sens atténuatif, mais est principalement interprétable en tant que caractéristique du conditionnel optatif. Nous resterons donc d'une part du côté de la suggestion atténuée :

(106)
 (Kuidas **oleks**,) kui **pistaksime** rinnad kokku?
 [Comment] [être-COND.ips] [si] [mettre-COND.1pl] [poitrine.pl] [ensemble].
 [(Comment **serait-il**,) si nous nous **battions** ?]¹⁸⁹

(107)
 Kuidas **oleks** ühe pikema reisiga?
 [Comment] [être-COND.ips] [un-GEN] [long-COMP-GEN] [voyage-COM].
 (~ *Et si* on **partait** pour un long voyage ?)

et d'autre part du côté des emplois impliquant la prudence et la politesse :

(108)
 Ma **ütleksin** ka omalt poolt mõne
 [Je] [dire-COND.1sg] [aussi] [mon-ABL] [côté-ABL] [quelque-GEN]
 sõna.
 [mot-GEN]
 (~ Je **dirais** aussi un mot de ma part.)

(109)
 Ma **pakuksin** oma abi.
 [Je] [offrir-COND.1sg] [mon-GEN] [aide-PART].
 (~ J'**offrirais** mon aide.)

(110)
 Ta **võtaks** teid oma hoolde.
 [Il] [prendre-COND.3sg] [vous-PART] [son-GEN] [soin-ILL].
 (~ Il **prendrait** soin de vous.)

(111)
 Ma **ootaksin** teilt eelkõige loogilist
 [Je] [attendre-COND.1sg] [vous-ABL] [avant_tout] [logique-PART]
 mõttearendust.
 [réflexion-PART].
 (~J'**attendrais** surtout une réflexion logique de votre part.)

(112)
 See asi **peaks** nüüd selge olema.
 [Ce] [chose] [devoir.COND.3sg] [maintenant] [clair] [être-mINF].
 (~ Cela **devrait** être maintenant clair.)

¹⁸⁹ Les exemples (106)–(114) sont tous issus d'EKG II (1993 : 35).

(113)
 Ma **tahaksin** vāga siit ära minna.
 [Je] [vouloir-COND.1sg] [très] [d'ici] [PRT] [aller-mINF].
 (~ Je **voudrais** tellement partir d'ici.)

(114)
 Esimene variant **oleks** kõige otstarbekam.
 [Premier] [variante] [être-COND.3sg] [le_plus] [pratique-COMP].
 (~ La première variante **serait** la plus pratique.)

En ce qui concerne les exemples (108) – (111), des conditions implicites de type *si vous n'aviez rien contre cela* ou *si vous me le permettiez* sont sous-entendues¹⁹⁰, les exemples (112) – (114) correspondent à la propriété du conditionnel estonien d'exprimer une possible réalisation d'un événement à l'avenir (EKG II 1993 : 35). Parmi les exemples cités, il est possible de trouver tous les usages atténuatifs mentionnés par Metslang (1999a : 57) : interrogation (106) et (107), intention (108), (109) et (113), affirmation (110) et (112), ordre (111), et appréciation modale (114).

Il est noté dans Pajusalu&Pajusalu (2004 : 265) que lorsqu'un ordre est donné au conditionnel, le locuteur peut plus facilement le refuser. Un souhait peut aussi être interprété comme un ordre si celui à qui la demande est adressée a les moyens d'effectuer ce qui est souhaité. Si dans l'exemple (115) le locuteur pouvait faire une tisane aux herbes, le souhait *tahaks* 'voudrais' pourrait présenter un ordre :

(115)
 - Ma teen omale teed. Tahad ka ?
 [Je] [faire-INDPR.1sg] [moi-ALL] [thé-PART.] [Vouloir-INDPR.2sg] [aussi].
 - Ei taha Ma just sõin.
 [Vouloir-NEG-INDPR.1sg] [Je] [récemment] [manger-PRET.1sg].
 - Ma tahan nii õudsalt teed. **Tahaks**
 [Je] [vouloir-INDPR.1sg] [si] [terriblement] [thé-PART.] [**Vouloir-COND.1sg**]
 tegelikult mingit raviteed, aga noh (...).
 [en_fait] [quelque-PART] [tisane_aux_herbes] [mais] [bon].
 (~ Je me fais un thé. Tu en veux ? – Non, je viens de manger. – Je veux tellement du thé. Je **voudrais**, en fait, une tisane aux herbes, mais bon...)
 (Exemple de Pajusalu&Pajusalu 2004 : 265)

En ce qui concerne les affirmations, les Pajusalu (2004 : 266) indiquent quelques formes de politesse qui prennent plutôt la forme d'une particule placée avant des affirmations atténuées : *ma ütleks* et 'je dirais que', *peaks mainima* 'il

¹⁹⁰ C'est surtout pour cette raison que nous classons la fonction de politesse dans la catégorie de l'interprétation d'encadrement et pas dans celle de l'intention. Ici, notre démarche dévie de celle de Pajusalu&Pajusalu (2004 : 264) selon laquelle seules les formes du conditionnel passé peuvent correspondre à l'interprétation d'encadrement.

faudrait mentionner’, *kuidas ma ütleksin* ‘comment dirais-je’, *võiks öelda isegi et* ‘on pourrait même dire que’.

Nous pouvons trouver encore un usage atténuant du conditionnel estonien, celui qui figure dans les objections polies (le changement de mode dans la réponse est assez fréquent et donne de l’information supplémentaire) :

(116)

Kas *tahad* veel suppi?
[Est-ce_que] [*vouloir-INDPR.2sg*] [encore] [soupe-PART].

Ei tahaks enam.

[**vouloir-COND.NEG.ips**] [plus].

(~ Tu *veux* encore de la soupe ? – Je n’en **veux** plus. / Je **dirais** plutôt que non. /

*Je n’en **voudrais** plus.)

(Exemple d’EKG I 1993 : 156)

Nous nous confrontons dans la traduction à l’impossibilité de traduire le verbe *vouloir* au conditionnel hypocoristique en gardant la modalité de la phrase d’origine : c’est en paraphrasant à l’aide du verbe *dire* que nous arrivons à une traduction plus convaincante.

Pour ce qui est du conditionnel d’atténuation français, d’après Abouda (2001 : 286), qui s’appuie sur différents exemples pour illustrer ces emplois et sur la description qui en est faite dans les grammaires de référence, les deux principales caractéristiques descriptives sont les suivantes :

- 1) cet emploi se présente le plus souvent avec des verbes de type *vouloir*, *aimer*, *conseiller*, *dire*, etc., conjugués à la première personne ;
- 2) selon les descriptions les plus courantes, l’effet de sens ainsi obtenu permet au locuteur d’atténuer, d’affirmer avec moins de « brutalité », une proposition qu’il assume.

Abouda (*id.*) signale l’impossibilité de regrouper les verbes évoquant un effet atténuatif dans une classe sémantique particulière « puisque non seulement ils constituent des unités lexicales très différentes (permettant d’exprimer des attitudes aussi diverses que la demande, le jugement, le dire…), mais en plus, conjugués à la deuxième ou à la troisième personne, ils perdent le sens atténuatif qu’ils ont à la première personne. » Cette dernière constatation ne s’applique, toujours selon Abouda (2001 : 287), qu’aux verbes volitifs et déclaratifs. Il peut y avoir des cas où, par exemple, un verbe à la troisième personne relève aussi de l’emploi atténuatif :

(117) En effet, il avait mené jusqu’à sa vingtième année cette vie du siècle, qu’il **conviendrait** mieux d’appeler mort que la vie.

(Exemple d’Abouda 2001 : 287 tiré de Damourette&Pichon¹⁹¹)

¹⁹¹ Damourette, P. ; Pichon, E. (1970). 1911–1927, *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*. Paris : D’artrey.

La question se pose donc sur ce qui pourrait constituer le point commun de tous ces verbes, qui permettent ainsi de rendre un effet de sens atténuatif. Premièrement, Abouda (*ibid.* : 277) souligne que les emplois journalistique¹⁹², atténuatif et polémique¹⁹³ ont en commun la valeur de la non-prise en charge par le locuteur de son énoncé¹⁹⁴.

Selon lui (*ibid.* : 292), le conditionnel atténuatif se distingue du conditionnel journalistique par le fait que

« l'Autre Énonciateur (AE) auquel le Locuteur (L) attribue la prise en charge de l'énoncé se confond en l'occurrence avec le producteur réel du message, P. D'autre part, vu la correspondance entre L et P, l'Autre Énonciateur (AE) dont il est question finit par correspondre lui-même à L, la personne qui dit *je*. Toutefois, il s'agit bien entre L et AE d'une correspondance pragmatique et indirecte, obtenue par la médiation de P, être extra-linguistique (AE = P & L = P > AE = L)¹⁹⁵.

Le producteur du message se présente donc comme n'assumant pas le contenu d'une proposition qu'il prend en charge par le simple fait de l'énoncer (*ibid.* : 291).

Et deuxièmement, Abouda propose (*ibid.* : 289) que le conditionnel atténuatif affecte nécessairement le verbe de prise en charge, explicite ou implicite. Tous les énoncés de ce type auront donc la forme : *je dirais p*. Ainsi l'exemple (117) pourrait être paraphrasé comme suit :

(118) En effet, il avait mené jusqu'à sa vingtième année cette vie du siècle, dont je **dirais** qu'il **convient** mieux d'appeler mort que la vie.
(Exemple d'Abouda 2001 : 289)

¹⁹² Cet emploi est plus précisément étudié dans le sous-chapitre 5.1.

¹⁹³ Voici un exemple de cet emploi qui est classé sous l'emploi d'emprunt par Dendale (2001 : 9) : Le ministre de l'intérieur *feint de comprendre* que j'**aurais attaqué** le comportement de la police comme institution et mis en cause d'une manière générale les policiers eux-mêmes. (Exemple d'Abouda 2001 : 283 tiré du corpus de Stockholm, *Le Monde*)

¹⁹⁴ Il s'agit donc ici du trait aléthique du conditionnel épistémique décrit par Dendale (1993 : 165). Le trait *modal* selon la description de Dendale (l'expression de caractère d'incertitude de l'information au conditionnel) ne leur est pas commun : Merle (2001 : 234) note que le critère non vérifiable / non vérifié n'est pas toujours pertinent dans les différents types de conditionnel, « comme dans le cas de *la qualification chimérique (un latin lover qui aurait lu les classiques)* ou encore dans les emplois du *conditionnel ludique (je serais le docteur et toi mon malade)* ou du *conditionnel hypocoristique (je voudrais vous parler)*. Tandis que dans le cas du conditionnel journalistique ou dans celui du conditionnel conjectural, il s'agit d'un critère prépondérant.

¹⁹⁵ De ce point de vue, il s'agit ici d'un effet de sens du conditionnel français assez exceptionnel étant donné que d'après Ducrot (1984 : 193–194), le locuteur désigné par *je*, peut aussi être distinct de l'auteur empirique de l'énoncé, et qu'il y a des cas où l'auteur réel a peu de rapport avec le locuteur, c'est-à-dire avec l'être présenté dans l'énoncé (voir aussi le sous-chapitre 1.1.).

Ce trait commun offre la possibilité à ces verbes à la deuxième et à la troisième personne d'exprimer un sens atténuatif qui est étroitement lié au point de vue de l'énonciateur. Il nous semble cependant impossible d'appliquer cette manipulation à l'exemple (110) dans lequel le verbe au conditionnel de politesse est à la troisième personne :

- (119) *
 Ma **ütleks**, et ta **võtab** teid
 [Je] [dire-COND.1sg] [que] [il] [prendre-INDPR.3sg] [vous-PART]
 oma hoolde.
 [son-GEN] [soin-ILL].
 (*~ Je **dirais** qu'il **prend** soin de vous.)

Cette incohérence met en lumière, semble-t-il, un certain décalage pragmatique entre le conditionnel de politesse estonien et le conditionnel d'atténuation défini par Abouda (2001), vu que le conditionnel de politesse à la troisième personne a été illustré dans EKG à l'aide de l'exemple (110) et qu'il ne correspond pas aux critères du conditionnel d'atténuation français à cause de la non-correspondance entre l'Autre Énonciateur¹⁹⁶ et du Locuteur (AE≠L). Le conditionnel du verbe *prendrait* dans la traduction proposée pour cet exemple semble donc avoir une valeur hypothétique (avec une condition implicite de type *si vous n'aviez rien contre cela*) et non une valeur d'atténuation.

Les quatre propriétés du *dédoublement du locuteur* proposées par Haillet (2002 : 93), qui devraient correspondre aux emplois atténuatif et hypocoristique du conditionnel français, semblent confirmer le décalage mentionné ci-dessus. Les propriétés à l'aide desquelles il est possible de distinguer le *dédoublement du locuteur* (cf. aussi les sous-chapitres 1.1. et 5.1.) sont les suivantes :

- 1) inadéquation de la paraphrase en « *allait* + infinitif » (il s'agit d'un caractère du *conditionnel temporel*) ;
- 2) absence de cadre hypothétique en (*même*) *si* + *imparfait* ou (*même*) *si* + *plus-que-parfait* (la propriété du *conditionnel hypothétique*) ;
- 3) absence de segment paraphrasable par (*même*) *si* + *imparfait* ou (*même*) *si* + *plus-que-parfait* ;
- 4) comptabilité de l'assertion correspondante au présent – de même polarité – avec l'environnement de celle au conditionnel.

Elles doivent être combinées avec l'effet de sens *altérité énonciative*. Autrement dit, la « dissociation entre deux énonciateurs – chacun correspondant à un point de vue sur le procès représenté – et mise à distance, par le locuteur, de celui dont rend compte la paraphrase sous forme d'assertion de même polarité au présent, garantissent l'unité de la classe. » (*id.*)¹⁹⁷

¹⁹⁶ L'*Autre Énonciateur* d'Abouda (2001) correspond à l'*énonciateur* de Ducrot (1984) lorsque cet énonciateur se distingue du *Locuteur* (ce n'est pas toujours le cas : l'*énonciateur*, être linguistique abstrait, peut aussi se confondre avec lui). (Cf. aussi le sous-chapitre 1.1.)

¹⁹⁷ En voici un exemple proposé par Haillet (2002 : 16) :

La quatrième propriété n'est pas, semble-t-il, attribuable aux emplois du conditionnel de politesse estonien, sauf quand il s'agit de la première personne. L'exemple (110) n'est pas paraphrasable au présent de l'indicatif :

(120)

Ta **võtab** teid oma hoolde.
[II] [**prendre-INDPR.3sg**] [vous-PART] [son-GEN] [soin-ILL].
(~ Il **prend** soin de vous.)
(Reformulation de l'exemple d'EKG II 1993 : 35)

Dans cet exemple reformulé, il ne s'agit plus de suggestion, c'est une phrase assertive exprimant le simple fait qu'il est décidé que quelqu'un de précis (*ta* 'il') prend soin de la personne à laquelle l'énoncé de l'exemple (120) est adressé.

En ce qui concerne les difficultés à distinguer les sous-types du conditionnel, Merle (2001 : 212) note qu'il est parfois difficile également de démêler les conditionnels conjectural et hypocoristique, comme par exemple dans l'exemple suivant :

(121) Ne **serait**-ce pas ce que vous cherchez *par hasard* ?

VERSION ANGLAISE :

Is this what you're looking for, *by any chance*?

(Exemple de Merle 2001 : 212–213 tiré d'Hergé 1976 : 46¹⁹⁸)

Il remarque que, bien que les moyens modaux épistémiques soient rares dans la traduction d'un conditionnel hypocoristique, dans cet exemple, la modalité épistémique est mise à contribution (*by any chance*), avec la modalité interrogative. Quant à la suggestion formulée au conditionnel, elle est « fondamentalement et systématiquement hypocoristique ».

Il nous semble que si l'estonien voulait employer ici le conditionnel, il ajouterait le verbe modal *võima* 'pouvoir' dont la forme affirmative (comme dans la version anglaise) ou négative (comme dans la version française) aurait presque le même sens (*ei võiks* 'ne pourrait pas' introduisant un peu plus de prudence) :

« Je n'ai perçu jusqu'à aujourd'hui que l'aspect caricatural et passablement grotesque de ce multiculturalisme. Je **serais** enclin à ne pas lui trouver d'avenir. Par certaines de ses manifestations, il me fait penser aux dérivés du tiers-mondisme de naguère. »

Haillet explique (*id.*) que « dans cet extrait, "Je **serais** enclin à ..." constitue une version mise à distance de l'assertion "Je **suis** enclin à ...". S'il est clair que ces deux points de vue ne peuvent pas être attribués à deux locuteurs distincts, le dédoublement s'opère ici entre "locuteur-en-tant-que-tel" et le "locuteur-en-tant-qu'être-du-monde". (Voir aussi le sous-chapitre 1.1.)

¹⁹⁸ Hergé (1976). *Tintin et les Picaros*, « Les aventures de Tintin ». Paris Tournai : Casterman. Traduction anglaise : Lonsdale-Cooper, Leslie ; Turner, Michael (1976). *Tintin and the Picaros*. Londres : Reed International Books Ltd, Methuen Children's Books, Mammoth.

(122) VERSION ESTONIENNE de l'exemple (121) :

Kas see (ei) võiks juhtumisi olla
 [Est-ce_que] [cela] [pouvoir-(NEG)-COND.3sg] [par_hasard] [être-dINF]
 see, mida te otsite?
 [cela] [que-PART] [vous] [chercher-INDPR-2pl].

Afin de déterminer quelles sont les correspondances des conditionnels d'atténuation-hypocoristique et de politesse dans les traductions littéraires, juxtaposons dans le sous-chapitre 4.3.2. quelques exemples choisis selon les descriptions ci-dessus.

4.3.2. Les correspondances dans le corpus

Analysons d'abord les données du corpus qui a été formé à partir de la forme conditionnelle du français dans les traductions français-estonien et vice versa sur la base des exemples de CoPEF. Parmi les 224 formes au conditionnel français, nous pouvons repérer au moins 40 occurrences interprétables comme le conditionnel de politesse (32 de l'estonien vers le français, et 8 de l'autre sens)¹⁹⁹. Nous avons déjà montré dans le sous-chapitre précédent qu'il s'agit d'un trait assez similaire en estonien et en français, donc il n'est pas surprenant de voir que la plupart de ces exemples sont au conditionnel dans les deux langues.

Les équivalents estoniens du conditionnel français, ainsi que les verbes relevés et les personnes correspondantes sont présentés dans le tableau 12 (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'occurrences) :

Tableau 12. La vue d'ensemble des exemples du conditionnel atténuatif-hypocoristique.

	Verbe français	Personne	Au total
Conditionnel présent	devoir (9), pouvoir (6), vouloir (6), falloir (5), aimer (3), avoir besoin (1)	1sg (8), 3sg-ips (7), on (3), 3sg (3), 3pl (3), 2pl (2), 2sg (1), 1pl (2), cela (1)	30
Indicatif présent	pouvoir (2), vouloir (2), croire (1), être (1), jurer (1)	1sg (3), 3sg-ips (1), 2sg (1), cela (1), on (1)	7
Prétérit	vouloir,	1sg (1)	1
Reformulation lexicale	pouvoir, falloir	on (1)	2
Au total :			40

¹⁹⁹ Nous ne traitons ici que les formes du conditionnel présent évoquant une approche atténuante puisque les formes du passé sont plutôt interprétables comme une expression de regret.

Parmi les exemples, ce sont les verbes modaux²⁰⁰ et la première personne du singulier ainsi que les formes impersonnelles (*on, il* neutre) qui dominent. Nous pouvons ainsi trouver de bonnes illustrations des usages habituels du conditionnel de politesse décrits ci-dessus. Présentons d’abord l’exemple type du conditionnel hypocoristique, un verbe de volonté à la première personne du singulier, qui semble fonctionner de la même manière dans les deux langues :

(123)

Ma **tahaksin** sulle öelda... (paus). Ma arvasin,
 [Je] [vouloir-COND.1sg] [tu-ALL] [dire-dINF] [pause]. [Je] [croire-PRET.1sg]
 et kõige parem asi on kuulda,
 [que] [le_plus] [bon-COMP] [chose] [être-INDPR.3sg] [entendre-dINF]
 kuidas sa ütled mulle, et sa armastad
 [comment] [tu] [dire-INDPR.2sg] [je-ALL] [que] [tu] [aimer-INDPR.2sg]
 mind. Aga ma ei teadnud, et kõige
 [moi-PART]. [Mais] [je] [savoir-NEG-PRET.1sg] [que] [le_plus]
 parem asi on sulle öelda, et ma
 [bon-COMP] [chose] [être-INDPR.3sg] [toi-ALL] [dire-dINF] [que] [je]
 armastan sind. Ma armastan sind.
 [aimer-INDPR.1sg] [toi-PART]. [Je] [aimer-INDPR.1sg] [toi-PART].

VERSION FRANÇAISE :

Je **voudrais** te dire... (Silence.) Je croyais que la meilleure chose, c’était de t’entendre dire que tu m’aimes. Mais je ne savais pas que la meilleure chose, c’est de dire que je t’aime. Je t’aime.
 (Tätte – Ollivry, *Sild*)

La fréquence du verbe *aimer* parmi les exemples du conditionnel hypocoristique s’explique par le fait qu’il porte la même modalité que le verbe *vouloir*. Il n’est donc pas étonnant de trouver la forme *aimerais* dans la traduction du verbe *tahaks* ‘voudrais’ (124) :

(124)

Mida teed sa neljapäeval ? « Tead,
 [Qu’est-ce_que] [faire-INDPR.2sg] [tu] [jeudi-ADE] [Savoir-INDPR.2sg]
 sellest **ei tahaks** ma parema
 [cela-ELA] [vouloir-NEG-COND.1sg] [je] [bon-COMP-GEN]
 meelega rääkida. »
 [esprit-COM] [parler-mINF].

²⁰⁰ Le même phénomène est décrit pour l’estonien oral par Pajusalu&Pajusalu (2004 : 266) : dans leur corpus oral, parmi les 249 formes au conditionnel estonien il y a 36 occurrences de la forme *peaks* [devoir-COND.ips] (36), 25 de la forme *tahaks* [vouloir-COND.ips], et 22 de la forme *võiks* [pouvoir-COND.ips]. Pajusalu&Pajusalu (*ibid.* : 267) émet la thèse que certains verbes de l’acte de parole au conditionnel forment une unité inséparable. Dans ces cas, il est impossible de distinguer les valeurs du conditionnel de celles du verbe.

VERSION FRANÇAISE :

Et que fais-tu le jeudi ? — Tu sais, j'aimerais mieux ne pas en parler.
(Valton – de Pina Martins, *Liisa ja Robert*)

Comme il l'est souligné dans les descriptions des deux langues ci-dessus, il est également possible d'atténuer les paroles rapportées à la troisième personne. Dans l'exemple (125), il s'agit d'un effet de sens du *dédoulement du locuteur*²⁰¹ :

(125)

Aga kui naine ennast ümber pöörab,
[Mais] [quand] [femme] [elle-PART] [PRT] [retourner-INDPR.3sg]
tunneb ta oma ehmatuseks, et see
[sentir-INDPR.3sg] [il] [son] [étonnement-TRNSL] [que] [cela]
on ta onu Ludwigi õnnetu
[être-INDPR.3sg] [son] [oncle-GEN] [Ludwig-GEN] [malheureux]
abikaasa, kes oli langenud oma mehe äkilise
[épouse] [qui] [tomber-PQP.3sg] [son] [époux-GEN] [brutal-GEN]
viha ohvriks. Ta **tahaks** põgeneda, aga
[colère-GEN] [victime-TRNSL] [Il] [**vouloir-COND.3sg**] [fuir-dINF] [mais]
ta jalad on liiga rasked, ja juba
[son.pl-GEN] [jambe.pl] [être-INDPR.3pl] [trop] [lourd.pl] [et] [déjà]
on naine teda näinud ja naeratades
[être-AUX-INDPR.3sg] [femme] [il-PART] [voir-PPN] [et] [sourire-GER]
kutsub ta teda käeviipega
[appeler-INDPR.3sg] [elle] [il-PART] [geste_de_main-COM]
lähemale astuma.
[proche-COMP-ALL] [faire_un_pas-mINF].

VERSION FRANÇAISE :

Mais lorsque la femme se retourne, il constate à son grand étonnement que c'est l'épouse infortunée de son oncle Ludwig, victime jadis de la colère brutale de son mari. Il **voudrait** fuir, mais ses jambes sont trop lourdes, déjà la femme l'a vu et, souriante, elle l'invite par gestes à s'approcher.
(Ristikivi – Ollivry, *Põlev lipp*)

Ci-dessous, la forme impersonnelle *peaks* 'devrait' (sans le pronom indiquant la personne ni la désinence ayant la même fonction) trouve comme équivalent dans la version française, *il faudrait* :

²⁰¹ En suivant la description proposée par Haillet ci-dessus (2002 : 16), "Ta **tahaks** põgeneda" [Il **voudrait** fuir] constitue une version de mise à distance de l'assertion correspondante au présent, "Ta **tahab** põgeneda" [Il **veut** fuir]. Les deux points de vue ne peuvent pas être attribués à deux locuteurs distincts, mais le dédoublement s'opère entre "locuteur-en-tant-que-tel" et le "locuteur-en-tant-qu'être-du-monde".

(126)

Nõnda **peaks** maha kiskuma kõik vana ja
[Ainsi] [**devoir-COND.ips**] [PRT] [abattre-mINF] [tout] [vieux-GEN] [et]
ehitama asemele uue ja suurema, alates
[construire] [place-ALL] [nouveau-GEN] [et] [grand-COMP-GEN] [depuis]
eluhoonetega ja lõpetades kõlguti ja
[pièce_d'habitation.pl-COM] [et] [finir-GER] [perche_de_séchage-GEN] [et]
aganikuga.

Peaks

[réserve_où_l'on_entrepose_bourre_et_balle-COM]. [**devoir-COND.ips**]
tegema uue Vargamäe, oma Vargamäe.
[faire-mINF] [nouveau-GEN] [Vargamäe-GEN] [son-GEN] [Vargamäe-GEN].
VERSION FRANÇAISE :

En réalité, **il faudrait** abattre tout ce qui est vieux et reconstruire en plus grand, en commençant par les pièces d'habitation pour finir avec les perches de séchage et la. Il **faudrait** qu'Andres construise une nouvelle Vargamäe, sa Vargamäe.
(Tammsaare – Ollivry, *Tõde ja õigus I*)

A cause de l'impersonnalité formelle du dernier exemple, il existe au moins deux possibles lectures : soit c'est le narrateur, un *je* implicite qui conseille, d'une manière prudente, au personnage principal du roman, Andres, de construire sa propre ferme Vargamäe, soit il s'agit d'un monologue intérieur d'Andres dans lequel il arrive à la conclusion qu'il faut se construire une nouvelle Vargamäe.

Du point de vue de l'approche polyphonique, les interprétations proposées diffèrent l'une de l'autre par la position du locuteur : la question est de savoir s'il y a deux locuteurs distincts ou si le locuteur se dédouble à l'aide du conditionnel.

Dans le cas du conditionnel d'atténuation, c'est-à-dire lorsque le Locuteur correspond à l'Autre Enonciateur (tout en se distanciant de ses paroles), c'est le narrateur qui parle à Andres. Mais s'il s'agit d'un dédoublement du locuteur, c'est Andres qui se parle.

En ce qui concerne les exemples qui ne sont pas à la première personne, il s'agit des conseils adressés à l'interlocuteur (127) ou bien d'un discours indirect dans lequel une suggestion de la part d'une première personne devient une idée reprise à la troisième personne (128) :

(127)

« Te ütlete: nälg?! Seda nad teavad
[Vous] [dire-INDPR.2pl] [famine]. [Cela-PART] [ils] [savoir-INDPR.3pl]
ise paremini. Mis heategija teie **peaksite**
[eux-mêmes] [bien-COMP]. [Quel] [bienfaiteur] [vous] [**devoir-COND.2pl**]
neile olema?! »
[ils-ALL] [être-mINF]
VERSION FRANÇAISE :

« La famine, dites-vous ?! Ça, ils sont mieux placés que vous pour le savoir. Pourquoi **devriez**-vous leur faire des cadeaux ? »
 (Kross – Moreau, *Vastutuulelaev*)

(128)

Ja kui Andres talle viimaks naljatades ütleb,
 [Et] [quand] [Andres] [il-ALL] [enfin] [rigoler-GER] [dire-INDPR.3sg]
 et nüüd **võiksid** nad üheskoos koju
 [que] [maintenant] [**pouvoir-COND.3pl**] [ils] [ensemble] [maison-ILL]
 sõita, on nad ju kahekesi kohtus
 [partir-dINF] [être-AUX-INDPR.3pl] [ils] [PRT] [à_deux] [tribunal-INE]
 käinud, kõrtsis kembelnud ja kiskunud,
 [aller-PPN] [auberge-INE] [se_quereller-PPN] [et] [se_battre-PPN]
 karjub Pearu talle vastu: Sinu kuradiga ma
 [crier-INDPR.3sg] [Pearu] [il-ALL] [PRT] [tu-GEN] [diable-COM] [je]
 ei sõida, sina tapad mu tee
 [partir-NEG-INDPR.1sg] [tu] [tuer-INDPR.2sg] [je-GEN] [route-GEN]
 peal ä'ä!
 [sur-ADE] [PRT-NEG].

VERSION FRANÇAISE :

Et lorsqu'Andres lui dit en plaisantant qu'ils **pourraient** maintenant rentrer ensemble à la maison, puisqu'ils sont déjà allés ensemble au tribunal et qu'ils se sont querellés et battus ensemble à l'auberge, Pearu lui répond en criant : « Je ne rentre pas avec toi, démon ! Tu me tuerais en route !

(Tammsaare – Ollivry, *Tõde ja õigus I*)

Il est maintenant intéressant d'observer quelques exemples d'équivalents indicatifs (présent et prétérit) et des reformulations lexicales, pour déterminer les raisons pour lesquelles ces modifications se sont produites dans la traduction.

Commençons par les équivalents du conditionnel présent qui sont traduits au présent de l'indicatif. Il nous semble que dans ces cas, l'effet atténuant n'est pas absent, mais l'expression de la prudence est assurée par d'autres moyens : des moyens lexicaux (129) ou bien un simple verbe modal indicatif (130) peuvent presque avoir la même propriété atténuante grâce à leur sémantique comparable avec celle de la forme au conditionnel. Tous ces exemples peuvent, selon nous, être paraphrasés à l'aide du conditionnel.

(129)

Palju sul veel püülijahu kirstunurgas
 [Combien] [tu-ADE] [encore] [farine_fine.PART] [coin_de_coffre-INE]
 on, saad ehk pisut ka sealt
 [être-INDPR.3sg] [*pouvoir-INDPR.2sg*] [*peut-être*] [un_peu] [aussi] [là-ABL]
 neile näpistada, suvel leivakasteks,
 [ils-ALL] [pincer-dINF] [été-ADE] [pour_pétrir_le_pain-TRNSL]

kartulitorkeks.

[pour_faire_des_sauces-TRNSL].

VERSION FRANÇAISE :

Qu'est-ce qu'il te reste de farine fine, dans ton coffre ? Tu **pourrais** *peut-être* leur en donner un peu, pour pétrir du pain cet été, ou pour faire des sauces.

(Tammsaare – Ollivry, *Tõde ja õigus I*)

(130)

Kuidas *soovin*, et mu vana isa
[Comment] [*souhaiter-INDPR.1sg*] [que] [mon] [vieux] [père]

oleks olnud tunnistajaks, kuidas ma täna
[être-COND.PS-3sg] [témoin-TRNSL] [comment] [je] [aujourd'hui]

valge muula seljas Rooma ratsutasin,
[blanc-GEN] [mule-GEN] [dos-INE] [Rome-ILL] [chevaucher-PRET.1sg]

alandlikult, aga ometi uhkelt!
[humblement] [mais] [toutefois] [avec_fierté].

VERSION FRANÇAISE :

Combien je **voudrais** que mon vieux père m'ait vu cheminer vers Rome au dos d'une mule blanche, humble et cependant plein de fierté !

(Ristikivi – Minaudier, *Mõrslinik*)

Dans l'exemple suivant (131), le conditionnel de la forme *croirait* est remplacé par l'indicatif présent *jääb mulje* 'donne l'impression', mais rien n'empêche que la forme d'origine soit traduite avec un conditionnel correspondant, *võiks arvata*. La restructuration de la phrase n'a cependant pas beaucoup changé la nuance prudente dans les paroles du marchand : c'est à l'aide du substantif *impression* qu'il garde la distance avec les mots prononcées, et qu'il ne les prend pas entièrement en charge.

Il est à noter qu'il existe plusieurs cas dans lesquels l'introduction d'un verbe modal s'avère obligatoire dans la traduction si l'on veut garder le conditionnel d'origine²⁰², comme ce serait le cas dans l'exemple (131), si le traducteur utilisait la forme conditionnelle *võiks arvata* 'on pourrait croire'. Les traducteurs ont cependant choisi encore une autre possibilité :

(131) A vous entendre, dit le marchand, on **croirait** que vous attachez de l'importance à l'argent.

VERSION ESTONIENNE :

« Teid kuulates *jääb mulje* *nagu*
[Vous-PART] [entendre-GER] [*donner_l'impression-INDPR.ips*] [*comme*]

²⁰² Le même phénomène peut, par exemple, être observé dans la traduction de la forme *on dirait* qui correspond en estonien à *võiks öelda* 'on pourrait dire', et pas à *öeldaks* 'on dirait'. Selon Metslang (1999a : 58), les verbes modaux au conditionnel (le marquage modal est ainsi double) expriment en estonien et en finnois la désirabilité et l'indésirabilité, la supposition, l'intention. En estonien, l'introduction d'un verbe modal est obligatoire quand la phrase exprime une situation imaginaire ou un raisonnement sans encadrement ou sans expression d'intention.

peaksite raha teab kui
 [attacher-COND.2pl] [argent-PART] [savoir-INDPR.ips] [comme]
 tähtsaks, » ütles kaupmees.
 [important-TRNSL] [dire-PRET.3sg] [marchand].
 (Camus – Tamm et al., *L'exil et le royaume*)

Le conditionnel de la proposition subordonnée *peaksite tähtsaks* ‘attacheriez de l’importance’ n’est probablement pas motivé par le conditionnel du verbe *croire* dans la version d’origine, mais est le résultat de la reformulation de la proposition subordonnée : le conditionnel est obligatoire dans une complétive avec une conjonction de comparaison *nagu* ‘comme si’ (cf. aussi le sous-chapitre 4.2.)

Dans le seul exemple où le prétérit a été remplacé par le conditionnel présent (132), il s’agit du verbe *vouloir* qui peut, en estonien ainsi qu’en français, être également atténué à l’aide du passé (le prétérit pour l’estonien et l’imparfait pour le français). Le choix du traducteur ne résulte pas, selon nous, de restrictions grammaticales, mais est plutôt occasionnel.

(132)

Remis : *Tahtsin* teile tutvustada...
 [Remis] [*vouloir*-PRET.1sg] [vous-ALL] [présenter-DINF]
 pekivarast. Pekivaras Ebe!
 [voleur_de_lard-PART.] [Voleur_de_lard] [Ebe].
 VERSION FRANÇAISE :
 Remis : Je **voudrais** vous présenter... une voleuse de lard. Ebe, la voleuse de lard !
 (Tätte – Ollivry, *Le pont*)

Dans les cas des reformulations, nous ne trouvons pas non plus d’autres raisons que les choix stylistiques décidés par les traducteurs. Dans les deux exemples dont nous présentons un ci-dessous, la traduction aurait facilement pu coller aux moyens lexicaux du texte d’origine, mais le conditionnel choisi convient aussi bien :

(133)

Tal oli seljas *nii-õelda* vormiriietus: poole
 [Elle-ADE] [être-PRET.ips] [dos-INE] [*soi-disant*] [uniforme] [demi-GEN]
 reieni mustad sukad, vaevalt jalgevaheni ulatuv
 [cuisse-TERM] [noir.pl] [bas.pl] [presque] [entre-jambes-TERM] [atteindre-PV]
 nahkseelik, vastu keha liibuv ülaosata džemper.
 [jupe_en_cuir] [contre] [corps-PART] [mouler-PV] [haut-ABE] [chandail].
 VERSION FRANÇAISE :
 Elle portait ce qu’on **pourrait** appeler son uniforme : des bas noirs jusqu’à mi-cuisse, une jupe en cuir qui atteignait tout juste l’entre-jambes, un chandail moulant son buste.
 (Valton – de Pina Martens, *Liisa ja Robert*)

Notre dernière démarche pour vérifier si, en plus des correspondances régulières, il y a des non-équivalences fréquentes entre le conditionnel atténuatif-hypocoristique français et le conditionnel de politesse estonien, consistait à observer des exemples du corpus littéraire que nous avons utilisé pour déterminer les points de départ de la présente thèse (cf. l'introduction). Rappelons que parmi les 92 formes conditionnelles françaises (sans les formes du conditionnel temporel) repérées dans le roman *Le Grand Meaulnes*, 2 exemples ont été traduits au prétérit en estonien, et parmi les 328 exemples du conditionnel estonien trouvés dans le roman *Põlev lipp*, 48 formes ont été traduites à l'imparfait en français.

Ces alternances pourraient théoriquement donner quelques indications sur le conditionnel atténuatif, mais il s'avère que parmi ces 50 exemples aucun n'est interprétable comme conditionnel de politesse, d'atténuation ou hypocoristique. Ces changements modaux sont, pour la plupart des cas, motivés par la formation différente de la protase dans un système hypothétique, par des constructions commençant par *comme si* ou *même si*, ou par des complétives avec la conjonction de comparaison, tous étant au conditionnel en estonien et aux temps de l'indicatif (l'imparfait en l'occurrence) en français.

4.3.3. La conclusion sur la juxtaposition des formes conditionnelles atténuantes

Faute de descriptions comparables au niveau théorique, il est difficile de trouver une appellation commune à l'objet d'étude du présent chapitre : nous recourons donc constamment aux dénominations du *conditionnel d'atténuation* et *hypocoristique* qui semblent être couvertes par le *conditionnel de politesse* du côté estonien. Par conséquent, nous ne distinguons pas les emplois français l'un de l'autre, mais traitons les exemples concernés dans un ensemble dont la caractéristique commune est de présenter des formulations qui répondent aux questions implicites de type *si mes observations étaient exactes* pour le sens atténuant, et *si je n'empêtais pas trop sur votre temps* pour le sens hypocoristique. Ces deux usages se reflètent dans les descriptions estoniennes sans être nettement distingués.

Si les études linguistiques françaises (Abouda 2001, Merle 2001, Haillet 2002) tendent à chercher une description unitaire, suffisante pour distinguer ces formes des autres usages du conditionnel, celles qui portent sur le conditionnel de politesse estonien (Peegel 1957, Pajusalu&Pajusalu 2004) semblent se contenter de la présentation des exemples avec quelques tentatives d'abstraction (Metslang 1999a). Ceci ne permettant pas vraiment une comparaison au niveau théorique, nous avons juxtaposé les exemples des grammaires, ainsi que ceux du corpus de traduction.

L'étude des descriptions grammaticales a déjà montré quelques similitudes, mais aussi certaines nuances entre les emplois atténuatifs du conditionnel des deux langues, et les exemples du corpus en ont bien confirmé quelques-unes :

- 1) L'estonien et le français recourent tous les deux très souvent aux verbes modaux (*vouloir, pouvoir, devoir, falloir, etc.*) et aux verbes proches d'un point de vue sémantique (*souhaiter, aimer, avoir besoin, etc.*).
- 2) Les verbes à sens atténuatif sont principalement conjugués à la première personne et des constructions impersonnelles sont employées, mais en français les verbes conjugués aux autres personnes peuvent également avoir une connotation atténuante. L'estonien peut recourir au conditionnel dans le même contexte, mais cet emploi semble être possible seulement dans les phrases où le conditionnel a également une valeur hypothétique (avec une condition sous-entendue). Quand il s'agit du verbe *tahtma* 'vouloir' ou de ses équivalents sémantiques dont l'usage au conditionnel peut également indiquer l'expression d'une intention polie (que nous n'avons pas classée parmi les « purs » emplois du conditionnel de politesse estonien), les personnes peuvent aussi varier en estonien.
- 3) L'atténuation à l'aide du conditionnel est plutôt utilisée pour exprimer l'interrogation, l'intention, l'affirmation, l'ordre et l'appréciation modale.
- 4) Dans le cas d'une suggestion atténuée, le français peut choisir entre le conditionnel et l'imparfait, tandis que l'estonien n'utilise que le conditionnel. Il est à noter que l'emploi de l'imparfait suppose tout de même, dans ces cas, toujours la présence de la conjonction *si* et parfois une conjonction double *et si* est indispensable.

4.4. CONDITION EXPRIMÉE A L'AIDE DE SI : VARIATIONS AU CONDITIONNEL ET LA VALEUR DES TEMPS DE L'INDICATIF

Il a été souligné plusieurs fois qu'une des différences fondamentales entre le fonctionnement du conditionnel français et du conditionnel estonien réside dans l'utilisation, dans les constructions hypothétiques, du mode indicatif dans la protase en français et du mode conditionnel en estonien (voir les constructions canoniques contemporaines dans le tableau 13) :

Tableau 13. Les constructions hypothétiques de base.

	Irréel dans le présent	Irréel dans le passé
Français	<i>si</i> IMP + COND	<i>si</i> PQP + CONDPS
Estonien	<i>kui</i> COND + COND	<i>kui</i> CONDPS + CONDPS

Danielle Leeman (2001) propose que l'incompatibilité du conditionnel français avec *si* vient de ce qu'il n'appartient pas à l'actualité du sujet parlant. Selon son hypothèse énonciative (2001 : 211),

« si indique que le locuteur envisage un événement dans le cadre de l'actualité du moi-ici-maintenant et assume sa responsabilité de son dire. Il peut donc se combiner avec les temps qui marquent un jugement de vérité assumé par le locuteur, le présent et l'imparfait, alors qu'il doit être incompatible avec les temps de l'inactuel, les futurs temporel et modal et le conditionnel. Que si ne se combine pas non plus avec le passé simple²⁰³ indique que le passé simple montre la vérification sans qu'elle soit assumée, puisque personne alors ne parle (Benveniste). Et si on trouve *au cas où* avec le conditionnel, cela tient au fait que *au cas où* suppose une réticence à accorder ou non du crédit à une information venue d'ailleurs. »

En ce qui concerne la conjonction équivalente en estonien, *kui*, il apparaît qu'il n'est pas soumis à de telles restrictions énonciatives : il peut facilement se combiner avec le conditionnel dont le trait sémantique, en estonien comme en français, est, selon les termes de Haillet (2002), « la représentation du procès comme non intégré à la réalité du locuteur ».

Malgré l'incompatibilité décrite ci-dessus par Leeman, nous avons noté plusieurs exceptions à la règle de l'emploi exclusif de l'indicatif dans la protase en *si*. D'abord, comme il a été déjà mentionné dans le sous-chapitre 2.1., les temps de la protase n'ont pas toujours été à l'indicatif en français. Parallèlement à plusieurs combinaisons subjonctives, on rencontre parfois la forme en *-rait* au XVIII^e siècle, dans la subordonnée introduite par *si* (ce qui sera toutefois interdit plus tard) :

(134) *Si vous auriez de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurois pas moins sans doute à vous voir mon beau-fils.*

(Exemple de Picoche et Marchello-Nizia 1989 : 293, Molière *L'Avare*)

Picoche et Marchello-Nizia (1989 : 293) expliquent que ce phénomène est en rapport avec la présence possible du futur après *si*, dans l'ancien français et jusqu'au français moyen, malgré la norme. Selon Buridant (2000 : 634), il s'agit surtout d'un phénomène anglo-normand, mais on le trouve également dans les contextes continentaux. Dans le Grand Dictionnaire universel de 1869, il est signalé que cet usage se rencontre encore dans quelques provinces de l'Ouest (Larousse 1869 : 876).

Mais la protase conditionnelle n'existe pas seulement dans la langue des ancêtres : il est noté dans la GMF (1994 : 318) que le conditionnel s'emploie aussi dans la proposition introduite par *si* dans l'usage familier et populaire²⁰⁴ :

(135) *Si j'aurais su, j'aurais pas venu.* (Exemple de la GMF 1994 : 318)

²⁰³ Il faut tout de même préciser, en suivant l'argumentation dans Barcélo&Bres (2006 : 72), que *si* peut tolérer dans sa valeur d'hypothèse la conjonction avec le passé simple, mais « ce à quoi le passé simple est allergique, c'est à la conjonction avec le conditionnel » : la phrase **Si Sophie quitta, André aurait du chagrin* n'est pas correct, tandis que *Si Sophie le quitta, André eut du chagrin* est admissible.

²⁰⁴ Ou encore *enfantin* selon Patrick Charaudeau (1992 : 474 cité dans Leeman 2001 : 211). [Charaudeau, Patrick (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.]

Selon la GMF, ce phénomène contemporain « s'explique par le besoin d'uniformisation des temps de la principale et de la subordonnée, qu'on observe dans beaucoup de langues et que l'on rencontre en français dans plusieurs structures hypothétiques ou concessives » : avec *quand*, *quand même*, en subordination inverse (avec *que*)²⁰⁵, dans un simple parataxe.²⁰⁶

Andrée Borillo (2001 : 231), dans son article sur la corrélation hypothétique en français et plus précisément au sujet de la construction avec un verbe au conditionnel dans la protase, explique que :

Dans le cas le plus fréquent la protase, prenant la forme d'une proposition subordonnée introduite par une conjonction, laisse à l'apodose le statut de proposition principale. Mais la corrélation peut également se présenter comme une relation parataxique simplement marquée par la présence de certains traits qui font sa caractérisation. [...] Cette propriété [le conditionnel dans la protase] peut s'accompagner d'autres traits, les uns se rapportant à la proposition elle-même (par exemple, l'inversion de l'ordre du sujet et du verbe), les autres matérialisant son enchaînement nécessaire avec l'apodose par un relateur particulier (*que* ou *et*).

Borillo (2001 : 233–234) considère que les trois constructions de type parataxique (parmi d'autres sans le conditionnel dans la protase)

- 1) Il connaîtrait la réponse, il ne vous la donnerait pas.
- 2) Connaîtrait-il la réponse, il ne vous la donnerait pas.
- 3) Il connaîtrait la réponse qu'il ne vous donnerait pas.

ne concurrencent pas vraiment les constructions hypothétiques en *si*. Il s'agit cependant d'un usage assez courant, surtout à l'oral. Selon Borillo (2001 : 249), l'interprétation des constructions parataxiques (qu'il s'agisse d'une corrélation hypothétique de type conséquentiel, ou d'une corrélation hypothétique de type adversatif) dépend de la possibilité d'inverser l'ordre protase-apodose. Si cela s'avère possible, il s'agit d'un sens adversatif. Observons deux exemples de Borillo (*id.*) :

(136) Vous me **donneriez** un coup de main, nous terminerions ce soir. > *Nous **terminerions** ce soir, me donneriez-vous un coup de main.

²⁰⁵ A comparer avec les exemples de Morel (1996 : 48–49 cité dans Celle 2002 : 270). En ce qui concerne l'effet de sens créé par le conditionnel dans les constructions inverses, il est conclu dans Celle (2002 : 278) qu'en anglais l'inversion du conditionnel est le marqueur d'un emplacement fictif (*fictitious location*), mais le statut du conditionnel français dans la protase est beaucoup plus ambigu : il peut marquer une déconnection globale (il existe un localisateur fictif) ou simplement une déconnection subjective qui déclenche une évaluation subjective et la modalisation.

²⁰⁶ 1) Quand (même) il reviendrait, je ne le recevrais pas (Exemple de la GMF 1994 : 318, Rousseau)

2) Je la verrais à tout instant, que je ne croirais pas la voir assez. (*id.*, Marivaux)

3) J'aurais un peu d'argent, je m'achèterais l'intégrale de Mozart. (*id.*, exemple de la GMF)

(137) On me **promettrait** une fortune, je ne le ferais pas. > Je ne le **ferai(s)** pas, me promettrait-on une fortune.

Puisque la première phrase ne permet pas l'inversion, il s'agit d'un sens conséquentiel (marqué dans une construction hypotaxique par *si*), et comme la deuxième est inversable, il s'agit d'un sens adversatif (marqué par *même si*). Le conditionnel français peut donc se rencontrer dans la proposition subordonnée d'une phrase hypothétique à valeur conséquentielle ou adversative, mais c'est une propriété restrictive de la conjonction *si* (et également de *même si*, par conséquent) qui interdit l'emploi du conditionnel dans la protase des systèmes hypothétiques canoniques (au moins dans la langue standard).

Il serait plus qu'intéressant d'observer quelle est la valeur de l'imparfait et du plus-que-parfait français par rapport aux formes conditionnelles de l'estonien dans la protase.

Selon la GMF (1994 : 305), « l'imparfait de l'indicatif dénote un procès situé hors de l'actualité présente du locuteur. Il prend une valeur temporelle quand le procès est décalé dans le passé et une valeur modale quand le procès est envisagé comme possible hors de l'univers réel. »

Les valeurs modales de l'imparfait s'expliquent, selon la GMF (*ibid.* : 309) par la propriété de l'imparfait de « se situer à l'intérieur du procès et donc de l'analyser en deux parties ». Dans un système conditionnel²⁰⁷ basé sur la construction *si* IMP²⁰⁸ + COND, l'imparfait exprime un fait possible uniquement dans l'avenir ou au moins impossible dans le présent, interprétable selon le contexte. Si le présent après *si* (*s'il a de l'argent*) ancre l'hypothèse dans le réel, l'imparfait la place dans la fiction :

(138) S'il **avait** de l'argent, il achèterait une Mercedes 560 SEL. (Exemple de la GMF 1994 : 309)

Il est à noter que l'imparfait possède cette valeur modale même si le conditionnel n'est pas explicitement présent dans l'apodose. Selon la GMF (1994 : 309), on emploie l'imparfait dans la principale²⁰⁹ pour produire un effet de causalité plus stricte :

(139) S'il **avait** de l'argent, il **achetait** une Mercedes 560 SEL. (Exemple de la GMF 1994 : 309)

²⁰⁷ Soient mentionnés d'autres emplois modaux de l'imparfait dans un énoncé exclamatif ou interrogatif introduit par *si* : expression du souhait, manifestation d'un regret, formulation d'une suggestion, une demande polie. (GMF 1994 : 310)

²⁰⁸ Il est noté dans Barceló&Bres (2006 : 71) que « l'énoncé de la protase en *si* + IMP est dialogique, à savoir qu'il se présente comme la mise en hypothèse (*si*), processus tendanciellement dialogique par le locuteur-énonciateur E1, d'un énoncé antérieur [e] imputé à un autre énonciateur e1 ».

²⁰⁹ Dans ce cas, l'interprétation irréaliste s'impose : l'imparfait de la principale marque, comme le conditionnel passé *aurait acheté*, l'irréel du passé. (GMF 1994 : 309)

Avec un complément circonstanciel qui fait référence à un moment situé dans l'avenir par rapport à un repère passé (140) ou à une cause empêchant la réalisation du procès (141), l'imparfait évoque « l'imminence contrecarrée » (Martin 1971²¹⁰ cité dans la GMF 1994 : 309), et marque l'irréel du passé (comme le fait d'habitude le conditionnel passé²¹¹) :

(140) Une minute plus tard, le train **dérailait**. (Exemple de la GMF 1994 : 309)

(141) Sans la présence d'esprit du conducteur, le train **dérailait**. (Exemple de la GMF 1994 : 309)

En ce qui concerne les valeurs de *lihtminevik*, le prétérit qui correspondrait le plus, du point de vue fonctionnel, aux usages de l'imparfait (voir les correspondances temporelles schématisées dans l'introduction), ne peut pas exprimer l'irréel : son emploi principal²¹² est, selon EKK (2000 : 213), l'expression d'un procès qui précède le moment d'énonciation.

Quant au plus-que-parfait français, il s'agit d'une forme composée en quelque sorte équivalente à l'imparfait, qui situe le procès par rapport à un repère temporel passé. Il possède donc, selon la GMF (1994 : 311), des emplois temporels et modaux identiques à ceux de l'imparfait²¹³ observés ci-dessus.

Le plus-que-parfait, utilisé dans un système hypothétique avec *si*, exprime en corrélation avec le conditionnel passé dans la principale l'irréel du passé. Mais il peut aussi remplacer ce dernier tout en gardant le même effet de sens :

(142) Si Panisse avait coupé à cœur, César avait gagné (=aurait gagné)²¹⁴. (Exemple de la GMF 1994 : 310)

Enneminievik, le plus-que-parfait estonien, n'a pas de fonction hypothétique, mais il a des usages comparables à ceux du conditionnel d'altérité énonciative (143) et même à ceux du conditionnel temporel (144) du français (le dernier nécessite tout de même l'inclusion de l'infinitif en *-mas* exprimant le futur

²¹⁰ Martin, Robert (1971). *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*. Paris : Klincksieck.

²¹¹ Il faut cependant signaler qu'à la différence du conditionnel, l'imparfait permet d'envisager, d'un point de vue fictif, le procès comme déjà en cours de développement, ce qui augmente la dramatisation du récit. (GMF 1994 : 309).

²¹² Dans certains contextes, *lihtminevik* peut exprimer aussi une action du présent, soi-disant « un présent de souvenir » : *Kuidas* [comment] *teie* [vous-GEN] *nimi* [nom] *oli* [être.PRET.3sg] ? (~ Vous vous appeliez comment ?) (EKK 2000 : 213)

²¹³ Le plus-que-parfait s'emploie aussi avec *si* dans un énoncé exclamatif, sans proposition principale, qui exprime un regret ou un reproche. Dans une formule de politesse, il sert à atténuer une assertion, en la rejetant dans le passé. (GMF 1994 : 311).

²¹⁴ Il est noté dans la GMF (1994 : 310) que dans le cadre de cet usage, la relation de causalité est encore plus importante qu'avec l'imparfait.

relatif²¹⁵). Selon EKK (2000 : 215), cette forme peut non seulement exprimer l'antériorité de l'événement par rapport au moment de l'énonciation dans le passé, mais aussi être utilisé comme équivalent du passé du mode quotatif :

- (143)
 Selle koha peal oli vanasti
 [Ce-GEN] [endroit-GEN] [sur-POST] [être-AUX-PRET.3sg] [autrefois]
 linn **olnud**.
 [ville] [être-PPN].
 (~ Dans cet endroit, il y aurait eu une ville.)

D'après EKG II (1993 : 33), le plus-que-parfait s'utilise aussi, en association avec la forme infinitive en *-mas*, pour exprimer le soi-disant « futur passé dans le passé » :

- (144)
 Kana oli **olnud** just valmis saamas, kui Mari
 [Poulet] [être-PQP.3sg] [PRT] [être_cuit-masINF] [quand] [Mari]
 koju tuli.
 [maison-ILL] [venir-PRET.3sg].

Malgré ces dernières ressemblances avec les fonctions du conditionnel français, fort intéressantes sans doute, il est assez clair que, *grosso modo*, la formation des systèmes hypothétiques en français et en estonien n'est différente que d'un point de vue formel, et non pas sémantique : l'imparfait et le plus-que-parfait portent la même modalité dans la protase française que le conditionnel présent et passé dans celle de l'estonien.

Si les grammaires traditionnelles estoniennes ne distinguent les degrés de probabilité qu'en divisant les valeurs du conditionnel entre irréel dans le présent et irréel dans le passé²¹⁶, pour ce qui est de l'imparfait et du plus-que-parfait français, Borillo (2001 : 235–236) propose les descriptions suivantes :

L'imparfait constitue assez souvent la marque de l'affaiblissement de la probabilité qu'a l'hypothèse de se réaliser, même si cet affaiblissement passe par des degrés différents : en fonction de l'énoncé, il peut garder le sens d'un potentiel, ou déjà introduire le sens d'un hypothétique irréel, jusqu'à devenir un véritable contrefactuel. [...] Avec le plus-que-parfait la gamme de probabilité est beaucoup

²¹⁵ L'infinitif en *-mas* exprime d'habitude la simultanéité de deux actions, mais en compagnie du verbe *olema* ('être') il peut exprimer le début d'une action (le futur relatif) : *Olime* [êre-PRET.1pl] *välja minemas* [sortir-masINF], *kui* [quand] *Mari helistas* [appeler-PRET.3sg]. (EKK 2000 : 204)

²¹⁶ Comme nous l'avons déjà mentionné avant, ce point de départ morphosyntaxique a été critiqué par Daniele Monticelli (2003), cf. le chapitre 3. Selon elle (2003 : 361), pour distinguer les conditionnelles épistémiques et contrefactuelles, le temps du prédicat semble être plus important que le mode. C'est le choix du temps du prédicat dans la conditionnelle qui indique le rapport entre l'événement et le moment d'énonciation.

plus réduite, mais il reste quand même une certaine marge entre ce que l'on peut encore considérer comme probable, et ce qui est donné comme contrefactuel.

Il nous semble que l'imparfait français et le conditionnel estonien peuvent ici se comporter d'une façon identique. Même si Peegel (1957 : 68) admet qu'au niveau de la factualité, les événements exprimés au conditionnel sont toujours perçus comme incertains²¹⁷ (le locuteur n'interprète aucun événement au conditionnel comme un événement certainement à venir ou vraiment passé), la fonction d'exprimer la potentialité autrefois portée par le mode spécial du potentiel, se manifeste légitimement dans sa propriété d'exprimer la possibilité ou même la probabilité.

Il est clair que seul le contexte peut définir le degré de probabilité d'une condition exprimée au conditionnel. Mais même sans contexte précis, les exemples ci-dessous semblent pouvoir défendre l'hypothèse selon laquelle le conditionnel estonien n'implique pas forcément une atténuation de la probabilité particulièrement marquée²¹⁸. Comme nous l'avons déjà démontré dans le chapitre 3 avec Monticelli (2003 : 354), le fait de venir le soir mentionné n'est pas beaucoup plus improbable dans l'exemple (145) que dans l'exemple (146).

(145)
 Kui ta täna õhtul **tuleks,** **oleks**
 [Si] [il] [aujourd'hui] [soir-ADE] [venir-COND.3sg] [être-COND.3sg]
 tal lõbus.
 [il-ADE] [amusant].
 (~ S'il venait ce soir, il s'amuserait.)

(146)
 Kui ta täna õhtul **tuleb,** **on**
 [Si] [il] [aujourd'hui] [soir-ADE] [venir-INDPR.3sg] [être-INDPR.3sg]
 tal lõbus.
 [il-ADE] [amusant].
 (~ S'il vient ce soir, il s'amusera.)

En voici encore un exemple tiré de notre corpus littéraire, dans lequel la rencontre des deux amis n'est pas complètement exclue par l'emploi du conditionnel :

(147)
 « Kui mul **oleks** õnn oma sõpra Ulricot
 [Si] [je-ADE] [avoir-COND.ips] [bonheur] [mon] [ami-PART] [Ulrico-PART]
 siin kohata, **oleks** see meile
 [ici] [rencontrer-DINF] [être-COND.3sg] [cela] [nous-ALL]

²¹⁷ Voir aussi le schéma du système modal estonien dans l'annexe 4.

²¹⁸ De même, comme nous l'avons noté avec Ellen Uuspõld (1989 : 473) dans le sous-chapitre 3.3, l'un des emplois mineurs du conditionnel estonien est, en effet, l'expression de la probabilité : l'énonciateur peut inclure dans son énoncé une valeur épistémique-modale en employant le prédicat au conditionnel.

mõlemale väga rõõmus jällenägemine, sest me olime
 [tous_les_deux-ALL] [très] [joyeux] [retrouvaille] [car] [nous] [être-PRET.1pl]
 tõelised sõbrad. (...)»
 [vrai.pl] [ami.pl].
 VERSION FRANÇAISE :
 « Si **j'avais** le bonheur de rencontrer ici mon ami Ulrico, **ce seraient** des
 retrouvailles joyeuses pour nous deux, car nous étions de véritables amis. (...)»
 (Ristikivi–Ollivry, *Põlev lipp*)

En ce qui concerne la remarque de Borillo sur le plus-que-parfait, cette « certaine marge » est assez difficile à percevoir dans l'emploi du conditionnel passé de l'estonien, mais nous n'excluons toutefois pas une telle interprétation. On peut, par exemple, imaginer que dans la phrase suivante, malgré les verbes au conditionnel passé, une forme définie comme étant principalement irréaliste ou contrefactuelle par les grammairiens estoniens, le Saint-Père est apte à rouvrir les portes de l'église et que Konrad von Hohenstaufen en éprouvera une joie sincère :

(148)

Võib-olla **oleks** ainult üks inimene tõelist
 [Peut-être] [être-AUX-COND.3sg] [seulement] [un] [homme] [vrai-PART]

rõõmu **tundnud**, kui Püha Isa temale jälle
 [joie-PART] [sentir-PPN] [quand] [saint] [père] [il-ALL] [de_nou veau]

oleks Kiriku ukсед **avanud**
 [être-AUX-COND.3sg] [église-GEN] [porte.pl-GEN] [ouvrir-PPN]

- noor Konrad von Hohenstaufen.
 [jeune] [Konrad_von_Hohenstaufen].

VERSION FRANÇAISE :

Un seul homme, *peut-être*, **aurait éprouvé** une joie sincère si le Saint Père lui
avait rouvert les portes de l'Église, et c'était Konrad von Hohenstaufen.
 (Ristikivi–Ollivry, *Põlev lipp*)

Certes, l'ajout lexical *võib-olla* ('peut-être') nous guide fort vers la possibilité d'interpréter l'ouverture des portes comme un événement possible/probable. Mais déjà l'emploi du conditionnel passé au sein d'une construction hypothétique avec un adverbe exprimant la probabilité montre que le conditionnel passé n'est pas exclu dans la description d'un événement probable.

En outre, Monticelli (2003) qui part des critères sémantiques au lieu de partir des critères syntaxiques, propose encore un bel exemple où l'énoncé au conditionnel passé est utilisé dans un schéma argumentatif particulier pour justement démontrer la factualité des événements exprimés dans la protase :

(149)

Kui vargad **oleksid** aknast **sisse tunginud**,
 [Si] [voleur.pl] [être-AUX-COND.3pl] [fenêtre-ELA] [envahir-PPN]

leiduksid põrandal täpselt sellised jäljed.
 [se_trouver-COND.3pl] [plancher-ADE] [exactement] [tel.pl] [trace.pl].

(~ Si les voleurs **étaient entrés** par la fenêtre, le plancher **serait** couvert exactement de pareils traces de pas.)
(Exemple de Monticelli 2003 : 358)

Malgré les formes conditionnelles, il est clair que les voleurs sont effectivement entrés par la fenêtre et qu'il y a des traces de pas par terre.

Le parallélisme entre ces nuances particulières de l'emploi du conditionnel estonien et de l'imparfait et du plus-que-parfait français nous pousse à admettre, encore une fois, que la modalité est, malgré la formation différente d'un point de vue morphologique, assez similaire dans les protases estoniennes et françaises. Nous devons cependant rappeler que l'expression de la probabilité est l'un des emplois mineurs du conditionnel estonien.

4.5. SYSTEMES HYPOTHETIQUES A CADRE EXPLICITE ET IMPLICITE : LES VARIATIONS ET LE FONCTIONNEMENT

Dans les constructions hypothétiques, le degré de probabilité varie remarquablement en fonction des temps et des modes utilisés. En français comme en estonien, le conditionnel intervient, généralement, au moment où un événement irréel est exprimé, mais cette forme est aussi susceptible d'exprimer des événements et des conditions à un degré de probabilité plus élevé.

Si la proposition principale de la construction hypothétique se construit sur le conditionnel, dans la proposition subordonnée introduite par la conjonction *si/kui*, l'expression de la condition semble, à première vue, porter un degré modal différent vu que l'estonien y recourt au conditionnel et le français aux temps de l'indicatif, notamment à l'imparfait et au plus-que-parfait. (L'emploi propre au conditionnel estonien se rencontre toutefois en ancien français et dans la langue familière et populaire, même si les normes du français standard actuel interdisent son usage : la forme conditionnelle dans la protase de la construction hypothétique en *kui* 'si').

La comparaison entre les temps de l'indicatif que le français tend à utiliser dans les systèmes hypothétiques en *si* et leurs équivalents estoniens montre que les temps en estonien ont beaucoup moins de variations interprétatives que leurs homologues français. Il s'agit donc, malgré une remarquable différence formelle, d'une même modalité dans la protase des deux langues. Il est également à noter que le plus-que-parfait estonien a des usages proches des valeurs d'altérité énonciative et temporelle du conditionnel français.

La formation différente des systèmes hypothétiques canoniques, quant à elle, résulte plutôt d'une propriété de la conjonction *si* en français (son incompatibilité avec les formes qui s'écartent du cadre de l'actualité du moi-ici-maintenant du locuteur, comme par exemple, les formes au conditionnel et au passé simple) que d'une propriété du conditionnel lui-même. Sans cette conjonction, les formes conditionnelles françaises peuvent également se trouver dans la protase des constructions parataxiques comparables, d'un point de vue

sémantique, avec des systèmes hypothétiques ou adversatifs en (*même*) *si* + IMP/PQP + COND/CONDPS.

Notre étude du corpus littéraire nous a prouvé qu'en estonien, le conditionnel d'hypothèse est plus lié aux constructions hypothétiques canoniques qu'en français. Le conditionnel d'hypothèse estonien semble être plus subordonné à l'explicitation du cadre hypothétique. Si ce cadre reste implicite (par exemple pour le conditionnel imaginaire), les procès sont plutôt intégrés à la réalité du locuteur et d'autres moyens linguistiques sont utilisés pour créer l'effet que donne l'emploi du conditionnel français dans une situation imaginaire. En estonien, le locuteur responsable de l'énoncé, semble s'en distancier à l'aide du cadre hypothétique créé par la protase en *kui* 'si', alors qu'en français, le locuteur n'a pas forcément besoin de ce cadre pour se dissocier des énonciateurs, dont le point de vue exprimé dans l'énoncé au conditionnel est mis en doute.

Dans le cas du conditionnel d'atténuation, les deux langues tolèrent l'emploi du conditionnel sans le cadre hypothétique explicite et fonctionnent d'une manière assez similaire. Nous pouvons surtout remarquer, dans les deux langues, la relative fréquence des verbes modaux (et des verbes sémantiquement proches), des constructions impersonnelles et de l'emploi de la première personne (pour les autres personnes l'estonien est plus limité que le français). Le conditionnel peut atténuer une interrogation, une intention, une affirmation, un ordre et une appréciation modale (dans le cas de la suggestion, le français a le choix entre le conditionnel et l'imparfait pour l'atténuer, tandis que l'estonien ne peut recourir qu'au premier). La dernière différence nous semble plutôt formelle, puisque tout comme les conditionnels estonien et français, l'imparfait français a également un effet de sens distanciant et la suggestion atténuée à l'aide de cette forme reste donc également en dehors de la réalité du locuteur.

Il apparaît que dans les deux langues, dans le cas du conditionnel d'atténuation, le Locuteur s'identifie à l'Autre Énonciateur et correspond, généralement, au Producteur de l'énoncé.

5. FONCTIONS DU CONDITIONNEL FRANÇAIS ABSENTES EN ESTONIEN

La relative similitude du fonctionnement du conditionnel hypothétique examiné dans le chapitre précédent présente plutôt une exception dans notre étude contrastive puisque dans les chapitres suivants, ce sont les différences fonctionnelles qui feront la règle. Nous allons observer les emplois du conditionnel français dont l'estonien est privé (§ 5) et celui du conditionnel estonien qui ne se manifeste pas chez le conditionnel français (§ 6).

5.1. EVIDENTIALITE RAPPORTEE DU CONDITIONNEL JOURNALISTIQUE

Une des fonctions que le conditionnel estonien ne connaît pas est celle d'altérité énonciative. Nous l'étudierons de plus près dans le sous-chapitre 5.1.1. et l'opposerons aux fonctions du quotatif estonien dans le sous-chapitre 5.1.2.

5.1.1. Le conditionnel journalistique et contextes médiatiques comparables en français et en estonien

Le corpus numérique CoPEF n'est pas suffisamment représentatif des formes du conditionnel d'altérité énonciative²¹⁹, ce dernier étant utilisé surtout dans des textes médiatiques²²⁰ absents du corpus. Par conséquent, nous ne pouvons pas mettre en parallèle des textes estoniens et français vraiment équivalents²²¹ et nous privilégierons l'étude du conditionnel dans des contextes comparables. Nous allons donc observer le fonctionnement des deux langues dans le contexte

²¹⁹ Puisque dans les études linguistiques concernées cette forme n'a pas d'appellation unique et que dans *le Bon usage* (1993 : 1260) elle n'est même pas identifiée comme telle, mais classée parmi d'« autres cas », et que la version de GMF (1994 : 320), « le conditionnel sans condition > information incertaine », nous semble trop lourde, nous ne privilégierons pas une solution à l'autre, mais nous dénommerons, dans ce chapitre, ce type de conditionnel *médiatif, épistémique, d'altérité énonciative* ou *journalistique*, ces appellations étant considérées des synonymes.

²²⁰ Il faut cependant rappeler que le conditionnel médiatif ne se trouve pas uniquement dans ce type de discours. Selon Hans Kronning (2002 : 563), le conditionnel médiatif est tout aussi caractéristique de certains types de discours scientifique et historique. Il s'emploie également dans l'oral formel, notamment journalistique, alors qu'il ne se trouve guère dans l'oral informel spontané. Il est rare dans le discours littéraire fictionnel : il ne semble s'employer que lorsque le narrateur (ou un protagoniste de la fiction) est présenté comme historien ou savant.

²²¹ Cela a par contre été fait par Agnès Celle (2004 : 500) qui a juxtaposé les articles français, allemands et anglais du « Monde Diplomatique » en partant du fait que face au conditionnel français il n'y a pas de marquage spécifique en anglais, mais qu'il y a toute une gamme de marqueurs en allemand : l'indicatif, le subjonctif 1, le subjonctif 2 et le verbe modal *sollen*.

médiatique, le point de départ étant l'usage du conditionnel journalistique en français.

Pour le déterminer, nous allons suivre la technique proposée par Patrick Haillet (2002), qui le distingue des fonctions temporelles et hypothétiques en le paraphrasant à l'aide d'une phrase clivée « *paraît-il* »²²². Voici, par exemple, comment cela fonctionne dans un sous-titre du *Monde*²²³ :

(150) Ben Laden serait au Pakistan. = Ben Laden est, paraît-il, au Pakistan. = Selon Y, Ben Laden est au Pakistan.

En ce qui concerne les « voix » qui apparaissent dans ce type de conditionnel, nous notons avec Abouda (2001 : 283) que le Locuteur attribue le contenu de la proposition qu'il refuse d'assumer à l'Autre Énonciateur qui, quant à lui, est d'abord un être linguistique (et non pas forcément un être réel) dont l'existence est rendue nécessaire par l'existence d'un énoncé non pris en charge par le Locuteur. Nous pouvons tout de même supposer que dans l'exemple (150), le Locuteur correspond au journaliste, et l'Autre Énonciateur (= énonciateur se distinguant du Locuteur selon Ducrot) à la source citée, c'est-à-dire à un être réel en chair et en os dont les paroles sont présentées dans le quotidien *Le Monde*.

5.1.1.1. Le corpus du conditionnel journalistique

Afin de repérer les contextes où le français utilise le conditionnel journalistique, un corpus de 24 articles (61 exemples) a été créé. Ces articles ont été publiés dans le quotidien français *Le Monde*²²⁴ depuis 2005. Puisque nous nous intéressons à une forme verbale spécifique et non aux contenus des articles (ni aux idées politiques sous-entendues) il n'était pas nécessaire d'enrichir le corpus avec d'autres journaux ni de se limiter dans le temps. Les 81 exemples de l'estonien proviennent de 25 articles du quotidien estonien *Postimees*²²⁵ et remontent jusqu'à 2005 (la liste détaillée du corpus est incluse à la bibliographie).

Nous traiterons principalement la première sous-catégorie du conditionnel d'altérité énonciative, à savoir l'« allusion à un locuteur distinct », définie par Haillet (2002 : 14) comme suit : cette sous-catégorie est constituée par les assertions où les deux énonciateurs « mis en scène » correspondent à deux locuteurs distincts. Il existe néanmoins quelques cas qui correspondent à des caractéristiques de la deuxième sous-catégorie, celle du « dédoublement du locuteur » s'opérant entre le « locuteur-en-tant-que-tel » et le « locuteur-en-tant-

²²² Kronning (2002 : 561) part de l'introduction *selon Y* pour caractériser le conditionnel médiatif.

²²³ Les exemples du corpus seront observés plus en détail dans le sous-chapitre suivant.

²²⁴ Les articles mentionnés sont rassemblés le 15 et le 20 décembre 2011, la source principale étant le site www.lemonde.fr.

²²⁵ Les exemples mentionnés sont rassemblés fin décembre 2011 et début janvier 2012, la source principale étant le site www.postimees.ee.

qu'êre-du-monde »²²⁶ (voir l'analyse ci-dessous, mais aussi le sous-chapitre 4.3.).

Les articles français contenant au moins une forme du conditionnel dit « journalistique » sont repérés à l'aide du moteur de recherche du site www.lemonde.fr, qui ne permet malheureusement pas la recherche morphologique. Nous avons donc utilisé quelques formes du conditionnel en tant que mots clés, ceux des verbes *avoir*, *être*, *faire*, *aller*. Ce choix explique la multitude des formes du passé (ayant pour l'auxiliaire un de ces verbes), et la pauvreté lexicale des formes trouvées²²⁷.

Les articles estoniens ont été choisis pour leur proximité avec les sujets des textes d'information français ou pour des contextes comparables, c'est-à-dire des contextes dans lesquels le journaliste est en position de doute. Ces contextes seront explicités plus en détail lors de l'analyse des exemples.

Il est à noter qu'au niveau syntaxique il y a une forte tendance parmi les exemples français à utiliser le conditionnel journalistique dans les phrases indépendantes et dans les propositions principales. Parmi nos 61 formes, il y a sept occurrences de ce type de conditionnel dans les propositions relatives, seulement deux formes dans les propositions complétives et aucun cas dans les propositions circonstancielles (même si le conditionnel comme tel est employé dans tous ces types de propositions, cf. la description plus détaillée dans le chapitre 3).

5.1.1.2. Une vue d'ensemble de l'utilisation du conditionnel journalistique

Les exemples de notre corpus correspondent à l'analyse de Patrick Dendale (1993 : 165) qui part des traits sémantiques suivants du conditionnel épistémique :

- (A) expression de caractère d'incertitude de l'information au conditionnel (trait modal) ;
- (B) indication de reprise ou de l'emprunt d'une information à autrui (trait évidentiel)²²⁸ ;
- (C) expression de la non-prise en charge par le locuteur de ce qui est affirmé (trait aléthique)²²⁹.

²²⁶ Le premier – auteur de l'énoncé – s'identifie à l'énonciateur qui met à distance l'assertion au présent ; quant à l'énonciateur représenté comme responsable du point de vue, il est assimilé au « locuteur-en-tant-qu'êre-du-monde » (Haillet 2002 : 16).

²²⁷ D'autres mots clés, par exemple des verbes modaux, auraient sans doute enrichi l'analyse des résultats, mais nous nous sommes contentés des verbes mentionnés afin de ne pas trop élargir le champ d'étude.

²²⁸ C'est la valeur évidentielle d'emprunt qui doit, selon Dendale (1993 : 173) être considérée comme valeur de base parce que c'est la seule valeur qui ne soit pas soumise à des variations et qui soit toujours présente, et parce qu'elle détermine causalement les valeurs aléthiques et modales et non pas l'inverse.

Pour introduire les exemples du corpus du conditionnel journalistique, nous proposons d'observer d'abord un article tout entier pour donner une vue d'ensemble du phénomène observé à la loupe.

La mort de quatre membres de la Finul envenime les relations entre l'ONU et Israël

Le Monde, 26/07/2006

La mort de quatre observateurs de l'ONU dans un raid israélien au Liban sud a provoqué mercredi 26 juillet une série de condamnations d'Israël, dont celle, très vive, du secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, qui n'a pas hésité à déclarer que le bombardement israélien "*visait apparemment délibérément*" cette position.

Plusieurs diplomates ont également annoncé que le Conseil de sécurité va condamner cet acte. "*Les membres du Conseil se sont mis d'accord pour adopter une déclaration présidentielle*" sur cette question, a annoncé l'ambassadeur de France à l'ONU, Jean-Marc de La Sablière, qui préside le Conseil ce mois-ci. Une déclaration présidentielle nécessite l'unanimité des 15 membres du Conseil pour être adoptée mais n'a pas le caractère contraignant d'une résolution. Cette déclaration a été proposée par la Chine, dont l'ambassadeur, Wang Guangya, a déclaré : "*Nous condamnons cette attaque*". "*Toute attaque contre une position des Nations unies et ses personnels est inexcusable et inacceptable*", a-t-il ajouté.

La mort des observateurs de l'ONU a été condamnée par de nombreux pays dans des termes très vifs, à l'exception des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, de l'Allemagne, qui ont exclu la possibilité qu'il s'agisse d'un acte délibéré.

Tsahal AURAIT IGNORÉ des mises en garde de la Finul

Mais les critiques de l'Etat hébreu, qui a toujours eu des relations orageuses avec l'ONU et ses différentes agences opérant au Proche-Orient, risquent de s'accroître encore davantage suite aux informations diffusées mercredi par le ministère des affaires étrangères irlandais. Un officier de liaison irlandais en poste au Liban sud **AURAIT AVERTI** Israël à plusieurs reprises que les attaques de Tsahal mettaient en danger la vie des observateurs de l'ONU dans le secteur, a fait savoir Dublin. "*A six occasions, il s'est trouvé en contact avec des Israéliens, pour les avertir que leurs bombardements mettaient en danger les vies de l'effectif onusien au Liban sud*", a affirmé un porte-parole du ministère irlandais. "*Il a mis en garde : 'Vous devez prendre en compte ce problème ou des vies seront perdues'*", a poursuivi le porte-parole, attribuant ces commentaires à un haut responsable de l'armée irlandaise, qui assure la liaison entre la Finul et Israël.

"*Il est inconcevable que l'erreur qui a été faite soit qualifiée par l'ONU d'acte qui semble délibéré*", s'est, pour sa part, insurgé le premier ministre israélien, Ehoud Olmert, dont le pays est déjà très critiqué par une bonne partie de la communauté internationale pour les victimes civiles de la guerre contre le Hezbollah. M. Olmert, qui a exprimé ses "*profonds regrets*" pour la mort des observateurs, a, en outre,

²²⁹ Pour Abouda (2001 : 291), le trait basique du conditionnel journalistique (et des conditionnels polémique et atténuatif) est la non-prise en charge de l'information par le locuteur. Hans Kronning (2002 : 571) affirme que le conditionnel épistémique relève aussi bien de la catégorie médiative (« information empruntée ») que de la catégorie modale (« modalisation zéro = non-prise en charge »).

"affirmé qu'il **ordonnerait** à l'armée d'ouvrir une enquête complète sur les événements, dont il partagera les résultats avec le secrétaire général de l'ONU".

La première moitié de l'article présente des faits relatés au mode indicatif, dont la véracité est soulignée par les citations du secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, de l'ambassadeur de France à l'ONU, Jean-Marc de La Sablière, et de l'ambassadeur de Chine, Wang Guangya. Le conditionnel n'intervient que dans la deuxième partie, qui est séparée de la première par un sous-titre exprimant lui-même un doute :

(151) Tsahal **aurait ignoré** des mises en garde de la Finul.

Le conditionnel médiatif réapparaît dans le texte pour reprendre la même assertion :

(152) Un officier de liaison irlandais en poste au Liban sud **aurait averti** Israël à plusieurs reprises que les attaques de Tsahal mettaient en danger la vie des observateurs de l'ONU dans le secteur, a fait savoir Dublin.

Les deux occurrences soulevées correspondent aux trois traits caractéristiques du conditionnel épistémique mentionnés ci-dessus : l'information présentée au conditionnel est incertaine, elle est empruntée à des sources anonymes (un porte-parole du ministère irlandais attribuant ces commentaires à un haut responsable de l'armée irlandaise) et elle n'est pas prise en charge par le journaliste. Le texte finit sur un ton plus assuré, la source citée est bien identifiée et le conditionnel du verbe *ordonner* n'est plus médiatif, mais temporel.

Dans la version estonienne qui a été publiée quelques heures après celle du *Monde* dans le quotidien *Postimees*, le paragraphe traitant la même problématique a pour titre une question, *Tahtlik tulistamine ? [Une fusillade délibérée ?]* et « un haut responsable de l'armée irlandaise » est déjà identifié (c'est Kofi Annan), mais ce qu'il rapporte est tout de même marqué par l'évidentialité du quotatif estonien :

(153)

Annan	pidas	rünnakut	tahtlikuks,	sest
[Annan]	[considérer-PRET.3sg]	[attaque-PART]	[délibéré-TRNSL]	[car]
vaatluspost	olevat	ammu	asutatud	ning
[position]	[être-AUX-QUOT]	[depuis_longtemps]	[installer-PPT]	[et]
selgelt	tähistatud.	Annan	lisas,	et ÜRO
[clairement]	[marquer-PPT].	[Annan]	[ajouter-PRET.3sg]	[que] [ONU-GEN]
vägede	juhataja olevat	korduvalt	hoiatanud	
[armée.pl-GEN]	[chef] [être-AUX-QUOT]	[plusieurs_fois]	[avertir-PPN]	
Iisraeli	sõjaväe	juhtkonda	selle	vaatluspunkti
[Israël-GEN]	[armée-GEN]	[direction-PART]	[ce-GEN]	[position-GEN]

tulistamise eest.

[fusillade-GEN] [PRT].

(~ Annan a considéré l'attaque comme délibérée, puisque la position aurait été installée depuis longtemps et aurait été clairement marquée. Annan a ajouté que le chef des armées de l'ONU aurait à maintes reprises averti la direction de l'armée israélienne de la fusillade de cette position.)²³⁰

(Postimees, *Neli ÜRO vaatlejat sai surma Israeli rünnakus Liibanonile*, ~ *Quatre observateurs de l'ONU sont morts dans un raid israélien au Liban*, 27/07/2006, 00:01)

Après quelques affirmations à l'indicatif (avec des renvois aux sources citées), le journaliste rappelle au lecteur, encore une fois à l'aide du quotatif, qu'il s'agit d'une opinion personnelle (cette fois-ci du premier ministre israélien, Ehud Olmert), et non d'une information vérifiée :

(154)

Samas **olevat** ta enda sõnul šokis, et
[Tandis_que] [**être-QUOT**] [il] [son-GEN] [mot.pl-ADE] [choc-INE] [que]

Annan süüdistas Israeli teadlikus ÜRO
[Annan] [accuser-PRET.3sg] [Israël-PART] [conscient-INE] [ONU-GEN]

ründamises.

[attaque-INE].

(~ En même temps, il serait, selon lui, en choc, qu'Annan avait accusé l'Israël d'une attaque consciente contre l'ONU.)

(*id.*)

Il est intéressant de noter que l'usage du conditionnel d'altérité énonciative, ainsi que celui du quotatif estonien, ne dépend pas de la présence ou non de la source citée et que le texte peut donc être doublement marqué d'un point de vue évidentiel²³¹. Nous étudierons les relations générales entre le quotatif estonien et le conditionnel français plus profondément dans le sous-chapitre suivant. Nous devons tout de même préciser préalablement que l'utilisation du quotatif est plutôt une exception qu'une règle dans le contexte journalistique.

²³⁰ Notre traduction est non-littérale (ici et ultérieurement).

²³¹ D'après Sullet-Nylander (2006 : 136), la configuration *Selon X*, + *CJ* [*conditionnel journalistique*] semble produire le plus grand effet de distanciation de la part du locuteur du discours, dans la mesure où il se « décharge » doublement (Kronning 2004), d'une part avec *Selon X*, qui souligne sa réticence à prendre la responsabilité de l'énoncé ainsi encadré, et deuxièmement avec le *CJ* qui peut alors être lu comme le *CJ* rapporté ou comme un *CJ* relevant du locuteur du discours rapportant.

[Kronning, Hans (2004). *Kunskapens källa och kunskapens styrka: epistemisk konditionalis i franskan som evidentiellt och modalt grammatiskt uttryck* in: *Kungl. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet i Uppsala. Årsbok 2002 / Annales Societatis Litterarum Humaniorum Regiae Upsaliensis 2002*. Uppsala : Swedish Science Press, pp. 43–123.]

5.1.1.3. L'information provenant d'une source anonyme

En retournant aux articles français, il faut noter que *l'anonymat de la source citée* que nous avons pu observer dans l'article étudié, est sans doute un des traits les plus saillants des textes d'information contenant le conditionnel journalistique. Selon Kronning (2012 : 87), « c'est en effet la fonction primordiale du conditionnel épistémique de permettre au locuteur de ne pas préciser la source de l'information transmise. » Le corpus nous fournit plusieurs exemples de cet usage dont quelques-uns sont présentés ci-dessous :

- (155) Une autre raison revient **dans la bouche de certains des candidats** qui peinent à rassembler les 500 parrainages nécessaires : l'UMP et le PS **auraient intérêt** à les éliminer, pour limiter l'offre au premier tour et éviter l'élimination qu'a connue Lionel Jospin en 2002.
(Le Monde, *Les maires n'accordent pas facilement leurs parrainages*, 11/11/2011)
- (156) Une opération éventuelle **se ferait** avec l'ONU.
> le locuteur source²³² dans le contexte : [...] a affirmé **un officier nigérian**.
(Le Monde, *Côte d'Ivoire : les militaires « prêts » à agir*, 20/01/2011)
- (157) L'hôtel Sofitel aurait mis une heure à alerter la police.
> le locuteur source dans le contexte : [...] a appris l'agence Reuters de **source proche du dossier**
(Le Monde, *Les avocats de M. Strauss-Kahn déposent une autre demande de remise en liberté*, 20/05/2011)

Les exemples (156) et (157) offrent d'autres lectures intéressantes. Les deux font partie du paratexte de l'article (ce sont des sous-titres qui mériteront ultérieurement plus d'attention dans notre analyse). Le conditionnel journalistique de l'exemple (157) se justifie à double titre : non seulement il s'agit d'une source anonyme, mais en plus ses paroles sont rapportées par le biais d'une autre source, l'agence Reuters. Le journaliste du *Monde* ne prend donc aucune responsabilité quant à la véracité de l'information qu'il relate dans son article.

L'estonien ne semble pas suivre la même logique. En citant une source anonyme, *Postimees* se contente, en général, d'une simple indication à l'emprunt, sans changer de mode, et sans ajouter d'outils lexicaux :

²³² Le terme est emprunté à Hans Kronning (2002) qui différencie *le locuteur source* et *le locuteur de l'énoncé* (dans notre cas très souvent le journaliste). Pour Vuillaume (2001) dont la terminologie se base sur Ducrot, *le locuteur source* correspond à *l'énonciateur* dont l'acte de parole est antérieur à celui du *locuteur*. Dans l'analyse du corpus journalistique nous préférons suivre les termes de Kronning puisqu'ils semblent plus conformes au discours journalistique. Dans la partie concernant l'ultériorité dans le passé, nous aurons recours à la terminologie de Vuillaume (voir le chapitre 5.2.).

- (158) Anonüümsust palunud lennupärijatöötajaid tsiteerides
 [Anonymat-PART] [prier-PPN] [employé_de_l'aéroport.pl-PART] [citer-GER]
 teatas Poola leht, et lennukid
 [annoncer-PRET.3sg] [Pologne-GEN] [journal] [que] [avion.pl]
jäid ruleerimisrajale ja neid
[rester-PRET-3pl] [voie_de_circulation-ALL] [et] [ils-PART]
ei tangitud. Boeingile
[remettre_du_carburant-NEG-PRET.IPS]. [Boeing-ALL]
võisid läheneda ainult piirivalveohvitserid
[avoir_le_droit-PRET.3pl] [s'approcher-dINF] [seulement] [douanier.pl]
 ja väikebussid.
 [et] [camionnette.pl].
 (~ Le journal polonais a annoncé, tout en citant les employés de l'aéroport qui
 avaient demandé de rester anonymes, que les avions sont restés sur la voie de
 circulation et qu'on n'a pas remis de carburant. Seuls les officiers douaniers et les
 camionnettes avaient le droit de s'approcher de Boeing.)
 (Postimees, *Poola hakkab uurima süüdistusi salavanglaist ~ La Pologne
 commence à enquêter des accusations sur des prisons secrètes*, 12/12/2005)

- (159) Ühe lennupäija endise töötaja teatel
 [Un-GEN] [aéroport-GEN] [ancien-GEN] [employé-GEN] [annonce-ADE]
tulid bussid Kiejkutyst, kus asub
[venir-PRET.3pl] [bus-pl] [Kiejkuty-ELA] [où-INE] [se_trouver-INDPR.3sg]
 ka Poola luureteenistuste
 [aussi] [Pologne-GEN] [service_de_renseignements.pl-GEN]
 treenimiskeskus.
 [centre_d'entraînement].
 (~ Selon un ancien employé de l'aéroport, les bus sont arrivés de Kiejkuty où se
 trouve aussi le centre d'entraînement des services de renseignements.)
 (*id.*)

5.1.1.4. L'information provenant d'une autre source médiatique

L'information qui provient d'une autre source médiatique, et qui n'est pas vérifiée par *Le Monde*, est très souvent énoncée à l'aide du conditionnel journalistique. Nous l'avons déjà vu dans l'exemple (157) et pouvons le relever dans plusieurs cas, par exemple dans les articles se basant sur les informations du *Nouvel Observateur*, du *Figaro*, de *l'Express.fr*, du *New York Times*, du *Kommersant*, de *France 3*, ou même d'une façon assez vague, de la presse israélienne, comme dans le passage suivant :

- (160) Le terme souvent utilisé par les **éditorialistes de la presse israélienne**, est celui de « *panique* ». Un vent de panique **commencerait** à souffler dans les cercles gouvernementaux face à un mouvement dont M. Nétanyahou ne semble pas avoir

perçu qu'il touche au malaise d'une classe moyenne assommée par la hausse des prix et qui a le sentiment que l'État la ponctionne sans jamais répartir les fruits d'une croissance économique (en moyenne de 4,5% ces dernières années) pourtant enviable.

(Le Monde, *En Israël, la centrale syndicale Histadrout se joint à la contestation sociale*, 31/07/2011)

Quand le quotidien *Postimees* s'appuie sur l'information d'un autre journal, l'étude de notre corpus montre que le verbe reste plutôt à l'indicatif²³³. Le fait que l'information ne soit pas certaine est très rarement mis au premier plan et n'est pas non plus renforcée par des moyens lexicaux visibles.

C'est le trait évidentiel qui est souligné (et la non-prise en charge qui s'ensuit) à l'aide de différents moyens lexicaux, par exemple *X-i andmetel, andmeil, teatel* ~ 'selon, d'après (les données de) X' ; *X-i vahendusel* ~ 'par l'entremise de X' ; *vahendas, rääkis, kirjutas, ütles, kommenteeris Y (intervjuus X-ile)* ~ 'a relaté, écrit, parlé, dit, commenté Y (dans l'interview de X)'. L'exemple suivant décrit bien comment *Postimees* relaye d'habitude l'information d'une autre source médiatique :

(161)

Eelmise nädala « Pealtnägijast » selgus,
 [Dernier-GEN] [semaine-GEN] [Témoïn_oculaire-ELA] [s'avérer-PRET.ips]
 kuidas rahvuslikku ja parempoolset maailmavaadet
 [comment] [national-PART] [et] [de_droite-PART] [vision_de_monde-PART]
 rõhutava Isamaa ja Res Publica Liidu poliitikut
 [souligner-VP] [Patrie-GEN] [et] [Res_Publica] [union-GEN] [homme_politique.pl]
 Indrek Raudne ja Nikolai Stelmach vahendasid Venemaa
 [Indrek_Raudne] [et] [Nikolai_Stelmach] [entremettre-PRET.3pl] [Russie-GEN]
 ja teiste endiste liiduvabariikide kodanikele
 [et] [autre.pl-GEN] [ancien.pl-GEN] [pays_soviétique.pl-GEN] [citoyen.pl-ALL]
 Eesti elamislube, mis võimaldavad ühtlasi
 [Estonie-GEN] [permis_de_séjour.pl-PART] [qui] [permettre-INDPR.3pl] [aussi]
 vabalt Schengeni viisaruumis liikuda.
 [librement] [Schengen-GEN] [zone_de_visa-INE] [se_déplacer-dINF].

(~ **On a appris** dans « Pealtnägija » de la semaine dernière qu'Indrek Raudne et Nikolai Stelmach, les hommes politiques des partis Isamaa et Res Publica qui défendent une vision de monde nationaliste de droite, **avaient fourni** aux citoyens de la Russie et des autres pays ex-soviétiques des permis de séjour permettant aussi de se déplacer librement dans la zone Schengen.)

²³³ Alo Raun, éditeur sénior du quotidien *Postimees*, nous confirme lors d'une conversation en ligne que l'impersonnalité [qu'évoque le quotatif] est assez rare dans leur journal puisque dans le cas idéal, la source doit être clairement indiquée. Il admet que si un journaliste utilise le quotatif dans son article, il s'agit probablement d'une situation où la fin justifie les moyens.

(Postimees, *Pikaro elamislubade tühistamisest: Venemaal lastaks taolised ärimehed maha ~ Pikaro de l'annulation des permis de séjour : en Russie, de pareils entrepreneurs seraient tirés à mort*, 07/12/2011)

Dans l'exemple (161), le journaliste de *Postimees* résume ce qui a été révélé dans une émission télévisée sans mettre l'information en doute : le verbe est à l'indicatif, aucun marqueur modal n'est ajouté. Il suffit d'indiquer une source externe pour ne plus prendre la responsabilité de l'information présentée, sa véracité n'est pas mise en question. D'ailleurs, l'auteur de cet article, Alo Raun, admet²³⁴ qu'il n'utiliserait jamais le verbe au quotatif dans un contexte pareil.

Il nous reste à relever quelques cas un peu plus exceptionnels. Dans l'exemple (162), le début de l'article suit la logique décrite ci-dessus, mais les paroles de la source citée (toujours à travers d'autres médias que *Postimees*) sont tout de même teintées d'incertitude par l'utilisation du quotatif passé. L'emploi du quotatif s'explique probablement, au moins en partie, par le fait que la source d'information est mentionnée dans la phrase précédente et n'est pas répétée dans la suivante. L'emploi du quotatif rappelle au lecteur que l'information provient d'une source externe. Si le quotatif était utilisé à la place de l'indicatif dans la phrase dans laquelle apparaît la source citée, les paroles de cette dernière seraient mises en doute.

(162)

Crumpton ütles Suurbritannia Daily Telegraphile,
 [Crumpton] [dire-PRET.3sg] [Grande-Bretagne-GEN] [Daily_Telegraph-ALL]
 et enim on tõusnud oht rünnaku ees,
 [que] [le_plus] [s'augmenter-PRF.3sg] [danger] [attaque-GEN] [devant-POST]
 milles kasutatakse bioloogilist relva. /.../
 [qui-INE] [utiliser-INDPR.ips] [biologique-PART] [arme-PART]
 Crumptoni sõnul on Afganistanist
 [Crumpton-GEN] [mot.pl-ADE] [être-INDPR.ips] [Afganistane-ELA]
 leitud tõendeid selle kohta, et al-Qaeda
 [trouver-PPT] [épreuve.pl-PART] [ce-GEN] [place-PART] [que] [al-Qaeda]
 kavatses lääneriikide vastu kasutada
 [envisager-PRET.3sg] [pays_occidental.pl-GEN] [contre-POST] [utiliser-DINF]
 Siberi katku. Samas olevat
 [Sibérie-GEN] [peste-PART], [Tandis_que] [être-AUX-QUOT]
 USA juhtitud terrorismivastane võitlus
 [Etats-Unis-GEN] [diriger-PPT] [antiterroriste] [combat]
 Osama bin Ladeni tegevuse tunduvalt
 [Osama_bin_Laden-GEN] [activité-GEN] [remarquablement]
 keerulisemaks muutnud.
 [compliqué-COMP-TRNSL] [rendre-PPN].

²³⁴ Il le fait pendant la conversation mentionnée précédemment.

(~ Crumpton a dit au Daily Telegraph de Grande-Bretagne que plus s'était augmenté le danger d'une attaque à l'arme biologique. /.../ Selon Crumpton des preuves ont été trouvées en Afghanistan qu'Al-Qaeda avait envisagé d'utiliser la peste sibérienne contre les pays occidentaux. Mais le combat antiterroriste mené par les Etats-Unis **aurait** remarquablement **compliqué** l'activité d'Osama Ben Laden.)

(Postimees, *Spetsialist: rünnak massihävitusrivadega on vältimatu* ~ Un spécialiste : l'attaque à l'arme de destruction massive est inévitable, 17/01/2006)

Dans l'exemple (163) la citation directe est suivie plus tard d'un discours indirect dont la certitude est fortement mise en doute :

(163)

« Meile tuli suure üllatusena, et
 [Nous-ALL] [venir-PRET.ips] [grand-GEN] [surprise-ESS] [que]
 lasteaiast saab palka remondimees,
 [école_maternelle-ELA] [recevoir-INDPR.3sg] [salaire-PART] [dépanneur]
 kelle tööülesannete hulka peaks loogiliselt
 [qui-GEN] [fonction.pl-GEN] [parmi-POST] [devoir-COND.3sg] [logiquement]
 kuuluma ka mängu- ja ronimisvahendite
 [faire_partie-mINF] [aussi] [jeu-GEN] [et] [outil_pour_grimper.pl-GEN]
 korrashoid ja remont, » rääkis üks isa
 [entretien] [et] [réparation] [parler-PRET.3sg] [un] [père]
 Õhtulehele. /---/ Lapse surma puhul
 [Journal_du_soir-ALL]. [Enfant-GEN] [mort-GEN] [occasion-ADE]
 oli tegu äkksurmaga, sest lapse unearter
 [être-PRET.ips] [fait] [mort_subite-COM] [car] [enfant-GEN] [artère_carotide]
 pigistati kinni – ta pistis viltukeeratud pea
 [serrer-PRET.ips] [PRT] [il] [mettre-PRET.3sg] [incliner-PPT] [tête-GEN]
 redelipulkade vahelt läbi ja kaotas
 [barreau_de_l'échelle.pl-GEN] [entre] [au_travers] [et] [perdre-PRET.3sg]
 puuduva pulga tõttu pinna jalge
 [manquant-GEN] [barreau-GEN] [à_cause-POST] [surface-GEN] [pied.pl-GEN]
 alt, vahendas üks lapsevanem
 [sous-ABL] [entremettre-PRET.3sg] [un] [parent]
kiirabitoetri **öeldut,** **mis**
[médecin_d'ambulance-GEN] [ce_qui_est_dit-PART] [qui]
on **siiski** **veel** **mitteametlik seisukoht, sest**
[être-INDPR.3sg] [toutefois] [encore] [officieux] [opinion] [car]
kriminaaluurimine on **pooleli.**
[enquête_criminelle] [être-INDPR.3sg] [inachevé].

(~ « Cela nous a très surpris qu'un dépanneur fasse partie du personnel de l'école maternelle dont une des fonctions devrait logiquement être le maintien et la réparation des constructions de jeux et des échelles, » a dit un père au quotidien

Õhtuleht. /.../ En ce qui concerne la mort de cet enfant, il s'agissait d'une mort subite, puisque son artère carotide a été compressée quand il a mis sa tête au travers des barreaux de l'échelle et qu'il n'a plus pu atteindre le sol à cause du barreau manquant, **a expliqué un parent, reprenant ce qui avait été dit par le médecin d'ambulance, tout ceci reste tout de même une opinion officieuse, l'investigation étant toujours en cours.**)

(Postimees, *Lapsevanemad: parandamise soov jäi toppama lasteaia juhi ükskõiksuse taha* ~ *Les parents: la volonté de réparer a été bloquée par l'indifférence du directeur de l'école maternelle*, 24/11/2011)

Si dans l'exemple (162) le quotatif est le seul marqueur qui met en question la véracité de l'information, dans l'exemple (163) l'information provenant d'un autre quotidien et étant dès le début non vérifiée, reste très explicitement incertaine :

- 'un père', 'un parent', 'le médecin d'ambulance' indéfinis = des sources anonymes ;
- 'au quotidien Õhtuleht' = une source secondaire, autre que *Postimees* ;
- 'une opinion officieuse' = le commentaire du journaliste.

Les faits présentés ne sont pas prouvés ni par *Postimees* ni par les sources journalistiques sur lesquelles ce dernier se base, à savoir Daily Telegraph et Õhtuleht.

Au sujet de l'utilisation d'autres sources de presse pour construire son article, *Le guide de l'écriture journalistique* de Jean-Luc Martin-Lagardette (2003 : 177), met le journaliste en garde contre le risque de « l'amplification continue du décalage inévitable qui existe entre le témoignage de l'observateur et la réalité observée. À force de reprendre une nouvelle, de lui adjoindre ses propres commentaires ou précisions, on arrive à engendrer de véritables rumeurs ou croyances qui n'ont plus grand-chose à voir avec la réalité. » Le conditionnel épistémique n'efface pas ce risque, mais il enlève au rédacteur la responsabilité d'un tel décalage.

5.1.1.5. L'information incertaine ou non vérifiée

Le troisième contexte dans lequel le conditionnel journalistique apparaît, est celui où les faits ne sont pas vérifiés ou qu'ils sont invérifiables, (164) et (165), ou encore peu fiables, (166) et (167).

(164) Le commissaire européen à la justice, la liberté et la sécurité, Franco Frattini, a menacé de "conséquences sérieuses" les pays de l'UE ou candidats à l'UE qui **auraient abrité** des prisons secrètes de la CIA.

(Le Monde, *La Pologne refuse de publier son enquête sur les prisons secrètes de la CIA*, 23/12/2005)

(165) Des informations très alarmantes circulaient par ailleurs concernant l'ouest de la Côte d'Ivoire : au moins 800 personnes **auraient été tuées** en un jour dans la

seule ville de Duékoué **selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)** et des charniers présumés **auraient été découverts**, faisant craindre une explosion de violences interethniques dans un pays déjà secoué par une décennie de crise politico-militaire.

(Le Monde, *Tirs à l'arme lourde autour des bastions pro-Gbagbo à Abidjan*, 02/04/2011)

- (166) **Il l'aurait enlevée, attachée** à un arbre avec du fil électrique, **serait reparti, revenu, l'aurait "croisée"** sur la route, "**remise** de force dans la voiture" avant de l'étrangler ; "ce scénario est pour le moins inhabituel", a souligné le procureur. (Le Monde, *Le meurtrier présumé de Milly-la-Forêt pourrait être impliqué dans d'autres affaires*, 01/10/2009)

- (167) *Le sous-titre* : Moubarak **serait** toujours à Charm el-Cheikh
Les paroles de la source dans le texte : Le premier ministre Ahmed Chafic a indiqué **qu'il pensait** que Hosni Moubarak se trouvait toujours dans la station balnéaire de Charm el-Cheikh. (Le Monde, *Egypte : près de deux mille manifestants reviennent place Tahrir*, 13/02/2011)

Si les deux premiers exemples présentent les cas où le journaliste ne peut probablement pas vérifier dans l'immédiat²³⁵ les faits transmis, dans l'exemple (166) l'information au conditionnel est immédiatement réfutée par les paroles du procureur et dans l'exemple (167) la source n'est pas non plus sûre elle-même de sa conclusion.

Dans la version estonienne de l'histoire des prisons secrètes polonaises²³⁶, nous avons déjà pu remarquer quelques références à l'évidentialité, comme *teatas X* ('a annoncé X') ou *andmeil* ('selon les données de X'). La nature fortement incertaine des faits transmis a impliqué l'utilisation des marqueurs lexicaux dans la suite du texte :

- (168)
Võimalikud salavanglad ja kinnipeetavate transportimine
[Possible.pl] [prison_secrète.pl] [et] [prisonnier.pl-GEN] [transport]
Euroopa lennuvälju ja õhuruumi kasutades
[Europe-GEN] [aéroport.pl-PART] [et] [espace_aérien-PART] [utiliser-GER]
kohtadesse, kus neid **võidi**
[endroit.pl-ILL] [où-INE] [ils-PART] [**pouvoir-PRET.IPS**]

²³⁵ Il est signalé par Gosselin (2005 : 175–176) que l'une des propriétés du conditionnel journalistique est qu'il tient pour provisoire le caractère incertain de l'information (on en attend une confirmation).

²³⁶ Revoir aussi les exemples (158) et (159).

inimõigusorganisatsioonide hinnangul piinata,
[organisation_des_droits_humains.pl-GEN] [estimation-ADE] [torturer-dINF]

on tekitanud ärevust.

[créer-PRF] [agitation-PART].

(~ L'existence potentielle des prisons secrètes et le transport des prisonniers via l'espace aérien et les aéroports européens, aux lieux où ils ont pu, selon les organisations des droits humains, être torturés, ont créé une situation alarmante.)

(Postimees, *Poola hakkab uurima süüdistusi salavanglaist ~ La Pologne commence à enquêter des accusations sur des prisons secrètes*, 12/12/2005)

Il faut quand même souligner que ces marqueurs (l'adjectif *possible* et le verbe modal *pouvoir*) n'interviennent que dans le commentaire du journaliste et non, comme dans le texte français, dans un discours rapporté.

Le verbe modal *pouvoir* figure très souvent dans le contexte où le français utiliserait probablement le conditionnel journalistique à cause de l'incertitude de l'information présentée (voir, par exemple, les passages ci-dessous) :

(169)

Inimõigusorganisatsiooni Human Rights Watch (HRW)
[Organisation_des_droits_humaines-GEN] [Human_Rights_Watch_(HRW)]

andmetel **võis** Poolas kuni viimase
[donnée.pl-ADE] [**pouvoir-RET.3sg**] [Pologne-INE] [jusqu'à] [dernier-GEN]

ajani olla CIA suurim salavangla Euroopas,
[temps-TERM] [être-dINF] [CIA] [grand-SUP] [prison_secrète] [Europe-INE]

kus hoiti kinni veerandit kokku umbes 100-st
[où-INE] [garder-RET.ips] [quart-PART] [au_total] [environ] [100-ELA]

salajasest vangist, teatas Reuters.
[secret-ELA] [prisonnier-ELA] [annoncer-RET.3sg] [Reuters].

(~ Selon les données de l'organisation des droits humains, Human Rights Watch (HRW), la plus grande prison secrète européenne de CIA **a pu** se trouver jusqu'au dernier temps en Pologne, où un quart des 100 prisonniers secrets environ a été gardé, a annoncé Reuters.)

(Postimees, *Poolas võis olla CIA peamine salavangla ~ La principale prison secrète de la CIA a pu se trouver en Pologne*, 09/12/2005)

(170)

Kinnitamata andmetel **võis** mees
[Confirmer-mataINF] [donnée.pl-ADE] [**pouvoir-RET.3sg**] [homme]

endalt elu võtta.
[lui-même-ABL] [vie-GEN] [prendre-dINF].

(~ Selon des données non confirmées, l'homme **a pu** se suicider.)

(Postimees, *Audrus leiti politseiniku laskehaavaga surnukeha ~ Le corps d'un policier avec une blessure par balle a été découvert à Audru*, 04/01/2012)

Dans le cas des textes d'information à un contenu plus léger, le quotatif intervient plus facilement :

(171)

Dmitrijevi turuhind **olevat** 125 000 eurot.
[Dmitrijev-GEN] [prix_de_marché] [**être-QUOT**] [125 000] [euro-PART].
(~ Le prix de marché de Dmitrijev serait 125 000 euros.)
(Postimees, *Eesti liiga jalgpallurid viibivad Belgia klubis testimisel* ~ *Les footballeurs de la ligue estonienne participent aux tests d'un club belge*, 04/01/2012)

(172)

Nimelt **olevat** Craigile **pakutud** miljonitesse
[Notamment] [**être-AUX-QUOT**] [Craig-ALL] [**offrir-PPT**] [million.pl-ILL]
dollaritesse ulatuvat lepingut, edastab
[dollar.pl-ILL] [atteindre-PV-PART] [contrat-PART] [transmettre-INDPR.3sg]
People. Bondi filmide produtsent Michael Wilson
[People] [Bond-GEN] [film.pl-GEN] [producteur] [Michael_Wilson]
olevat öelnud, et tahab Craigiga teha
[**dire-QUOTPS**] [que] [vouloir-INDPR.3sg] [Craig-COM] [faire-mINF]
lisaks nüüd filmitavale 23. Bondi filmile
[ajout-TRNSL] [actuellement] [tourner-PV-ALL] [23^e] [Bond-GEN] [film-ALL]
veel viis filmi.
[encore] [cinq] [film-PART].
(~ On **aurait** notamment **offert** à Craig un contrat atteignant des millions de dollars, raconte *People*. Le producteur des films de Bond, Michael Wilson, **aurait dit** qu'il voulait faire, en plus du film en tournage actuellement, cinq autres long-métrages avec Craig.)
(Postimees, Daniel Craig püstitab Bondi kehastamise rekordi? ~ Daniel Craig bat le record des films de Bond ?, 19/12/2011)

En plus des possibles doutes étudiés dans le début de ce sous-chapitre, le journaliste peut aussi marquer, à l'aide du conditionnel journalistique, sa prudence à l'égard des paroles de sa source :

(173) **Il n'y aurait pas** de "lièvre", **selon l'élu**, ce qui signifie que **la majorité n'aurait pas** l'intention de changer totalement le texte de la proposition de loi, pourtant critiquée sur le fond par le gouvernement.
(Le Monde, *Proposition de loi sur les sondages : Etienne Blanc (UMP) nommé rapporteur*, 15/03/2011)

5.1.1.6. Les conclusions de la part du journaliste et l'enjeu des sous-titres

Jusqu'ici nous n'avons traité que la première sous-catégorie du conditionnel d'altérité énonciative de Haillet (2001 : 14) dans laquelle les deux (ou trois²³⁷) énonciateurs « mis en scène » correspondent à deux (ou trois) locuteurs distincts. Mais il est possible de trouver aussi quelques exemples du « dédoublement du locuteur » qui s'opère entre le « locuteur-en-tant-que-tel » et le « locuteur-en-tant-qu'être-du-monde ».

Dans l'exemple suivant, l'analyse du journaliste est précédée d'un sous-titre au conditionnel journalistique qui s'explique par la nature des arguments présentés par le journaliste lui-même :

(174) *Le sous-titre* : LVMH **aurait utilisé** des intermédiaires

L'argumentation dans le texte : Plusieurs techniques boursières **peuvent** cependant permettre à un investisseur de prendre des options d'achat ou de faire porter des participations par des intermédiaires pour ne pas avoir à déclarer de franchissement de seuil à l'AMF.

(Le Monde, *Hermès* : LVMH se défend d'avoir contourné les règles de l'AMF, 25/10/10)

Le journaliste ne veut pas prendre la responsabilité de ses propres paroles, donc les traits sémantiques (A) et (C) de Dendale, modal et aléthique, sont mis en avant, et le (B), évidentiel, n'est plus si facilement applicable.

Cet exemple nous mène enfin à la problématique liée aux paratextes au conditionnel journalistique et aux textes des articles correspondants. Françoise Sullet-Nylander a étudié en 2006²³⁸ les conditionnels journalistiques et les discours rapportés au sein des différents plans textuels des articles de presse et a cherché à retrouver l'origine énonciative de l'énoncé titré, son origine matérielle, sa répétition et sa réactualisation dans un nouveau contexte. Elle y conclut :

En employant le CJ [conditionnel journalistique] dans le titre, le journal présente une information qu'il n'est pas allé chercher lui-même sur leur terrain. Il affiche dans la plupart des cas une certaine prudence, voire une certaine distance, vis-à-vis de cette même information ou bien il relaie la prudence des locuteurs-sources, se donnant pour ainsi dire « bonne conscience ». Cependant, ce processus lui permet de rester crédible, dans la mesure où il dévoile ses sources plus ou moins « fidèlement » dans l'article, se servant de formes de discours rapporté variées (selon X, DD, DI). CJ et DR [discours rapporté] participent ainsi tous les deux à mener à bien la visée de crédibilité du contrat de communication médiatique. En termes d'actes de langage, on pourrait même postuler qu'un titre comportant un CJ constitue une « promesse » implicite de retrouver dans le corps de l'article ou le chapeau, le contenu et la source de l'information véhiculée. (2006 : 136)

²³⁷ Si ce n'est pas même quatre comme dans l'exemple (163).

²³⁸ « Contexte, paratexte et intertexte dans *Le Monde* (2005) : conditionnels journalistiques et discours rapportés »

Cette dernière remarque est bien valable pour l'exemple suivant :

(175) *Le titre* : Le leader de la LCR, Olivier Besancenot, **aurait été espionné** par une officine privée

L'origine énonciative dans le chapeau : Pour la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), il s'agit de "*pratiques de barbouze*" justifiant le dépôt d'une plainte contre X : **selon des informations parues lundi 5 mai sur l'Express.fr, Olivier Besancenot**, leader de la formation d'extrême gauche, **a été "espionné"** pendant plusieurs mois par une officine privée de renseignement.

(Le Monde, *Le leader de la LCR, Olivier Besancenot, aurait été espionné par une officine privée*, 05/05/2008)

Dans notre corpus les sous-titres au conditionnel journalistique sont beaucoup plus fréquents que les titres²³⁹. Puisque selon nous, il existe un parallélisme évident entre ces paratextes, nous nous permettons d'étendre les conclusions de Sullet-Nylander aux relations entre les sous-titres et les contenus des articles.

Nous n'avons pas pu trouver un phénomène équivalent dans les textes médiatiques estoniens, nous nous contentons donc d'une simple description du fonctionnement du français. Il est à noter que parmi les conditionnels journalistiques de notre corpus, un quart a été trouvé dans les sous-titres dont l'origine énonciative se trouve dans le corps de l'article. Dans le présent chapitre, plusieurs exemples ont été déjà présentés²⁴⁰, mais ajoutons-en tout de même un dernier pour observer de plus près l'effet décrit ci-dessus par Sullet-Nylander :

(176) (A) *Le sous-titre au conditionnel* : Gergorin **aurait mandaté** des « cabinets de consultants »

(B) *Le conditionnel renforçant l'incertitude* : Dans son livre, **qu'il aurait écrit** sans l'accord de son avocat, **ce Franco-Libanais de 39 ans accuse Jean-Louis Gergorin**, auquel il doit son embauche chez EADS, d'avoir fait "compléter" les listes avec les noms de ses "ennemis", notamment industriels.

(C) *L'origine énonciative dans le corps*: M. Gergorin **aurait fait modifier** ces fichiers par "deux cabinets de consultants, l'un américain, l'autre anglais", dont M. Lahoud ne donne pas les noms.

(D) *Le sous-titre interrogatif* : Deux rencontres à l'assemblée nationale ?

(E) *Le conditionnel renforçant l'incertitude* : **D'après Le Nouvel Observateur**, Imad Lahoud écrit qu'à chacun des rendez-vous, une voiture officielle le conduisait à l'intérieur de l'Assemblée nationale, où **aurait eu lieu** les rencontres, sans passer par le bureau d'accueil des visiteurs.

(Le Monde, *Imad Lahoud publie sa version de l'affaire Clearstream*, 21/02/2007)

²³⁹ Les titres contiennent assez rarement un conditionnel journalistique : dans l'étude mentionnée de Sullet-Nylander, 37 titres de ce type seulement ont été trouvés dans 90 numéros du *Monde*, ce que l'auteur a estimé être « une très faible proportion par rapport à la totalité des titres » (2006 : 125).

²⁴⁰ Ce sont les exemples (151), (156), (157), (167), (174).

Le lecteur est averti dès les premiers mots de l'article : le titre « Imad Lahoud publie sa version de l'affaire Clearstream » contient déjà un substantif avec un possessif, *sa version*, qui laisse présumer une histoire assez subjective. Tout au long de l'article, cette impression est continuellement renforcée par les conditionnels journalistiques et des discours rapportés.

Le premier sous-titre (A) introduit un fait scandaleux dont le verbe, mis au conditionnel d'altérité énonciative, crée l'attente d'une révélation du locuteur source (= de l'énonciateur) qui n'est pas, bien évidemment, le journaliste. Son identité et la justification de la présence du conditionnel (il s'agit d'une accusation) se dévoilent assez vite (B), mais l'information donnée dans le titre se laisse encore attendre. Elle est enfin exprimée au conditionnel (C) malgré le fait que le lecteur soit déjà au courant des faits. Le sous-titre suivant se termine par un point d'interrogation (D) qui ne semble pas éclaircir la situation. En effet, le lecteur rencontre encore un conditionnel (E), même si les deux sources sont bien explicites. Le journal s'est ainsi dégagé de la responsabilité de présenter les faits comme véridiques, en informant ses lecteurs de la subjectivité de l'information. Avec des (sous-)titres au conditionnel, l'incertitude ne peut pas passer inaperçue.

5.1.1.7. La conclusion de l'étude du conditionnel journalistique

Lors de l'étude du corpus journalistique comparable, il a été possible de distinguer certains types d'information dont l'annonce nécessite l'utilisation du conditionnel journalistique :

- (A) l'information provenant d'une source anonyme ;
- (B) l'information provenant d'une source médiatique externe ;
- (C) l'information incertaine ou non vérifiée²⁴¹.

Le (C) semble englober le (A), mais nous tenons à les distinguer l'un de l'autre parce que le manque de certitude quant à l'information donnée n'exclut pas une référence explicite au locuteur source. Ces trois types peuvent facilement coexister dans un même article ou au sein d'une même phrase à cause du caractère plurivalent du conditionnel journalistique (il est à la fois modal, évidentiel et aléthique, c'est-à-dire qu'il est susceptible d'exprimer l'incertitude, l'emprunt et la non-prise en charge). Les trois points présentent très bien la propriété du conditionnel épistémique que Kronning (2012 : 93) appelle la fonction pragmatique : « Dans ce cas, le conditionnel épistémique a, la plupart du temps, pour fonction de *minimiser* ou de *dissimuler l'implication du locuteur* dans le procès que dénote l'énoncé. »

Dans le paysage médiatique estonien et français, les médias sont, en général, censés retranscrire des informations d'une façon rigoureuse et crédible²⁴². Si la

²⁴¹ Laurent Gosselin (2005 : 175) avance que le caractère incertain de l'information est cependant tenu pour provisoire (on en attend une confirmation).

crédibilité est mise en question ou risque d'être compromise à cause des sources sur lesquelles le journal s'appuie, le conditionnel dit « journalistique » est assurément un moyen régulièrement utilisé pour décharger le locuteur-journaliste et son employeur de la responsabilité de cautionner les faits transmis. Les sous-titres au conditionnel épistémique ont une fonction supplémentaire : en plus d'alerter le lectorat sur un manque de certitude, leur forme synthétisée crée l'attente des informations cachées, à découvrir dans la suite de l'article (par exemple la source dont les paroles sont mises en question).

Le conditionnel estonien ne possédant pas la fonction d'emprunt, les différents moyens linguistiques mis en jeu sont par conséquent mentionnés en amont :

- la référence à la source citée (ce qui couvre le trait sémantique évidentiel du conditionnel français) est très souvent suffisante pour présenter les types d'information (A), (B) et (C) ;
- le mode quotatif, dont les caractéristiques sémantiques sont très similaires à ceux du conditionnel d'altérité énonciative (surtout d'un point de vue évidentiel), est assez rare²⁴³, mais pas absent : il apparaît surtout dans des articles de presse divertissants (son utilisation dans un texte d'information de qualité doit se justifier très clairement par le contexte) ;
- divers moyens lexicaux sont utilisés pour avertir le lecteur de la potentielle incertitude, voire de la fausseté des faits présentés : comme par exemple l'adverbe *väidetavalt* ('prétendument'), les adjectifs qualificatifs *väidetav* ('prétendu'), *arvatav* ('présumable'), *võimalik* ('possible'), les verbes *süüdistama* ('accuser'), *kahtlustama* ('soupçonner') et surtout le verbe modal *võima* ('pouvoir', 'être possible').

Les deux langues ont une gamme d'outils partiellement différente pour distancier le locuteur²⁴⁴ (le journaliste) des paroles de l'énonciateur²⁴⁵ (les sources d'information), mais dans le contexte journalistique, nous n'avons pas relevé de grandes différences de principe quant à la référence à une information empruntée. Dans le texte français, c'est surtout le conditionnel journalistique qui souligne le caractère incertain de l'information. Dans le discours médiatique estonien, le doute (s'il y en a un) est plutôt exprimé à l'aide des moyens

²⁴² A part les traditions journalistiques, selon la maxime de qualité de Grice, le locuteur doit, comme le dit très bien Kronning (2012 : 88) toujours « faire en sorte que son discours soit véridique. [...] Si quelqu'un dit quelque chose, le fait qu'il le dise est un argument pour que ce qu'il dit soit vrai. »

²⁴³ Ceci est aussi souligné par Maria-Maren Sepper (2007) qui conclut que dans l'estonien contemporain, le quotatif est plutôt rare dans le discours médiatique et plus fréquent dans la fiction.

²⁴⁴ Kronning l'appelle *le locuteur de l'énoncé*.

²⁴⁵ Kronning l'appelle *le locuteur source*.

lexicaux²⁴⁶. Il est cependant à noter que pour le journaliste (= le locuteur²⁴⁷) estonien, le fait de mettre en évidence la source citée (= l'énonciateur) est souvent suffisant pour se décharger de la responsabilité de son annonce, tandis que son homologue français tient à ajouter un degré modal avec l'usage du conditionnel épistémique. Les deux possibilités semblent toutefois être satisfaisantes pour que le journaliste ne prenne plus en charge ce qui est affirmé.

5.1.2. Les corrélations entre le conditionnel journalistique français et le quotatif estonien

Comme nous l'avons précédemment montré, le conditionnel épistémique et le quotatif ont des descriptions grammaticales assez similaires. Les deux sont décrits comme des marqueurs ou des stratégies d'évidentialité dans des études monolingues et typologiques. Dans ce chapitre nous allons observer de plus près leur (non-)correspondance générale dans un corpus littéraire,²⁴⁸ le but étant de trouver d'éventuelles explications discursives à leur emploi.

Nous comprenons *l'évidentialité* telle qu'elle a été définie par Alexandra Aikhenvald : il s'agit d'une catégorie linguistique qui se reconnaît surtout à la source d'information (2006 : 3). Les deux formes, le conditionnel épistémique et le quotatif, sont mises dans la même sous-catégorie de l'évidentialité selon le système d'Aikhenvald : c'est le type A3, l'évidentialité rapportée opposant une information rapportée ou d'ouï-dire à tout le reste (2006 : 25).

Notre analyse se base sur le corpus des textes traduits, CoPEF, qui contient des traductions bidirectionnelles. Si dans le chapitre concernant le contexte journalistique, le point de départ a été les formes conditionnelles françaises, ici, étant donné la nature du corpus utilisé et la difficulté de distinguer le conditionnel journalistique dans un contexte littéraire, cette étude aura pour base des formes du quotatif estonien. En estonien il existe, évidemment, d'autres moyens grammaticaux pour exprimer des valeurs évidentielles (comme le parfait ou le plus-que-parfait), mais ils ne seront pas examinés dans la présente étude, car cela nous éloignerait trop de son objet principal.

Avant de présenter les résultats de la recherche, observons plus en détail la description des deux formes en question en tant que marqueurs d'évidentialité dans les deux langues.

²⁴⁶ Le quotatif ne suffit pas, en théorie, à l'exprimer car selon Kehayov (2008 : 88), dans le quotatif estonien, c'est le caractère indirect de l'information qui est au premier-plan et les valeurs d'incertitude et de non-prise en charge sont considérées seulement comme des valeurs corollaires.

²⁴⁷ En rappelant Ducrot (1984 : 193), c'est le locuteur à qui l'on doit imputer la responsabilité de l'énoncé.

²⁴⁸ Pour la version anglaise de cette étude, voir l'article d'Alas et Treikelder (2010b), *Some remarks on reported evidentiality in French and in Estonian : a contrastive approach* [Quelques remarques sur l'évidentialité rapportée en français et en estonien : l'approche contrastive].

5.1.2.1. Le statut, les correspondances sémantiques et les types de discours différents du conditionnel français et du quotatif estonien

Une des difficultés de la comparaison des deux formes réside dans la différence de statut qu'ils ont en tant que marqueurs évidentiels. Si les linguistes estoniens considèrent le quotatif univoquement comme un marqueur d'évidentialité, en français, le sens évidentiel ne représente qu'un seul des usages du conditionnel, qui peut aussi avoir une valeur hypothétique (modale) et temporelle (voir par exemple Haillet 2002, qui l'appelle *le conditionnel d'altérité énonciative*). Cette forme ne peut donc pas être considérée comme un marqueur d'évidentialité *stricto sensu*, puisque l'évidentialité n'est pas sa première valeur, mais plutôt comme une stratégie d'évidentialité selon Aikhenvald (2006). Les opinions varient au sujet de la relation entre le conditionnel français et la catégorie d'évidentialité. Parmi les linguistes francophones, c'est probablement Patrick Dendale (1993, 2003) qui l'a lié le plus radicalement à cette catégorie (il l'appelle *le conditionnel épistémique*) :

Le conditionnel épistémique est avant tout un marqueur évidentiel parce que sa valeur de base – c'est-à-dire la valeur qui est toujours présente, qui n'est pas soumise à des variations et qui en plus détermine et explique les autres valeurs – est la valeur évidentielle d'emprunt. (Dendale 1993 : 175)

D'autres linguistes qui aspirent plus à une description unifiée de la sémantique du conditionnel français (*i.e.* la relation entre le conditionnel journalistique et les valeurs hypothétique et temporelle), s'interrogent sur la légitimité du postulat de l'existence de cette catégorie. Par exemple, Agnès Celle a choisi de l'ignorer dans son analyse comparative entre le français, l'anglais et l'allemand. Selon elle (2006), ce type de conditionnel est avant tout un marqueur de la non-prise en charge.

Le quotatif estonien qui se forme à l'aide du suffixe -VAT ajouté au radical du verbe (V-VAT pour le présent et AUX-VAT V-NUD pour le passé), est, par contre, l'exemple type de l'évidentialité grammaticalisée. L'hypothèse a été émise que ce mode se serait développé à partir des formes du participe présent par un processus de la re-grammaticalisation. Il a été d'abord utilisé comme complément des verbes introductifs, puis il s'est mis à fonctionner comme le prédicat indépendant de tous types de propositions (Erelt et al. 2006 : 128, voir aussi Sepper 2007 et Kehayov 2008). Il faut cependant noter que le marqueur principal du quotatif n'est pas exclusivement réservé à cette fonction : l'estonien l'utilise dans sa fonction originelle de participe présent, ainsi que dans les formes infinitives en -VAT.

Malgré quelques différences concernant leurs statuts, il existe plusieurs correspondances sémantiques entre les formes en question. Selon Erelt et al. (2006 : 127), la forme en -VAT, appelée *l'indicatif rapporté* dans leur article, montre que « l'énonciateur n'est pas la source du message, mais se comporte

comme le médiateur du message reçu ailleurs »²⁴⁹. En plus de ce sens central, signalé également pour le conditionnel épistémique par Dendale (cf. la citation ci-dessus), Petar Kehayov (2008) fait allusion à la capacité qu'a ce mode verbal de montrer l'incertitude, qui est en corrélation avec une distanciation cognitive par rapport à la source d'information²⁵⁰. Il existe donc, d'après lui, une relation implicative entre les valeurs de l'évidentiel et l'épistémique. Kehayov (2008 : 98) mentionne aussi la corrélation entre la mise en évidence de la source d'information et le degré d'engagement de l'énonciateur quant à la véracité de l'énoncé.

Toutes ces caractéristiques sont reprises par Laurent Gosselin (2005 : 175) qui synthétise les propriétés typiques attribués au conditionnel journalistique dans différentes études de la façon suivante :

- on le rencontre dans des discours assertifs visant à transmettre de l'information ;
- l'information assertée est empruntée à une source différente du locuteur ;
- elle n'est pas prise en charge par le locuteur ;
- elle est présentée comme incertaine ;
- le caractère incertain de l'information est tenu pour provisoire (on en attend une confirmation).

Tous ces traits, sauf le dernier qui n'a pas été beaucoup étudié, y compris par les linguistes français, sont donc communs à l'estonien et au français.

En revanche, les types de discours dans lesquels le quotatif estonien et le conditionnel journalistique apparaissent ne sont pas tellement coïncidents. L'appellation du second fait directement référence au type de discours au sein duquel on le rencontre le plus fréquemment : il apparaît particulièrement souvent dans le discours de la presse écrite. Il se rencontre aussi dans le discours scientifique, mais est relativement rare dans la fiction (cf. Aikhenvald 2006 : 106–107 et Kronning 2002). Une étude assez récente de Maria-Maren Sepper sur la dynamique des différents moyens d'exprimer une information rapportée dans les discours médiatique et fictionnel (2007) montre que dans l'estonien contemporain, le quotatif est plutôt rare dans le premier cas et apparaît plus fréquemment dans le dernier.

La différence dans la distribution du conditionnel journalistique et du quotatif ne prouve cependant pas forcément qu'il y ait une différence sémantique entre ces deux formes ; elle peut aussi refléter des divergences entre les conventions qui régissent les textes médiatiques de chaque langue. Sepper (2007 : 320) avance ainsi dans son article que quand le quotatif est utilisé, la source d'information reste impersonnelle et cette forme ne correspond plus aux conventions discursives d'un texte journalistique. Cela a été déjà confirmé dans le sous-chapitre précédent lors de l'analyse des textes médiatiques et a été aussi mentionné par l'éditeur senior du quotidien *Postimees*, Alo Raun²⁵¹.

²⁴⁹ Notre traduction de l'anglais.

²⁵⁰ « The cognitive remoteness of the source of information correlates with the degree of certainty. » (Kehayov 2008 : 98)

²⁵¹ Revoir l'exemple (161).

5.1.2.2. Les équivalents du quotatif estonien en français selon un corpus parallèle

Vu qu'il n'existe pas de corpus parallèle des textes de presse, nous nous sommes contentés dans notre analyse du discours journalistique (voir le chapitre 5.1.1.) d'un corpus comparable. Pour le corpus non-journalistique, nous avons eu accès au corpus parallèle en ligne, CoPEF, dont les caractéristiques sont décrites dans l'introduction. L'analyse morphologique a été effectuée à l'aide du moteur de recherche ESTMORF et s'est basée sur l'extraction des formes en -VAT de l'estonien.

5.1.2.2.1. Les résultats généraux de la recherche

Parmi les 82 verbes au quotatif, il y avait 50 occurrences (61%) au présent et 32 (39%) au passé.²⁵² Les résultats principaux sont présentés dans le tableau 14, dans lequel les données sont classées d'abord selon la direction de traduction (de l'estonien vers le français ou vice versa) et ensuite selon la forme du quotatif (présent ou passé).

Tableau 14. Le quotatif estonien et ses équivalents français dans le corpus CoPEF.

Equivalents du quotatif dans les traductions estonien-français		Formes françaises traduites au quotatif dans les traductions français-estonien		Au total
<i>QUOTATIF PRÉSENT EN ESTONIEN</i>	41	<i>QUOTATIF PRÉSENT EN ESTONIEN</i>	9	50
Conditionnel présent	2	Conditionnel présent	5	7
Indicatif présent	17	Indicatif présent	1	18
Imparfait	16	Imparfait	1	17
Infinitif présent	2	Infinitif présent	1	3
Subjonctif présent	2	Subjonctif présent	-	2
Participe présent	1	Participe présent	-	1
Plus-que-parfait	1	Plus-que-parfait	-	1
Adjectif	-	Adjectif	1	1
<i>QUOTATIF PASSÉ EN ESTONIEN</i>	31	<i>QUOTATIF PASSÉ EN ESTONIEN</i>	1	32
Conditionnel passé	5	Conditionnel passé	-	5
Plus-que-parfait	12	Plus-que-parfait	-	12
Imparfait	6	Imparfait	1	7
Indicatif présent	2	Indicatif présent	-	2
Passé simple	2	Passé simple	-	2
Infinitif passé	1	Infinitif passé	-	1
Passé composé	1	Passé composé	-	1
Subjonctif passé	1	Subjonctif passé	-	1
Préposition	1	Préposition	-	1
Au total	72		10	82

²⁵² Une des raisons expliquant ces faibles fréquences peut être, dans la présente étude, l'exclusion des formes quotatives exprimées seulement par le participe passé (le passé simple du mode quotatif).

Malgré les similarités sémantiques et fonctionnelles du conditionnel français et du quotatif estonien, les quotatifs estoniens sont très rarement équivalents à un conditionnel dans la version française correspondante. Dans notre corpus, seules 12 formes quotatives (dans 10 phrases au total) correspondent à un conditionnel dans le texte parallèle, 7 d'entre elles se trouvant dans les textes estoniens et 5 dans les textes traduits du français.

Dans les textes traduits du français, le quotatif est peu utilisé par les traducteurs estoniens. La moitié des 10 formes quotatives relevées sont au conditionnel dans le texte source, et 4 de ces 5 équivalents quotatif-conditionnel ont été repérés dans les textes non-fictionnels : 2 dans *Martin Luther : un destin* par Lucien Febvre et 2 dans *La volonté de savoir. Histoire de la sexualité* par Michel Foucault.

Dans les textes d'origine estonienne, la plupart des prédicats au quotatif sont traduits en français à l'aide de l'indicatif présent et de l'imparfait (respectivement 41% et 39%). Les exemples à l'indicatif présent (2 formes), au subjonctif présent (2 formes), au conditionnel présent (2 formes), au participe présent (1 forme) et au plus-que-parfait (1 forme) ne nous semblent pas très significatifs.

Le quotatif passé estonien est aussi principalement traduit en français par des formes indicatives : au plus-que-parfait (39%), et à l'imparfait (19%). Il y a 5 occurrences du conditionnel passé qui sont toutes à interpréter comme des conditionnels épistémiques, à l'image de ce qui se passe dans l'exemple (177). Ce résultat est partiellement dû au genre usuel où le quotatif estonien et le conditionnel journalistique français apparaissent²⁵³.

Notons toutefois qu'un traducteur, et un seul, semble préférer l'équivalence quotatif-conditionnel beaucoup plus que les autres traducteurs²⁵⁴ : tous les exemples du quotatif traduit au conditionnel passé évidentiel proviennent de la traduction du roman historique de Karl Ristikivi, *Põlev Lipp* (L'étendard en flammes), réalisée par Jean-Pascal Ollivry (177). La seule occurrence du conditionnel présent appartient aussi à Ollivry (concernant cette fois-ci le roman de Tammsaare), mais ce choix-là semble être plutôt motivé par le phénomène de concordance des temps (180). Un seul exemple parmi les 7 occurrences au conditionnel repérées dans les traductions estonien-français a été trouvé dans la traduction d'Antoine Chalvin.

On pourrait bien sûr se demander si l'utilisation d'une forme spécifique peut aussi dépendre des choix de l'auteur du texte source, et pas seulement des préférences du traducteur. Selon nous, dans ce cas, les deux ont influencé le résultat. D'une part, il est clair que dans les traductions d'Ollivry, l'équivalence quotatif-conditionnel est beaucoup plus fréquente que chez les autres traducteurs ; d'autre part, il y a des indices montrant quelques contraintes objectives liées au choix de la forme verbale. Ainsi, dans deux autres sources

²⁵³ Cette conclusion peut également être prouvée par les résultats de notre première analyse du corpus bilingue, présentée dans le sous-chapitre 1.4. : parmi les 179 formes au conditionnel du roman français *Le Grand Meaulnes*, aucune ne peut être assimilée à un conditionnel journalistique dont la première fonction est d'exprimer l'évidentialité rapportée.

²⁵⁴ Pour la distribution des formes par œuvre, voir l'annexe 9.

riches en quotatif, *i.e.* *Vastutuulelaev* par Jaan Kross (19 formes) et *Ajaloo ilu* par Viivi Luik (15 formes), il n'existe qu'un seul cas où le conditionnel équivaille au quotatif. La rareté des formes conditionnelles est probablement provoquée par le genre particulier qui n'encourage pas l'utilisation du conditionnel épistémique. Cette différence est observable dans les exemples (177) et (178).

(177)

Ühe sellise legendi järgi olevat
 [Un-GEN] [tel-GEN] [légende-GEN] [d'après-POST] [être-AUX-QUOT]
 Konradin Paviias uusaasta ööl õnne valanud
 [Konradin] [Pavia-INE] [nouvel_an-GEN] [nuit-ADE] [interroger_destin-PPN]
 ja sellest olevat välja tulnud üks imelik kuju, mida
 [et] [cela-ELA] [revêtir-QUOTPS] [un] [bizarre] [statue] [qui-PART]
 ta sõbrad igaüks omamoodi olevat katsunud seletada.
 [son-GEN] [ami.pl] [chacun] [à_sa_façon] [tenter-QUOTPS] [expliquer-dINF].
 Üks olevat leidnud, et see kujutavat laeva,
 [Un] [trouver-QUOTPS] [que] [cela] [représenter-QUOT] [navire-PART]
 teine trooni, kolmas katafalki.
 [autre] [trône-PART] [troisième] [catafalque-PART].

VERSION FRANÇAISE :

Selon une de ces légendes, Konradin **aurait interrogé** le destin à Pavia dans la nuit du nouvel an, et la réponse **aurait revêtu** une forme énigmatique que ses amis **auraient tenté** d'interpréter chacun à sa façon. **Pour l'un c'était** un navire, pour l'autre un trône, pour un troisième un catafalque.
 (Ristikivi–Ollivry, *Põlev lipp*)²⁵⁵

Dans l'exemple (177) issu d'un roman historique où la narration chronologique au passé domine, le traducteur a choisi principalement le conditionnel épistémique pour traduire les formes du quotatif. Dans l'exemple suivant, par contre, aucun quotatif ne trouve d'équivalent au conditionnel, et ce dernier est même considéré complètement inapproprié dans ce contexte par le traducteur lui-même. Cet exemple provient d'un roman ayant une narration non-linéaire avec une structure temporelle très complexe et une constante alternance des temps.

(178)

See on seesama õun, millest kahekümne kahe
 [Cela] [être-INDPR.3sg] [le_même] [pomme] [qui-ELA] [vingt-deux-GEN]
 aasta pärast talle räägib linalakk Maarja,
 [an-GEN] [après-POST] [il-ALL] [parler-INDPR.3sg] [blond] [Maarja]

²⁵⁵ Les exemples du corpus CoPEF sont référencés par les noms de l'auteur et du traducteur, ainsi que par le titre de la version d'origine. Pour plus de détails, voir la bibliographie du corpus.

surnu tütar, seesama, kes on rootsi
 [défunt-GEN] [fille] [le_même] [qui] [être-AUX-INDPR.3sg] [suédois-GEN]
 keeles kirjutanud 280 lehekülge eesti elust ja
 [langue-INE] [écrire-PPN] [280] [page.pl-PART] [estonien-GEN] [vie-ELA] [et]
 surmast. Isa tapeti NKVD poolt 1944.?!
 [mort-ELA]. [Père] [tuer-PRET.ips] [NKVD-GEN] [par-POST] [1944]
 aastal. Ühes majas, mis on
 [année-ADE]. [Un-INE] [maison-INE] [qui] [être-INDPR.3sg]
 praegugi alles. Seda maja
 [aujourd'hui+clitique] [présent]. [Ce-PART] [maison-PART]
 on Maarjale Eestis näidatud. See
 [être-AUX-INDPR.3sg] [Maarja-ALL] [Estonie-INE] [montrer-PPT] [Cela]
olevat igav ja harilik maja, mitte sugugi
 [être-QUOT] [ennuyeux] [et] [ordinaire] [maison] [non_pas]
 mõrvapaiga moodi, köögis **tehtavat süüa** ja
 [lieu_d'un_assassinat] [comme-POST] [cuisine-INE] [cuisiner-QUOT] [et]
 toas **seisvat** televiisor. Maja taga
 [chambre-INE] [y_avoir-QUOT] [télévision]. [Maison-GEN] [derrière-POST]
 aias aga **kasvatat** vana kõver õunapuu suurte
 [jardin-INE] [PRT] [pousser-QUOT] [vieux] [tordu] [pommier] [grand.pl-GEN]
 valgete õuntega, mis **kumavat** nagu kuu.
 [blanc.pl-GEN] [pomme.pl-COM] [qui] [luire-QUOT] [comme] [lune].
 Selle õunapuu all **olevat** üks lapp
 [Ce- [pommier- [sous- **être-** [un] [parcelle]
 GEN] GEN] POST] QUOT]
 maad, kus aeg seisab. Seda,
 [terre-PART] [où-INE] [temps] [se_tenir_immobile-INDPR.3sg]. [Cela-PART]
 et ta seisab, **olevat** kohe
 [que] [il] [se_tenir_immobile-INDPR.3sg] [être-QUOT] [immédiatement]
näha, isegi palja silmaga. Sinna ei saja
 [voir-dINF] [même] [nu-GEN] [œil-COM]. [Là-ILL] [tomber-NEG-INDPR.3sg]
 vihma, ja kui keegi midagi ütleb,
 [pluie-PART] [et] [quand] [quelqu'un] [quelque_chose] [dire-INDPR.3sg]
 siis sinna see ei kosta.
 [alors] [là-ILL] [cela] [résonner-NEG-INDPR.3sg].
 VERSION FRANÇAISE :

C'est de cette même pomme que lui parlera, vingt-deux ans plus tard, la blonde Maarja – fille d'un défunt –, qui a écrit en suédois deux cent quatre-vingts pages sur une vie et une mort estoniennes. Son père a été tué par le NKVD en 1944, dans une maison qui existe encore aujourd'hui. On l'a montrée à Maarja lors d'un séjour en Estonie. C'est une maison triste et ordinaire, qui ne ressemble en rien au lieu d'un assassinat : dans la cuisine, on **prépare** à manger, et il y a une télé dans

la salle de séjour. Mais dans le jardin, derrière la maison, **pousse** un vieux pommier tordu chargé de grosses pommes blanches qui **luisent** comme la lune.

Sous cet arbre **se trouve** une parcelle de terre où le temps s'est arrêté. On le **remarque** immédiatement, d'un simple coup d'œil. Il n'y pleut jamais et quand quelqu'un y parle, on ne l'entend pas.

(Luik–Chalvin, *Ajaloo ilu*)

5.1.2.2.2. Les équivalents du quotatif estonien en français au sein du corpus

Les résultats généraux de l'analyse du corpus ont montré que la forme conditionnelle était seulement l'un des possibles équivalents du quotatif estonien, et que dans la plupart des cas, le verbe était traduit à l'indicatif dans le texte français. Nous allons à présent examiner de plus près quels sont les différents équivalents que l'on peut rencontrer dans les traductions du quotatif. Il est possible de distinguer quatre situations :

- (A) l'équivalent français est une forme conditionnelle ;
- (B) d'autres moyens (essentiellement lexicaux) sont utilisés en français pour référer à l'information d'une source autre que locuteur ;
- (C) le français combine le conditionnel avec d'autres marqueurs évidentiels ;
- (D) aucun moyen évidentiel n'est explicité en français.

La situation (A) a été déjà observée dans le paragraphe de Ristikivi-Ollivry (177) où le quotatif était utilisé 5 fois de suite. Les verbes au quotatif passé *olevat valanud*, *olevat välja tulnud*, *olevat katsunud seletada* sont tous traduits en français par le conditionnel : 'aurait interrogé', 'aurait revêtu', 'aurait tenté d'interpréter'. Étonnamment, les deux derniers sont traduits d'une façon différente : le verbe *olevat leidnud* a été supprimé et remplacé par un adverbial exprimant la source d'information du prédicat suivant ('pour l'un') et à *kujutavat* équivaut à une forme indicative de l'imparfait ('était') accompagnée d'un outil lexical exprimant la source d'information : 'pour l'un'. Il est à noter que le dernier prédicat est le seul au quotatif présent, la source d'information étant plutôt un personnage mentionné dans la légende, tandis que pour les trois premiers verbes, la source d'information est la légende elle-même.

L'exemple (177) illustre aussi la situation (B) où le verbe est à l'indicatif en français et où d'autres moyens sont utilisés pour référer à la source d'information. Cet exemple montre également qu'un outil lexical évidentiel peut facilement apparaître en complément du conditionnel en français comme avec le quotatif en estonien : le passage est introduit à l'aide d'une construction *ühe sellise legendi järgi* ('selon une de ces légendes'). Une telle cooccurrence des moyens lexicaux et des formes conditionnelles²⁵⁶/quotatives est commune aux deux langues, et a été aussi remarquée dans le corpus médiatique.

²⁵⁶ Patrick Dendale (1993 : 170) prétend que, quand le marqueur de source est présent et l'emprunt par conséquent déjà explicité, le conditionnel épistémique exprime plutôt l'incertitude de l'information.

Il est cependant important de noter que cette introduction n'implique pas elle-même la présence du conditionnel, car plusieurs constructions similaires suivies de temps indicatifs ont été aussi relevées dans notre corpus (voir l'exemple suivant pour l'usage du plus-que-parfait).

(179)

Teise jutu järgi olevat ta aga Pisa
 [Autre-GEN] [histoire-GEN] [d'après] [être-QUOT] [il] [PRT] [Pise-GEN]

laevadega teel Sitsiiliasse.
 [bateau.pl-COM] [route-ADE] [Sicile-ILL].

VERSION FRANÇAISE :

Selon d'autres, il s'était embarqué à Pise pour la Sicile.
 (Ristikivi–Ollivry, *Põlev lipp*)

Le conditionnel peut aussi devenir un équivalent du quotatif pour d'autres raisons que celle de l'indication d'une source externe. Dans l'exemple suivant, le conditionnel a plutôt une valeur temporelle, il est motivé par la concordance des temps, vu que le prédicat au conditionnel se trouve dans une proposition subordonnée qui dépend de la proposition principale au passé (*envoya*) et qu'il est accompagné d'une référence au futur (*le lendemain matin*).

(180)

Õhtul heitis kirikumees vara magama ja
 [Soir-ADE] [se_coucher-PRET.3sg] [bedeau] [tôt] [dormir-mINF] [et]

ajas ka Milli asemele, sest muidu
 [faire-PRET.3sg] [aussi] [Milli-GEN] [lit-ALL] [car] [sinon]

ei saavat ta homme maast lahti.
 [pouvoir-NEG-QUOT] [elle] [demain] [terre-ELA] [PRT].

VERSION FRANÇAISE :

Le soir, le bedeau *alla* se coucher tôt et *il envoya* Milli dormir elle aussi, sans quoi elle **ne pourrait pas** décoller de terre le lendemain matin.
 (Tammsaare–Ollivry, *Tõde ja õigus I*)

Cette forme, « le futur du passé », est utilisée deux fois dans notre corpus et elle est la seule parmi les équivalents quotatif-conditionnel à se trouver dans une proposition complétive.

Dans les traductions estonien-français sans le conditionnel, mais contenant d'autres moyens évidentiels, deux solutions ont été trouvées : l'utilisation des outils lexicaux mentionnés ci-dessus (*selon X, pour X, etc.*) ou celle de divers verbes introductoires (*dire, raconter, accuser, etc.*) qui accompagnent les sources définies et indéfinies (*Schmidt* et *Courant* versus *certain, un vieil adage, etc.*). Dans la majorité des cas les expressions sont similaires dans le texte source.

Parmi les 10 occurrences du quotatif dans les traductions français-estonien, dans 5 des cas, ce n'est pas le conditionnel qui figurait dans le texte source (le présent, l'imparfait, l'infinitif présent et un adjectif ont été utilisés à sa place).

Le traducteur estonien avait choisi de lui-même d'utiliser une forme quotative en plus de simples verbes introductoires et de solutions lexicales comme *sõnul* ('d'après les paroles de quelqu'un'), *arvamus* ('opinion').

L'exemple (181) présente le cas où dans le texte source, le seul outil évidentiel est le verbe introductoire du discours rapporté. Le traducteur estonien ajoute pourtant le quotatif :

(181) Mon oncle Charles Gide me **dit**, par la suite, que Tancrede Gide, mon grand-père, dans les derniers temps de sa vie, **consultait** toutes sortes de médocastres et de charlatans.

VERSION ESTONIENNE :

Onu Charles Gide **rääkis** hiljem, et elu
 [Oncle] [Charles_Gide] [**parler-PRET.3sg**] [tard-COMP] [que] [vie-GEN]
 lõpu poole **olevat** minu vanaisa Tancrede
 [fin-GEN] [vers-POST] [**être-AUX-QUOT**] [mon] [grand-père] [Tancrede]
 Gide **pöördunud** abi saamiseks igat
 [Gide] [**s'adresser-PPN**] [secours-GEN] [obtention-TRNSL] [tout-PART]
 sorti ravitsejate ja posijate poole.
 [sorte-PART] [médocastre.pl-GEN] [et] [charlatan.pl-GEN] [vers-POST].
 (Gide–Tomasberg, *Si le grain ne meurt*)

Dans l'exemple (182), le texte source français ne contient aucune indication évidentielle (sauf les deux points), mais le traducteur a néanmoins choisi le quotatif :

(182) Le petit Blaise vint me chercher quelques minutes avant quatre heures : sa tante **désirait** me parler.

VERSION ESTONIENNE :

Mõni minut enne nelja tuli väike Blaise
 [Quelque] [minute] [avant] [quatre-PART] [venir-PRET.3sg] [petit] [Blaise]
 mind kutsuma: tema tädi **soovivat** minuga
 [je-PART] [appeler-mINF] [son] [tante] [**désirer-QUOT**] [je-COM]
 rääkida.
 [parler-dINF].
 (Gide–Tomasberg, *Si le grain ne meurt*)

Le dernier exemple illustre la situation (D) mentionnée au début de ce sous-chapitre : aucun marqueur évidentiel n'est repérable dans le texte français. La même situation est aussi observable dans l'exemple (178).

Dans la section suivante nous allons étudier quelques exemples afin de déterminer si les non-correspondances dans les traductions sont dues à des contraintes linguistiques spécifiques ou à une non-équivalence sémantique.

5.1.2.3. La discussion des exemples

La comparaison entre des phrases contenant le quotatif estonien et leurs équivalentes dans des exemples français semble révéler une certaine régularité dans le comportement syntaxique de ces deux formes. L'un des possibles équivalents français pour le quotatif estonien est l'utilisation d'un verbe introducteur suivi d'une proposition complétive à un prédicat indicatif, comme dans l'exemple (183) :

- (183)
- Nii **olevat** neil **olnud** eriline oskus
 [Ainsi] [**être-AUX-QUOT**] [ils-ADE] [**être-PPN**] [particulier] [savoir]
 ennast nähtamatuks teha ja sel kombel
 [ils-PART] [invisible-TRNSL] [faire-dINF] [et] [ce-ADE] [manière-ADE]
olevat nad prantslaste rünnakukatsed alati
 [**être-AUX-QUOT**] [ils] [Français-GEN] [tentatives_d'assaut] [toujours]
nurja ajanud, kuna nad viimaste piiramistornid hoolsale
 [**ruiner-PPN**] [car] [ils] [dernier.pl-GEN] [tour_de_siège.pl] [serré-ALL]
 valvele vaatamata olid saanud põlema pista ja seda
 [garde-ALL] [malgré] [réussir-PQP.3pl] [allumer-mINF] [et] [ce-PART]
 tuld **ei olevat saanud kustutada** muuga
 [feu-PART] [**pouvoir-NEG-QUOTPS**] [**éteindre-dINF**] [autre_chose-COM]
 kui pühitsetud veega, mida aga raske oli
 [que] [bénir-PPT] [eau-COM] [qui-PART] [PRT] [difficile] [être-PRET.3sg]
 parajal ajal saada.
 [juste-ADE] [temps-ADE] [avoir-dINF]
 VERSION FRANÇAISE :

On racontait par exemple qu'ils **étaient capables** de se rendre invisibles et qu'ils **avaient ainsi réussi à déjouer** toutes les tentatives d'assaut des Français en parvenant, malgré une garde serrée, à incendier les tours de siège de ces derniers – et les feux qu'ils allumaient **ne pouvaient s'éteindre** qu'avec de l'eau bénite, difficile à trouver au moment voulu.
 (Ristikivi–Ollivry, *Põlev lipp*)

Dans cette phrase, le traducteur ajoute *on racontait*, et les verbes au quotatif dans la version originelle (*olevat neil olnud, tuld ei olevat saanud kustutada*) sont à l'imparfait (*étaient, pouvaient*) dans la version française. Ceci étant, précisons que contrairement à l'exemple cité, dans la plupart des cas où, dans la traduction française, le verbe introducteur réfère à une source d'information, ledit verbe figurait déjà dans le texte estonien, avec cependant un prédicat au quotatif :

- (184)
- Perenaine arvas, et kella viie
 [Maîtresse_de_maison] [*croire-PRET.3sg*] [que] [heure-GEN] [cinq-GEN]

ajal pärast lõunat **ei viibivat** ta seal kunagi.
 [temps-ADE] [après] [midi-PART] [être-NEG-QUOT] [il] [là-ADE] [jamais].
 VERSION FRANÇAISE :
 Elle nous *répondit* qu'il **ne s'y trouvait** jamais à cinq heures de l'après-midi.
 (Kross–Moreau, *Vastutuulelaev*)

D'autre part, dans les exemples où le conditionnel journalistique est présent en français, le prédicat n'apparaît jamais dans une proposition complétive. Les conditionnels journalistiques de notre corpus sont tous utilisés dans des propositions indépendantes ou relatives²⁵⁷. Le seul exemple du conditionnel dans une proposition complétive semble se justifier par une lecture temporelle :

(185) je me souviens spécialement d'une phrase où *il était dit* que son geste **ne suffirait pas**, hélas ! à couvrir l'arriéré ...
 VERSION ESTONIENNE :
 iseäranis on mul meeles üks lause, mis
 [spécialement] [être-INDPR-3sg] [je-ADE] [esprit-INE] [un] [phrase] [qui]
ütles, et Abeli žestist paraku **ei piisavat**
 [dire-PRET.3sg] [que] [Abel-GEN] [geste-ELA] [cependant] [suffire-NEG-QUOT]
 maksevõla kustutamiseks ...
 [arriéré-PART] [effacement-TRNSL].
 (Gide–Tomasberg, *Si le grain ne meurt*)

Alors que quand le conditionnel journalistique n'est pas utilisé, les propositions complétives sont assez fréquentes : nous avons trouvé 22 phrases en tout qui présentaient ce cas de figure, auxquelles on peut ajouter les exemples dans lesquels le prédicat n'est pas formellement dans la proposition complétive, mais est accompagné d'une phrase clivée (*disait-il, paraît-il*), comme dans l'exemple (186) :

(186)
 ta **kadestavat** mind, sest siin **ei toimuvat**
 [il] [envier-QUOT] [je-PART] [car] [ici-INE] [se_passer-NEG-QUOT]
 ammu enam midagi: seisev vesi.
 [depuis_longtemps] [plus] [rien] [immobile] [eau].
 VERSION FRANÇAISE :
 Il **m'enviait**, car ici, **disait-il**, il **ne se passe plus** rien depuis longtemps : tout est comme une eau dormante.
 (Tode–Chalvin, *Piiririik*)

Le conditionnel journalistique français semble se comporter différemment en ce qui concerne la subordination : il nous semble que ce n'est pas une simple contrainte linguistique, mais qu'il s'agit de quelques particularités essentielles

²⁵⁷ Revoir l'exemple (177) qui contient les deux.

du conditionnel français, et pas simplement d'un marquage de l'évidentialité comme en estonien.

Cependant, des quotatifs estoniens n'ayant pas d'équivalent conditionnel français apparaissent aussi fréquemment dans les propositions indépendantes. Notons toutefois que la majorité de ces phrases sont au discours indirect libre et que les paroles ou le point de vue du personnage sont exprimés sans verbe introducteur explicite ni marqueurs de subordination (187) :

(187)

Nende aktsiate omamine **ei sobivat** küll
 [Ce.pl-GEN] [action.pl-GEN] [possession] [**s'accorder-NEG-QUOT**] [PRT]
 kokku tema üldiselt pahempoolsete vaadetega,
 [PRT] [son.pl-GEN] [généralement] [de_gauche.pl-GEN] [opinion.pl-COM]
 aga lõppude lõpuks **olevat** see ükskõik, kelle
 [mais] [fin.pl-GEN] [fin-TRNSL] [**être-QUOT**] [cela] [peu_importe] [qui-GEN]
 käes nad on, see **ei muutvat** midagi.
 [main-INE] [ils] [être-INDPR.3pl] [cela] [**changer-NEG-QUOT**] [rien].

VERSION FRANÇAISE :

Ces actions **ne s'accordaient guère** avec ses opinions de gauche, mais en fin de compte l'identité de leur propriétaire **importait** peu, cela **ne changeait rien** à l'affaire.

(Tode–Chalvin, *Piiririik*)

Dans cet exemple, les prédicats (*ei sobivat*, *olevat*, *ei muutvat*) sont tous au quotatif en estonien et sont traduits par un imparfait français, afin d'assurer la concordance des temps qui marque la simultanéité avec un point de référence du passé, et est considérée comme la forme par excellence d'expression de la subjectivité²⁵⁸ [voir aussi l'exemple (182) pour un cas similaire].

Les actions exprimées dans les propositions complétives, y compris au discours indirect et au discours indirect libre, ne peuvent être interprétées que d'un point de vue interne au texte²⁵⁹. Leur perception est subordonnée à la « source d'information », c'est-à-dire au personnage de la fiction, et le narrateur n'a plus qu'un rôle de médiateur. Ces énonciations contiennent souvent d'autres éléments qui n'expriment que le point de vue du personnage, comme par

²⁵⁸ Dans Barceló&Bres (2006 : 56–57) on dénonce la tendance de croiser les problématiques linguistique de l'aspect (vision interne de l'imparfait) et narratologique du point de vue (focalisation interne), et d'en conclure que l'événement à l'imparfait est perçu à travers le prisme de la subjectivité d'un personnage. Les auteurs admettent cependant que même si l'on a parfois tort d'interpréter les procès à l'imparfait filtré par la médiation d'un personnage, « ce temps verbal a des affinités fortes avec la subjectivité scopique ».

²⁵⁹ Comme nous l'avons signalé dans l'introduction, il existe de fortes similitudes entre la narratologie et la théorie de la polyphonie linguistique ; pour mieux expliquer le fonctionnement du conditionnel français et du quotatif estonien dans les textes de fiction, nous empruntons ici quelques termes narratologiques [cf. par exemple Genette, Gérard (1972), *Figures III, Discours du récit*].

exemple la particule emphatique *kiüll* et l'adverbial *lõppude lõpuks* ('finalement') dans l'exemple (187).

Alors, ce que l'étude du corpus révèle, c'est que la non-correspondance entre le conditionnel français et le quotatif estonien tient à leur rapport au locuteur en tant que médiateur de l'information : le conditionnel français paraît être incompatible avec le point de vue interne (particulièrement fréquent dans la fiction), alors que le quotatif estonien peut être utilisé pour exprimer les deux points de vue : interne et externe.

Cette observation est corroborée par l'analyse d'Agnès Celle (2006 : 84) sur les valeurs du conditionnel journalistique français : elle argue que même si cette forme exprime la non-prise en charge par l'énonciateur de la véracité ou de la fausseté de l'énoncé, l'énonciateur garde sa place en tant que centre de la structuration de l'énoncé. Par conséquent, le conditionnel français garde, contrairement au quotatif estonien, un lien avec l'origine de l'énonciation.

Rappelons ici les exemples (177) et (178) présentés dans la section 5.1.2.2., dans lesquels le quotatif a été régulièrement traduit par un panel de moyens variés (le conditionnel épistémique versus l'indicatif présent). Ces différences semblaient s'expliquer par une raison plus profonde que celle des choix occasionnels faits par les traducteurs. Les formes traduites du roman historique de Karl Ristikivi (177) rapportent des faits du passé qui relèvent d'un phénomène d'« ouï-dire » et le conditionnel journalistique semble être le moyen le plus adéquat de les exprimer. La narration de Viivi Luik (178) est, par contre, présentée du point de vue du personnage et ne requiert donc pas l'intervention du narrateur dans la structuration de l'énoncé. Ainsi, le conditionnel n'était pas nécessaire.

Selon Celle (2006 : 84), « ce n'est pas la reprise du point de vue de l'autre qui est au premier plan avec le conditionnel, mais le commentaire de l'énonciateur-origine que ne peut éliminer le décrochage fictif sur une coordonnée ». Par contre, le quotatif estonien ne confère pas cette position centrale à la source principale de l'énonciation parce que dans cette forme, c'est le caractère indirect de l'information qui est mis en avant, et les traits d'incertitude et de non-prise en charge sont considérés seulement comme des valeurs corollaires apparaissant à différents degrés selon le contexte (cf. Kehayov 2008 : 88). Cette différence semble expliquer l'extrême rareté du quotatif dans les textes fictionnels où l'effacement du narrateur, *i.e.* de la source principale de l'énonciation, est un procédé régulier. Il faut toutefois rappeler que cette différence n'est pas suffisante pour expliquer la rareté du quotatif dans les textes médiatiques : c'est plutôt à cause des contraintes imposées par des règles d'écriture des textes d'information que cette forme impersonnelle ne se rencontre pas souvent dans les textes de presse.

Nous pouvons nous demander si la dernière observation est aussi applicable aux résultats du corpus de presse. Vu la faible base de comparaison (le quotatif est assez rare dans les textes de presse estoniens), cette hypothèse ne peut pas être vraiment vérifiée dans le contexte journalistique. En reprenant l'exemple

(153) que nous proposons à nouveau sous le numéro (188), il nous semble qu'il s'agit du point de vue du journaliste pour les deux cas :

(188)

Annan pidas rünnakut tahtlikuks, sest
 [Annan] [considérer-PRET.3sg] [attaque-PART] [délibéré-TRNSL] [car]
 vaatluspost **olevat** ammu **asutatud** ning
 [position] [**être-AUX-QUOT**] [depuis_longtemps] [**installer-PPT**] [et]
 selgelt **tähistatud.** Annan lisas, et ÜRO
 [clairement] [**marquer-PPT**]. [Annan] [ajouter-PRET.3sg] [que] [ONU-GEN]
 vägede juhataja **olevat** korduvalt **hoiatanud**
 [armée.pl-GEN] [chef] [**être-AUX-QUOT**] [plusieurs_fois] [**avertir-PPN**]
 Israeli sõjaväe juhtkonda selle vaatluspunkti
 [Israël-GEN] [armée-GEN] [direction-PART] [ce-GEN] [position-GEN]
 tulistamise eest.
 [fusillade-GEN] [PRT].

(~ Annan a considéré l'attaque comme délibérée, puisque la position aurait été installée depuis longtemps et aurait été clairement marquée. Annan a ajouté que le chef des armées de l'ONU aurait à maintes reprises averti la direction de l'armée israélienne de la fusillade de cette position.)

Parmi les exemples du corpus journalistique, il n'y a aucun exemple de quotatif utilisé pour créer une focalisation interne, probablement parce que ce mode est réservé aux textes de fiction. Il nous semble qu'un texte d'information nécessite soit un point de vue externe sur les événements (comme par exemple dans l'exemple ci-dessus), soit, moins souvent d'une focalisation zéro avec un journaliste omniscient.

5.1.2.4. La conclusion à l'étude sur le quotatif estonien

Si on la compare avec plusieurs études typologiques et monolingues du quotatif estonien et du conditionnel français, notre étude de corpus sur les traductions du quotatif estonien vers le français a donné quelques résultats assez étonnants quant à l'affinité sémantique et fonctionnelle présumée entre ces formes. L'étude de corpus révèle que le conditionnel français est très rarement l'équivalent du quotatif estonien dans les traductions. Ce résultat peut être dû à deux raisons :

- (A) Puisque l'estonien et le français disposent tous les deux, en complément des formes en question, d'autres outils pour exprimer le caractère rapporté de l'information, le traducteur fait son choix selon ses préférences personnelles et/ou des contraintes discursives et stylistiques imposées par le type de texte (fictionnel et journalistique/scientifique dans notre cas).

- (B) Il existe des restrictions linguistiques liées aux différences sémantiques ou pragmatiques de ces deux formes.

Les deux explications semblent s'appliquer à notre corpus traduit. Il contient principalement des textes fictionnels où le conditionnel français n'est pas utilisé habituellement. De plus, certains traducteurs semblent éviter la forme conditionnelle et choisissent (presque) toujours un autre moyen pour renvoyer à la nature rapportée de l'information.

L'examen plus minutieux des exemples révèle des différences dans le comportement de ces formes par rapport aux relations syntaxiques et au phénomène du point de vue et de la focalisation, qui pourraient, en fait, expliquer les différences discursives et stylistiques décrites dans le point (A). Il nous semble notamment que le quotatif estonien est complètement neutre par rapport à la focalisation de l'énoncé, permettant de présenter les actions du point de vue du narrateur (*i.e.* la source d'information principale), ainsi que du point de vue du personnage (interne au texte). Alors que le conditionnel français maintient par contre la position du narrateur comme le centre structurant de l'énoncé et reste par conséquent incompatible avec le point de vue interne qui suppose l'effacement du narrateur.

5.1.3. Les remarques conclusives sur le conditionnel journalistique

Rappelons ici que dans le contexte journalistique, le conditionnel épistémique se rencontre, d'après les résultats de notre recherche, surtout pour transmettre une information qui provient d'une source (énonciateur) anonyme ou d'une source médiatique externe, ainsi que pour relayer une information incertaine ou non vérifiée. Dans ces contextes, les traits du conditionnel épistémique décrits par Dendale (1993), à savoir modal, évidentiel et aléthique, sont plus ou moins présents.

Vu la différence discursive des deux corpus, les essais d'identification ou de distinction des résultats ne permettent pas de tirer facilement des conclusions cohérentes. Il est toutefois clair que :

- (A) le conditionnel d'altérité énonciative est beaucoup plus fréquent dans le discours médiatique que dans le discours littéraire, alors que c'est la tendance inverse pour le quotatif estonien ;
- (B) le conditionnel journalistique est extrêmement rare dans les propositions complétives, alors que ces propositions sont le contexte habituel du quotatif estonien ;
- (C) l'effet de distanciation que ce type de conditionnel provoque est perceptible dans les textes littéraires (la focalisation interne semble être exclue avec cette forme) ainsi que dans les textes médiatiques (la non-prise en charge des paroles de la source) ;
- (D) le conditionnel journalistique marque le point de vue externe d'un locuteur qui, dans le texte, ne prend pas en charge une information

(puisque l'expression de l'incertitude, de l'emprunt ou de la non-prise en charge suppose que le locuteur soit présent dans le texte) – ce qui n'est pas toujours évident pour les textes de fiction, mais qui est, en revanche, assez commun dans le genre journalistique.

Après avoir observé de plus près la valeur d'altérité énonciative du conditionnel français (et celle du quotatif estonien) dans deux corpus, dans les textes traduits pour le discours (non)fictionnel et dans les textes comparables pour le discours journalistique, nous abordons la problématique d'une autre valeur du conditionnel français à laquelle il est difficile de trouver d'équivalence estonienne : c'est la valeur temporelle.

5.2. ULTERIORITE DANS LE PASSE : L'EXPRESSION DE LA VALEUR TEMPORELLE DU CONDITIONNEL FRANÇAIS EN ESTONIEN

Dans ce chapitre, nous étudierons l'une des principales différences entre le fonctionnement du conditionnel estonien et du conditionnel français, celle qui concerne l'expression de l'ultériorité²⁶⁰.

Le conditionnel estonien a essentiellement des valeurs modales, et selon les linguistes estoniens (cf. Metslang 1994 : 121), à la différence du conditionnel finnois²⁶¹, il n'est pas employé pour renvoyer à l'avenir²⁶². Pourtant, nos études de corpus ont montré qu'il arrive assez souvent que le conditionnel estonien soit utilisé comme un équivalent du futur français dans les traductions. Nous nous sommes donc interrogée sur les cas dans lesquels ces équivalents apparaissent, afin de savoir s'il est possible d'attribuer une valeur temporelle au conditionnel estonien. Le fait que la marque actuelle du conditionnel finnois *-isi* et celle du conditionnel estonien *-ksi* soient associables à l'affixe du prétérit, *-j-* pour le finnois (Lehtinen 2007 : 133) et *-i-* pour l'estonien (Peegel 1957 : 65) semble soutenir cette hypothèse.

²⁶⁰ La même problématique sera traitée dans l'article d'Alas et Treikelder, « Valeur temporelle du conditionnel français en contraste avec le mode conditionnel estonien ». Cet article est en cours de rédaction, la date présumée de publication dans la revue linguistique *Faits de langues* est l'automne 2012.

²⁶¹ Un exemple de cet emploi, tiré de Lehtinen (1983 : 500) est analysé dans la thèse de Peltola (2011 : 140) :

Päästyämme tyynen veteen Kaptah nousi jaloilleen ja vannoni kuoriaisen nimeen, ettei ikinä enää **nousisi** jalallaan laivan kannelle.

'Après que nous eûmes retrouvé l'eau calme, Kaptah, en se levant sur ses deux jambes, jura sur le nom du coléoptère qu'il ne **mettrait** plus jamais son pied sur le pont d'un bateau.'

(*Sinouhé l'Égyptien* par Mika Waltari)

²⁶² Selon EKG I (1995 : 79), il est cependant possible de trouver quelques contextes où le conditionnel estonien renvoie à l'avenir, par exemple pour exprimer un souhait concernant un événement à venir :

Et sul kõik hästi läheks ! (~ Que tout aille bien pour toi.)

On peut se demander si le conditionnel peut aussi servir d'équivalent au conditionnel français dit « temporel » dans un contexte de passé. Si c'était le cas, les conditionnels français et estonien auraient alors un emploi commun d'expression de l'ultériorité du passé.

Dans notre démarche, il nous faut aller à l'encontre des études sur le conditionnel français dont le but est de trouver un invariant sémantique derrière la variété des emplois contextuels (voir le chapitre 3 pour la description de ces tentatives unificatrices). Notre démarche suppose au contraire la possibilité de distinguer les différentes valeurs du conditionnel français.

Pour réaliser notre analyse sur l'ultériorité dans le passé, nous avons encore une fois utilisé le corpus CoPEF²⁶³. La recherche de textes s'est basée sur les formes du futur ou du conditionnel français. Trois différents corpus ont été composés pour vérifier nos hypothèses :

- (A) Un corpus du conditionnel rassemblant tous les équivalents estoniens du conditionnel français ;
- (B) Un sous-corpus dédié au conditionnel temporel/hypothétique : seuls les équivalents estoniens du conditionnel temporel/hypothétique français ont été analysés ;
- (C) Un corpus dédié au temps du futur, dans lequel nous avons observé des formes au futur simple en français et leurs équivalents au conditionnel en estonien.

Après un coup d'œil rétrospectif aux correspondances entre les temps de l'indicatif et les modes en estonien et en français, nous examinerons les exemples du corpus en vue de spécifier les contextes où le conditionnel estonien se présente comme l'équivalent du futur et du conditionnel français avec un repère explicite au passé. Enfin nous verrons quelles sont les possibilités de trouver des correspondances entre le conditionnel estonien et le conditionnel à « valeur temporelle » du français.

5.2.1. L'expression de l'ultériorité en estonien en contraste avec l'expression de l'ultériorité en français

En observant à nouveau les correspondances entre les temps verbaux de l'indicatif en français et en estonien (le tableau 2 dans l'introduction), on remarque que le conditionnel français, généralement classé parmi les formes de l'indicatif par les linguistes contemporains²⁶⁴, s'insère difficilement dans ce tableau pour deux raisons :

- (A) Il a systématiquement deux équivalents en estonien : le présent de l'indicatif et le conditionnel, mode à part (voir plus en détail ci-dessous).

²⁶³ Voir la description plus détaillée dans l'introduction et les références numériques dans la bibliographie.

²⁶⁴ Cf. par exemple la plupart des contributions à l'ouvrage *Le conditionnel en français* (2001), édité par Patrick Dendale & Liliane Tasmowski.

kirjutada ja et mina **tulen (p3)** talle järele.
 [écrire-dINF] [et] [que] [je] [venir-INDPR.1sg] [il-ALL] [après-POST].

VERSION FRANÇAISE :

Elle lui **avait dit (p1)** qu'elle **sortait (p2)** *le samedi suivant au matin* et que je **viendrais (p3)** la chercher.

(Kross–Chalvin, *Paigallend*)

(190)

See **oli** omamoodi tunnustus, aga
 [Cela] [être-PRET.3sg] [sorte_de] [reconnaissance] [mais]

võis (p1) **tähendada** ka, et Liisa
 [pouvoir-PRET.3sg] [signifier-dINF] [aussi] [que] [Liisa]

on midagi valesti **teinud (p2)**.
 [être-AUX-INDPR.3sg] [quelque_chose] [de_travers] [faire-PPN].

VERSION FRANÇAISE :

C'**était** une sorte de reconnaissance, mais cela **pouvait (p1)** aussi **vouloir dire** que Lisa **avait fait (p2)** quelque chose de travers.

(Valton – de Pina Martins, *Liisa ja Robert*)

Dans les deux exemples, les procès p1 [au plus-que-parfait dans les deux langues dans l'exemple (189), à l'imparfait en français et au prétérit en estonien dans l'exemple (190)] font clairement référence à un repère passé. On peut voir que, dans l'exemple (189), en français, les procès p2 et p3 sont, dans un contexte de discours indirect, conjugués à l'imparfait (*sortait*) et au conditionnel (*viendrais*). En estonien, ils correspondent tous deux à un présent (*laseb* 'laisse', *tulen* 'viens') en estonien. Dans l'exemple (190), au parfait estonien du procès p2 (*on teinud* 'a fait') correspond un plus-que-parfait français (*avait fait*). Le présent ainsi que le parfait estonien (le présent accompli) sont donc susceptibles de faire écho à un repère passé.

Le conditionnel français dans son sens de « futur du passé » aurait ainsi les mêmes équivalents estoniens que le futur simple (ou le futur antérieur dans le cas du conditionnel passé)²⁶⁸. Les moyens d'expression de l'ultériorité, que ce soit par rapport au moment de la parole du locuteur (S) ou par rapport au moment de la parole d'un énonciateur (R), devraient donc être semblables.

Helle Metslang (1994) a démontré que dans la langue estonienne, pour faire référence au futur (à l'ultériorité) le verbe est généralement au présent et que ce sont souvent les moyens lexicaux qui servent à renvoyer à l'avenir (l'examen du corpus de traduction l'a également montré). Pour les procès téliques et bornés cependant les procès au présent suffisent souvent pour référer au futur :

(191)

Ma **annan (p1)** teile ühe oma paraja
 [Je] [donner-INDPR.1sg] [vous-ALL] [un-GEN] [mon-GEN] [juste-GEN]

²⁶⁸ A l'exception pourtant de la construction en *saama* ('devenir') + infinitif qui ne peut pas être employée par rapport à un repère passé, voir ci-dessous.

sõbra tarvis kirja ühes. See **leiab (p2)**
[ami-GEN] [pour-POST] [lettre-GEN] [avec]. [Il] [trouver-PRES.3sg]

teile preestri.
[vous-ALL] [prêtre-PART].

VERSION FRANÇAISE :

Je vous **donnerai (p1)** une lettre pour un ami qui pourra vous aider. Il vous **trouvera (p2)** un prêtre.

(Kross–Moreau, *Keisri hull*)

L'utilisation de marqueurs spécifiques devient nécessaire surtout dans le cas des procès statifs ; à côté des adverbiaux, l'estonien recourt alors à différentes constructions verbales, qui tendent à se grammaticaliser, en particulier dans le cas des constructions en *hakkama* ('commencer à') + infinitif et en *saama* ('devenir') + infinitif (cf. Metslang 1994) :

(192) *Il n'y a pas, il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais* de collectivité religieuse qui se puisse dire chargée par Dieu même de définir le sens de la Parole.

VERSION ESTONIENNE :

Ei ole, ei ole kunagi olnud
[Être-NEG-INDPR.3sg] [être-NEG-AUX-INDPR.3sg] [jamais] [être-PPN]

ega saa ka olema ühtegi
[et-NEG] [devenir-NEG-INDPR.3sg] [aussi] [être-mINF] [aucun-PART]

usulist kollektiivi, mis võiks öelda,
[religieux-PART] [collectivité-PART] [qui] [pouvoir-COND.3sg] [dire-dINF]

et Jumal ise on andnud talle ülesande Sõna
[que] [Dieu] [lui-même] [donner-PRF.3sg] [il-ALL] [devoir-GEN] [Parole-GEN]

tähendust defineerida.
[sens-PART] [définir-dINF].

(Febvre–Sahkai, *Martin Luther : un destin*)

Les données du corpus montrent pourtant que l'utilisation de ces constructions est assez restreinte, surtout celle avec le verbe *saama* ('devenir'), qui est calquée sur la construction allemande en *werden* et rejetée par les puristes (cf. Metslang 1994).

L'étude sur le corpus relatif au futur de Anu Treikelder (à paraître)²⁶⁹, a révélé qu'en parallèle des moyens mentionnés ci-dessus, l'estonien semble avoir tendance à modaliser les faits à venir en recourant soit aux verbes modaux (*vouloir, pouvoir, devoir*), soit à la forme du conditionnel dans des contextes où seul un verbe au futur de l'indicatif serait employé en français. Cette analyse pose la question de la capacité du conditionnel estonien à exprimer le futur (l'ultériorité).

²⁶⁹ « Les équivalents estoniens du futur simple français : y a-t-il un futur en estonien ? »

5.2.2. La distinction entre les valeurs temporelles et hypothétiques du conditionnel

Le fait que le futur français puisse avoir des équivalents au conditionnel estonien nous a incitée à reposer la question de la distinction entre les valeurs temporelles et modales du conditionnel français²⁷⁰. La mise en correspondance des deux conditionnels (voir les chapitres 1 et 4) débouche sur l'idée que les équivalents estoniens pourraient bien servir à distinguer la valeur d'hypothèse de la valeur temporelle du conditionnel français. Or, le parallélisme avec le futur rend cette distinction délicate. Nous avons donc essayé de composer un corpus qui soit comparable à celui du futur et qui permette d'évaluer la temporalité du conditionnel estonien par rapport à un repère passé.

Dans les analyses du conditionnel français, la différence entre les valeurs modales et les valeurs temporelles a été expliquée de diverses manières selon les perspectives adoptées. Dans les approches polyphoniques, qui se basent sur l'idée que le conditionnel implique un énonciateur distinct du locuteur, cette différence de valeur dépendrait surtout du caractère de l'énonciateur. Ainsi, selon Vuillaume (2001 : 114), pour la valeur temporelle il s'agit d'une « instance dûment identifiée » pour la valeur temporelle et, pour les emplois modaux, d'une « instance imaginaire » qui prend en charge le contenu de la proposition.²⁷¹ Korzen et Nølke (2001 : 128) expliquent que seuls les emplois temporels du conditionnel²⁷² marquent une distanciation par rapport au paramètre temporel, alors que le conditionnel hypothétique²⁷³ correspond à un troisième paramètre appelé « monde ».

Pour distinguer ces valeurs, comme le soulignent Korzen et Nølke, c'est souvent le repère passé explicite qui est évoqué²⁷⁴ :

L'emploi « classique » du conditionnel comme « le futur du passé » suppose un déplacement vers un repère temporel antérieur lié à un changement du locuteur. Dans ce cas, le conditionnel est toujours en corrélation avec une forme verbale au passé, explicitement dans le cas du discours indirect, [...] et implicitement en style indirect libre²⁷⁵. Si ce passé fait défaut, l'interprétation temporelle est bloquée.

²⁷⁰ Cette distinction a été déjà esquissée dans ses grands traits dans les chapitres précédents, mais nous tenons à la détailler dans le présent chapitre en nous appuyant sur l'argumentation des diverses linguistes.

²⁷¹ Korzen et Nølke parlent d'un « vrai locuteur » pour les emplois temporels, tandis qu'il s'agit d'un « locuteur virtuel » ou d'un « non-locuteur » dans le cas des emplois modaux. Celui-ci « n'a pas (toutes) les propriétés d'un locuteur, sa seule propriété étant d'être susceptible d'être tenu pour responsable d'une affirmation par le locuteur » (2001 : 127).

²⁷² Cf. Korzen et Nølke (2001 : 128) : « la distinction « traditionnelle entre emplois temporels et emplois modaux correspond à une distinction entre emplois qui impliquent le paramètre t et emplois qui n'impliquent pas ce paramètre. »

²⁷³ Cf. Korzen et Nølke (2001 : 132) : « Le conditionnel hypothétique établit une distanciation par rapport au monde actuel ».

²⁷⁴ Voir aussi Vuillaume (2001) et Wilmet (2001) cités ci-dessus.

²⁷⁵ Pour la non-concordance des temps dans le discours indirect (libre), voir l'étude contrastive de Kronning (2010) sur ce phénomène en français, en italien et en espagnol.

Corollairement, le contexte renferme toujours une indication du nouveau locuteur. (2001 : 129)

Or, il n'est pas impossible que la valeur modale soit présente si un point de repère au passé explicite existe dans le contexte. Dans ce cas, la distinction entre la valeur modale et la valeur temporelle n'est pas toujours nette, comme dans l'exemple (193) ci-dessous²⁷⁶ :

(193) Cent fois il **avait dû imaginer** (p1) ce qui **se passerait** (p2), le jour où le Corse **se glisserait** (p3) à pas de loup derrière lui et qu'une voix furieuse **retentirait** (p4) tout d'un coup à ses oreilles.

VERSION ESTONIENNE :

Sada korda **pidi** ta **olema ette kujutanud (p1)**,
[Cent] [fois-PART] [devoir-PRET.3sg] [il] [être-mINF] [imaginer-PPN]

mis **saab (p2)**, kui korsiklane end kassisammul
[que] [se passer-INDPR.3sg] [si] [Corse] [il-PART] [pas_de_chat-ADE]

tema selja taha **libistab (p3)** ja tema
[il-GEN] [dos-GEN] [derrière-POST] [glisser-INDPR.3sg] [et] [il.pl-GEN]

kõrvu **kostab (p4)** raevunud hää.
[oreille.pl-ILL] [résonner-INDPR.3sg] [furieux] [voix].
(Sartre-Lepsoo, *La nausée*)

Nous sommes partie de ces observations pour former notre corpus du conditionnel, représentatif des conditionnels qualifiés de temporel-hypothétique dans le tableau 15²⁷⁷, qui rassemble donc tous les exemples présentant un point de repère dans le passé :

Tableau 15. Les équivalents estoniens du conditionnel présent temporel-hypothétique

Équivalents estoniens	Estonien>français	Français>estonien	Au total
Indicatif	27	28	55
présent	24	23	47
prétérit	3	4	7
parfait	0	1	1
Conditionnel présent	4	4	8
Infinitif en -da/-des	3	0	3
Jussif	1	1	2
Absent	0	2	2
Au total	35	35	70

²⁷⁶ La difficulté de la distinction des valeurs du conditionnel avec un repère passé a été signalée aussi par exemple par Moeschler et Reboul (2001 : 159), qui présentent un exemple pour lequel « l'interprétation purement temporelle paraît difficile ».

²⁷⁷ Pour des raisons de clarté, nous avons écarté les exemples au conditionnel passé, car ceux-ci apparaissent très rarement avec une valeur temporelle.

Le tableau montre qu'en estonien, même si dans la grande majorité des cas le verbe se met à l'indicatif, il y a quand même 8 occurrences sur 70 où le prédicat apparaît au conditionnel. Nous allons étudier ces 8 exemples avec ceux du futur français dans le sous-chapitre suivant.

5.2.3. L'analyse des corpus du futur et du conditionnel temporel

Nous allons essayer de déterminer à l'aide des données des corpus caractérisés ci-dessus, si le conditionnel estonien est susceptible d'exprimer l'ultériorité dans le passé. La sélection des exemples du conditionnel français suit la logique de l'analyse des exemples au futur dont les observations nous servaient de point de départ.

5.2.3.1. Les constructions hypothétiques

Le conditionnel apparaît comme équivalent du futur simple dans les apodoses des phrases hypothétiques, présentant le schéma *si* PR + FUT en français et le schéma *kui* ('si') COND +COND en estonien :

(194)

Aga ma tunnen: *kui* ma **tõmbaksin** enese
 [Mais] [je] [sentir-INDPR.1sg] [*si*] [je] [**tirer-COND.1sg**] [je-PART]
 nüüd jäigaks ja hakkaksin talle vastu
 [maintenant] [rigide-TRNSL] [et] [résister-COND.1sg] [il-ALL] [PRT]
 — **veereks** mu peavaluhoog mulle
 [**déferler-COND.3sg**] [mon] [élan_de_mal_de_tête] [je-ALL]
 möödapääsmatult peale! Ja doktor Donovan **märkaks**
 [inéluçtablement] [sur-ALL]. [Et] [docteur] [Donovan] [**remarquer-COND.3sg**]
 seda silmapilk.
 [cela-PART] [immédiatement].
 VERSION FRANÇAISE
 Au moins cela... Mais je sens que si je **me raidis** maintenant et que je lui résiste...
 la douleur **déferlera** inéluçtablement dans mon crâne et **me submergera**. Et le
 docteur Donovan le **remarquera** immédiatement.
 (Kross–Chalvin, Paigallend)

Mais l'estonien peut recourir aussi au présent dans les propositions suivantes :

(195)

Kuid *kui* ta meie õpetusi **ei vaja (p1)**,
 [Mais] [*si*] [il] [nous-GEN] [leçon.pl-PART] [**avoir_besoin-NEG-INDPR.3sg**]
 siis **ei pea (p2)** ta neid ka meeles.
 [alors] [**retenir-NEG-INDPR.3sg**] [il] [ils-PART] [aussi] [**esprit-INE**].
Parimalgi puhul säiliksime (p3)
 [*Bon-SUP-ADE+clitique*] [*occasion-ADE*] [**rester-COND.3pl**]

järelpõlvede mälus veel ainult kes
 [future_génération.pl-GEN] [mémoire-INE] [encore] [seulement] [qui]
 on elanud jumalustumüütide algkujudena, kauges
 [vivre-PRF.3pl] [mythe_divin.pl-GEN] [archétype.pl-ESS] [lointain-INE]
 minevikus ja teostanud imeväärseid asju.
 [passé-INE] [et] [accomplir-PPN] [merveilleux.pl-PART] [chose.pl-PART].
 VERSION FRANÇAISE

Mais *si* elle ne **fait (p1)** rien de nos leçons, elle les **oubliera (p2)**. *Dans la meilleure hypothèse*, nous **figurerons (p3)** dans le souvenir des générations futures comme les archétypes des mythes divins, ayant vécu dans un lointain passé et accompli des actions merveilleuses.
 (Tuglas–Jouffroy/Roques, *Viimane tervitus*)

La construction *kui* ('si') COND + COND équivaut plutôt à la phrase hypothétique française *si* IMP + COND. Les deux constructions sont employées en français pour exprimer le potentiel (*vs* l'irréel, cf. Riegel et al. 1994 : 318)²⁷⁸. Selon Vuillaume (2001 : 113), la construction avec l'imparfait dans la protase « ajoute simplement un certain coefficient d'incertitude » par rapport à la protase au présent. Pour Veters (2001 : 189), il s'agit de deux modes hypothétiques distincts : le mode réel (avec le présent dans la protase) *vs* le mode fictionnel (avec l'imparfait dans la protase). La construction *si* IMP + COND se distingue donc par son niveau de modalité plus marqué que la construction *si* PR + FUT.

Cette tendance dans la traduction semble s'expliquer par le fait que le présent de l'indicatif estonien n'a pas la vocation d'exprimer ni l'hypothèse ni l'éventualité, tandis que le futur en français possède cette capacité. L'utilisation du conditionnel estonien comme équivalent du futur français serait ainsi due plutôt à la modalité du futur français qu'à la temporalité du conditionnel estonien.

Il nous semble donc que le couple estonien de phrases conditionnelles *kui* PR + PR et *kui* COND + COND ne correspond pas exactement au couple français *si* PR + FUT et *si* IMP + COND.

L'expression d'une valeur hypothétique ne passe pas forcément par la proposition en *kui/si*, comme le montre l'exemple (195), dans lequel c'est l'expression 'dans la meilleure hypothèse' (*parimalgi puhul*) qui est le marqueur de cette valeur hypothétique.

Quant au corpus du conditionnel temporel/hypothétique, nous ne trouvons pas facilement le conditionnel estonien dans la construction *si* IMP + COND. L'estonien recourt dans la plupart des cas aux temps de l'indicatif, comme dans l'exemple (196) :

²⁷⁸ Moeschler et Reboul (2001 : 149) parlent de conditionnelles simples (potentiel) et de conditionnelles contrefactuelles (irréel) pour cette distinction.

(196)

Juba mineval aastal kutsus mind ära,
[Déjà] [aller-PV-ADE] [année-ADE] [appeler-PRET.3sg] [je-PART] [PRT]

tahtis panna mind omale kaevama.
[vouloir-PRET.3sg] [mettre-dINF] [je-PART] [il-ALL] [creuser-mINF]

Mõtlesin (p1), et eks **saa** **näha (p2),** mis ta
[penser-PRET.3sg] [que] [PRT] [pouvoir-INDPR.3sg] [voir-dINF] [que] [il]

teeb (p3), *kui* ma **ei lähe (p4),** aga ei
[faire-INDPR.3sg] [si] [je] [aller-NEG-INDPR.3sg] [mais] [NEG]

tänini midagi.

[jusqu'aujourd'hui] [rien].

VERSION FRANÇAISE :

L'année dernière, déjà, il m'avait proposé de creuser pour lui. Je me suis dit (p1) qu'on verrait (p2) bien ce qui se passerait (p3) si je n'y allais pas (p4), mais jusqu'ici il ne s'est rien passé.

(Tammsaare–Ollivry, *Tõde ja õigus I*)

Le passé est marqué dans l'exemple (196) par le procès p1. Les procès p3 et p4 de la construction hypothétique correspondent au procès p2 qui est au conditionnel « temporel » en français. En estonien l'emploi du verbe *saama* ('pouvoir') crée un effet d'ultériorité. L'estonien recourt à l'indicatif également dans la construction hypothétique. L'emploi du conditionnel en estonien ferait entrer les procès dans un mode fictionnel tel que le définit Veters (cf. ci-dessus), ce qui serait en contradiction avec le contexte ultérieur, où il apparaît clairement que le *je* n'est pas allé creuser la terre. Ce serait donc plutôt la structure *si* PR + FUT, transposée au passé qui serait à la base de cet énoncé français, qui ne distingue pas formellement le « mode réel » et le « mode fictionnel » par rapport à un repère passé.

Mais nous trouvons également le conditionnel estonien correspondant au conditionnel français avec un repère passé, comme dans l'exemple (197) :

(197)

Liikusin (p1) teosammul kodust ikka
[Mouvoir-PRET.1sg] [pas_d'escargot-ADE] [maison-ELA] [toujours]

kaugemale ja **lootsin (p2)** kirglikult, et
[loin-COMP-ALL] [et] [espérer-PRET.1sg] [passionnément] [que]

vanaema ja ema **tulevad (p3)** mulle tee
[grand-mère] [et] [mère] [venir-INDPR.3pl] [je-ALL] [route-GEN]

peal vastu ning **viivad (p4)** mind koju
[sur-ADE] [à_la_rencontre] [et] [amener-INDPR.3pl] [je-PART] [maison-ILL]

tagasi. *Siis* **poleks (p5)** sinna juba midagi parata,
[de_retour]. [Alors] [être-NEG-COND.3sg] [là-ILL] [déjà] [rien] [faire-dINF]

oleks (p6) selline juhus!
[être-COND.3sg] [tel] [hasard].

VERSION FRANÇAISE :

Je **m'éloignais (p1)** de la maison à petits pas de fourmi, **espérant (p2)** ardemment que ma mère et ma grand-mère **viendraient (p3)** à ma rencontre sur le chemin et me **reconduiraient (p4)** chez nous. *Alors*, il n'y **aurait (p5)** rien à faire, ce **serait (p6)** une coïncidence !

(Luik–Chalvin, *Seitsmes rahukevad*)

Dans cet exemple, le cadre hypothétique n'est pas explicite, mais il est facile de reconnaître l'équivalent d'une protase pour les procès p5 et p6 (*alors = si elles me reconduisaient chez nous*). On remarque que l'estonien recourt à l'indicatif pour les procès p3 et p4, et au conditionnel pour les procès p4 et p5, alors qu'il n'y a pas de distinction formelle en français : tous les procès sont au conditionnel. L'emploi du conditionnel en estonien ajoute un degré d'incertitude sur l'éventuelle réalisation des procès et il semble assez difficile d'utiliser l'indicatif dans ce contexte, même si en français la structure de base peut être *si* PR implicite + FUT transposé au passé. Nous constatons donc, que le conditionnel estonien garde toujours, dans les situations que nous venons d'évoquer, son caractère fondamentalement modal.

5.2.3.2. Les verbes modaux et d'autres emplois

Il y a un autre contexte fréquent qui implique que le conditionnel soit un équivalent du futur français. C'est le cas des verbes modaux, qui se mettent souvent au conditionnel en estonien, comme dans l'exemple (198) :

(198)

Õelduga oli võõras näidanud
[Ce_qui_est_dit-COM] [être-AUX-PRET.3sg] [inconnu] [montrer-PPN]
oma iseloomu, ent ilmutanud ka — vahest
[son-GEN] [caractère-PART] [mais] [révéler-PPN] [aussi] [peut-être]
šotlaslikku? — huumorimeelt. Kas
[de_manière_écossaise-PART] [sens_de_l'humour-PART]. [Est-ce_que]
peaksime teie rõõmuks järgmisel korral
[devoir-COND.1pl] [vous-GEN] [plaisir-TRNSL] [suivant-ADE] [fois-ADE]
veelgi lühemalt läbi ajama? küsis
[encore+clitique] [court-ADV-COMP] [passer-mINF] [demander-PRET.3sg]

Liisa.

[Liisa].

VERSION FRANÇAISE :

Ces paroles avaient révélé le caractère de l'invité, ainsi que son sens de l'humour, peut-être spécifiquement écossais ? — Est-ce que la prochaine fois, pour vous faire plaisir, nous **devrons** prévoir encore plus court ? demanda Lisa.

(Valton – de Pina Martins, *Liisa ja Robert*)

L'adverbial estonien (*järgmisel korral* 'la prochaine fois') exprime le futur et crée en même temps un cadre hypothétique. Le verbe modal ('devoir' *pidama*) est présent dans les deux langues, mais seul l'estonien le met au conditionnel, marquant ainsi doublement la modalité.

Dans le contexte passé, le verbe modal se met au conditionnel aussi en français et il nous est impossible de dire si c'est le futur ou le conditionnel qui est la forme de base car le contexte est, de toute façon, modal :

(199)

Ja siis me **arutasime**, kes **võiks**
 [Et] [alors] [nous] [**discuter-PRET.1pl**] [qui] [**pouvoir-COND.3sg**]
 peaministri tsiviilesindajana kõne alla
 [premier_ministre-GEN] [représentant_civil-ESS] [discours-GEN] [sous-ILL]
 tulla.
 [venir-dINF].

VERSION FRANÇAISE :

Nous **avons** alors **réfléchi** pour savoir qui **pourrait** être le représentant civil du Premier ministre dans cette affaire.

(Kross-Chalvin, *Paigallend*)

Le conditionnel estonien apparaît également comme équivalent du futur quand il est utilisé dans un but modal d'atténuation. Il s'agit donc aussi d'un contexte modal (cette tendance n'est pas vérifiable dans le contexte passé) :

(200)

Tigapuu astus sisse väga tähtsa ja asjaliku
 [Tigapuu] [entrer-PRET.3sg] [très] [important-GEN] [et] [occupé-GEN]
 näoga, ja enne kui keegi sai
 [visage-COM] [et] [avant] [que] [quelqu'un] [pouvoir-PRET.3sg]
 suud avada, ütles ta peaaegu
 [bouche-PART] [ouvrir-dINF] [dire-PRET.3sg] [il] [presque]
 nõudvalt: Härra direktor, ma **paluksin**
 [de_manière_autoritaire-ADV] [Monsieur] [directeur] [je] [**prier-COND.1sg**]
 ruttu teha, sest mul pole aega;
 [vite] [faire-dINF] [car] [je-ADE] [avoir-NEG-INDPR.3sg] [temps-PART]
 pean klassis korda pidama, Lible
 [devoir-INDPR.1sg] [classe-INE] [ordre-PART] [maintenir-dINF] [Lible]
 ja mõned teised ei lase seal
 [et] [quelque.pl] [autre.pl] [laisser-NEG-INDPR.3pl] [là-ADE]
 õppida.
 [apprendre-dINF].

VERSION FRANÇAISE :

Tigapuu fit son entrée d'un air important et occupé, et avant que quiconque ait pu ouvrir la bouche, il dit de manière presque autoritaire : « Monsieur le directeur, je vous **prierai** de faire vite, car je n'ai pas le temps : je dois maintenir l'ordre dans la classe, où Liblé et quelques autres empêchent leurs camarades d'étudier.
(Tammsaare–Ollivry, *Tõde ja õigus II*)

Enfin, il reste au moins un emploi du conditionnel estonien qui vaut pour les deux corpus : il s'agit du cas dans lequel la version estonienne, contrairement au texte français, tend à traduire l'interprétation d'intention²⁷⁹ qui correspond plutôt aux emplois du subjonctif français. Ainsi l'utilisation du conditionnel n'est pas interprétable comme temporelle (ce qui est le cas dans la version de Camus) :

(201) D'Arrast appela Socrate et lui dit qu'il le **retrouverait** à la fin de la matinée.

VERSION ESTONIENNE :

D'Arrast kutsus Socrate'i ja ütles talle,
[D'Arrast] [appeler-PRET.3sg] [Socrate-PART] [et] [dire-PRET.3sg] [il-ALL]

et see teda enne lõunat üles **otsiks**.

[que] [cela] [il-PART] [avant] [midi-PART] [PRT] [**chercher-COND.3sg**].

(~ D'Arrast appela Socrate et lui dit de le retrouver à la fin de la matinée.)

(Camus–Lepsoo, *La mort heureuse*)

Dans la version traduite, le conditionnel apparaît dans la phrase finale, donc il s'agit d'un emploi régulier de ce mode²⁸⁰. Nous pouvons seulement supposer que le fait de modifier la structure de la phrase a été influencé par le texte d'origine dont le verbe est au conditionnel.²⁸¹

5.2.4. La conclusion de l'étude de la possible valeur temporelle du conditionnel estonien

Les exemples de conditionnels estoniens qui se traduisent par des équivalents au futur simple français dans des contextes du passé comparables (et vice versa) nous ont démontré que lorsqu'il s'agit du conditionnel estonien, ce n'est presque jamais le trait temporel qui domine : dans les cas où le futur simple français apparaît comme équivalent du conditionnel estonien, il s'agit toujours

²⁷⁹ Rappelons que c'est la fonction du conditionnel estonien comprenant le souhait, l'intention et l'ordre rapporté (Metslang 1999). Pour la description plus détaillée voir le chapitre 3.

²⁸⁰ Pour plus de détails, voir l'analyse des rapports entre le subjonctif français et le conditionnel estonien dans le chapitre 6.

²⁸¹ Il faut noter que cette modification a probablement provoqué une petite erreur factuelle dans la traduction : si à l'origine, c'est d'Arrast qui va retrouver Socrate, dans la version estonienne, c'est Socrate qui va chercher d'Arrast. La construction d'une telle phrase finale aurait été, selon nous, impossible si d'Arrast avait l'intention d'aller chercher Socrate (voir la phrase d'origine et la traduction libre proposée sous la version estonienne).

d'un trait modal²⁸², qu'il corresponde à l'une des valeurs modales du futur français, qu'il soit exprimé par un verbe modal ou qu'il fasse partie du système conditionnel à valeur hypothétique. Nous pouvons en conclure que le conditionnel estonien n'a pas, semble-t-il, la possibilité d'exprimer l'ultériorité dans le passé.

Encore faut-il remarquer que, dans les exemples des équivalents futur-conditionnel présentés ci-dessus, les conditionnels estoniens peuvent souvent être remplacés par des formes du présent de l'indicatif. Ce n'est donc pas la localisation temporelle qui change, mais le degré modal de l'énoncé. Le conditionnel estonien, comme le conditionnel français, produit ainsi un effet de distanciation par rapport à l'actualité du locuteur et, selon l'approche polyphonique, implique l'existence d'une instance différente du locuteur qui prend en charge l'énoncé (un énonciateur). En revanche, à la différence du français, l'acte de parole de cet énonciateur (R), qui est toujours imaginaire, n'est pas localisé temporellement par rapport à l'acte de parole du locuteur (S).

5.3. VUE D'ENSEMBLE DES FONCTIONS DU CONDITIONNEL FRANÇAIS ABSENTES EN ESTONIEN ET DE LEUR EQUIVALENCE

Des trois valeurs fondamentales du conditionnel français²⁸³, deux ne se trouvent pas dans le conditionnel estonien : la valeur d'altérité énonciative et la valeur temporelle. Dans le chapitre 5, nous nous sommes donc intéressée aux équivalences estoniennes de ces valeurs manquantes.

Dans les cas où un journaliste (= *le locuteur* ou encore *le locuteur de l'énoncé*) français recourt au conditionnel journalistique (c'est quand l'information provient d'une source anonyme, d'une source médiatique externe et/ou qu'elle est incertaine ou non vérifiée), son homologue estonien a le choix entre le mode quotatif (qui est cependant rare dans le contexte journalistique vu les contraintes stylistiques) et les moyens lexicaux pour expliciter l'emprunt, marquer la possible incertitude de l'information reçue du locuteur source (= *l'énonciateur*), et se décharger de la responsabilité envers la véracité de cette dernière. Si dans les articles de presse estoniens, une simple indication à la source citée (= *l'énonciateur*) paraît suffisante pour exprimer le décalage discursif, les articles français ont tendance à renforcer l'effet de non-prise en charge énonciative à l'aide du conditionnel.

Puisque les caractéristiques sémantiques du mode quotatif sont, d'un point de vue évidentiel, presque coïncidentes avec celles du conditionnel d'altérité énonciative, la corrélation entre eux a été étudiée dans un corpus parallèle non-médiatique. Malgré l'apparente similitude, le conditionnel français est très

²⁸² Cette observation est d'autant plus envisageable que selon Palmer (2001 : 168), à la différence du présent et du passé, la catégorie de futur est très souvent associée à l'*irréalis*.

²⁸³ Nous partons toujours de la tripartition de Haillet (2002) distinguant le conditionnel temporel et ceux d'hypothèse et d'altérité énonciative.

rarement l'équivalent du quotatif estonien dans les traductions. Ce résultat dépend probablement du choix personnel du traducteur, d'une vaste gamme de moyens d'exprimer l'évidentialité et des contraintes discursives et stylistiques (le conditionnel d'altérité énonciative se rencontre plutôt dans le discours médiatique, le quotatif dans la fiction). De plus, il apparaît qu'il existe des restrictions linguistiques résultant de la différence sémantique ou pragmatique de ces deux formes. Enfin, rappelons que le quotatif estonien semble être complètement neutre quant à la focalisation de l'énoncé, tandis que le conditionnel français confère au narrateur le rôle de centre structurant de l'énoncé.

Il n'est pas surprenant que le conditionnel estonien soit univoquement traité comme un mode (contrairement au conditionnel français dont le statut de mode ou de temps a longtemps fait l'objet de grandes discussions), puisqu'il n'a aucune valeur temporelle. Malgré les équivalents conditionnels du futur français, ainsi que l'aptitude du conditionnel finnois d'exprimer l'ultériorité dans le passé, dans le conditionnel estonien, le trait temporel ne domine presque jamais : quand le futur simple français apparaît comme équivalent du conditionnel estonien, il s'agit toujours d'un trait modal (correspondant à l'une des valeurs modales du futur français, étant exprimé par un verbe modal ou faisant partie du système conditionnel à valeur hypothétique). Le conditionnel estonien est capable de produire un effet de distanciation par rapport à l'actualité du locuteur, mais l'acte de parole de l'énonciateur imaginaire n'est pas localisé temporellement par rapport à l'acte de parole du locuteur.

6. EQUIVALENTS ESTONIENS DU SUBJONCTIF FRANÇAIS : LA VALEUR DU CONDITIONNEL

La stricte équivalence des usages des conditionnels estonien et français étant assez restreinte, il est nécessaire d'observer également les usages du conditionnel estonien qui n'existent pas pour son homologue français. Nous confronterons ainsi dans ce chapitre le conditionnel estonien et le subjonctif français (l'usage du conditionnel estonien dans la protase en le comparant avec celui des temps de l'indicatif en français a été déjà étudié dans le sous-chapitre 4.2.).

Comme nous l'avons déjà noté dans le passage sur la généalogie du conditionnel français (cf. le sous-chapitre 2.1.), il n'existe pas de fonction subjonctif valable universellement (Perrot 1993 : 107). Puisque la langue estonienne est privée de ce mode, quelques valeurs du subjonctif français peuvent facilement s'exprimer à travers le conditionnel estonien, mais aussi à travers d'autres modes.

6.1. INTRODUCTION A LA PROBLEMATIQUE DU SUBJONCTIF FRANÇAIS ET DE L'INTERPRETATION D'INTENTION

Rappelons que dans la langue estonienne il existe cinq catégories modales personnelles : indicatif, impératif, quotatif, jussif et conditionnel. Ce dernier recoupe quelques usages du subjonctif²⁸⁴ français. Le subjonctif indique, selon le BU (1993 : 1265), que « le locuteur (ou le scripteur) ne s'engage pas sur la réalité du fait » et d'après la définition sémantique de la GMF (1994 : 321), on l'emploie

« chaque fois que l'interprétation l'emporte sur la prise en compte de l'actualisation du procès, lorsque s'interpose entre le procès et sa verbalisation l'écran d'un acte psychique (sentiment, volonté, jugement) qui empêche le procès d'aboutir à son actualisation totale. Dans *je pense qu'il viendra*, le locuteur envisage le procès à venir en soi, dans son éventualité ; dans *je veux qu'il vienne*, c'est l'interprétation (ici, la volonté exprimée par le verbe principal) qui passe avant la prise en considération du fait envisagé. »

Cet écran de l'acte psychique peut également être interprété du point de vue de la linguistique polyphonique. Suivons ici par exemple Henning Nølke qui

²⁸⁴ Quant aux rapports entre le subjonctif français et le conditionnel finnois, Peltola (2011 : 213) conclut que malgré les contextes d'apparition semblables, ils ne sont pas comparables sur un plan sémantique, car le conditionnel finnois assure toujours une structuration temporelle autonome du sémantisme du verbe recteur – comme son homologue français. Du fait de cette capacité, le conditionnel n'est pas un mode virtualisant de la manière du subjonctif, mais permet, en effet, d'envisager à la fois une réalité alternative et la réalité actuelle.

avance (1985 : 55) que le subjonctif marque une forme spéciale de polyphonie et que ce mode est ainsi une trace syntaxique de l'énonciation. D'après Nølke (*ibid.* : 59), le subjonctif est notamment un marqueur syntaxique de polyphonie interne qui implique, d'une façon générale, qu'un énonciateur (e_i) soit associé à l_0 (locuteur-en-tant-que-tel = origine de l'énoncé = locuteur selon Haillet 2002) et un autre énonciateur (e_j) à L (locuteur-en-tant-qu'individu²⁸⁵). Pour le subjonctif, l'énonciateur de la subordonnée est associé à L, alors que l'énonciateur de la principale est associé à l_0 . Ce dernier s'identifie à l'énonciateur du rhème et le premier est associé à l'énonciateur du thème (*ibid.* : 60).

Pour illustrer l'effet polyphonique créé par le subjonctif, observons ci-dessous deux exemples proposés par Soutet (2000 : 139–140) :

- (1) La double construction derrière *croire* :
- (202) Croyez-vous que Dieu **soit** Père, Fils et Esprit ?
- (203) Croyez-vous que Dieu est Père, Fils et Esprit ?

Selon Soutet (*id.*), en (203), exemple dans lequel le verbe de la proposition subordonnée est à l'indicatif, le locuteur L et l'énonciateur E s'identifient absolument et L assume par conséquent et la question et le contenu de la conjonctive. En (202), le locuteur L ($\sim l_0$ de Nølke), s'il assume, en tant qu' E_1 ($\sim e_i$ de Nølke), la question (*croyez-vous*), n'assume pas le contenu de la conjonctive, renvoyé à un autre énonciateur ou groupe d'énonciateurs (E_2) ($\sim e_j$ de Nølke). Le subjonctif est le signe d'une discordance, voire d'un conflit, entre E_1 et E_2 .

- (2) Le subjonctif des concessives :
- (204) Bien que Pierre **soit** malade, il travaille.

Pour ce type de polyphonie, Soutet (*id.*) note que « si la réalité des événements décrits dans la subordonnée et dans la principale n'est nullement en cause, ce qui revient à dire que le locuteur L l'assume comme E_1 , en revanche, cet énoncé n'est pleinement interprétable qu'en opposition avec un énoncé sous-jacent du type *Si on est malade, on ne travaille pas*, assumé par une seconde instance énonciatrice (E_2) réunissant la plupart des énonciateurs ($E_{2'}$) et même L ($E_{2''}$), divisé en lui-même, puisque d'une part, il est d'accord pour reconnaître que "Pierre est malade et qu'il travaille" (E_1) tout en sachant, d'autre part, que "si on est malade, on ne travaille pas" ($E_{2''}$). » La discordance énonciative est encore plus complexe que dans l'exemple précédent, puisqu'il s'agit d'une double discordance : entre E_1 et $E_{2'}$, et entre E_1 et $E_{2''}$.

Nous n'appliquerons pas une analyse polyphonique aux exemples du corpus observés ci-dessous, mais la garderons à l'esprit en généralisant plus tard les équivalents conditionnels estoniens du subjonctif français. Mais observons

²⁸⁵ Dans la terminologie de Ducrot (1984) reprise par Haillet (2002 : 5) : locuteur-en-tant-qu'être-du-monde, pouvant constituer l'objet de l'énoncé.

d'abord la possible équivalence des emplois du subjonctif français et du conditionnel estonien, en nous appuyant sur les descriptions existantes.

Rassemblons dans le tableau 16 un classement notionnel²⁸⁶ proposé, entre autres, par Oliver Soutet (2000 : 30) qui répartit les emplois à partir des valeurs communes ou proches, et les usages du conditionnel estonien décrits par Juhan Peegel (1957 : 49–64)²⁸⁷ :

Tableau 16. Les emplois du subjonctif français et du conditionnel estonien mis en parallèle.

Emplois du subjonctif français	Usages du conditionnel estonien	
1) la volonté <i>Exemple : qu'il vienne / je veux qu'il vienne</i>	1) l'expression du souhait (le conditionnel ajoute une nuance de modestie et d'incertitude)	l'interprétation d'intention
	2) le but et l'objectif	
	3) l'ordre (une nuance atténuante)	
2) l'hypothèse <i>Exemple : qu'il vienne, je ne le recevrai pas / à supposer qu'il vienne, je ne le recevrai pas</i>	4) l'hypothèse	l'interprétation d'encadrement
	5) le marquage sémantique de l'évènement qui révèle la condition à remplir pour que se réalise un autre évènement	
	6) la potentialité	
3) la concession <i>Exemple : si grand soit-il, il passera sous cette porte / bien qu'il soit grand, il passera sous cette porte</i>		
	7) la ressemblance apparente de deux actions (conjonctions <i>comme si</i> , etc.)	l'interprétation d'encadrement
	8) le doute, l'hésitation	
	9) l'expression de la politesse	

²⁸⁶ Soutet note cependant trois dangers quant à ce classement notionnel : les catégories peuvent être elles-mêmes subdivisibles, il existe un risque d'attribuer au morphème du subjonctif une valeur sémantique en fait imputable à l'énoncé pris dans sa totalité, et nombre de catégories notionnelles s'accroissent aussi bien à l'indicatif qu'au subjonctif (2000 : 30–31).

²⁸⁷ Ces usages ont été traités plus profondément dans le chapitre 3 et repris plusieurs fois au cours de l'analyse.

Selon nous, les trois premiers emplois estoniens (souhait, but/objectif et ordre) sont englobés dans l'idée d'interprétation d'intention (Metslang 1999b), qui s'oppose à l'interprétation d'encadrement reflétant, à notre avis, les autres usages du conditionnel estonien.

Le tableau 16 indique les possibles correspondances et non-correspondances entre le subjonctif français et le conditionnel estonien en partant des descriptions de Soutet et de Peegel. L'analyse du corpus pourra nous permettre de déterminer si l'expression de la volonté et de l'hypothèse correspond vraiment aux six premiers usages du conditionnel estonien présentés dans le tableau ci-dessus, et nous révéler s'il existe d'autres usages communs. Dans cette optique, nous ne suivrons pas cette fois-ci pas à pas les valeurs du subjonctif français ni les usages du conditionnel estonien, mais nous nous laisserons guider par les données du corpus et essaierons d'appliquer le classement notionnel ci-dessus aux exemples analysés.

Notre objectif est de déterminer dans quels cas l'estonien recourt au conditionnel pour traduire le subjonctif français²⁸⁸. Ceci nous permettra de dégager les valeurs sensiblement communes à ces deux modes. Sans nous replonger dans la présentation temporelle et modale des deux langues (pour ces descriptions, voir l'introduction), regardons quels sont les rapports entre le conditionnel estonien et le subjonctif français dans le cadre de l'interprétation d'intention, dans quels cas le conditionnel est un mode qui équivaut au subjonctif²⁸⁹ et dans quels cas l'estonien se penche vers d'autres solutions.

Notons que, curieusement, en fonction des contextes d'usages multiples, syntaxiques, pragmatiques ou textuels, le conditionnel estonien (et surtout le conditionnel finnois) devrait, d'après quelques linguistes, porter le nom de « subjonctif/conjonctif » plutôt que celui de « conditionnel »²⁹⁰ (Metslang 1999b, Peegel 1957). Ici, il est intéressant de souligner que les fonctions des conditionnels, même dans des langues aussi proches que le sont l'estonien et le finnois, ne coïncident pas. En effet, en finnois, on peut trouver au moins deux fonctions²⁹¹ qui sont absentes de la langue estonienne : l'une est utilisée pour parler de l'avenir (cf. aussi le sous-chapitre 5.2.) et l'autre pour créer une situation imaginaire ludique (Metslang 1999b : 121–123).

²⁸⁸ Cette recherche constitue également le corps de l'article d'Alas (à paraître) « Quelques remarques sur des équivalents estoniens du subjonctif français : quelle est la valeur du conditionnel ? »

²⁸⁹ Ceci étant, selon nos observations, une difficulté pour les apprenants estoniens qui tendent au début à utiliser les formes conditionnelles au lieu du subjonctif. Ce phénomène a été aussi signalé dans le BU (1993 : 1274) pour l'usage populaire de diverses provinces et du Québec, où le conditionnel est souvent employé au lieu du subjonctif dans la subordonnée dépendant d'un conditionnel, par exemple : *Je voudrais, qu'il viendrait.*

²⁹⁰ En effet, selon Peegel (1957 : 49–52), dans les premières grammaires de l'estonien, les linguistes ont hésité, en suivant les modèles latin et allemand, entre les termes « optatif », « conjonctif », « potentiel » et même « le mode doutant ».

²⁹¹ Pour la fonction d'altérité énonciative, le finnois a, par exemple, le choix entre le conditionnel et le quotatif (Metslang 1999b : 114–115).

Les conditionnels français et estonien sont encore plus différents et, comme nous avons pu le voir dans le cadre de notre recherche, la relation subjonctif-conditionnel n'est qu'une facette de la problématique. Par conséquent, nous n'allons pas suivre l'idée de Kauppinen et Metslang. C'est-à-dire que nous n'allons pas nous demander si le conditionnel estonien possède les fonctions du subjonctif français, mais nous chercherons simplement, dans un corpus de traduction, quelles valeurs du conditionnel estonien sont exprimées par le biais d'un subjonctif en français.

Ce dernier a été récemment observé dans le cadre du mémoire de fin d'études de Jaanika Roosaar (soutenu en 2009). En s'appuyant sur les résultats d'un corpus de traduction, l'auteure y avait conclu que :

- le subjonctif plus-que-parfait à valeur du conditionnel passé se traduit par le mode conditionnel en estonien ;
- dans les propositions complétives, le subjonctif est traduit au conditionnel dans le cas où le locuteur fait référence à un événement fortement hypothétique ou émet un jugement sur ledit événement.

Ces résultats nous montrent que le seul point commun entre le subjonctif français et le conditionnel estonien se trouve, comme cela a été déjà signalé auparavant, dans la perspective hypothétique.

L'étude d'un corpus de traduction en ligne²⁹² a révélé qu'il existe néanmoins de nombreux cas où la modalité d'un prédicat au subjonctif disparaît lors de la traduction : parfois, au lieu du conditionnel attendu, l'indicatif ou des moyens lexicaux dérivés sont utilisés. En nous appuyant sur les textes originaux, nous essaierons de dégager, dans une perspective contrastive, si cette alternance modale est régulière ou occasionnelle.

6.2. RESULTATS ET INTERPRETATION DE LA RECHERCHE

Puisque les subjonctifs passé et plus-que-parfait n'apparaissent que rarement parmi les résultats de la recherche des formes subjonctives, nous nous concentrerons sur le subjonctif présent et le subjonctif imparfait. Voici les résultats présentés dans le tableau 17.

²⁹² Le corpus numérique estonien-français de textes traduits, CoPEF (<http://corpus.estfra.ee/ee>) ; pour la description plus détaillée voir les caractéristiques du corpus dans l'introduction.

Tableau 17. Les équivalents (modaux) estoniens du subjonctif français.

Modes estoniens	Subjonctif présent	Subjonctif imparfait	Au total	%
Indicatif	76	29	105	51%
Présent + futur/impératif lexical	56	5	62	
Prétérit	19	24	43	
Parfait	1		1	
Conditionnel	36	10	46	23%
présent	34	7	41	
passé	2	3	5	
Jussif	15		15	7%
Infinitif	11		11	5%
Infinitif en <i>-da</i>	6		6	
Infinitif en <i>-ma</i> (+ en <i>-mata</i> ²⁹³)	5		5	
Modifié	19	8	27	13%
Lexical	15	4	19	
Reformulé	4	4	7	
Au total	157	47	204	100%

Il est clair que l'équivalent estonien le plus fréquent pour un verbe au subjonctif français est l'indicatif (le présent dans le cas du subjonctif présent et le prétérit comme équivalent du subjonctif imparfait). Le conditionnel estonien ne représente qu'un quart des équivalents des verbes au subjonctif, suivis par les modes jussif et infinitif. Souvent, des moyens lexicaux (soit un substantif, soit un adjectif ou un adverbe) ou les reformulations des tournures remplacent le verbe au subjonctif (ou à l'inverse, si la direction de la traduction est de l'estonien vers le français).

6.2.1. Les équivalents estoniens du subjonctif présent

En parlant plus précisément du subjonctif présent, il faut noter que son équivalent **conditionnel** se manifeste majoritairement dans les propositions subordonnées complétives et dans les subordonnées circonstancielles, surtout dans celles à valeur finale. Pour les complétives, la nature des verbes (ou bien des substantifs si c'est le cas) de la proposition principale est assez homogène : tous (les substantifs *idée* et *fait*, les verbes *avoir besoin*, *falloir*, *désirer*, *aimer*, *souhaiter*, *vouloir*, *attendre*, *demander*) expriment la nécessité, le souhait ou l'ordre. Prenons deux exemples pour illustrer les usages mentionnés. Le premier exemple porte sur l'expression de l'intention et le deuxième sur celle du but.

²⁹³ La forme abessif de l'infinitif en *-ma* (3 occurrences).

- (205) Ce dont **ils ont** souvent le plus **besoin**, c'est **qu'on les aide** à retomber sur leurs pieds ; pas **qu'on règle** les problèmes à leur place.

VERSION ESTONIENNE :

Sageli **vajavad** nad kõige rohkem
[Souvent] [avoir_besoin-INDPR.3pl] [ils] [le_plus] [beaucoup-COMP]

just seda, et neid **aidataks** uuesti
[justement] [cela-PART] [que] [ils-PART] [aider-COND.ips] [de_nouveau]

jalgadele maanduda; mitte seda, et nende eest
[pied.pl-ALL] [atterrir-DINF] [NEG] [cela] [que] [ils-GEN] [à_la_place]

asjad **korda aetaks**.
[chose.pl] [régler-COND.ips].

(Servan-Schreiber – Hone, *Guérir le stress*, ...)

- (206) Ce devint donc une nouvelle raison pour construire ces pièces : **que l'on puisse tenir** les cochons à distance, vers le chemin, et retirer les planches qui barraient la porte.

VERSION ESTONIENNE :

Nõnda tuli uus põhjus uute kambrite
[Ainsi] [venir-PRET.3sg] [nouveau] [raison] [nouveau.pl-GEN] [pièce.pl-GEN]

ehitamiseks: **et saaks** sead ukse
[construction-TRNSL] [que] [pouvoir-COND.ips] [cochon.pl] [porte-GEN]

eest tänavasse ja **et saaks** lauad
[devant-ELA] [rue-ILL] [et] [que] [pouvoir-COND.ips] [planche.pl]

toaukse piitade küljest.
[porte_de_maison-GEN] [jambage.pl-GEN] [côté-ELA].

(Tammsaare–Ollivry, *Tõde ja õigus I*)

Nous pouvons en conclure que le conditionnel estonien est utilisé comme équivalent du subjonctif présent français surtout quand il s'agit d'exprimer un but ou une intention. C'est cette fonction qui correspond, en principe, à l'interprétation d'intention de Metslang (1999b : 104), et c'est la fonction du conditionnel estonien qui est dite « secondaire » dans l'EKG II (1993 : 35). Cela coïncide aussi avec les usages du conditionnel estonien, tels qu'ils sont décrits par Juhan Peegel (1957) : l'expression du souhait (en ajoutant une nuance de modestie et d'incertitude), l'expression du but et de l'objectif, ou encore celle de l'ordre (avec une nuance atténuante impérative).

La fonction de politesse n'apparaît pas dans notre corpus puisque la base de la recherche est le subjonctif, qui se présente surtout dans les subordinées, alors que l'atténuation d'une demande ou d'un ordre se fait dans la proposition principale.

Les équivalents **indicatifs** apparaissent aussi fréquemment dans les subordinées complétives (42%) que dans les circonstancielle (42%). Si, dans les cas des équivalents au conditionnel, il s'agissait principalement des propositions finales, les équivalents indicatifs sont par contre plutôt présents dans des propositions circonstancielle concessives, temporelles et

conditionnelles. Il est également intéressant de se demander s'il y existe une différence entre les types de verbes des propositions principales, en comparant les cas repérés au conditionnel et ceux relevés à l'indicatif. Il faut savoir qu'en principe, l'estonien n'utilise pas le conditionnel dans les phrases équivalentes à des temporelles ou à des concessives françaises.

Commençons cependant par les exemples où l'emploi du subjonctif français n'est pas motivé par la sémantique du verbe dans la principale, mais par la conjonction utilisée. Les équivalents estoniens des propositions finales françaises semblent, à première vue, être soit au conditionnel, soit à l'indicatif. Mais si l'on analyse ces exemples à l'indicatif un peu plus profondément, on peut rapidement constater des différences sémantiques entre les textes originaux et leurs traductions : dans les versions sans conditionnel, des moyens lexicaux sont utilisés pour modaliser la phrase – par exemple *ehk* 'peut-être' dans l'exemple (207) –, la phrase estonienne n'a pas de valeur finale (208), ou bien une conjonction finale devient une conjonction causale ou temporelle (209) :

(207)

Sellepärast olengi nõnda sinu ja
 [C'est_pourquoi] [être-AUX-INDPR.1sg+clitique] [ainsi] [tu-GEN] [et]
 Krõõda laste eest muretsend, et ehk
 [Krõõt-GEN] [enfant.pl-GEN] [PRT] [s'inquiéter-PPN] [que] [peut-être]
 siis jumal laseb kedagi ka minu
 [alors] [Dieu] [permettre-INDPR.3sg] [quelqu'un-PART] [aussi] [je-GEN]
 laste eest muretseda, kui mind änam
 [enfant.pl-GEN] [PRT] [s'inquiéter-dINF] [quand] [je-PART] [plus-NEG]
 ei ole.
 [être-NEG-INDPR.3sg].

VERSION FRANÇAISE :

C'est pour cela que je me suis occupée de cette façon des enfants que tu as eus avec Krõõt, *afin que* Dieu **permette** que quelqu'un s'occupe des miens quand je ne serai plus là.

(Tammsaare–Ollivry, *Tõde ja õigus I*)

(208)

Mis linn see võis olla, et ta nii
 [Quel] [ville] [cela] [pouvoir-PRET.3sg] [être-dINF] [que] [il] [si]
 ülearusena **tundus?**
 [superflu-ESS] [paraître-PRET.3sg].

VERSION FRANÇAISE :

Quelle ville était-ce donc *pour qu'*il s'y **sentît** aussi superflu ?

(Valton–Chalvin, *Võõras linnas*)

(209)

Kaua pidid mehed seda va
[Longtemps] [devoir-PRET.3pl] [homme.pl] [ce-PART] [PRT]
õllelaket rüüpama, enne kui kurk õieti
[bière_fade-PART] [ingurgiter-mINF] [avant] [que] [gorge] [vraiment]
kuivama hakkas ja keelepaelad
[se_sécher-mINF] [commencer-PRET.3sg] [et] [cordes_vocales]
nõrkuma lõid.
[s'assouplir-mINF] [se_mettre-PRET.3pl].

VERSION FRANÇAISE :

Combien de temps leur fallait-il ingurgiter cette bière fade *pour que* la soif *se réveille* et *que* leurs cordes vocales *s'assouplissent* !

(Tammsaare–Ollivry, *Tõde ja õigus I*)

Quant aux verbes et aux constructions impersonnelles de la principale exprimant une attitude, une évaluation ou une opinion, comme *craindre* (210), *croire* (nég/int), *penser* (nég/int), *suffire*, *sembler* (211), *s'étonner* (212), *être possible*, *être surprenant*, *être exclu*, ils ne permettent pas vraiment l'usage du conditionnel estonien dans la complétive.

(210) Je **crains**, dit-elle, *que* cette bouillabaisse **ait** un goût d'oignon brûlé.

VERSION ESTONIENNE :

Ma kardan, et sel kalasupil
[Je] [craindre-INDPR.1sg] [que] [ce-ADE] [soupe_de_poisson-ADE]
on kõrbenud sibula maitse.
[être-INDPR.3sg] [brûler-PPN] [oignon-GEN] [goût].
(Camus–Lepsoo, *La mort heureuse*)

(211) Mais, par moments, il **semble** *qu'*on la **voie** vieillir et *qu'*on **se sente** vieillir avec elle :

VERSION ESTONIENNE :

Kuid mõnikord võib tunduda et teda
[Mais] [parfois] [pouvoir-INDPR.3sg] [sembler-dINF], [que] [il-PART]
nähakse vananemas, ja siis tuntakse
[voir-INDPR.ips] [vieillir-masINF] [et] [alors] [sentir-INDPR.ips]
end vananemas koos temaga.
[lui-même-PART] [vieillir-masINF] [avec] [elle-COM].
(Sartre–Lepsoo, *La nausée*)

(212)

Eks ole – sa oled temaga juba
[PRT] [être-INDPR.ips] [tu] [être-AUX-INDPR.2sg] [il-COM] [déjà]
paradiisi rõõmusid ette maitsnud ja kui ta
[paradis-GEN] [joie.pl-PART] [avant] [goûter-PPN] [et] [si] [elle]

on niisugune, nagu sa räägid,
 [être-INDPR.3sg] [tel] [comme] [tu] [parler-INDPR.2sg]
ei imesta ma sugugi, et sa lihtsaid
[s'étonner-NEG-INDPR.1sg] [je] [du_tout] [que] [tu] [simple.pl-PART]
 Pavia tüdrukuid *ei vaata.* »
 [Pavie-GEN] [fille.pl-PART] [*regader-NEG-INDPR.2sg*].
 VERSION FRANÇAISE :
 N'est-ce pas ? Je suis sûr que tu as déjà goûté avec elle par avance aux joies du paradis, et si elle ressemble au portrait que tu en fais, je **ne m'étonne plus** du tout *que* tu **n'accordes pas** un coup d'œil aux filles simples de Pavie. »
 (Ristikivi–Ollivry, *Põlev lipp*)

En ce qui concerne les complétives précédées d'une principale qui exprime la nécessité, le souhait ou l'ordre, il apparaît, selon les données de notre corpus, qu'en estonien il est parfois possible de choisir entre le conditionnel et l'indicatif. Par exemple, le verbe *vouloir* dans la principale, que nous avons déjà classé dans les verbes qui impliquent un recours au conditionnel, peut aussi figurer à l'indicatif dans la subordonnée :

(213) Mais l'autre, le frère, **ne voulait pas qu'elle reçoive son** ami.
 VERSION ESTONIENNE :
 Kuid vend **ei tahtnud**, et õde oma sõbraga
 [Mais] [frère] [**vouloir-NEG-PRET.3sg**] [que] [sœur] [son-GEN] [ami-COM]
kokku saab.
[rencontrer-INDPR.3sg].
 (Camus–Lepsoo, *La mort heureuse*)

Ceci étant, le conditionnel y est également tout à fait envisageable et cette remarque est valable pour tous les exemples avec le verbe *vouloir* dans la principale.

Après une construction basée sur le verbe *falloir*, l'estonien tend à utiliser l'infinif en *-da* ou le verbe au conditionnel. Dans l'exemple (214), la modalité déontique de *il faut* est retranscrite par l'emploi personnel du verbe *pidama*²⁹⁴ 'devoir' :

(214) C'est trop bête, **il faut que je me secoue.**
 VERSION ESTONIENNE :
 Kui rumal, ma **pean** ennast *liigutama.*
 [Comme] [bête] [je] [**devoir-INDPR.1sg**] [je-PART] [*secouer-mINF*].
 (Sartre–Lepsoo, *La nausée*)

Il est à noter qu'une construction impersonnelle *on vaja* 'il faut' + infinitif en *-da* ou le conditionnel semble être également possible :

²⁹⁴ Le verbe modal *pidama* 'devoir' est toujours suivi d'un indicatif en *-ma*, tout comme le verbe *devoir* français qui précède, dans son sens modal, un infinitif.

RECONSTRUCTIONS ESTONIENNES :

Kui rumal, mul **on vaja** ennast *liigutada*.
 [Comme] [bête] [je-ADE] [**falloir-INDPR.ips**] [je-PART] [*secouer-dINF*].

Kui rumal, **on vaja** et ma ennast
 [Comme] [bête] [**falloir-INDPR.ips**] [*que*] [je] [je-PART]

liigutaksin.
 [*secouer-COND.1sg*].

Dans les relatives, c'est surtout le superlatif qui est accompagné du verbe au subjonctif en français, tandis que dans la langue estonienne, la phrase reste neutre au niveau de la modalité.

Quant aux correspondances avec d'autres modes personnels, il est assez clair dans notre corpus que quand le subjonctif a une valeur impérative en français (qui correspond, en général à l'expression de volonté dans la principale), l'estonien utilise un mode exprimant un ordre indirect donné par ou à la troisième personne, le jussif²⁹⁵ (215), ou encore une construction impérative lexicale (216).

(215) *Que naissent* même seulement des filles, comme à Aaseme, où il y a cinq filles et pas un seul garçon.

VERSION ESTONIENNE :

Sündigu kõik ainult tütreid, nagu see on
 [**Naître-JUSS**] [tout] [seulement] [fille.pl] [comme] [cela] [être-INDPR.3sg]

Aasemel, kus on viis tütar ja ei
 [Aaseme-ADE] [où-INE] [être-INDPR.3sg] [cinq] [fille-PART] [et] [NEG]

ainustki poega.
 [aucun-PART+clitique] [fils-PART].
 (Tammsaare–Ollivry, *Tõde ja õigus I*)

(216) Je t'en supplie, écrit aussitôt Luther à Spalatin : que Philippe *s'en aille* si la peste vient.

VERSION ESTONIENNE :

Ma anun sind, *las* Philipp *läheb*
 [Je] [prier-INDPR.1sg] [tu-PART] [**PRT.IMPR**] [Philipp] [*aller-INDPR.3sg*]

ära, kui katk tuleb.
 [**PRT**] [si] [peste] [venir-INDPR.3sg]
 (Febvre–Sahkai, *Martin Luther : un destin*)

Il s'agit d'un usage caractéristique de l'estonien : la tendance à recourir, en plus du conditionnel, au jussif pour l'expression d'un ordre rapporté est également

²⁹⁵ Rea Peltola explique dans sa thèse de doctorat concernant les modes verbaux subordonnés en français et en finnois que le jussif finnois se base sur le même type de cohésion modale que celui du subjonctif français ; la fonction sémantique qu'elle appelle *subjonctivité*, propre au mode subjonctif, est partiellement couverte par le mode jussif en finnois (2011 : 214).

mise en évidence par Metslang (1999a : 51) dans sa comparaison des usages des conditionnel estonien et finnois.

6.2.2. Les équivalents estoniens du subjonctif imparfait

La fréquence relative du subjonctif imparfait (presqu'un quart des cas relevés) s'explique probablement par le caractère des textes source : il s'agit, en majorité, de textes littéraires où cette forme apparaît encore fréquemment. Il faut toutefois préciser que c'est principalement la troisième personne du singulier (avec quelques formes de la première personne du singulier et de la troisième personne du pluriel) qui est utilisé : ce qui montre bien le caractère amputé de ce paradigme.

L'étude révèle, en ce qui concerne l'indicatif comme équivalent du subjonctif imparfait, que se dessinent les mêmes tendances que celles que nous avons pu voir dans le cas du subjonctif présent : il est fréquent dans les concessives surtout avec des conjonctions *bien que* (217) et *quoique*, mais aussi dans les propositions complétives ; il suit les constructions impersonnelles (comme *être contrarié, rare, possible*), et dans les relatives, il accompagne les restrictions quantitatives, comme *le seul que* (218), *il n'y a que*, etc. :

(217)

Kuigi ta ei olnud kergeusklik lootma, et ta
 [*Bien_que*] [il] [**être-NEG-PRET.3sg**] [naïf] [espérer-mINF] [que] [son]
vaenlane ka ise oleks langenute hulgas,
 [ennemi] [aussi] [lui-même] [être-COND.3sg] [tué.pl-GEN] [parmi-POST]
oli nüüd juba liiga hilja, et minna
 [être-PRET.3sg] [maintenant] [déjà] [trop] [tard] [que] [aller-dINF]
viimseid põgenevaid hispaanlasi
 [dernier.pl-PART] [se_sauver-VP-PART] [Espagnol.pl.PART]
taga ajama.
 [poursuivre-mINF].

VERSION FRANÇAISE :

Bien qu'il ne fût pas assez naïf pour espérer que son adversaire était lui aussi au nombre des tués, il était maintenant trop tard pour poursuivre les derniers cavaliers espagnols.

(Ristikivi–Ollivry, *Põlev lipp*)

(218) Pour la satisfaction d'un idéal dérisoire, *le seul que* son Église **proposât** à Luther.

VERSION ESTONIENNE :

Selleks, et vastata naeruväärsele ideaalile, ainsale,
 [Cela-TRNSL] [que] [répondre-dINF] [ridicule-ALL] [idéal-ALL] [*le_seul-ALL*]

mida kirik Lutherile pakkus.
 [qui-PART] [église] [Luther-ALL] [**proposer-PRET.3sg**].

(Febvre–Sahkai, *Martin Luther : un destin*)

Quand cette restriction a une valeur d'indéfinition, il nous semble que c'est, par contre, plutôt le conditionnel (219) qui intervient :

(219) Hélas, l'édifice comportait des points forts et des points faibles, des échauguettes et des fissures, des trous et des douves, mais *rien* qui **permît** d'y ensevelir une langue que j'entendais parler sans cesse.

VERSION ESTONIENNE :

Paraku sisaldas ehitis tugevaid kohti
[Cependant] [comporter-PRET.3sg] [édifice] [fort.pl-PART] [endroit.pl-PART]

ja nõrku kohti, vahitome ja
[et] [faible.pl-PART] [endroit.pl-PART] [échauguette.pl-PART] [et]

pragusid, auke ja süvendeid, aga mitte midagi,
[fissure.pl-PART] [trou.pl-PART] [et] [douve.pl-PART] [mais] [NEG] [rien]

mis lasknuks enese alla matta
[qui] [permettre-CONDPS-C.3sg] [lui-même-GEN] [sous-ILL] [enterrer-dINF]

keelt, mida ma lakkamatult enda ümber
[langue-PART] [qui-PART] [je] [sans_cesse] [je-GEN] [autour]

kuulsin.

[entendre-PRET.1sg].

(Nothomb–Koff, *Stupeur et tremblements*)

Certes, dans l'exemple (220) le subjonctif imparfait *pussent* n'est pas traduit au conditionnel, mais supprimé. Seul l'infinitif est gardé. La forme conditionnelle *võiks* 'pourrait' semble une bonne solution alternative, tandis que la forme indicative *võib* 'peut' paraîtrait incohérente.

(220) mais aussi, de ceux qu'il avait jetés à terre, *n'en était-il point* qui **pussent** encore servir ?

VERSION ESTONIENNE :

Ning teisalt – kas tema poolt kõrvale
[Et] [d'autre_part] [est-ce_que] [il-GEN] [par-POST] [de_côté]

heidetu hulgast pole siis tõesti enam
[jeter-PPT-GEN] [parmi] [être-NEG-INDPR.3sg] [alors] [vraiment] [plus-NEG]

midagi võtta?

[rien] [prendre-dINF].

(Febvre–Sahkai, *Martin Luther : un destin*)

Pajusalu&Pajusalu signalent (2010 : 247–248) dans leur article concernant le conditionnel dans la proposition relative (cf. le chapitre 3) que le prédicat de la relative ne peut pas être au mode indicatif s'il se rapporte à un antécédent non-spécifié précédé d'un prédicat à forme négative. C'est exactement le cas des exemples (219) et (220).

La vue d'ensemble des usages du conditionnel (Peegel 1957) ne décrit pas cet usage, donc il est probablement associable à l'expression du but et de l'objectif.

Parmi les exemples étudiés, le subjonctif imparfait est le plus souvent traduit au prétérit. Puisque la plupart des verbes au subjonctif se trouvent dans des subordonnées (principalement circonstancielles, mais aussi complétives et relatives), cette observation n'est pas surprenante si nous suivons la description des valeurs du subjonctif imparfait et du plus-que-parfait dans un manuel de français (GFF 1991 : 63) :

Dans la langue classique, on observait la concordance des temps. Lorsque le verbe principal était au passé ou au conditionnel, on employait l'imparfait pour exprimer la simultanéité ou la postériorité par rapport au verbe principal, et le plus-que-parfait pour exprimer l'antériorité et l'accompli. De nos jours, cette concordance ne se rencontre plus que dans la langue soutenue et littéraire.

Or, la forme de l'imparfait serait prescrite par le verbe au passé de la subordonnée principale. La version estonienne suivrait ainsi simplement la description au passé :

(221) **Il arrivait *qu'elles passassent*** si près de l'eau qu'un coup d'aile hardi parfois en tranchait la surface.

VERSION ESTONIENNE :

Vahel **juhtus**, *et nad laskusid* nii
 [Parfois] [se_passer-PRET.1sg] [que] [ils] [descendre-PRET.3pl] [si]
 madalale vee kohale, et julge tiivalöök
 [bas-ALL] [eau-GEN] [au-dessus_ALL] [que] [hardi] [coup_d'aile]
 lõikas veepinda.
 [couper-PRET.3sg] [surface_d'eau-PART].
 (Gide-Tomasberg, *Si le grain ne meurt*)

Il est tout de même à noter que le subjonctif imparfait peut, de nos jours, avoir aussi des valeurs plus spécifiques au niveau de la modalité :

L'imparfait du subjonctif est, fondamentalement, un marqueur d'hypervirtualité, comparé au subjonctif présent, marqueur de virtualité minimale, laquelle fut, petit à petit (au long de l'histoire) jugée suffisante dans (presque) tous les contextes. Le jeu entre subjonctif présent et subjonctif imparfait n'est donc en rien d'ordre temporel mais d'ordre modal à l'intérieur d'une échelle de virtualité. (Soutet 2000 : 145)

L'argumentation de Soutet pourrait faire apparaître que dans l'exemple (221), la forme du subjonctif imparfait (*qu'elles passassent*) a une valeur modale plus marquée que celle qu'aurait le subjonctif présent à sa place (**qu'elles passent*). Nous n'en sommes cependant pas complètement convaincue étant donné que le fait de descendre parfois très près de l'eau est plus réel que virtuel, et nous supposons donc, avec le BU (1993 : 1269), qu'à l'époque des publications des romans de Gide, l'usage des temps du subjonctif était encore régi par ce que l'on appelle la concordance des temps.

Dans les exemples (217), (219), (222), (223) c'est sans doute la modalité épistémique qui intervient. Les conditionnels présent et passé sont utilisés surtout dans les phrases exprimant l'intention et le souhait, et comportant dans la proposition principale des verbes comme *attendre*, *vouloir*, *préférer* (222), *faire des prières pour que* dans la proposition principale, ou bien dans une perspective hypothétique (223), ce qui soutient bien l'idée d'un marqueur d'hypervirtualité dans cette forme :

(222) J'**aurais préféré** *qu'elle se mît* à hurler.

VERSION ESTONIENNE :

Ma **oleksin eelistanud**, et ta **oleks** röökima
[Je] [préférer-CONDPS.1sg] [que] [il] [*être-AUX-COND.3sg*] [hurler-mINF]

hakanud.

[*se mettre-PPN*].

(Nothomb-Koff, *Stupeur et tremblements*)

(223) Rien **sauf qu'on baissât** légèrement le ton quand il entra, **sauf qu'il y eût** sur son passage une nuance de tendresse et de respect dans les sourires, rien, **sauf que** sa belle-fille **dît** parfois :

VERSION ESTONIENNE :

Ei muud, kui et **mahendataks** natuke
[NEG] [autre_chose-PART] [que] [que] [*adoucir-COND.ips*] [un_peu]

oma tooni, kui ta kuhugi siseneb,
[son-GEN] [ton-PART] [quand] [il] [quelque_part-ILL] [entrer-INDPR.3sg]

ei muud, kui et tema teel
[NEG] [autre_chose-PART] [que] [que] [son-GEN] [chemin-ADE]

hõljuksid õrnust ja austust väljendavad
[*flotter-COND.3sg*] [tendresse-PART] [et] [respect-PART] [exprimer-VP.pl]

naeratused, ei muud, kui et tema minia
[sourire.pl] [NEG] [autre_chose-PART] [que] [que] [son] [belle-fille]

aeg-ajalt

sõnaks:

[de_temps_en_temps] [*dire-COND.3sg*].

(Sartre-Lepsoo, *La nausée*)

Si le subjonctif imparfait apparaît dans la principale ou dans la proposition indépendante, il s'agit « d'un tour paratactique traduisant une relation hypothético-concessive » (Soutet : 2000 : 45). Ces formes sont, en estonien, soit à l'indicatif, soit reformulées à l'aide des moyens lexicaux :

(224) Car je l'avoue : sa présence m'aurait quelque peu gêné. **Ne fût-ce** qu'à cause des nettoiyages de fusil

VERSION ESTONIENNE :

Sest ma tunnistan: mingil määral
[Car] [je] [avouer-INDPR.1sg] [quelque-ADE] [taux-ADE]

oleks ta lähedalolek mind häirinud. **Noh,**
 [être-AUX-INDPR.3sg] [son] [présence] [je-PART] [gêner-PPN] [**Bon**]
kui mitte muidu, siis vähemalt nende
 [si] [**NEG**] [**autre_chose**] [alors] [au_moins] [ce.pl-GEN]
 püssipuhastussõitude taga,
 [tour_de_nettoyage_de_fusil.pl-GEN] [derrière-POST].
 (Kross–Moreau, *L'œil du grand tout*)

Dans le but d'avoir une meilleure vue d'ensemble des résultats du corpus décrits ci-dessus, rassemblons-les, d'une façon généralisée, dans le tableau 18 :

Tableau 18. Les équivalents estoniens du subjonctif français par types de phrase.

Type de phrase	Fonction	Substantifs/verbes/constructions	IND	COND	Autre
Complétive	nécessité, souhait, ordre	<i>idée, fait, avoir besoin, falloir, désirer, aimer, souhaiter, attendre, demander, attendre, préférer</i>		+	
		<i>vouloir</i>	+	+	
	opinion, évaluation, attitude	<i>craindre, croire (nég/int), penser (nég/int), suffire, sembler, s'étonner, être possible, être surprenant, être exclu, être rare, être contrarié</i>	+		
Adverbiale	but, temps	<i>pour que, avant que</i>	+ (lex)	+	
	concession	<i>quoique, bien que</i>	+		
Relative	sélection quantitative	<i>superlatif, le seul que, il n'y a que</i>	+		
	antécédent non-spécifique négatif	<i>rien qui</i>		+	
Indépendante Principale	valeur impérative	<i>que</i>	+ (lex)		JUSS
	tour paratactique	<i>ne fût-ce que</i>	+ (lex)	+	

6.3. CONCLUSION DE L'ETUDE DU SUBJONCTIF COMME EQUIVALENT DU CONDITIONNEL ESTONIEN

Vu que l'interprétation des valeurs du conditionnel estonien d'origine finno-ougrienne a été longtemps influencée par le conjonctif latino-allemand, et que le français lui-même utilise le conditionnel et le subjonctif dans des contextes semblables, l'entrecroisement fonctionnel du conditionnel estonien et du subjonctif français n'est pas surprenant. Il faut donc admettre que le conditionnel pourrait souvent apparaître comme l'équivalent le plus cohérent du subjonctif manquant vu que l'une des deux interprétations générales du conditionnel estonien est celle de l'intention.

Il existe cependant d'autres recoupements modaux. Le conditionnel n'est certainement pas le seul mode à porter les valeurs du subjonctif français : le mode équivalent dominant est l'indicatif (surtout s'il s'agit des verbes modaux) et il ne faut pas oublier non plus le jussif (qui couvre, au moins partiellement, l'emploi du subjonctif dans la principale quand ce dernier exprime la volonté à valeur impérative) ni l'infinitif.

Sur la question des valeurs recherchées, il est possible de relever quelques tendances générales :

- (A) le conditionnel estonien peut être utilisé comme équivalent du subjonctif français surtout quand il s'agit d'exprimer un but ou une intention (souhait, ordre, demande, désir, etc.) ;
- (B) le conditionnel estonien n'est plutôt pas utilisé comme équivalent du subjonctif français quand il s'agit d'exprimer une opinion, une évaluation²⁹⁶ ou une attitude, une sélection quantitative, un rapport temporel ou concessif.

D'un point de vue plus général, en reprenant le classement notionnel de Soutet (2000), nous pouvons donc conclure que seule la valeur de volonté du subjonctif dans la proposition subordonnée a un équivalent légitime parmi les usages du conditionnel estonien, alors que la condition de l'hypothèse concernant le procès situé à l'avenir (le potentiel) ainsi que la concession, s'expriment plutôt à l'indicatif. Enfin, pour la valeur d'indétermination, l'estonien recourt plutôt au conditionnel.

Il est intéressant de noter qu'ici, il est possible de trouver des parallèles entre l'estonien et le finnois (Metslang 1999a), tandis que pour l'expression de l'ultériorité et de la situation imaginaire-ludique (cf. le chapitre 4), l'estonien s'écarte du finnois comme du français.

²⁹⁶ Peltola (2010 : 157) admet la même non-équivalence entre les constructions évaluatives au subjonctif français et au conditionnel finnois : « Dans les constructions évaluatives, l'emploi du conditionnel finnois ne peut être considéré comme correspondant à celui du subjonctif français : le conditionnel finnois ne marque pas le lien sémantique entre l'expression d'évaluation et son objet, alors que le subjonctif français le fait, grâce à sa valeur abstraite de possibilité théorique. Le conditionnel finnois est par essence non-factuel, ne pouvant pour cette raison apparaître dans les compléments des constructions évaluatives qui dénotent, *a priori*, des événements réalisés. »

Nous pouvons même supposer que, comme pour le conditionnel finnois, les procès au conditionnel estonien sont par essence non-factuels, et que c'est cette propriété qui élimine la possibilité de l'utiliser dans tous les contextes où le français recourt au subjonctif. Dans tous les emplois de ce dernier que le conditionnel estonien ne couvre plutôt pas (cf. ci-dessus), les événements peuvent en fait se réaliser.

En ce qui concerne le point de vue polyphonique, il convient de nous demander ce qu'il y a de commun entre les emplois du conditionnel estonien qui coïncident avec ceux du conditionnel français et les usages qui correspondent à ceux du subjonctif français.

Le conditionnel et le subjonctif français évoquent tous les deux une situation polyphonique : ils supposent l'existence de plusieurs voix au sein d'un même énoncé, dans lequel les procès exprimés ne sont pas intégrés à la réalité du locuteur. Mais le caractère de cette polyphonie est différent. La différence semble résider dans le fait que dans le cas du subjonctif, il s'agit toujours d'une polyphonie interne, *i.e.* qu'il y a une nuance de subjectivité. L'énonciateur de la subordonnée (et c'est là où apparaissent généralement les procès au subjonctif) s'associe au locuteur-en-tant-qu'être-du-monde, alors que l'énonciateur de la principale est associé au locuteur-en-tant-que-tel.

La même caractérisation devrait donc satisfaire les emplois du conditionnel estonien qui coïncident avec ceux du subjonctif français, à savoir l'expression d'un but et d'une intention (comme souhait, ordre, demande, désir, etc.). Présentons ci-dessous deux exemples types des emplois mentionnés afin d'en rendre compte :

(225) Je fais tout pour **qu'il vienne**.

VERSION ESTONIENNE :

Ma teen kõik, **et** **ta tuleks.**

[Je] [faire-INDPR.1sg] [tout] [**que**] [**il**] [**venir-COND.3sg**].

(226) Je veux **qu'il vienne**.

VERSION ESTONIENNE :

Ma tahan, **et** **ta tuleks.**

[Je] [vouloir-INDPR.1sg] [**que**] [**il**] [**venir-COND.3sg**].

Si le pronom *je* dans la principale réfère dans les exemples (225) et (226) au locuteur de l'énoncé, *i.e.* au locuteur-en-tant-que-tel, l'énonciateur du procès au subjonctif en dehors de la réalité du locuteur, s'associe au locuteur-en-tant-qu'être-du-monde, à l'objet de l'énoncé selon Haillet (2002). La voix assumant un énoncé au subjonctif est toujours soumise à celle qui est présente dans la proposition principale, il existe donc une relation de subordination entre ces voix.

C'est ce déséquilibre qui introduit, selon nous, la plus grande différence entre la polyphonie du conditionnel d'hypothèse et celle du subjonctif français, car selon Haillet (2002 : 154), dans le cas des assertions au conditionnel d'hypothèse représentant le procès comme imaginé en corrélation avec un cadre

hypothétique, le point de vue est attribué « par défaut » au locuteur que l'énoncé désigne comme son auteur (=locuteur-en-tant-que-tel). Certes, la représentation du procès comme imaginé peut éventuellement se combiner avec un point de vue distinct, qui correspond à une représentation de ce procès comme dissocié du cadre hypothétique envisagé (Haillet, *id.*), mais ce second point de vue se trouve alors attribué à la même instance que le premier.

Le conditionnel estonien permet donc différents types de polyphonie : la « hiérarchie » des voix n'est pas la même pour les emplois classés sous l'interprétation d'encadrement et coïncidant avec les usages du conditionnel français, et pour ceux qui sont rassemblés sous l'interprétation d'intention et qui ont le subjonctif comme équivalent en français.

7. CONCLUSION

La comparaison de deux langues aussi éloignées que le sont l'estonien et le français, et la juxtaposition de formes aussi plurivalentes que le sont les conditionnels de ces deux langues, peut paraître une mission très ambitieuse. Il nous semble cependant que même s'il est impossible d'arriver à une description exhaustive, il est toutefois possible, lors d'une analyse contrastive des textes traduits, de tracer quelques axes essentiels déterminant les divergences et les correspondances entre les deux langues comparées.

L'hypothèse de départ de cette étude était que la plurivocité est présente chez les deux conditionnels, mais la nature des voix peut dépendre non seulement de la fonction du conditionnel, mais aussi de la langue étudiée, français ou estonien. Les analyses de notre étude sont marquées par les théories et la terminologie polyphoniques et énonciatives.

Les différences linguistiques entre la version d'origine et sa traduction peuvent évidemment être dues à diverses raisons. Jacqueline Guillemin-Flescher écrit dans la préface du premier tome de la série *Linguistique contrastive et traduction* (1992) :

l'agencement des énoncés, les relations inter-propositionnelles, les réseaux de détermination se différencient souvent d'une langue à l'autre et ceci, non seulement en raison des contraintes syntaxiques qui conditionnent l'activité langagière, mais aussi des choix énonciatifs privilégiés selon les langues. [...] La non-équivalence entre deux textes, est certes, due en partie à des choix subjectifs mais ceux-ci ne peuvent être envisagés dans l'absolu. Ils s'inscrivent dans des langues spécifiques dont les contraintes dépassent de loin les différences morpho-syntaxiques.

En nous appuyant sur les conclusions des recherches effectuées pour la présente étude, nous essayons donc, entre autres, de déterminer si les différences détectées résultent des contraintes syntaxiques ou des choix énonciatifs privilégiés par la langue en question, ou encore, s'il s'agit seulement des choix stylistiques personnels des traducteurs. Nous tenons à préciser, vu le caractère de nos corpus, que les conclusions de la présente étude reflètent principalement le fonctionnement du conditionnel dans le discours fictionnel, et pour l'effet de sens d'altérité énonciative, dans le discours médiatique.

En ce qui concerne la dénomination actuelle des formes en question, les deux langues paraissent coïncider : après l'hésitation entre différentes appellations (par exemple *optatif*, *désidératif*, *suppositif*, *incertain* en français, et *optatif*, *incertain*, *conjonctif*, *de doute* en estonien), le français a finalement gardé le terme *conditionnel* et l'estonien le terme *tingiv kõneviis* 'mode conditionnel'.

Les différences sont cependant vite repérables : en ce qui concerne l'origine et l'évolution de cette forme, il est à noter que le conditionnel français s'est créé comme un nouveau mode/temps dont la forme synthétique actuelle se base sur des formes périphrastiques de l'ancien français. Les sources du conditionnel

estonien dont l’affixe *-ksi* est reconnaissable dès ses débuts, remontent, en revanche, au conditionnel proto-finnois.

Une autre différence plutôt formelle concerne le statut que les grammaires estonienne et française attribuent à la catégorie du conditionnel. En estonien, le conditionnel est considéré comme un mode personnel à part (à côté des modes indicatif, impératif, quotatif et jussif). En français, le conditionnel est classé, étant donné sa première valeur temporelle et sa formation à partir des formes temporelles, parmi les temps de l’indicatif, les autres modes personnels étant le subjonctif et l’impératif.

Ce qui nous semble être commun aux conditionnels des deux langues, dont l’un est un temps et l’autre un mode, c’est le trait sémantique indiqué par Haillet (2002) pour le conditionnel français : les procès exprimés au conditionnel sont représentés comme « non intégrés à la réalité du locuteur ». Selon la classification de Haillet, le conditionnel français porte trois valeurs fondamentales : hypothétique, temporelle et celle d’altérité énonciative. L’emploi atténuatif du conditionnel fait, selon lui, partie de la dernière catégorie, le trait commun avec le conditionnel journalistique étant, d’après Abouda (2001), la non-prise en charge de l’énoncé par le locuteur.

Du côté estonien, deux interprétations sont indiquées par Metslang (1999) : celles d’encadrement et d’intention, la première rassemblant les emplois où la situation exprimée par l’énoncé se situe dans un encadrement hypothétique, et la deuxième comprenant l’expression du souhait, de l’intention et de l’ordre rapporté.

Le schéma ci-dessous²⁹⁷ met en contraste, en prenant en compte les résultats de la présente étude dont les corpus analysés contiennent plus de 1100 phrases au total, les principales valeurs décrites par Haillet et Metslang, ainsi que l’intersection de différents modes dont les fonctions couvrent partiellement les emplois du conditionnel des deux langues. Il s’agit ici d’une carte sémantique²⁹⁸, telle que définie par van der Auwera & Plungian (1998), qui fait office de résumé de la présente thèse.

²⁹⁷ Les caractéristiques de l’estonien sont mises en italique. Dans le but de rester aussi clair que possible, les emplois indicatifs avec des moyens lexicaux ne sont pas inclus au schéma, seule la régularité dans l’alternance du conditionnel temporel et de l’indicatif estonien est esquissée. Précisons aussi que le schéma ne présente pas les rapports entre tous les modes de l’estonien et du français, et toutes les formes indiquées dans les cases ne sont pas des modes (comme il a été mentionné avant, le conditionnel français n’est pas défini comme un mode, mais comme un des temps du mode indicatif).

²⁹⁸ « Une carte sémantique est la représentation géométrique des sens, ou si l’on veut, des emplois, et des rapports entre eux. Les sens/emplois et leurs connections constituent ainsi une carte sémantique. » (van der Auwera & Plungian, 1998 : 86). (C’est nous qui traduisons.)

CONDITIONNEL FRANÇAIS					
Conditionnel d'altérité	Conditionnel temporel	Conditionnel hypothétique	SUBJONCTIF FRANÇAIS		
enonciative		<i>Interprétation d'encadrement</i>	<i>Interpétation d'intention</i>		
QUOTATIF ESTONIEN	INDICATIF ESTONIEN	CONDITIONNEL ESTONIEN		JUSSIF ESTONIEN	

Figure 4. Les rapports entre les conditionnels estonien et français et les correspondances modales.

Comme le montre la figure 4, la comparaison des conditionnels nécessite l'intervention de trois autres modes personnels estoniens : indicatif, quotatif et jussif ; du côté français, c'est le subjonctif qui s'insère obligatoirement dans le schéma.

Il est assez remarquable que les valeurs communes aujourd'hui aux conditionnels estonien et français, l'expression de **la politesse** et de **l'hypothèse**, aient toujours été communes. Ces deux fonctions sont les seules qui coïncident dans les descriptions diachroniques des deux langues, et qui se répondent aussi, avec quelques différences mineures, dans l'étude des exemples de notre corpus. L'intersection de **l'interprétation d'encadrement** du conditionnel estonien et de l'emploi hypothétique du conditionnel français couvre essentiellement l'usage du conditionnel dans la proposition principale d'un système hypothétique, mais aussi les emplois où la condition est sous-entendue.

Dans **les systèmes hypothétiques** canoniques en *si/kui* en français et en estonien, il est à noter que malgré la formation différente de la protase (l'estonien utilise le conditionnel et le français les temps de l'indicatif autre que conditionnel dans la subordonnée conditionnelle en *si*²⁹⁹), ce qui est sans doute une différence de type transformation obligatoire, le degré modal des constructions des deux langues est le même. La condition exprimée au conditionnel présent ou passé en estonien n'est pas essentiellement différente de celle à l'imparfait ou au plus-que parfait en français étant donné que ces temps ont des valeurs modales comparables à celles du conditionnel estonien. L'emploi du conditionnel dans l'apodose est assez similaire dans les deux langues. Elles présentent diverses combinaisons de constructions conditionnelles, mais la condition se situant sur un plan susceptible de dépasser le réel, le mode/temps conditionnel est obligatoirement introduit.

Dans la catégorie du conditionnel hypothétique, il a fallu séparer l'hypothétique et l'**imaginaire** pour en arriver à la conclusion qu'en estonien l'emploi

²⁹⁹ Il ne semble pas s'agir ici d'une propriété restrictive du conditionnel français, mais plutôt de celle de la conjonction *si*, qui est, en français, incompatible avec les formes qui s'écartent du cadre de l'actualité du moi-ici-maintenant du locuteur.

du conditionnel d'hypothèse est beaucoup plus lié à l'explicitation du cadre hypothétique qu'en français. Si le cadre hypothétique n'est pas explicité, l'estonien tend à représenter les procès comme intégrés à la réalité du locuteur, et à créer le cadre imaginaire à l'aide d'autres moyens linguistiques.

Du point de vue de la linguistique polyphonique, il nous semble qu'en estonien, le locuteur qui prend en charge l'énoncé s'en distancie à l'aide du cadre hypothétique en *kui* 'si', alors qu'en français, le locuteur peut plus facilement se passer de ce cadre grammatical pour arriver, cependant, à ne plus s'identifier aux énonciateurs dont le contenu de l'énoncé est mis en doute.

Nous plaçons sous la notion *conditionnel de politesse*, les usages d'atténuation et hypocoristique du conditionnel français, qui correspondent bien à l'emploi atténuatif du conditionnel estonien au niveau des verbes les plus fréquents (verbes modaux et leurs équivalents sémantiques, verbes déclaratifs), des personnes (principalement la première), et des types de l'acte de parole (interrogation, intention, affirmation, ordre, appréciation modale).

Quant aux relations polyphoniques, il est à conclure qu'ici, elles fonctionnent dans les deux langues d'une même manière « schizophrénique » : dans le cas du conditionnel d'atténuation, le locuteur s'identifie à l'énonciateur et correspond aussi, généralement, au producteur de l'énoncé. Le locuteur ne prend pas en charge le contenu de l'énoncé mais l'attribue automatiquement à l'énonciateur, sauf que le locuteur et l'énonciateur renvoient à la même personne.

Sur la figure 4, le conditionnel de politesse est classé sous la fonction d'encadrement dans le système estonien (vu le possible cadre implicite souvent facile à s'imaginer) en dépit du fait que le français conçoive l'emploi atténuatif du conditionnel comme une variation de l'expression de l'altérité énonciative (à cause du parallélisme avec le conditionnel journalistique dans le cas duquel l'énonciateur se distancie de son énoncé). De ce point de vue, le conditionnel estonien a également un point commun avec le conditionnel d'altérité énonciative que le schéma ci-dessus ne reflète pas.

Hors cette dernière remarque, il faut admettre qu'à la place du conditionnel, c'est le **quotatif** qui serait théoriquement susceptible d'exprimer l'**altérité énonciative** en estonien. L'étude des exemples d'un corpus médiatique formé de textes de presse comparables entre eux, a toutefois relevé que dans ce discours spécifique, ce n'est pas souvent le cas. Lors de l'examen de l'emploi du conditionnel journalistique dans les articles français, trois contextes se sont dessinés : ce type de conditionnel est utilisé quand l'information provient d'une source anonyme, d'une source médiatique externe et/ou qu'elle est incertaine ou non vérifiée. L'estonien recourt assez rarement au quotatif dans ces contextes (sauf dans des articles à contenu plus léger). Il semble par contre préférer les moyens lexicaux quand il s'agit d'exprimer l'emprunt, d'expliciter la possible incertitude de l'information reçue du locuteur source, ainsi que de se décharger de la responsabilité de la véracité de cette dernière.

Ici, il ne s'agit pas de véritables contraintes linguistiques ni de choix subjectifs des journalistes (=énonciateurs), mais cette non-correspondance est, semble-t-il, due aux différences des traditions médiatiques des deux pays : si le

conditionnel journalistique est admissible dans la presse française, le quotatif estonien ayant presque les mêmes valeurs d'un point de vue évidentiel n'est pas tellement acceptable dans ce type de discours à cause de son caractère impersonnel. Il s'agit donc ici d'une transformation optionnelle.

Lors de l'examen des exemples au quotatif dans un autre discours, celui de la fiction, une modeste présence du conditionnel journalistique dans les textes traduits correspondants a été remarquée, et d'autres moyens exprimant l'évidentialité ont été utilisés à sa place. Puisqu'un traducteur a beaucoup plus de liberté en traduisant un texte de fiction qu'un journaliste en rédigeant un article de presse, la rareté du conditionnel médiatif semble être plutôt un choix personnel que le résultat de réelles restrictions. Mais les traducteurs sont probablement aussi influencés par des contraintes linguistiques tacites selon lesquelles le conditionnel journalistique ne se rencontre pas fréquemment dans les textes de fiction, mais surtout dans les textes de presse. Et il est possible de noter quelques différences sémantiques d'un point de vue énonciatif : l'analyse des correspondances nous a conduite vers l'hypothèse que le quotatif estonien est neutre quant à la focalisation de l'énoncé, tandis que le conditionnel français tend à conserver au locuteur sa position de centre structurant de l'énoncé³⁰⁰.

Si pour le conditionnel « journalistique » français, le locuteur, tout en attribuant à l'énonciateur le contenu de la proposition qu'il refuse d'assumer, garde tout de même son rôle primordial dans l'énoncé (il en est responsable), dans le cas du quotatif estonien, la fonction du locuteur est affaiblie ou même effacée.

En ce qui concerne **la fonction temporelle** du conditionnel français, ses équivalents sont fréquemment à l'**indicatif** en estonien. Cette alternance régulière est motivée par deux restrictions linguistiques : en estonien, il n'existe pas de futur morphologique ni de phénomène de concordance des temps. Par conséquent, les procès au présent de l'indicatif dont la vocation est également le renvoi à l'avenir, placés dans un contexte passé, ne changent pas de temps ni de mode.

Les équivalents conditionnels nous ont cependant incitée à nous interroger sur le conditionnel estonien pour savoir s'il était, sous quelques conditions ou dans certains contextes, susceptible d'exprimer l'ultériorité dans le passé. L'étude des exemples du corpus nous a toutefois convaincue de l'impossibilité de recourir dans ce cas au conditionnel : les emplois du conditionnel ont été toujours interprétés d'une manière modale (concordant avec une des valeurs modales du futur français, étant exprimé par un verbe modal ou appartenant au système conditionnel à valeur hypothétique), aucun n'avait une « pure » valeur temporelle. Nous en avons donc conclu que le conditionnel estonien est

³⁰⁰ Plusieurs linguistes français débattent autour de la question suivante : quel est le trait sémantique le plus saillant du conditionnel d'altérité énonciative du français (évidentiel pour Dendale 2003 et Sullet-Nylander 2006, aléthique pour Abouda 2001). Notre étude semble supporter tout de même l'argumentation d'Agnès Celle (2006) selon qui l'énonciateur français garde sa place en tant que centre de la structuration de l'énoncé malgré l'effet de la non-prise en charge envers la véracité de son énoncé.

susceptible de créer un effet de distanciation par rapport à l'actualité du locuteur, mais que l'acte de parole de l'énonciateur imaginaire ne peut pas être localisé temporellement par rapport à l'acte de parole du locuteur.

Une autre dissemblance importante réside dans le fait que le conditionnel français ne connaît pas la valeur décrite pour l'estonien comme **l'interprétation d'intention**. C'est le **subjonctif** français qui couvre les quelques emplois de cette dernière : il équivaut au conditionnel estonien dans l'expression du but et de l'intention, du souhait, de l'ordre, de la demande et du désir (ce qui nous fait établir un lien direct avec l'une des valeurs primordiales du conditionnel estonien).

L'estonien, de son côté, se dirige souvent vers le **jussif** pour exprimer la volonté à valeur impérative, et recourt à l'**indicatif** quand le subjonctif français exprime une opinion, une évaluation ou une attitude, une sélection quantitative, un rapport temporel ou concessif. L'incompatibilité du conditionnel estonien avec ces derniers contextes est probablement due au fait que les procès au conditionnel estonien sont, tout comme celui du finnois, par essence non-factuels, mais dans ces contextes les événements sont susceptibles de se réaliser.

Selon Nølke (1985), le subjonctif français est un marqueur syntaxique de polyphonie interne au sens strict (personne d'autre que le locuteur-en-tant-qu'être-du-monde – et notamment pas l'allocutaire – n'est associé à un autre énonciateur, e_j). Les valeurs du conditionnel estonien qui correspondent à celles du subjonctif français ont le même caractère polyphonique : l'énonciateur de la subordonnée (e_j) s'associe au locuteur-en-tant-qu'être-du-monde, alors que l'énonciateur de la principale (e_i) est associé au locuteur-en-tant-que-tel. Dans le cas de l'interprétation d'intention (plus précisément, l'expression d'un but et d'une intention), la voix qui assume un énoncé au conditionnel est toujours soumise à celle qui est présente dans la proposition principale.

L'hypothèse de départ de cette étude, c'est-à-dire la nature différente des relations entre les « voix » dans les énoncés au conditionnel dans les deux langues, semble se vérifier puisque, d'abord, dans le cas d'un point commun entre les conditionnels en question, *i.e.* dans le cas du conditionnel d'hypothèse, le locuteur prend différemment en charge le contenu de l'énoncé.

De plus, nous avons déterminé le caractère différent de la plurivocité dans les équivalents non-conditionnels des conditionnels. L'absence de la fonction temporelle et de celle d'altérité énonciative dans le conditionnel estonien nous amène à nous interroger sur le point commun de ces fonctions en français, au-delà du fait de ne pas être intégré à la réalité du locuteur. Une possible explication réside dans l'hypothèse que dans le cas du conditionnel estonien, l'énonciateur ne peut jamais correspondre à un être réel, ce qui peut, par contre, être le cas pour le conditionnel temporel (l'énonciateur = la personne dont les paroles sont rapportées) et pour le conditionnel « journalistique » (l'énonciateur = la source citée).

En partant de la définition de la polyphonie externe, proposé par Nølke (1985 : 61), selon laquelle on parle de polyphonie externe si quelqu'un de différent du locuteur-en-tant-que-tel et du locuteur-en-tant-qu'individu est

associé à un des énonciateurs, nous pouvons conclure que le conditionnel estonien exclue, avec ces deux valeurs principales, l'interprétation d'encadrement et celle d'intention, une polyphonie externe, alors que les valeurs du conditionnel français peuvent correspondre aux deux, à la polyphonie interne et externe.

Il ne s'agit toujours pas d'une polyphonie interne non plus puisque dans le cas du conditionnel d'hypothèse, c'est le locuteur-en-tant-que-tel qui prend charge l'énoncé, mais nous pouvons simplement admettre que la « hiérarchie » des voix diffère entre les emplois classés sous l'interprétation d'encadrement et ceux qui appartiennent à l'interprétation d'intention.

L'apport nouveau de la présente thèse est la comparaison de formes dont les rapports n'ont pas été étudiés avant. L'approche polyphonique, qui n'est pas très fréquente dans la linguistique estonienne, et la juxtaposition de deux langues aussi distantes, a ouvert une nouvelle perspective pour le conditionnel estonien. Pendant les dernières années, il a été essentiellement étudié par le biais de ses emplois spécifiques ou dans des contextes assez limités, donc notre étude est certainement plus globale. En comparaison avec d'autres descriptions générales du conditionnel estonien (Peegel 1957, Metslang 1999a), la nôtre a l'avantage de montrer des relations interlinguistiques dans une perspective plus large que celle que propose la comparaison entre l'estonien et le finnois de Metslang.

La plus grande dissemblance entre les conditionnels estonien et français semble résider dans le caractère non-temporel du premier dont dépend également son statut modal différent de celui du conditionnel français. Le français a un système verbal beaucoup plus diversifié que l'estonien dont les quatre temps couvrent au moins huit temps du français. L'estonien n'est pas, par son caractère, susceptible de bien nuancer les rapports temporels, mais opère avec une gamme de temps assez modeste pour les exprimer, alors que le français tend à le faire assez minutieusement. Le conditionnel n'y est pas une exception : il va de soi que ce mode estonien n'a que des valeurs modales, alors que ce temps français a, entre autres, des valeurs modales, comme c'est le cas pour plusieurs temps français.

Nous espérons que la vue d'ensemble des ressemblances et des dissemblances fondamentales, ainsi que la présentation des possibles variations de l'expression de tel ou tel emploi que couvrent les conditionnels estonien et français, pourront se montrer utiles pour ceux qui apprennent, enseignent ou traduisent les formes modales, surtout conditionnelles, de l'estonien et du français.

Sur ce point, notre opinion ne s'accorde pas avec celle de Juhani Härmä³⁰¹ (2005) qui ne croit pas vraiment à l'intérêt de l'exploitation des résultats des recherches contrastives pour l'enseignement. Selon Sörös (2008 : 21), « il est

³⁰¹ Härmä, Juhani (2005). « Les acquis de la linguistique contrastive finnois-français », *Les langues ouraliennes aujourd'hui. Approche linguistique et cognitive*, publié par Fernandez-Vest, J. Paris : Champion, pp. 347–354. (cité dans Sörös 2008 : 21)

probable que les linguistes réalisant des travaux contrastifs ne pensent pas directement à l'applicabilité de leurs résultats dans l'enseignement et, de l'autre côté, ceux qui écrivent les méthodes et les manuels ne font pas eux-mêmes de recherches contrastives ». Certes, puisqu'il est à supposer que notre étude puisse intéresser un public plutôt estonien que francophone, les résultats de cette thèse ne toucheront pas directement à une grande masse d'apprenants, d'enseignants ou de traducteurs, mais c'est justement grâce à ce petit public bien ciblé en Estonie³⁰² que nos observations peuvent potentiellement être prises en considération.

En outre, notre étude assez générale des rapports entre les conditionnels estonien et français, peut, d'une part, se révéler un bon point de départ pour des recherches comparatives entre d'autres modes des deux langues, dans le but d'arriver à une description générale des correspondances modales. D'autre part, il y a encore des chemins à suivre au sein de nos études proposées, repérer par exemple les cas où le marquage modal double s'avère obligatoire dans la traduction d'une forme conditionnelle de l'autre langue.

³⁰² Par exemple, notre démarche peut se servir d'une base pour introduire, dans la classe de français, la problématique des équivalents du conditionnel estonien qui sont au subjonctif et au conditionnel en français, à partir des valeurs du conditionnel estonien, et pas de celles du subjonctif et conditionnel français.

8. BIBLIOGRAPHIE

8.1. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES DES CORPUS

- Alain-Fournier (2000, 1^{ère} éd. 1913). *Le Grand Meaulnes*. Paris : Fayard. Traduction : Kaplinski, Nora ; Kaplinski, Jaan (1996). *Minu sõber suur Meaulnes*. Tallinn : Perioodika
- Camus, Albert (1957). *L'exil et le royaume*. Paris : Gallimard. Traduction : Tamm, Triinu ; Vogelberg, Krista ; Lepsoo, Tanel ; Rajandi, Henno (2004). *Pagendus ja kuningriik – kogutud lühiproosa*. Tallinn : Varrak.
- Camus, Albert (1971). *La mort heureuse*. Paris : Gallimard. Traduction : Lepsoo, Tanel (2005). *Õnnelik surm*. Tallinn : Varrak
- Febvre, Lucien (1988, 1^{ère} éd. 1928). *Martin Luther : un destin*. Paris : Presses Universitaires de France. Traduction : Sahkai, Heete (2003). *Martin Luther: üks inimsaatus*. Tallinn : Varrak.
- Gide, André (1955). *Si le grain ne meurt*. (Paris : Editions Gallimard). Traduction : Tomasberg, Leena (2006). *Surra, et elada*. Tallinn : Varrak.
- Kross, Jaan (1987). *Vastutuulelaev*. Tallinn : Eesti Raamat. Traduction : Moreau, Jean-Luc (1997). *L'œil du grand tout*. Paris : Editions Robert Laffont.
- Kross, Jaan (1999, 1^{ère} éd. 1978). *Keisri hull*. Tallinn : Virgela. Traduction : Moreau, Jean-Luc (1989). *Le fou du tzar*. Paris : Robert Laffont.
- Kross, Jaan (2006). *Paigallend*, Tallinn : Virgela. Traduction : Chalvin, Antoine (1999). *Le vol immobile*. Lausanne : Noir sur Blanc.
- Luik, Viivi (1985). *Seitsmes rahukevad*. Tallinn : Eesti Raamat. Traduction : Chalvin, Antoine (1992). *Le septième printemps de la paix*. Paris : Christian Bourgois.
- Luik, Viivi (1991). *Ajaloo ilu*. Tallinn : Eesti raamat. Traduction : Chalvin, Antoine (2001). *La beauté de l'histoire*. Paris : Éditions Christian Bourgois.
- Nothomb, Amélie (1999). *Stupeur et tremblements*. Paris : Albin Michel. Traduction : Koff, Eva (2006). *Jahmatus ja värinad*. Tallinn : Varrak.
- Ristikivi, Karl (1990, 1^{ère} éd. 1961). *Põlev Lipp*. Tallinn : Eesti Raamat. Traduction : Ollivry, Jean-Pascal (2005). *L'étendard en flammes*. Paris : Alvik.
- Ristikivi, Karl (1992). *Mõrsjalinik*. Tallinn : Eesti Raamat. Traduction : Minaudier, Jean-Pierre (2006). *Le voile de la promise*, inédit.
- Sartre, Jean-Paul (1938). *La nausée*. Paris : Gallimard. Traduction : Lepsoo, Tanel (2002). *Iiveldus*. Tallinn : Varrak.
- Servan-Schreiber, David (2003). *Guérir le stress, l'anxiété et la dépression sans médicaments ni psychanalyse*. Paris : Robert Laffont. Traduction : Hone, Laine (2005). *Stressist vabaks ilma ravimiteta*. Tallinn : Varrak.
- Tammsaare, Anton Hansen (2003, 1^{ère} éd. 1926). *Tõde ja õigus I*. Tallinn : Avita. Traduction : Ollivry, Jean-Pascal (2009). *La Colline-du-Voleur (Vérité et justice I)*. Larbey : Gaïa.
- Tammsaare, Anton Hansen (2009, 1^{ère} éd. 1929). *Tõde ja õigus II*. Tallinn : Avita. Traduction : Ollivry, Jean Pascal. (2009). *Indrek (Vérité et justice II)*. Larbey : Gaïa.
- Tätte, Jaan (2002). *Sild in : Näidendid*. Tallinn : Tallinna Raamatutrükikoda. Traduction : Ollivry, Jean Pascal (2002). *Le pont*, inédit.
- Tode, Emil (1993). *Piiririik*. Tallinn : Tuum. Traduction : Chalvin, Antoine (1997). *Pays frontière*. Paris : Gallimard.

- Tuglas, Friedebert (1970). Viimane tervitus in : *Kogutud novellid 2*. Tallinn : Eesti Raamat, pp. 241–283. Traduction : Jouffroy Bernadette ; Roque Jean (1974). *Ultime adieu*. Paris : Publications orientalistes de France.
- Valton, Arvo (1980). Võõras linnas in : *Võõras linnas*. Tallinn : Eesti Raamat, pp. 141–145. Traduction : Antoine Chalvin (1992). Dans une ville étrangère in : *Le porteur de flambeau*. Viviane Hamy, pp. 31–41.
- Valton, Arvo (1993). *Liisa ja Robert*. Tallinn : Eesti Raamat. Traduction : de Pina Martins, Eva Vingiano. *Lisa et Robert*, inédit.

8.2. REFERENCES DU CORPUS DE PRESSE

(A) Le corpus français (les articles du *Monde*)

1	2011–12–15	Jacques Chirac, le résigné de la rue de Lille
2	2011–11–24	Al-Jazira révèle des documents explosifs sur les négociations au Proche-Orient
3	2011–11–11	Les maires n'accordent pas facilement leurs parrainages
4	2011–09–14	Les républicains visent la Maison-Blanche dans une affaire de prêt douteux
5	2011–07–31	En Israël, la centrale syndicale Histadrout se joint à la contestation sociale
6	2011–07–05	Libye : les parachutages d'armes aux rebelles ne sont plus nécessaires, selon Paris
7	2011–06–11	Soupçons d'agression sexuelle dans un grand hôtel parisien
8	2011–05–22	Affaire DSK : la femme de chambre aurait été découverte "treublante" et "traumatisée"
9	2011–05–20	Les avocats de M. Strauss-Kahn déposent une autre demande de remise en liberté
10	2011–04–02	Tirs à l'arme lourde autour des bastions pro-Gbagbo à Abidjan
11	2011–03–15	Proposition de loi sur les sondages : Etienne Blanc (UMP) nommé rapporteur
12	2011–02–13	Egypte : près de deux mille manifestants reviennent place Tahrir
13	2011–01–20	Côte d'Ivoire : les militaires "prêts" à agir
14	2010–12–26	Pour Christian Jacob, "le faible, au PS, c'est Strauss-Kahn"
15	2010–10–25	Hermès : LVMH se défend d'avoir contourné les règles de l'AMF
16	2009–10–01	Le meurtrier présumé de Milly-la-Forêt pourrait être impliqué dans d'autres affaires
17	2008–05–05	Le leader de la LCR, Olivier Besancenot, aurait été espionné par une officine privée
18	2008–02–17	Ligue 1 : un joueur de Valenciennes porte plainte pour insultes racistes
19	2007–06–23	Polémique sur la réforme de la carte judiciaire
20	2007–02–21	Imad Lahoud publie sa version de l'affaire Clearstream
21	2006–07–26	La mort de quatre membres de la Finul envenime les relations entre l'ONU et Israël
22	2006–01–20	Washington refuse toute négociation avec Ben Laden
23	2006–01–02	Des religieux irakiens payés par une société sous contrat du Pentagone
24	2005–12–23	La Pologne refuse de publier son enquête sur les prisons secrètes de la CIA

(B) Le corpus estonien (les articles du Postimees)

1	2012-01-04	Audrus leiti politseiniku laskehaavaga surnukeha
2	2011-12-30	Mereväeskandaal jõudis kohtusse
3	2011-12-26	Venemaa uueks luurejuhiks sai Igor Sergun
4	2011-12-21	Pidu läbi? Geiklubi Kapp sulgeb ukсед
5	2011-12-20	Obama arvustas Chávezt, Chávez nimetas Obamat häbiplekiks
6	2011-12-20	Eesti liiga jalgpallurid viibivad Belgia klubis testimisel
7	2011-12-19	Daniel Craig püstitab Bondi kehastamise rekordi?
8	2011-12-16	Mitu kuud tööd otsinud riigikogulane sai ametisse
9	2011-12-13	Belgia linnas toimus ohvritega granaadirünnak
10	2011-12-07	Hispaania protestijatel tuli hõivatud hoonest lahkuda
11	2011-12-07	Pikaro elamislubade tühistamisest: Venemaal lastaks taolised ärimed maha
12	2011-11-27	Iisrael vastas raketirünnakule õhulöögiga
13	2011-11-24	Lapsevanemad: parandamise soov jäi toppama lasteaiä juhi ükskõiksuse taha
14	2011-11-20	Belgia prokuratuur koostas nimekirja pedofiilidest preestritest
15	2011-11-18	Hiina hoiatas USA liitlastest naabreid
16	2011-05-22	Politsei viis lapsed julmade vanemate juurest ära neljandal väljakutsel
17	2011-05-16	IMFi juht kavatseb vägistamissüüdistuse vastu võidelda
18	2011-04-03	USA sekkus Elevaldiluuranniku konfliktis
19	2010-08-29	Kohus vahistas kurikamõrvas kahtlustatava
20	2006-07-27	Neli ÜRO vaatlejat sai surma Iisraeli rünnakus Liibanonile
21	2006-04-08	Bushil lasub lekitamiskäsu kahtlus
22	2006-02-10	CIA eksametnik: Bush kasutas Iraagi luureinfot valikuliselt
23	2006-01-17	Spetsialist: rünnak massihävitusrelvadega on vältimatu
24	2005-12-12	Poola hakkab uurima süüdistusi salavanglaist
25	2005-12-09	Poolas võis olla CIA peamine salavangla

8.3. OUVRAGES CITES

- BU = Grevisse, Maurice ; Goosse, André (1993). *Le bon usage. Grammaire française*. (13^e éd.) Paris : De Boeck – Duculot.
- EKG I = Erelt, Mati ; Kasik, Reet ; Metslang, Helle ; Rajandi, Henno ; Ross, Kristiina ; Saari, Henn ; Tael, Kaja ; Vare, Silvi (1995). *Eesti keele grammatika I. Morfoloogia. Sõnamoodustus*. Tallinn : Eesti Teaduste Akadeemia Eesti Keele Instituut. [Grammaire de l'estonien I. Morphologie. Formation des mots]
- EKG II = Erelt, Mati ; Kasik, Reet ; Metslang, Helle ; Rajandi, Henno ; Ross, Kristiina ; Saari, Henn ; Tael, Kaja ; Vare, Silvi (1993). *Eesti keele grammatika II. Süntaks*. Tallinn : Eesti Teaduste Akadeemia Keele ja Kirjanduse Instituut. [Grammaire de l'estonien II. Syntaxe]
- EKK = Erelt, Mati ; Erelt, Tiiu ; Ross, Kristiina (2000). *Eesti keele käsiraamat*. Tallinn : Eesti Keele Sihtasutus. [Précis de l'estonien]
- GDF = Delatour, Y., Jennepin, D., Léon-Dufour, M., Matllé-Yeganeh, A., Teyssier, B. (1991) *Grammaire du Français. Cours de Civilisation Française de la Sorbonne*. Paris : Hachette.
- GMF = Riegel, Martin ; Pellat, Jean-Christophe ; Rioul, René (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Abouda, Lofti (2001). Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire in : Dendale, Patrick ; Tasmowski, Liliane (éds.), *Le conditionnel en français*. Paris : Klincksieck, pp. 277–294.
- Ahven, Eeva (1958). Eesti kirjakeele arenemine aastail 1900–1917. Tallinn : Eesti Riiklik Kirjastus, p. 111. [L'évolution de l'estonien standard dans les années 1900–1917]
- Aikhenvald, Alexandra Y. (2006). *Evidentiality*. Oxford : Oxford University Press.
- Alas, Reet (à paraître). Quelques remarques sur des équivalents estoniens du subjonctif français : quelle est la valeur du conditionnel ? in : *Actes du XVIII^e Congrès des romanistes scandinaves*, Gothenburg, Département des langues et des littératures de l'Université de Gothenburg.
- Alas, Reet ; Treikelder, Anu (2010a). Remarques sur le conditionnel en français et en estonien : variations modales dans la traduction in : J. Havu, C. Klippi, S. Hakulinen, P. Jacob, J. Santisteban (éds.), *Actes du XVIII^e Congrès des romanistes scandinaves*. Tampere Studies in Language, Translation and Culture. Tampere : Tampere University Press, pp. 46–62.
- (2010b). Some remarks on reported evidentiality in French and in Estonian : a contrastive approach in : *Eesti Rakenduslingvistika Ühingu aastaraamat VI*. Tallinn : Eesti Keele Sihtasutus, pp. 7–23.
- (à paraître). La valeur temporelle du conditionnel français en contraste avec le mode conditionnel estonien in : *Ultériorité dans le passé et valeurs modales : le conditionnel, en avoir ou pas*, Faits de langues.
- Anscombre, Jean-Claude ; Ducrot, Oswald (1997). *L'argumentation dans la langue*. (3^e éd.) Sprimont : Pierre Mardaga.
- van der Auwera, Johan ; Plungian, Vladimir A. (1998). Modality's semantic map in : *Linguistic typology 2*, pp. 79–124.
- Barcélo, Gérard ; Bres, Jacques (2006). *Les temps de l'indicatif en français*. Paris : Ophrys

- Becher, Victor (2010). Towards a More Rigorous Treatment of the Explicitation Hypothesis in Translation Studies *in* : trans-kom 3 [1], pp. 1–25.
 Accessible également : http://www.trans-kom.eu/ihv_03_01_2010.html (consulté le 02/05/2012)
- Borillo, Andrée (2001). Le conditionnel dans la corrélation hypothétique en français *in* : P. Dendale, L. Tasmowski (éds.), *Le Conditionnel en Français*. Paris : Klincksieck, pp. 231–250.
- Buridant, Claude (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : Sedes
- Celle, Agnès (2002). On inverted and correlated conditionals in English and in French *in* : Iglesias Rábade, Luis & Doval Suárez, Susana María. (éds) *Studies in Contrastive Linguistics*, Proceedings of the 2nd International Contrastive Linguistics Conference, Santiago, October 2001. Universidade de Santiago de Compostela, pp. 269–279.
- (2004). La traduction du conditionnel journalistique : modes de construction de l'altérité énonciative en français, en anglais et en allemand *in* : López Muñoz, Juan Manuel; Marnette, Sophie; Rosier, Laurence (éds.), *Le discours rapporté dans tous ses états*. Paris : L'Harmattan.
 - (2006). *Temps et modalité. L'anglais, le français et l'allemand en contraste*. Etudes contrastives, vol. 7. Bern etc. : Peter Lang.
- Dendale, Patrick (1993). Le conditionnel de *l'information incertaine* : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? – Hilty Gerold (Ed.). XX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes, Tome I, Section I. Tübingen : Francke, pp. 165–176.
- (2001). Les problèmes linguistiques du conditionnel français *in* : P. Dendale, L. Tasmowski (éds.), *Le Conditionnel en Français*. Paris : Klincksieck, pp. 7–18.
- Dendale, Patrick ; Coltier, Danielle (2003). Point de vue et évidentialité *in* : Cahiers de praxématique, 41, pp. 105–129.
- Ducrot, Oswald (1984). *Le dire et le dit*. Paris : Minuit.
- Ehala, Martin; Kaalep, Heiki-Jaan; Kilgi, Annika; Viks, Ülle (2003). Tänapäeva eesti kirjakeele uurimine. Morfoloogia *in* : *Emakeele Seltsi aastaraamat 48*, 2002, Tallinn : Eesti Teaduste Akadeemia Emakeele Selts, pp. 36–48. [L'étude de l'estonien standard contemporain. La morphologie]
- Erelt, Mati (1990). Kõneleja ja kuulaja kaudse väljendamise võimalusi eesti keeles *in* : Keel ja kirjandus 1, pp. 35–39. [Des moyens de l'expression indirecte du locuteur et son interlocuteur en estonien]
- (2002). Tänapäeva eesti kirjakeele uurimine. Süntaks *in* : *Emakeele Seltsi aastaraamat 48*. Tallinn : Eesti Teaduste Akadeemia Emakeele Selts, pp. 63–97. [Les recherches sur la langue écrite estonienne contemporaine]
 - (éd.) (2007). Estonian Language *in* : *Linguistica Uralica Supplementary Series*, vol 1. Tallinn : Eesti Teaduste Akadeemia Kirjastus, p. 219.
- Erelt, Mati ; Metslang, Helle ; Pajusalu, Karl (2006). Tense and Evidentiality in Estonian *in* : B. Cornillie & N. Delbecque (éds.), *Topics in Subjectification and Modalization, Belgian Journal of Linguistics 20*, pp. 125–136.
- Frawley, William (1992). *Linguistic Semantics*. Hillsdale, New Jersey : Lawrence Erlbaum Associates, Publishers.
- Gardes-Tamine, Joëlle (1998). *La grammaire. 2, Syntaxe*. Paris : Colin/Masson.
- Gosselin, Laurent (2005). *Temporalité et modalité*. Bruxelles : Editions Duculot.
- Guillemin-Flescher, Jacqueline (1981). *Syntaxe comparée du français et de l'anglais : problèmes de traduction*. Paris : Ophrys.
- (1994). « Linguistique contrastive et traduction », tome 1. Paris : Ophrys.

- Haillet, Pierre Patrick (2002). *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*. Paris : Ophrys.
- Kauppinen, Anneli (1998). *Puhekuviot, tilanteen ja rakenteen liitto. Tutkimus kielen omaksumisesta ja suomen konditionaalista*. Helsinki : SKS. [Les constructions, l'alliance du contexte et de la structure. Une étude de l'acquisition langagière et du conditionnel finnois]
- Keevallik, Leelo (1999). The use and abuse of singular and plural address forms in Estonian in : *International journal of the Sociology of Language*, 139, pp. 125–144.
- Kehayov, Petar (2008). An Areal-Typological Perspective to Evidentiality: the Cases of the Balkan and Baltic Linguistic Areas. *Dissertationes Linguisticae Universitatis Tartuensis*, 10. Tartu : Tartu University Press.
- Kilgi, Annika (2005). Eesti verbimorfoloogia esimestest kirjeldustest in : *Emakeele Seltsi aastaraamat 50, 2004*. Tallinn : Eesti Teaduste Akadeemia Emakeele Selts, pp. 175–196. [Les premières descriptions de la morphologie verbale de l'estonien]
- Klaudy, Kinga (2008). Explication, in : M. Baker, G. Saldanha (éds), *Routledge Encyclopedia of Translation Studies*. London : Routledge, pp. 80–85.
- Korzen, Hanne ; Nølke, Henning (2001). Le conditionnel : niveaux de modalisation, in : P. Dendale, L. Tasmowski (éds), *Le Conditionnel en Français*. Paris : Klincksieck, pp. 125–146.
- Kronning, Hans (2002). Le conditionnel « journalistique » : médiation et modalisation épistémique in : *Romansk forum* 16, 2, pp. 561–575.
- (2009). Polyphonie, constructions conditionnelles et discours rapporté in : *Langue française*, 2009/4 n° 163, pp. 97–111.
 - (2010). Prise en charge épistémique en non-concordance des temps dans le discours indirect (libre) en français, en italien et en espagnol in : *Cahiers Sens public*, 2010/1 n° 13–14, pp. 19–33.
 - (2012). Le conditionnel épistémique : propriétés et fonctions discursives in : *Langue française*, 2012/1 n° 173, pp. 93–97.
- Laanest, Arvo (1975). *Sissejuhatus läänemeresoome keeltesse*. Tallinn : ENSV Teaduste Akadeemia. [Introduction aux langues fenniques]
- Larousse, Pierre et al. (1869) *Grand Dictionnaire Universel*, tome 4. Paris : Administration du Grand dictionnaire universel.
- Leeman, Danielle (2001). Pourquoi ne peut-on combiner *si* et le conditionnel ? in : P. Dendale, L. Tasmowski (éds), *Le Conditionnel en Français*. Paris : Klincksieck, pp. 211–230.
- Lehtinen, Tapani (1983). Suomen konditionaalnin morfologisesta ja semanttisesta motivaatiosta in : *Virittäjä* 87, pp. 482–507. [De la motivation morphologique et sémantique du conditionnel finnois].
- (2007). Kielen vuosituhannet : suomen kielen kehitys kantauralista varhaisuomeen ('Les millénaires de la langue : l'évolution de la langue finnoise de l'ouralien commun au finnois archaïque'). Helsinki : Société de littérature finlandaise.
- Mandra, Katrin (2008). Deontiline modaalsus poliitikute arvamuskirjanduses in : *Keel ja Kirjandus* 3, pp. 178–193. [La modalité déontique dans les articles d'opinion des politiciens]
- Martin-Lagardette, Jean-Luc (2003). *Le guide de l'écriture journalistique*. Paris : La Découverte.
- Meigret, Louis (1550). *Le tretté de la Grammere francoeze*. Paris : C. Wechel.
- Merle, Jean-Marie (2001). *Étude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*. Numéro spécial de la « Linguistique contrastive et traduction ». Paris : Ophrys.

- Metslang, Helle (1994). Eesti ja soome – futuurumita keeled? *in* : Keel ja kirjandus 9, pp. 534–547, 10, pp. 603–616. [L'estonien et le finnois – langues sans futur ?]
- (1999a). Soome konditsionaalivormide vastetest eesti keeles *in* : *Lähivertailuja 10 : suomalais-virolainen kontrastiivinen seminaari Tampereella 14*. Tampere : Folia Fennistica & linguistica, pp. 47–60. [Les équivalents estoniens du conditionnel finnois]
- (1999b). Is the Estonian and Finnish conditional actually a conditional? *in* : *Estonian Typological Studies III* (éd. M. Ereht). Tartu Ülikooli eesti keele õppetooli toimetised 11, pp. 97–127.
- Moeschler, J. ; Reboul, A. (2001). Conditionnel et assertion conditionnelle *in* : P. Dendale, L. Tasmowski (éds), *Le Conditionnel en Français*. Paris : Klincksieck, pp. 147–167.
- Moignet, Gérard (1988). *Grammaire de l'ancien français*. Paris : Editions Klincksieck.
- Monticelli, Daniele (2003). Eesti keele tingimuslausete liigitamise semantilised aspektid *in* : Keel ja Kirjandus 5, pp. 353–361. [Les aspects sémantiques de la classification des propositions conditionnelles de l'estonien]
- Nølke, Henning (1985). Le subjonctif, fragments d'une théorie énonciative *in* : *Langages*, vol 20, n°80, pp. 55–70.
- (2009). Types d'êtres discursifs dans la ScaPoLine *in* : *Langue française*, 2009/4 n° 163, pp. 81–96.
- Pajusalu, Karl (1989). Suhtlustaotlused inimkeelt muutmas. Tähelepanekuid eesti murrete verbimorfoloogiast *in* : Keel ja kirjandus 3, pp. 142–149. [Des visées communicatives transformant la langue humaine. Des remarques sur la morphologie verbale des dialectes estoniens]
- Pajusalu, Renate ; Pajusalu, Karl (2004). The conditional in everyday estonian : its form and functions *in* : *Linguistica Uralica* 4/2004, pp. 257–269.
- (2010). Konditsionaal relatiivlauses *in* : *Keele rajad*. Eesti ja soome-ugri keeleteaduse ajakiri 2. Tartu : ESUKA – JEFUL, pp. 243–254 [Le conditionnel dans la proposition relative]
- Palmer, Frank Robert (2001). *Mood and modality*. (2^e édition) Cambridge : Cambridge University Press.
- Peegel, Juhan (1957). Tingiva kõneviisi tähenduslikest funktsioonidest ja kohast eesti kõneviiside süsteemis *in* : *Emakeele Seltsi aastaraamat III*. Tallinn : Eesti Riiklik Kirjastus, pp. 49–71. [Des fonctions sémantiques du conditionnel estonien et de sa place dans le système modal de l'estonien]
- Peltola, Rea (2011). « Cohésion modale et subordination. Le conditionnel et le jussif finnois au miroir de la valeur sémantique et discursive du subjonctif français » (*thèse de doctorat*), Université de Helsinki.
- Perrot, Jean (1993). *La linguistique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Picoche, Jacqueline ; Marchello-Nizia, Christiane (1989). *Histoire de la langue française*. Paris : Nathan
- Plado, Helen (2010). Eesti keele DA-infinitiivis öeldisverbiga tingimuslaused *in* : *Keele rajad*. Eesti ja soome-ugri keeleteaduse ajakiri 2. Tartu : ESUKA – JEFUL, pp. 255–272. [Les conditionnelles estoniennes avec le prédicat en infinitif en -da]
- Rätsep, Huno (2002). *Sõnaloo raamat*. Tartu : Ilmamaa. [Le livre de l'histoire de la parole]
- Reichenbach, H. (1966). *Elements of Symbolic Logic*. New York, Free Press, London, Collier-Macmillan.

- Roosaar, Jaanika (2008). « Le mode subjonctif en français et ses réalisations en estonien : étude contrastive sur un corpus de traduction » (*mémoire de fin d'étude*), Université de Tartu.
- Sarapuu, Kathy. (2003). Konditsionaali modaalsed funktsioonid juhtkirjades in : *Tekstid ja taustad II: tekstianalüüsi vaatepunkte*. Tartu Ülikooli eesti keele õppetooli toimetised 26. [Les fonctions modales du conditionnel dans les éditoriaux]
- Sepper, Maria Maren (2007). Indirectal in *Literary Estonian in : Trames* 2007, 11 (61/56), 3. Tallinn : Teaduste Akadeemia Kirjastus, pp. 299–323.
- Sörös, Anna (2008). *Typologie et linguistique contrastive. Théories et applications dans la comparaison des langues in : Etudes contrastives* 9. Peter Lang.
- Soutet, Olivier (2000). *Le subjonctif en français*. Paris : Ophrys.
- Sullet-Nylander, Françoise (2006). Paratexte, contexte et intertexte dans *Le Monde* (2005) : conditionnels journalistiques et discours rapportés in : *Pratiques* 129–130 – 2006/6, pp. 123–136.
- Thieroff, Rolf (2010). Moods, moods, moods, in : Rothstein, Björn ; Thieroff, Rolf (éds.), *Mood in the Languages of Europe, Studies in Language Companion Series (SLCS) 120*. Amsterdam : John Benjamins, pp. 1–29.
- Togeb, Knud (1974). *Précis historique de grammaire française*. Copenhague : Akademisk Forlag
- Touratier, Christian (1996). *Le système verbal français : description morphologique et morphématique*. Paris : Armand Colin.
- Treikelder, Anu (à paraître). Les équivalents estoniens du futur simple français : y a-t-il un futur en estonien ?
- Uibopuu, Valev (1984). *Meie ja meie hõimud: peatükke soomeugrilaste minevikust ja olevikust*. Lund : Eesti kirjanike Kooperatiiv. [Nous-mêmes et nos tribus : des chapitres concernant le présent et le passé des peuples finno-ougriens]
- Uuspõld, Ellen (1989). Modaalsetest ja modaalset predikaadist eesti keeles in: *Keel ja Kirjandus* 8, pp. 468–477. [De la modalité et du prédicat modal en estonien]
- Vaba, Lembit (1992). Sõnake deminutiivsest optatiivist in : *Keel ja kirjandus* 3, p. 161. [Un petit mot sur l'optatif diminutif]
- Vetters, Carl (2001). Le conditionnel : ultérieur du non-actuel, in : P. Dendale, L. Tasmowski (éds), *Le Conditionnel en Français*. Paris : Klincksieck, pp. 169–207.
- Vuillaume, Marcel (2001). L'expression du futur dans le passé en français et en allemand in : P. Dendale, L. Tasmowski (éds), *Le Conditionnel en Français*. Paris : Klincksieck, pp. 105–123.
- Wilmet, Marc (2001). L'architecture du « conditionnel » in : P. Dendale, L. Tasmowski (éds), *Le Conditionnel en Français*. Paris : Klincksieck, pp. 21–44.
www.digbib.uio.no/roman/page21.html (11/01/2012)

8.4. REFERENCES EN LIGNE

- CoPEF, *Corpus parallèle estonien-français de l'Association franco-estonienne de lexicographie*, accessible sur <http://corpus.estfra.ee/> (consulté en janvier et en juillet 2011).
- Règles pour les gloses de Lepzig : <http://www.eva.mpg.de/lingua/resources/glossing-rules.php>

9. RESÜMEE

“Eesti ja prantsuse keele tingiva kõneviisi tähendused. Kontrastiivuurimus tõlketekstide ja võrreldava korpuse põhjal“

Võrrelda omavahel geneetiliselt nii kaugeid keeli, nagu seda on eesti ja prantsuse keel, ning kõrvutada nii mitmetahulisi vorme, nagu seda on eesti ja prantsuse keele tingivad kõneviisid, võib tunduda teostamatu ülesandena. Käesoleva töö autor leiab aga, et isegi kui on ilmselt võimatu panna kirja nimetatud keelevormide täielik kirjeldus, on tõlketekstide võrdleva analüüsi abil siiski võimalik visandada ligikaudsed põhiteljed, mis iseloomustavad kahe keele vahelisi erisusi ja kokkulangevusi.

Väitekirja algküsimuseks oli, kas eesti ja prantsuse keele tingiva kõne mitmehäälsuse iseloom võib lisaks konkreetsele konditsionaali funktsioonile sõltuda ka uuritavast keelest endast. Hüpoteesi kontrollimiseks uuriti paralleelsete ja võrreldavate korpuste³⁰³ abil asjassepuutuvaid verbivorme (teisi keelelisi elemente peamiselt vaid siis, kui need osutusid vajalikuks konditsionaalide kasutuse erisuste selgitamisel). Analüüside mõisteline pagas ja metodoloogia pärinevad põhiliselt polüfoonilistest ja lausungilingvistilistest teooriatest. Töö on üles ehitatud järgnevalt:

- § 1 – märkused eesti ja prantsuse keele aja- ja kõneviisikategooriate kohta; prantsuse ja eesti keele konditsionaalide üldvasted ilukirjanduskorpuses;
- § 2 – diakroonilised ülestähendused konditsionaali päritolu ja arengu kohta;
- § 3 – ülevaade konditsionaalide kirjeldustest grammatikates, võtmesõnade defineerimine ja mõnede konditsionaali puudutavate keeleteaduslike uurimistööde tulemuste suhestamine;
- § 4 – esimesed tõlgendusvariandid ning konditsionaali hüpotetiline kasutus; viisakuskoodiga seotud konditsionaalivormide võrdlus kahes keeles; konditsionaali kasutus tingimuslause kõrvallauses;
- § 5 – nende funktsioonide analüüs, mis eesti konditsionaalil prantsuse keele sama vormiga võrreldes puuduvad (teise lausujaga seotud tähendus, täpsemalt nn ajakirjanduslik konditsionaal, ning temporaalne kasutus);
- § 6 – nende funktsioonide analüüs, mis prantsuse keele konditsionaalil eesti keele sama vormiga võrreldes puuduvad (intentsioonitõlgendus);
- § 7 – grammatika- ja korpusepõhiste analüüside tulemuste kokkuvõtte.

Erinevused originaalversiooni ja tõlketeksti vahel võivad loomulikult tuleneda mitmetest põhjustest. Jacqueline Guillemin-Flescher (1992) märgib lingvistika-

³⁰³ Kasutusel on kolm põhilist tekstikorpust: 1) ilukirjanduskorpus, mis sisaldab ühe eestikeelse ja ühe prantsuskeelse romaani konditsionaalivorme ning nende vasteid romaanide tõlgetes 2) CoPEF ehk 32,8 miljonit sõnet sisaldav Eesti-Prantsuse Leksikograafiaühingu koostatud eesti-prantsuse paralleelkorpus (<http://corpus.estfra.ee/>) 3) võrreldav meedia-korpus, millesse on koondatud sarnase sisu ja/või kontekstiga eesti- ja prantsusekeelsed ajaleheartiklid.

kogumiku *Linguistique contrastive et traduction*³⁰⁴ esimese numbriga eessõnas, et keeltevaheline mittevastavus tekstides võib küll osaliselt johtuda subjektiivseist valikuist, kuid need ei saa olla määravad. Need valikud asetuvad siiski konkreetse keelesüsteemi, mille kitsendused ei piirdu kaugeltki vaid morfo-süntaktiliste erinevustega. Püüdkemgi siis käesoleva väitekirja tarvis läbitöötatud keelematerjali põhjal tehtud järelduste kirjeldamisel ühtlasi välja selgitada, kas lahknevused tulenevad süntaktilistest piirangutest, keelele omastest lausungilistest valikutest või on tegu vaid isiklike stilistiliste eelistustega. Siinkohal tuleb täpsustada, et korpusel põhinevate uurimuste järeldused on sõltuvalt korpusel tüübist peamiselt tõlgendatavad siiski ilu- või ajakirjandusdiskursuse kontekstis ega laiene kogu keelekasutusele, sh kõnekeelele või tarbetekstidele.

Võrreldavate verbivormide nimetused on mõlemas keeles küllalt sarnased. Pärast mõningaid kõhklusi mitmete nimetuste vahel (prantsuse keel on näiteks muuhulgas kaalunud nimetusi *optatif, désidératif, suppositif, incertain* 'mittekindel' ja eesti keel optatiivi, mittekindlat või kahtlevat kõneviisi, konjunktiivi) jääb prantsuse keel termini *conditionnel* juurde ning eesti keel võtab omaks *tingiva kõneviisi* ehk *konditsionaali*.

Kohe peab aga tõdema, et sarnane nimetus on üks väheseid ühisjooni eesti ja prantsuse keele konditsionaali vahel. Diakroonilisest vaatepunktist on tegu küllalt erinevate nähtustega. Prantsuse keele konditsionaal sündis uue kõneviisina (verbiajana), mille tänane sünteetiline vorm põhineb vanaprantsuse keele perifrastilistel vormidel. Eesti keele tingiva kõneviisi juured ulatuvad aga proto-soome keelde ning tema tunnusliide *-ksi* on juba konditsionaali esimestest arengufaasidest saati püsinud pea muutumatuks.

Üks peamisi vormilisi erijooni väljendub prantsuse ja eesti keele konditsionaalide erineval määratlemisel aja- ja kõneviisikategooria vahel. Eesti konditsionaalile omistatakse indikatiivi, imperatiivi, kvotiivi ja jussiivi kõrval täieõiguslik isikulise kõneviisi staatus. Prantsuse keel suhestab aga oma konditsionaali teiste aja- ja mitte kõneviisivormidega, arvates ta indikatiivi³⁰⁵ aegade hulka: seda esmalt tänu tema prevaleerivale ajalisele tähendusele, aga samas ka lähtudes tema temporaalsest etümoloogiast.

Eesti ja prantsuse keele konditsionaalide ühisjooneks on autori arvates Haillet' (2002) poolt välja toodud prantsuse konditsionaalile omane semantiline tunnusjoon: konditsionaalis väljendatud tegevus on esitatud väljaspool kõneleja reaalsust toimuvana. Haillet peab prantsuse keele konditsionaali kolmeks peatähenduseks hüpoteetilist, temporaalset ja teise lausujaga seotud tähendust (*conditionnel d'altérité énonciative*). Konditsionaali pehmendav funktsioon kuulub selles klassifikatsioonis viimasesse kategooriasse, kuivõrd sel on Abouda (2001) järgi nn ajakirjandusliku konditsionaaliga ühisjoon, mille kohaselt ei võta kõneleja lausungi eest vastutust (*la non-prise en charge*).

³⁰⁴ Guillemin-Flescher, Jacqueline (1994). «Linguistique contrastive et traduction», 1. Paris: Ophrys. [Kontrastiivlingvistika ja tõlkimine]

³⁰⁵ Isikulisteks kõneviisideks on prantsuse keeles seega vaid indikatiiv, subjunktiiv ja imperatiiv.

Eesti konditsionaali kirjeldustes tuginetakse käesolevas uurimuses eelkõige Peegli (1957) väljatoodud kasutusjuhtudele ja Metslangi (1999a) lähtepunktile, et eesti keele tingival kõneviisil on sarnaselt soome omaga (Kauppinen 1998) kaks põhifunktsiooni: raamitõlgendus (lausung asetub hüpoteetilisse raami) ja intentsioonitõlgendus (kaudse käsu, kavatsuse ja soovi väljendamine).

Allolev skeem³⁰⁶ kõrvutab prantsuse ja eesti keele konditsionaale lähtuvalt Haillet' ja Metslangi ülalkirjeldatud funktsioonidest, võtab seejuures arvesse ka üle 1100 analüüsitud lause põhjal leitud peamised seaduspärad ning esitab lihtsustatult asjassepuutuvate kõneviiside ühisosad mõlema keele konditsionaali kasutuskontekstidega. Siinkohal on tegu de van der Auwera & Plungiani (1998) mõistes konditsionaalide semantilise kaardiga³⁰⁷, mis on käesoleva väitekirja üks kokkuvõtlikke tulemusi. Skeemilt on näha, et konditsionaalide analüüs kaasab võrdlusesse ka kolm eesti isikulist kõneviisi – kindla, kaudse ja möönva –, ning prantsuse poole pealt lisaks veel ühe – subjunktiivi.

PRANTSUSE KONDITSIONAAL				PRANTSUSE SUBJUNKTIIV	
Teise lausuja konditsionaal	Temporaalne konditsionaal	Hüpoteetiline konditsionaal			
		Raami-tõlgendus	Intentsiooni-tõlgendus		
<i>EESTI KVOTATIIV</i>	<i>EESTI INDIKATIIV</i>	<i>EESTI KONDITSIONAAL</i>		<i>EESTI JUSSIIV</i>	

Joonis 5. Eesti ja prantsuse keele konditsionaalide vahelised suhted ning modaalsed vastavused.

On tähelepanuväärne, et eesti ja prantsuse keele konditsionaalide sarnased tähendusjooned tänapäevases kirjakeeles – **viisakuskonditsionaal** ja **hüpoteetiline tähendus** – on nendele keeltele alati omased olnud. Need kasutuskontekstid ühtivad nii diakrooniliste kirjelduste kui korpusenäidete analüüsi põhjal (mõned nüansierisused siiski ilmnevad). Joonisel 5 nähtuv eesti raamitõlgenduse ja prantsuse hüpoteetilise konditsionaali ühisosa katab peamiselt kanooniliste „kui–siis“ **tingimuslausete** pealause konditsionaalivorme, kuid ka neid kasutusi, mille puhul tingimus on juurdemõeldav.

³⁰⁶ Eesti keele karakteristikud on esitatud kursiivis. Vältimaks skeemi ülenüansseerimist, ei peegelda see üldjuhul leksikaalsete lisavahenditega indikatiivseid vasteid (märgitud on vaid regulaarne prantsuse temporaalne konditsionaali vastavus eesti indikatiivile). Samuti tuleb tähelepanu juhtida asjaolule, et skeem ei hõlma mitte kõiki eesti ja prantsuse keele kõneviiside suhteid ning samas ei ole ka kõik skeemil toodud vormid kõneviisid (nagu varem mainitud, ei defineerita prantsuse keele konditsionaali kõneviisina, vaid indikatiivi ajavormina).

³⁰⁷ « Semantiline kaart on tähenduste (või ka kasutuste) ning nendevaheliste suhete geomeetriline esitusviis » (van der Auwera & Plungian, 1998 : 86). (Autori tõlge.)

Hoolimata hüpoteetiliste süsteemide erinevast moodustamisest (eesti keeles on nii pea- kui kõrvallause tingivas kõneviisis, prantsuse keel kasutab aga *si*-kõrvallauses konditsionaali asemel teisi indikatiiviaegu³⁰⁸ – siinkohal on tegu kahtlemata süntaktiliste piirangutega), ei erine nende konstruktsioonide modaal-susmäär kuigivõrd. Nimelt on eesti keele oleviku ja mineviku konditsionaalil tingimuskõrvallauses sarnane modaalne tähendus prantsuse keele imperfekti ja pluskvamperfektiga. Pealauses tarvitavad mõlemad uuritavad keeled aga konditsionaalivorme, mille kasutus osutub vajalikuks nii pea, kui kõrvallauses esitatud tingimus ületab piiri reaalse ja irrealse vahel.

Konditsionaali hüpoteetilist kasutust analüüsides tuleks tingimata eristada hüpoteetiline konditsionaal, mis võib mingi(te) tingimus(te) täitmisel realiseeruda, ja **imaginaarne konditsionaal**, mis ei nõua eksplitseeritud hüpoteetilist raami. Imaginaarset konditsionaali sisaldavate näidete kontrastivne vaatlus tõi välja, et eesti keele konditsionaali kasutus paistab olevat enam seotud hüpoteetilise raami olemasoluga kui prantsuse keele sama vorm. Ilma hüpoteetilise raamita esitab eesti keel sündmusi pigem seotuna kõneleja reaalsusega ning kujuteldav raam luuakse teiste keelevahendite abil.

Polüfoonilises võtmes tundub, et eesti keeles distantseerib lausungi eest vastutav kõneleja end öeldust just hüpoteetilise *kui*-raami abil, samas kui prantsuse keeles ei osutu see viimane hädavajalikuks: kõneleja ei samastu sellegipoolest lausuja(te)ga, kellele tingivas kõneviisis esitatu omistatakse.

Käesolevas väitekirjas liigitatakse *viisakuskonditsionaali* alla prantsuse keele konditsionaali pehmen-davad ja hüpokoristilised tähendused, mis kattuvad suu-resti eesti keele konditsionaali lausungit pehmen-dava kasutusega: mõlema keele puhul on enim tarvitata-vateks tegusõnadeks just modaalverbid ning nende semantilised ekvivalendid ning deklaratiivsed verbid, tavapäraselt on need ainsuse esimeses pöördes (kuid võivad teatud juhtudel olla ka teistest pööretes) ja sagedaseks kõneaktiks küsimine, taotlus, väitmine, käskimine, tahtmine või modaalne hinnang.

Viisakuskonditsionaali puhul paistavad polüfoonilised suhted kahes keeles küllalt sarnaselt „skisofreenilised“: kõneleja samastub lausujaga ning vastab tavaliselt ka lausungi tõelisele autorile. Siiski ei võta kõneleja lausungi eest täit vastutust, vaid omistab selle sisu ikka lausujale, kuigi need kaks viitavad mõle-mad ühele ja samale isikule.

Kuivõrd viisakuskonditsionaalile on sageli võimalik omistada implitsiitset tingimust (nagu näiteks *kui te lubate* või *kui ma nüüd ei eksi*), siis arvatakse see joonisel 5 väikimisi eesti süsteemis raamitõlgenduse alla. See ei ole aga selle vormi ainus tõlgendusviis: prantsuse lingvistid näevad pehmen-davas funktsioonis pigem teise lausuja kohalolekut lausungis (sarnaselt ajakirjandusliku konditsionaaliga, mille kasutamine loob lausuja ja tema lausungi vahele kujuteldava distant-si). Sellest vaatevinklist võib eesti keele tingival kõneviisil olla

³⁰⁸ Siinkohal ei ole tegu mitte prantsuse konditsionaalile omase piiranguga, vaid määravaks osutub konjunktsiooni *si* 'juhul kui' ühildamatus nende vormidega, mis jäävad kõneleja „mina-siin-praegu“ raamist välja: nii ei saa *si*-d kasutada ka näiteks minevikuaja *passé simple* puhul.

ühisjooni ka prantsuse „teise lausuja“ konditsionaaliga (ülaltoodud skeem seda versiooni ei peegelda).

Kui aga viimane märkus kõrvale jätta, on selge, et teise lausuja funktsioonile võiks eesti keeles teoreetiliselt vastata pigem **kaudne kõneviis**. Võrreldavatest, mitte tõlgitud tekstidest koostatud ajakirjanduskorpuse põhjal tuleb aga möönda, et meediadiskursuses sellist vastavust enamjaolt ei leidu. Prantsuse keele ajakirjanduslikku konditsionaali sisaldavate artiklite analüüsi käigus joonustusid välja kolm põhilist konteksti, mis toovad kaasa konditsionaali mediatiivse kasutuse: 1) esitatud info pärineb anonüümselt allikalt (=lausujalt) 2) üks meediaväljaanne kasutab teise meediaväljaande infot 3) info on ebakindel või kontrollimata. Eesti meediatekstide analüüs näitab aga, et nimetatud kontekstides on kvotatiivi kasutus üsna harv (seda esineb peamiselt vaid kergema sisuga meelelahutuslikes uudistes). Eesti ajakirjanikud eelistavad pigem leksikaalseid vahendeid, et märkida laenatud informatsiooni kasutamist ja allikalt saadud teabe võimalikku ebakindlust, vabastades end siiski vastutusest info tõlevastavuse eest.

Siinkohal ei ole tegu keelesüsteemist tulenevate piirangutega ega ajakirjaniku subjektiivsete valikutega, vaid paistab, et prantsuse mediatiivse konditsionaali ja eesti kvotatiivi mittevastavus meediatekstides johtub kahe maa ajakirjandustraditsioonide erinevusest: kui ajakirjanduslik konditsionaal on prantsuse pressitekstides lubatav ning sagedane, siis eesti keele kaudne kõneviis, millel on viimasega evidentsiaalsest vaatepunktist peaaegu identsed tunnused, ei ole oma ebamäärasuses kuidagi vastuvõetav.

Kvotatiivi vastete analüüs paralleelses ilukirjanduskorpuses näitab selgelt ajakirjandusliku konditsionaali nappust selles diskursusetüübis: sageli kasutab prantsuse tõlge evidentsiaalsuse väljendamiseks muid vahendeid. Kuivõrd fiktsionaalse teksti tõlkijal on ajakirjanikuga võrreldes teksti redigeerimisel märgatavalt enam vabadust, tundub mediatiivse konditsionaali vähesus olevat pigem kirjutaja isiklik valik kui reaalne lingvistiline kitsendus. Samuti võivad tõlkijaid mõjutada ka nn kirjutamata reeglid, mille kohaselt ajakirjanduslik konditsionaal peaks jääma meedia-, mitte ilukirjandustekstidesse. Kuid näidete analüüsist kooruvad ka mõned semantilised erisused: enuntsiatiivsest vaatepunktist tundub, et eesti kvotatiiv jääb lausungi fokaliseerimisele neutraalseks, samas kui prantsuse keele konditsionaal säilitab jutustaja positsiooni lausungi keskse struktureerijana³⁰⁹.

Kui prantsuse ajakirjanduslikus konditsionaalis hoiab kõneleja oma põhifunktsiooni lausungis – vastutab selle eest (omistades samas lause sisu, mida ta keeldub enda peale võtmast, lausujale), siis eesti keele kvotatiivi puhul paistab lausuja roll nõrgenenud või lausa kadunud olevat.

³⁰⁹ Prantsuse keeleteadlased ei jõua ühisele seisukohale, milline võiks olla teise lausuja konditsionaali peamine semantiline tunnusjoon: Dendale (2003) ja Sullet-Nylander pakuvad, et selleks võiks olla evidentsiaalne, Abouda (2001), et aleetiline. Käesolev analüüs järgib siinkohal Celle'i (2006), kelle järgi hoiab lausuja, vaatamata sellele, et ei võta lausungi tõesuse eest vastutust, lausungi keskse struktureerija positsiooni.

Prantsuse keele konditsionaali **ajalist kasutust**³¹⁰ sisaldavad näited on eesti keelde tõlgitud enamjaolt indikatiivvormides. See seaduspära tuleneb kahest sügavamast lingvistilisest piirangust: eesti keeles ei eksisteeri morfoloogilist tulevikku ega täheldata aegade ühildumise fenomeni – indikatiivi olevikuvormis (mis täidab eesti keeles ka tuleviku funktsiooni) kirjeldatud sündmused ei muuda minevikukonteksti sattudes ei aega ega kõneviisi.

Kuna kindlas kõneviisis esitatud vastete kõrval esines ka hulk näiteid, milles prantsuse keele temporaalseks märgitud konditsionaal vastas eestikeelses tekstis tingiva kõneviisi vormile, uurisime, kas ehk viimane võib siiski mingitel tingimustel või mõnes konkreetses kontekstis väljendada ka tulevikulist sündmust minevikukonteksti suhtes (*ultérieurité dans le passé*). Korpusenäidete täpsem analüüs tõestas aga, et sellist rakendust eesti konditsionaalil ei ole: tingiv kõneviis tuli neis näidetes kasutusele vaid modaalsetes tähendustes (seda oli võimalik seostada prantsuse keele tuleviku modaalsete tähendustega, tegu oli modaalverbiga või kuulus konditsionaalne tegusõna hüpoteetilise tingimuslause koosseisu). Niisiis paistab lausungiteoreetilisest vaatevinklist, et eesti keele konditsionaal suudab küll luua distantse kõneleja reaalsusega, kuid imaginaarse lausuja kõneakt ei suhestu ajaliselt kõneleja kõneaktiga.

Üks olulisemaid erinevusi eesti ja prantsuse keele konditsionaalide võrdluses on tõik, et viimane ei väljenda eesti keele tingiva kõneviisi **intentsiooni-tõlgenduse** alla kuuluvaid funktsioone. Seda ülesannet täidab osaliselt prantsuse keele **subjunktiiv**, mis vastab eesti keele konditsionaalile eesmärki ja kavatsust (tahet, soovi, käsku, palvet) märkivates lausetes (see viitab omakorda tagasi eesti konditsionaali ühele põhitähendusele).

Eesti keel pöördub aga **jussiivi** poole, kui tegu imperatiivset laadi tahteväljendusega, ning kasutab **indikatiivi** seal, kus prantsuse keele subjunktiiv väljendab arvamust, hinnangut või suhtumist, kvantitatiivset selektsiooni, aja- või mõõndussuhet. Eesti keele konditsionaali ühildamatus viimaste kontekstidega paistab tulenevat tõigast, et – sarnaselt soome keele konditsionaalile – on eesti tingivas kõnes väljendatud tegevused eelkõige mittefaktuaalsed, kuid kõikides ülalnimetatud olukordades on sündmuse realiseerumine siiski võimalik.

Prantsuse keele subjunktiiv on Henning Nólke järgi (1985) *sensu stricto* sisemise polüfoonia süntaktiline marker (vaid kõneleja-kui-indiviid – ja kindlasti mitte kaaskõneleja – on samastatav teise lausujaga). Eesti keele tingiva kõneviisi tähendused, mis ühtivad prantsuse keele subjunktiivi omadega kannavad sarnast polüfooniat: kõrvallause lausuja samastub kõneleja-kui-indiviidiga (lause objektiga) ning pealause oma kõneleja-kui-sellisega (lause autoriga). Intentsioonitõlgenduse puhul (täpsemalt eesmärgi- ja tahteväljendus-

³¹⁰ Indikatiivi tulevik võtab minevikulises kontekstis sama morfoloogilise kuju, nagu see on konditsionaalil. Nii näiteks on eestikeelsete lausete *ta tuleb homme* ja *ta ütles, et tuleb homme* vasted prantsuse keeles vastavalt:

Il [ta] viendra [tulema-FS.3sg] demain [homme];

Il [ta] a dit [ütlemata-PC.3sg] qu' [et] il [ta] viendrait [tulema-COND.3sg] le jour suivant [järgmisel päeval].

lausetes), on seega tingivas kõneviisis esitatud kõrvallause hääl allutatud alati pealause häälele.

Käesoleva väitekirja alghüpotees, et häälte erinevad omavahelised suhted võivad sõltuda lisaks tingiva kõneviisi tüübile ka keelest, leidis kinnitust hüpoteetilise kasutuse juures: selle puhul vastutavad prantsuse ja eesti kõneleja lausungi sisu eest erineval viisil.

Lisaks leidsime mitmehäälsuse diferentseerumist tingiva kõneviisi mitte-konditsionaalsete vastete juures. Kuivõrd eesti keele konditsionaalil puuduvad ajalise ja teise lausujaga seotud tähendused (ja just nende puhul võib lausujale vastata ka reaalne isik – ajalise kasutuse puhul see, kelle sõnu mineviku-konteksti asetatakse, ning ajakirjandusliku kasutuse puhul tsiteeritud allikas), võib eeldada, et lausujale ei saagi vastata reaalne isik.

Võttes aluseks Nölke (1985 : 61) välise polüfoonia definitsiooni (ühega lausujatest samastatakse keegi muu kui kõneleja-kui-selline või kõneleja-kui-individid), võime tõdeda, et eesti keele konditsionaali puhul ei saa kunagi rääkida välisest polüfooniast, samas kui prantsuse keele konditsionaali tähendused võivad vastata nii sisemise kui välimise polüfoonia kirjeldusele.

Seejuures tuleb täpsustada, et eesti keele puhul pole tegu ka vaid sisemise polüfooniaga, kuivõrd hüpoteetilise konditsionaali puhul vastutab lausungi eest kõneleja-kui-selline. Niisiis saame vaid tunnistada häälte omavahelise hierarhia erinevust intentsiooni- ja raamitõlgendustes.

Kuivõrd eesti ja prantsuse keele konditsionaalivormide kasutusi ei ole varem kontrastiivselt ega prantsuse lingvistikast laenatud polüfoonilisest või lausungi-teoreetilisest lähtepunktist uuritud, on käesoleva töö põhipanus just selle tühimiku mõningane täitmine. Viimastel aastatel uurimisobjektina küllalt palju tähelepanu saanud prantsuse keele konditsionaali kohta ei söanda väitekirja autor väita midagi innovaatilist, ehk ainult rõhutada nüansse, mis erinevad eesti keele konditsionaali kasutusest. Eesti keele tingiva kõneviisi kohta julgeme aga väita, et kui viimasel on tegeletud vaid selle spetsiifiliste kasutustega piiratud kontekstis (relatiivlauses, kõrvallauses ungari keele kasutusest lähtudes, suulises kõnes, juht- ja pealkirjades jms.), siis käesolev võrdlev analüüs on kahtlemata funktsioonide ja kasutuste osas ülevaatlikum. Varasematest üldkirjeldustest erineb väitekirja sellepolest, et Peegel (1957) lähtub vaid eesti keelele omastest kasutustest ega vastanda neid teiste keeltega, ning Metslangi (1999a) analüüsis on tegu lähedaste sugulaskeelte võrdlemisega, mis toob peamiselt välja soome keele konditsionaali erisusi ning vähemalt määral eesti keele omi. Kuna meie uuritavad keelesüsteemid erinevad üksteisest märgatavalt enam, haakuvad võrdlusega ka teised kõneviisid ja muud keelelised elemendid.

Kõige olulisem erinevus eesti ja prantsuse keele konditsionaalide vahel pais- tab olevat esimese mitteaajaline loomus, millest tuleneb ka talle omistatav prant- suse konditsionaalist erinev kõneviisistaatus. Prantsuse keelel on eesti keelega võrreldes küllaltki mitmetahuline verbisüsteem: eesti keele neli verbiaega katavad ära vähemalt kaheksa prantsuse keele ajavormi. Kui eesti keelele ei ole kuigivõrd omane ajalisi suhteid nüansseeritult väljendada, vaid ta opereerib neis küllalt väheste ajavormide piires, siis prantsuse keelel on ajasuhete väljenda-

miseks märgatavalt enam morfoloogilisi vahendeid. Konditsionaal ei ole siinkohal erand: ei ole üllatav, et eesti keele tingiva kõneviisi juures nähtub ainult modaalseid kasutusi, kuid prantsuse keele ajavormil konditsionaal (nagu mitmel teisel prantsuse ajakategooria esindajal) on temporaalsete kui põhiliste tähenduste kõrval ka modaalseid.

Töö autor loodab, et ülevaade peamistest prantsuse ja eesti keele konditsionaalide kokkupuutepunktidest ja lahknevuskohtadest (kuid ka võimalike kasutusse puutuvate variatsioonide väljatoomine) võiks osutada vajalikuks neile, kes õpivad, õpetavad või tõlgivad eesti ja prantsuse keele modaalseid vorme, peamiselt just tingiva kõneviisi omi.

Siinkohal läheb autori arvamus lahku soome keeleteadlase Juhani Härmä³¹¹ (2005) omast, kes ei usu kontrastiivlingvistiliste uurimistööde tulemuste kasutatavusse keeleõppes. Sörös (2008: 21) selgitab Härmä vaatepunkti sellega, et arvatavalt ei mõtle kõrvutava keeleteadusega tegelevad spetsialistid oma analüüsides otseselt tulemuste rakendatavusele õppekontekstis, ning keeleõpikute koostajad ei tegele ise kontrastiivse uurimustööga. Kuivõrd võib arvata, et käesolev uurimus huvitab potentsiaalselt enam siiski eesti- kui prantsuskeelset sihtgruupi, ei saa eeldada, et töö tulemused mõjutaksid vahetult suurt hulka õpilasi, õpetajaid või tõlkijaid, kuid ehk võib Eesti publiku kontsentreeritus just nimelt aidata kaasa teadmise levikule ja rakendamisele³¹².

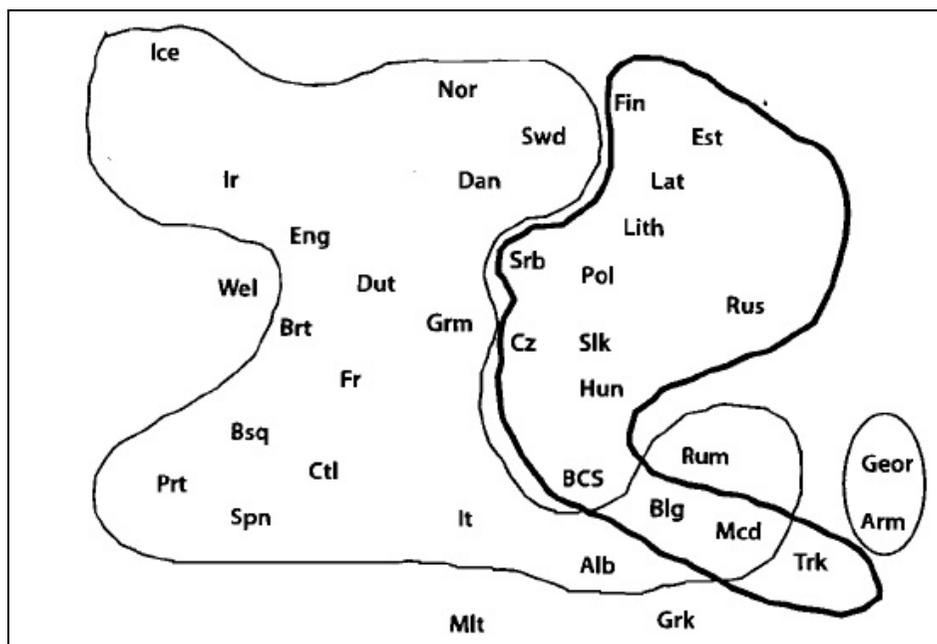
Käesolev küllaltki üldistav uurimus võib ühelt poolt olla lähtepunktiks kõnealuste keelte ülejäänud kõneviiside ja/või aegade võrdlustele (miks mitte jõuda lõpuks üldise modaal-temporaalsete suhete kirjelduseni), teisalt saab aga nüansseerida ka juba uuritut: näiteks kirjeldada juhtumeid, mille puhul osutub vajalikuks lähteteksti konditsionaalis tegusõna tõlkida konditsionaalivormis modaalverbi abil, mis toob sihtkeeles kaasa kahekordse modaalse markeerituse.

³¹¹ Härmä, Juhani (2005). « Les acquis de la linguistique contrastive finnois-français », *Les langues ouraliennes aujourd'hui. Approche linguistique et cognitive*, publié par Fernandez-Vest, J. Paris : Champion, pp. 347–354. (tsiteeritud: Sörös 2008: 21) [Ülevaade soome-prantsuse kontrastiivlingvistika uurimustest]

³¹² Näiteks saab käesoleva töö tulemusi kasutada eesti keele tingiva kõneviisi prantsuse vastete problemaatika tutvustamisel: selgitustes tuleks lähtuda mitte prantsuse subjunktiivi ja konditsionaali põhitähendustest, vaid just eesti keele konditsionaali omadest.

ANNEXE I (§ 1.2.)

Carte typologique des conditionnels des langues européennes
(d'après Rolf Thieroff, 2010 : 14)



==== Conditionnel occidental
—— Conditionnel oriental

ANNEXE 2 (§ 1.4.1.)

La distribution temporelle et modale des équivalents estoniens du conditionnel français dans le corpus littéraire

Le Grand Meaulnes	<i>Minu sõber suur Meaulnes</i>	Exemples	% partial	% total
Conditionnel présent		90	100	50,3
	Conditionnel présent	47	51,1	26,3
	Indicatif présent	31	33,7	17,3
	Conditionnel passé	3	3,3	1,7
	Prétérit	2	2,2	1,1
	Infinitif en -da	1	1,1	0,6
	Non traduit	6	6,5	3,4
Conditionnel présent à valeur temporelle (avec un cadre passé explicite)		51	100	28,5
	Indicatif présent	43	87,8	24,0
	Infinitif en -da	1	2,0	0,6
	Prétérit	3	6,0	1,8
	Plus-que-parfait	1	2,0	0,6
	Conditionnel présent	1	2,0	0,6
	Non traduit	2	4,1	1,1
Conditionnel passé		34	100,0	19
	Conditionnel passé	20	58,8	11,2
	Prétérit	8	23,5	4,5
	Conditionnel présent	4	11,8	2,2
	Parfait	2	5,9	1,1
Conditionnel passé à valeur temporelle (avec un cadre passé explicite)		4	100,0	2,2
	Indicatif présent	3	75,0	1,7
	Parfait	1	25,0	0,6
		179		100

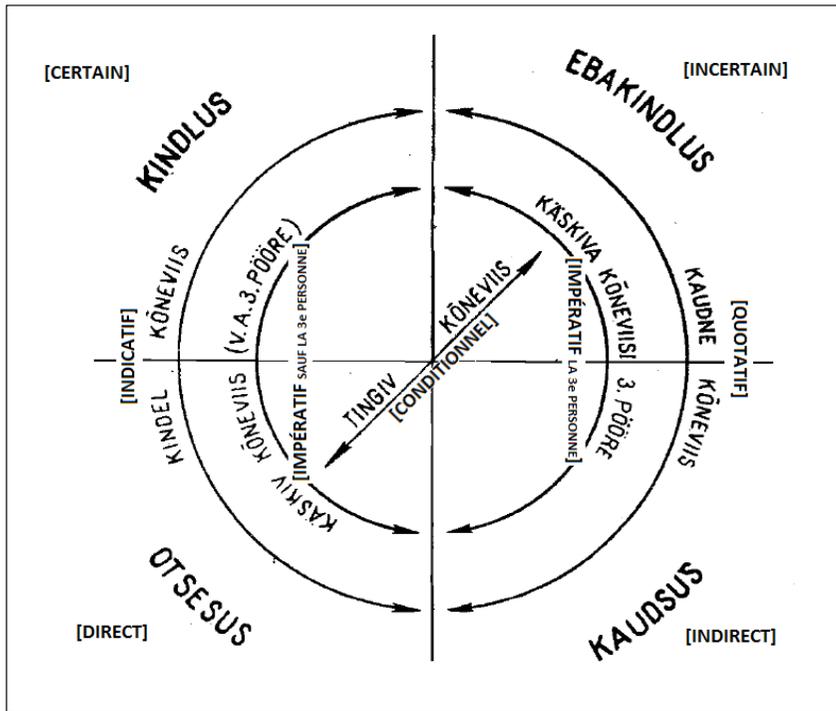
ANNEXE 3 (§ 1.4.2.)

La distribution temporelle et modale des équivalents français du conditionnel estonien dans le corpus littéraire

<i>Põlev lipp</i>	L'étendard en flammes	Exemples	% partial	% total
Conditionnel présent		328	100	69,1
	Conditionnel présent	113	34,5	23,8
	Subjonctif présent	66	20,1	13,9
	Imparfait	48	14,6	10,1
	Infinitif présent	46	14,0	9,7
	Indicatif présent	19	5,8	4,0
	Subjonctif imparfait	15	4,6	3,2
	Plus-que-parfait	7	2,1	1,5
	Conditionnel passé	3	0,9	0,6
	Futur simple	3	0,9	0,6
	Substantif	2	0,6	0,4
	Participe présent	2	0,6	0,4
	Participe passé	1	0,3	0,2
	Non traduit	3	0,9	0,6
Conditionnel passé		147	100	30,9
	Conditionnel passé	61	41,5	12,8
	Plus-que-parfait	42	28,6	8,8
	Infinitif présent	11	7,5	2,3
	Subjonctif passé	11	7,5	2,3
	Imparfait	5	3,4	1,1
	Conditionnel présent	4	2,7	0,8
	Substantif	4	2,7	0,8
	Subjonctif plus-que-parfait	3	2,0	0,6
	Infinitif passé	1	0,7	0,2
	Passé composé	1	0,7	0,2
	Passé simple	1	0,7	0,2
	Subjonctif imparfait	1	0,7	0,2
	Non traduit	2	1,4	0,4
		475		100

ANNEXE 4 (§ 1.2., 3.1.1.)

Le système modal graphique de l'estonien
(selon Juhan Peegel, 1957 : 69)

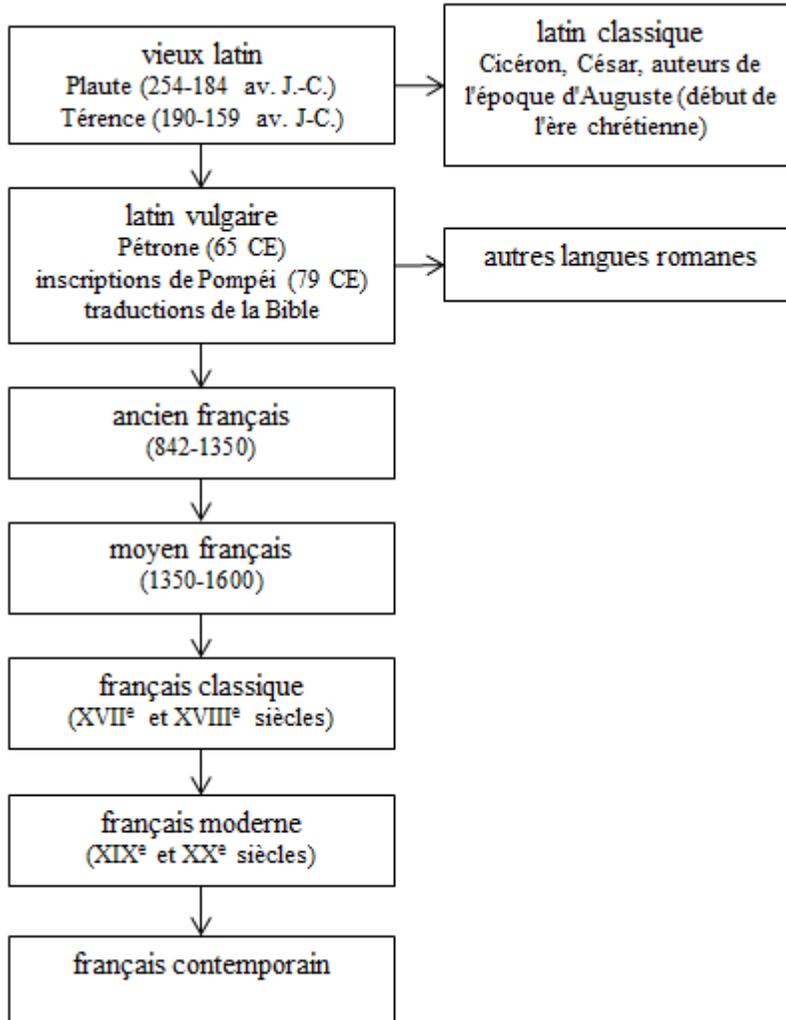


* La 3^e personne de l'impératif = le mode jussif.

ANNEXE 5 (§ 2.1.)

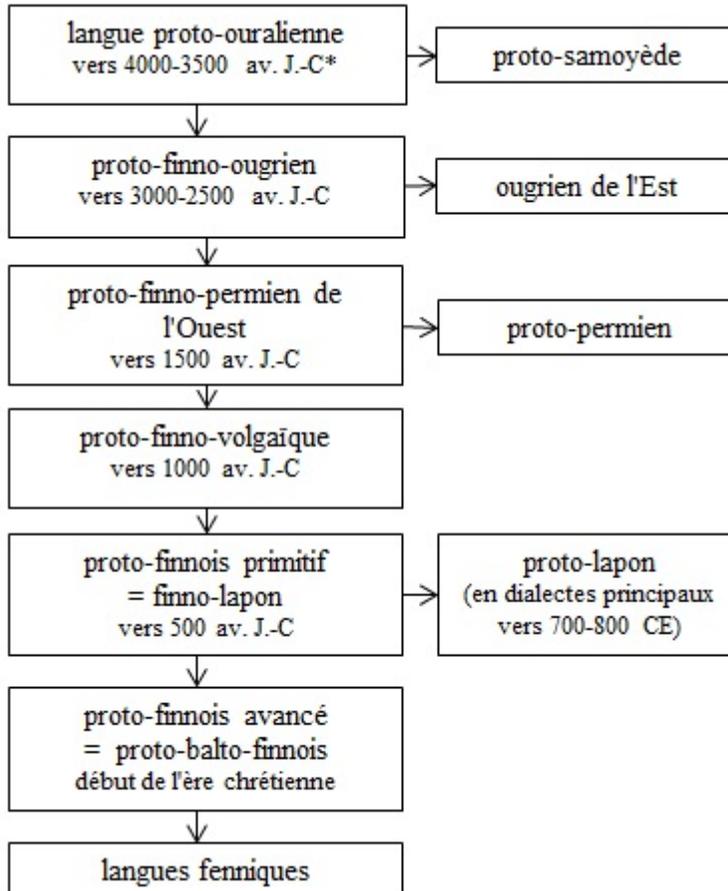
La chronologie de l'évolution de la langue française

(dessiné d'après les données de Knud Togeby, 1974 : 17-21)



ANNEXE 6 (§ 2.2.)

Les divisions principales de l'arbre généalogique des langues ouraliennes.
(dessiné d'après les données d'Erkki Itkonen cité dans Uibopuu, 1984 : 31)



* Les dates présentent les périodes où les subdivisions ont eu lieu.

ANNEXE 7 (§ 2.1.)

L'évolution du conditionnel français : la réduction de la forme verbale en désinence.

(dessiné d'après les données Togeby, 1974 : 143)

cantare habebam	> cantarea	> chantereie	> chanteroie	> chanterais
cantare habebas	> cantareas	> chantereies	> chanteroies	> chanterais
cantare habebat	> cantareat	> chantereiet	> chanteroit	> chanterait
cantare habebamus	> cantareamus	> chanteriiens	> chanterions	
cantare habebatis	> cantareatis	> chanterieiez	> chanteriez	
cantare habebant	> cantareant	> chantereient	> chanteroient	> chanteraient

ANNEXE 8 (§ 2.2.)

Les dénominations des différentes catégories modales dans les grammaires de l'estonien (1637–1890)
(selon Annika Kilgi, 2004 : 188–189)

AUTEUR	INDICATIF	IMPÉRATIF ET JUSSIF	CONDITIONNEL	MODE INDIRECT	MODE INFINITIF	JUSSIF
Stahl 1637	Indicativum	Imperativum	Optativum	Conjunctivum	Infinitivum	–
Göseken 1660	Modus Indicativus	Modus Imperativus	Modus Optativus	Modus Conjunctivus	Modus Infinitivus	–
Hornung 1693	Modus Indicativus	Modus Imperativus	Modus Optativus & Conjunctivus		Modus Infinitivus	–
Helle 1732	Modus Indicativus	Modus Imperativus	Modus Optativus	Modus Conjunctivus	Modus Infinitivus	–
Hupel 1780, 1818	Modus Indicativus	Modus Imperativus	Modus Optativus	Modus Conjunctivus	–	–
Ahrens 1843, 1853	Modus Indicativus	Modus Imperativus	Modus Optativus	–	Modus Infinitivus	–
EG 1843, Poromenski 1857	Изъявительное наклонение	Повелительное наклонение	Желательное наклонение	–	Неоконченное наклонение	–
Jannau 1863	Kindel kõnne, Bestimmte Rede	Kui kästakse	Mitte kindel kõnne, Unbestimmte Rede	–	–	–
Körper 1867	Indicativ	Imperativ	Optativ	Conjunktiv	–	–
Krohn 1872	Indikativi	Imperativi ja Optativi	Konditionali	–	–	–
Jakobson 1875	Kindla kõne mõõt, moodus indikatiivus	Käskja kõne mõõt, moodus imperatiivus	Soovitava kõne mõõt, moodus optatiivus	–	Aegamööde sõna juure mõõt, moodus infinitiivus	–
Wiedemann 1875	Indicativ	Imperativ	Conditional od. Optativ	Relativ	–	–
Veske 1879	Indicativ (indicatiivus), näitaja (ehk kindel) kõnewis	Imperativ, käskmise kõnewis;	Conditional (conditional, conditionalis), tingimise kõnewis	–	–	Optativ, soovimise kõnewis

AUTEUR	INDICATIF	IMPÉRATIF ET JUSSIF	CONDITIONNEL	MODE INDIRECT	MODE INFINITIF	JUSSIF
Hermann 1884	Kindel kõnewiis (modus indicativus)	Käskiw kõnewiis (modus imperativus)	Kahtlew kõnewiis (modus conjunctivus)	Ebakohene kõnewiis (oratio indirecta)	Nimetaw kõnewiis (modus substantivus)	Soowiw kõnewiis e soowkõne (modus optativus)
Nebocat 1884	Kindel wiis	Käskimisewiis	Tingimise- ehk soowimisewiis	Tagakordamisewiis	–	–
Einer 1885	Kindel kõnewiis (modus indicativus)	Käskiw kõnewiis (modus imperativus)	Tingiv kõnewiis (modus conditionalis)	Kahtlew kõnewiis (modus relatiivus)	Nimetaw kõnewiis (modus substantivus)	–
Jakobson 1890	Tõestaw kõnewiis	Ilhaldaw kõnewiis	Tingiw kõnewiis	Kuuluw kõnewiis	–	–

ANNEXE 9 (§ 5.1.2.)

Equivalents du quotatif dans les traductions estonien-français

	72	Heinsaar- Chalvin	Kross- Moreau	Luik- Chalvin	Ristikivi- Minaudier	Ristikivi- Ollivry	Tammsaare- Ollivry	Tode- Chalvin	Tätte- Ollivry	Valton- Chalvin
Œuvres concernées : 9	Par œuvre >	1	19	15	4	21	4	6	1	1
Quotatif présent	41									
Indicatif présent	17		5	11				1		
Imparfait	16		5			2	3	5		1
Infinitif présent	2			1	1					
Subjonctif présent	2		1	1						
Conditionnel présent	2			1			1			
Participe présent	1	1								
Plus-que-parfait	1					1				
Quotatif passé	31									
Plus-que-parfait	12		4	1	2	5				
Imparfait	6				1	4			1	
Conditionnel passé	5					5				
Indicatif présent	2		1			1				
Passé simple	2					2				
Infinitif passé	1		1							
Passé composé	1		1							
Préposition	1					1				
Subjonctif passé	1		1							

Equivalents du quotatif dans les traductions français-estonien

	10	Bourdieu- Arnon	Febvre- Sahkai	Foucault- Koff	Gide- Tommsberg
Œuvres concernées : 4	Par œuvre >	2	3	2	3
Quotatif présent	9				
Conditionnel présent	5		2	2	1
Adjectif	1	1			
Infinitif présent	1	1			
Imparfait	1				1
Indicatif présent	1		1		
Quotatif passé	1				
Imparfait	1				1

ELULOOKIRJELDUS

Nimi: Reet Alas
Sünniaeg: 30.09.1981
Kodakondsus: Eesti
Telefon: 507 3265
E-post: reet.alas@ut.ee

Õpingud:

2007–2012 Tartu Ülikool, doktoriõpe, germaani-romaani filoloogia õppekava
2000–2006 Tartu Ülikool, *baccalaureus artiumi* kraad prantsuse keele ja kirjanduse erialal
1988–2000 Gustav Adolfi Gümnaasium

Teenistuskäik:

2011– Tartu Ülikooli Keelekeskus, prantsuse keele õpetaja
2008–2011 Tartu Ülikool, lektor (germaani, romaani ja slaavi filoloogia instituut)
2003–2006 Audentese Ülikool, prantsuse keele õpetaja

Publikatsioonid:

Alas, R.; Treikelder, A. (ilmumas). Les valeurs du conditionnel estonien en contraste avec le conditionnel français *in* : *Faits de langues*, « Ultériorité dans le passé et valeurs modales : le conditionnel, en avoir ou pas » [klassifikaatori nr: 1.1.]

Alas, R. (ilmumas). Quelques remarques sur des équivalents estoniens du subjonctif français : quelle est la valeur du conditionnel ? *in*: *Actes du XVIIIe Congrès des romanistes scandinaves*, Gothenburg, Département des langues et des littératures de l'Université de Gothenburg. [klassifikaatori nr: 3.2.]

Alas, R.; Treikelder, A. (2010). Some remarks on reported evidentiality in French and in Estonian: a contrastive approach. *Eesti Rakenduslingvistika Ühingu Aastaraamat*, 6, 7–23. [klassifikaatori nr: 1.1]

Alas, R.; Treikelder, A. (2010). Remarques sur le conditionnel en français et en estonien : variations modales dans la traduction. Havu, J.; Klippi, C.; Hakulinen, S.; Jacob, P.; Santisteban, J. (Toim.). *Actes du XVIIe Congrès des romanistes scandinaves*, Tampere Studies in Language, Translation and Culture (46–62). Tampere: Tampere University Press. [klassifikaatori nr: 3.2.]

Alas, R. (2004). Les verbes accompagnant le texte citant dans les journaux : les verbes neutres et les verbes de jugement. Käsper, M. (Toim.). *L'image en questions. Procédures de mise en texte* (49–60). Tartu: Tartu Ülikooli Kirjastus. [klassifikaatori nr: 3.2.]

CURRICULUM VITAE

Nom : Reet ALAS
Date de naissance : le 30 septembre 1981
Citoyenneté : Estonienne
Téléphone : +372 507 3265
Courriel : reet.alas@ut.ee

Études:

2007–2012 études doctorales, Université de Tartu (langues germaniques et romanes)
2000–2006 diplôme d'études supérieures, Université de Tartu (langue et littérature françaises)
1988–2000 Lycée Gustave Adolphe

Expériences professionnelles:

2011– professeur de français, Centre des langues à l'Université de Tartu
2008–2011 lectrice, Université de Tartu (Institut de philologie germanique, romane et slave)
2003–2006 professeur de français, Université Internationale Audentes

Publications:

Alas, R.; Treikelder, A. (à paraître). Les valeurs du conditionnel estonien en contraste avec le conditionnel français *in* : *Faits de langues*, « Ultériorité dans le passé et valeurs modales : le conditionnel, en avoir ou pas » [classification : 1.1.]

Alas, R. (à paraître). Quelques remarques sur des équivalents estoniens du subjonctif français : quelle est la valeur du conditionnel ? *in* : *Actes du XVIIIe Congrès des romanistes scandinaves*, Gothenburg, Département des langues et des littératures de l'Université de Gothenburg. [classification : 3.2.]

Alas, R.; Treikelder, A. (2010). Some remarks on reported evidentiality in French and in Estonian: a contrastive approach *in* : *Eesti Rakenduslingvistika Ühingu Aastaraamat*, 6, pp. 7–23. [classification : 1.1.]

Alas, R.; Treikelder, A. (2010). Remarques sur le conditionnel en français et en estonien : variations modales dans la traduction. Havu, J.; Klippi, C.; Hakulinen, S.; Jacob, P.; Santisteban, J. (Éd.). *Actes du XVIIe Congrès des romanistes scandinaves*, Tampere Studies in Language, Translation and Culture (pp. 46–62). Tampere: Tampere University Press. [classification : 3.2.]

Alas, R. (2004). Les verbes accompagnant le texte citant dans les journaux : les verbes neutres et les verbes de jugement. Käsper, M. (Éd.). *L'image en questions. Procédures de mise en texte*, pp. 49–60. Tartu : Tartu Ülikooli Kirjastus. [classification : 3.2.]

CURRICULUM VITAE

Name: Reet Alas
Date of birth: 30.09.1981
Citizenship: Estonian
Phone: +372 507 3265
E-mail: reet.alas@ut.ee

Education:

2007–2012 doctoral studies, University of Tartu (Germanic and Romance languages)
2000–2006 Bachelor of Arts, University of Tartu (French language and literature)
1988–2000 Gustav Adolf Grammar School

Professional experience:

2011– French teacher, Language Center of the University of Tartu
2008–2011 Lecturer, University of Tartu (Institute of Germanic, Romance and Slavonic Languages and Literatures)
2003–2006 French teacher, International University Audentes

Publications:

- Alas, R.; Treikelder, A. (In press). Les valeurs du conditionnel estonien en contraste avec le conditionnel français *in* : *Faits de langues*, « Ult riorit  dans le pass  et valeurs modales : le conditionnel, en avoir ou pas » [classification: 1.1.]
- Alas, R. (In press). Quelques remarques sur des  quivalents estoniens du subjonctif fran ais : quelle est la valeur du conditionnel ? *in* : *Actes du XVIIIe Congr s des romanistes scandinaves*, Gothenburg, D partement des langues et des litt ratures de l'Universit  de Gothenburg. [classification: 3.2.]
- Alas, R.; Treikelder, A. (2010). Some remarks on reported evidentiality in French and in Estonian: a contrastive approach *in* : *Eesti Rakenduslingvistika  hingu Aastaraamat*, 6, pp 7–23. [classification: 1.1.]
- Alas, R.; Treikelder, A. (2010). Remarques sur le conditionnel en fran ais et en estonien : variations modales dans la traduction. Havu, J.; Klippi, C.; Hakulinen, S.; Jacob, P.; Santisteban, J. (Eds.). *Actes du XVIIe Congr s des romanistes scandinaves*, Tampere Studies in Language, Translation and Culture (pp 46–62). Tampere: Tampere University Press. [classification: 3.2.]
- Alas, R. (2004). Les verbes accompagnant le texte citant dans les journaux : les verbes neutres et les verbes de jugement. K sper, M. (Ed.). *L'image en questions. Proc dures de mise en texte*, pp 49–60. Tartu : Tartu  likooli Kirjastus. [classification: 3.2.]

DISSERTATIONES PHILOLOGIAE ROMANICAE UNIVERSITATIS TARTUENSIS

1. **Anu Treikelder.** Le passé composé de l'ancien français : sémantique et contexte. Une étude sur corpus en contraste avec le passé composé en français moderne. Tartu, 2006.
2. **Tanel Lepsoo.** Autorifiguuri avaldumine tänapäeva prantsuse näitekirjanduses: representatiivsest isesubjektist efemeerse isesubjektini. Tartu, 2006.
3. **Klaarika Kaldjärv.** Autor, jutustaja, tõlkija. Borgese autofiktsioonid eesti keeles. Tartu, 2007.